[...]TE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9260

38 PAGES

— MERCREDI 23 OCTOBRE 1974

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 9 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne 18 pes ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris ; Italie, 250 L. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 9 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 75 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

DISETTE EN ASIE DU SUD

[...]A : vingt morts par jour.

[...]-DELHI : 4,5 millions de tonnes [de] céréales doivent être im[p]ortées.

LIRE PAGE 38

[BULL]ETIN DE L'ÉTRANGER

[Me]naces sur Israël

[M.] Sauvagnargues a beau faire [...]r qu'il a mis en garde [M. A]rafat contre le terrorisme, [so]n entrevue avec lui n'affecte [...] les positions traditionnelles [de la] France et son attachement [à l'e]xistence d'Israël, la signifi[catio]n de l'audience qu'il a accor[dée] à Beyrouth, au chef de la [rési]stance palestinienne dépasse [de l]oin ces propos modérateurs. [Une] fois de plus, Paris prend les [dev]ants d'un mouvement pro[bablement] plus général et apparem[ment] irrésistible, qui modifie les [don]nées mêmes dans lesquelles [le r]èglement du conflit au Pro[che-]Orient était envisagé.

[Le]s dernières décisions des Na[tion]s unies sont, en effet, infini[men]t plus graves pour Israël que [les] traditionnelles condamnations [lanc]ées à son endroit par l'Orga[nisa]tion internationale. En ins[criv]ant à son ordre du jour la [« q]uestion de Palestine », l'As[sem]blée générale semble vouloir [reve]nir, sinon sur sa décision de [194]7 partageant cette région entre [un] Etat juif et un Etat arabe, du [mo]ins sur la fameuse résolu[tio]n 242 sur laquelle se sont fon[dée]s jusqu'à présent toutes les [ten]tatives de règlement, et qui [fai]sait des Palestiniens de simples [« r]éfugiés ». En recevant solen[nel]lement M. Arafat, au début du [mo]is prochain, comme participant [à] part entière à ses discussions, [el]le consacre le leader pales[tin]ien dans son rôle de chef d'un [fut]ur gouvernement — et bientôt [d']un Etat — rival de celui [d']Israël. Le fait que quatre gou[v]ernements seulement — trois en [de]hors d'Israël lui-même — se [s]oient opposés à cette décision, [e]n dit long sur la détérioration [d]es positions internationales de [l']Etat juif.

Il est vrai que l'O.L.P. n'ins[c]rit pas officiellement à son pro[g]ramme la liquidation de l'Etat [d']Israël, et que la création d'un Etat palestinien sur la rive occi[d]entale du Jourdain et dans la [b]ande de Gaza est une solution [c]oncevable, au moins en théorie. L'O.L.P. serait d'ailleurs prête à s'en accommoder, au moins pour le moment.

Mais cet Etat, faute d'absorber la Jordanie voisine, serait un Etat-croupion. Sans doute les Palestiniens ont-ils manqué, avant le « septembre noir » de 1970, l'occasion qui leur était offerte de s'installer à Amman, mais il est apparemment bien tard maintenant pour réparer cette « erreur historique ». D'autre part, leur but ultime reste la constitution sur tout le territoire de la Palestine d'un Etat « laïque et démocratique », qui signifie à tout le moins la disparition des structures actuelles (et comment celles-ci ne seraient-elles pas fondées en grande partie sur la religion ?) de l'Etat juif.

Dans le meilleur des cas, par conséquent, Israël sera exposé à l'irrédentisme et à l'hostilité d'un voisin dangereusement proche et perpétuellement insatisfait. Déjà, la revendication traditionnelle des Arabes — l'évacuation des territoires occupés en 1967 — passe au second plan derrière cette menace, les voisins « établis » d'Israël s'abritant derrière le fait palestinien pour refuser d'offrir autre chose, en échange du retrait, qu'une simple déclaration de non-belligérance. Des exigences de plus en plus lourdes et difficilement acceptables pour Israël s'attachent à la « paix définitive » à laquelle il aspire, alors qu'il se montre toujours aussi peu disposé à accepter les conditions plus légères auxquelles un règlement semblait possible naguère. Ce retournement s'explique évidemment par la guerre d'octobre et surtout par la terrible efficacité de l'arme du pétrole. Le « lâche soulagement » avec lequel les Etats développés se détournent les uns après les autres de l'Etat d'Israël ne laissera pas de souvenirs glorieux dans l'histoire du monde. Mais il ne suffit pas de s'en indigner pour la récrire. Les dirigeants de Jérusalem ont encore de solides atouts pour aménager leur situation, voire organiser leur coexistence avec les Palestiniens, avec lesquels ils pourraient se découvrir plus d'affinités qu'ils ne le croient généralement. Mais ils n'ont rien à gagner à retarder l'heure de tirer les conclusions du nouveau rapport des forces.

(Lire nos informations page 3.)

APRÈS L'ACCORD DE LUXEMBOURG

L'Italie serait le premier pays à bénéficier des emprunts communautaires sur le marché international

Les ministres des finances des Neuf, réunis à Luxembourg, ont autorisé le lancement par la C.E.E. de 3 milliards de dollars d'emprunt sur le marché international. Cet accord a été rendu possible par la décision qu'a prise la semaine dernière le gouvernement fédéral allemand d'accepter, sous certaines conditions, le principe de telles émissions.

L'Italie sera vraisemblablement le premier bénéficiaire des emprunts communautaires.

M. Fourcade a, pour sa part, précisé que la France n'avait pas actuellement besoin d'un tel emprunt, mais qu'en 1975 le recours à quelques centaines de millions de dollars « communautaires » pourrait être utile.

Les ministres de l'agriculture des Neuf poursuivent leurs difficiles discussions sur l'approvisionnement en sucre de la Communauté.

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — Les ministres des finances des Neuf, réunis lundi 21 octobre à Luxembourg, ont autorisé la Communauté à émettre des emprunts sur les marchés extérieurs.

A la demande de l'Allemagne, l'autorisation, qui, dans plusieurs Etats membres, devra être ratifiée par le Parlement, est limitée pour l'instant à un montant de 3 milliards de dollars, principal et intérêts inclus. Dans le cas d'un emprunt de cinq ans — durée minimum prévue par le règlement — les crédits susceptibles d'être mis à la disposition d'un ou de plusieurs Etats membres ne pourront donc guère dépasser 2 milliards de dollars. C'est là une somme modeste au regard des déficits que connaissent les balances des paiements de plusieurs Etats membres et de la masse considérable de pétro-dollars que les pays industrialisés se proposent de recycler. La base juridique des emprunts étant maintenant acquise, les pays qui désireraient bénéficier des crédits ainsi rassemblés par les soins de la Communauté pourront dès maintenant faire acte de candidature et indiquer les montants qu'ils souhaitent se voir attribuer. L'Italie se manifestera sans doute de la sorte avant la prochaine réunion du Conseil.

« *Nous venons de faire la démonstration que nous étions capables de mettre en place un dispositif européen de recyclage des capitaux fonctionnant rapidement et pouvant donner satisfaction aux pays membres qui traversent une période difficile.* » Ce commentaire de M. Fourcade correspondait à l'opinion des participants qui ont réussi à conclure de façon honorable un débat mal engagé. Dès janvier, la Commission avait préconisé le lancement d'emprunts communautaires. Mais l'Allemagne redoutant d'avoir à en supporter l'essentiel, demandait un examen approfondi des difficultés techniques à résoudre avant de prendre une décision.

Il y a quelques jours, le gouvernement de Bonn annonçait qu'il donnait enfin le feu vert à l'entreprise (le Monde du 18 octobre), mais y mettait des conditions dont on pouvait redouter qu'elles ne constituent autant d'obstacles à un arrangement rapide entre les Neuf. Dans cette droite ligne, à l'ouverture de la réunion de lundi, M. Apel, ministre allemand de l'économie et des finances — dont un haut fonctionnaire français nous assure qu'il s'est montré pour une fois « relativement compréhensif ». — expliqua à ses collègues qu'il serait sage de se contenter dans l'immédiat d'une décision de principe et de renvoyer l'adoption des modalités pratiques à la prochaine session.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 34.)

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les menaces sur l'emploi dominent la discussion budgétaire

M. Fourcade doit annoncer un relèvement du taux d'intérêt sur les caisses d'épargne

Après le vote du Congrès de Versailles, dont le président de la République a souligné l'importance lundi 21 octobre à la télévision, et à la veille de la réunion de presse de M. Giscard d'Estaing essentiellement consacrée à la politique extérieure, à la veille aussi du congrès extraordinaire du P.C.F., les problèmes économiques et sociaux reviennent sur le devant de la scène avec l'ouverture du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, le mardi 22 octobre. M. Fourcade pourrait annoncer le relèvement de 6,5 % à 7,5 % du taux d'intérêt sur les livrets de Caisse d'épargne.

La discussion s'engage dans un climat dominé par les menaces sur l'emploi, dont la France n'a d'ailleurs pas le monopole. (Voir page 34 l'article de D. Vernet sur l'extension du chômage en République fédérale.)

La forte augmentation, en septembre, des demandes d'emploi non satisfaites (voir page 34) aura des répercussions sur les discussions que les syndicats, le C.N.P.F. et le ministre du travail devaient reprendre, ce mardi 22 octobre, pour mettre au point l'accord signé, la semaine dernière, sur la garantie des ressources. Il s'agit maintenant de trouver un système d'indexation permettant la réévaluation automatique de la participation financière de l'Etat. Dès la conclusion de l'accord, le projet de loi sera déposé au Parlement pour être voté durant la présente session. De nouveaux licenciements sont en vue, notamment à l'O.R.T.F., où cinq cents journalistes statutaires et pigistes permanents doivent perdre leur poste. A la SNIAS, toutefois, la direction maintient qu'elle ne procédera pas au débauchage de six mille de ses employés, contrairement à ce qu'affirme la C.G.T.

Dans les P.T.T., la grève des centres de tri, qui a débuté jeudi dernier à Paris, s'est largement étendue dans la région parisienne et en province ; elle risque de s'aggraver dans les jours prochains, et on constate déjà de très sérieuses perturbations dans la distribution du courrier.

Pour la première fois depuis son entrée en fonctions, M. Jean-Pierre Fourcade présente devant l'Assemblée nationale, ce mardi 22 octobre en fin d'après-midi, le projet de loi de finances pour 1975. Dans une allocution assez étoffée, qui se prolongerait pendant plus d'une heure, le ministre de l'économie et des finances compte évoquer les différents problèmes de l'heure, mettant un accent particulier sur l'emploi — alors que les demandes non satisfaites ont dépassé en septembre le demi-million, en augmentation de plus du quart par rapport au même mois de 1973.

Le ministre de l'économie et des finances pourrait à cette occasion annoncer aux députés un relèvement d'un point des taux d'intérêt de base sur les livrets de Caisse d'épargne — « *hypothèse raisonnable* », selon la Rue de Rivoli.

(Lire la suite page 34.)

M. Giscard d'Estaing insiste sur la « modernisation » de la France

Intervenant lundi matin devant les membres du Parlement réunis en congrès à Versailles, M. Jacques Chirac s'était employé à les convaincre que la révision de l'article 61 de la Constitution (modalités de la saisine du Conseil constitutionnel) ne se limitait pas à un « simple aménagement de procédure », mais apportait au contraire un « complément important » à « notre régime démocratique ». M. Valéry Giscard d'Estaing, aussi soucieux que son premier ministre de valoriser une réforme dont il avait pris lui-même l'initiative, est intervenu à son tour quelques heures après le scrutin pour commenter une « *décision importante à la fois en raison du sujet traité et en raison de la manière dont le résultat a été obtenu* ».

Sur le premier de ces deux points, il serait déraisonnable de supposer que le chef de l'Etat soit parvenu à convaincre un pays indifférent.

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 9.)

AU JOUR LE JOUR

BON TEINT

Il vaut mieux que socialistes et communistes lavent dès maintenant leur linge sale. La lessive aura le temps de sécher avant que revienne le moment de l'union avec la prochaine période électorale.

Il n'y a pas de mal à nettoyer son drapeau de temps en temps. Il faut avoir seulement soin de choisir un détergent respectueux des couleurs. Rien n'est plus fragile que le rouge. Pour les uns comme pour les autres, il serait dommage de constater que le leur n'est pas bon teint et qu'il ne résiste pas au lavage.

ROBERT ESCARPIT.

FORMATION PROFESSIONNELLE

M. PAUL GRANET : pour une extension des « congés payés de formation ».

(Lire page 36.)

REGIONALISATION

M. OLIVIER GUICHARD : décentraliser, condition de survie.

(Lire page 31.)

A FLORENCE, LE BILAN D'UNE DÉCENNIE

Le cancer n'est plus incurable

Le onzième congrès international du cancer, qui se tient jusqu'au 26 octobre à Florence et dans les villes voisines, a été ouvert dimanche en présence des quelque cinq mille participants de quatre-vingts nations qui sont à présent répartis, sinon écartelés, entre d'innombrables séminaires, conférences ou débats en fonction de leur spécialité.

Ce morcellement et la diversité des thèmes abordés sont très révélateurs de la complexité conceptuelle et des multiples voies d'abord régissant une maladie dont quatre millions d'hommes meurent chaque année dans le monde... et dont nous sommes tous atteints, sous une forme qui chemine, en une transition mystérieuse de l'invisible au mortel.

Par le docteur ESCOFFIER-LAMBIOTTE

Sur les milliers de cellules anormales qui naissent chaque jour au sein de tous les organismes animaux ou humains, seules quelques-unes, chez quelques-uns, ont une chance de survivre ; et, bénéficiant d'une défaillance provisoire des systèmes répresseurs ou régulateurs, de supplanter en une monstrueuse anarchie, l'organe où elles sont nées, puis le corps tout entier.

Dans l'ombre foisonnante où semble se débattre la carcinologie, cette simple notion est, en elle-même, lumière et révolution après qu'une confusion de plus de deux mille ans a mêlé en une douteuse et « répugnante » entité, les « chancres » de la lèpre, de la tuberculose ou des affections vénériennes à ceux des tumeurs malignes.

Un comportement aberrant est transmis à tous les descendants de la première cellule atteinte et par conséquent inscrit en son noyau génétique. Il est favorisé par de multiples causes physiques, chimiques ou hormonales, et ne prime sur l'harmonie normale des fonctionnements organiques qu'à la faveur d'une brèche dans sa régulation.

Tel peut être, sommairement esquissé, le concept actuel du processus malin, entité entre toutes singulières, maladie cellulaire s'il en fût.

Et ce concept apparemment simple, mais fruit de milliers de travaux, de synthèses audacieuses, d'études cliniques, épidémiologiques ou fondamentales, explique à lui seul l'exceptionnelle diversité des disciplines à présent concernées par son élucidation ou sa maîtrise. Aucune autre entité pathologique ne pourrait réunir ainsi en un commun objet le mathématicien et le dermatologiste, le vétérinaire et le physicien, le cytologiste et le gynécologue, l'épidémiologiste, le généticien, le biochimiste et l'immunologiste...

Aucune autre n'a fait l'objet d'un tel intérêt public, de tels efforts scientifiques mondiaux et de tels investissements. Non qu'elle figure au premier rang des affections mortelles ou invalidantes ; les maladies cardio-vasculaires pour la mortalité, les maladies mentales pour la morbidité et l'invalidité la supplantent en effet, et de loin.

Mais le problème scientifique, humain et thérapeutique qu'elle soulève, revêt, semble-t-il, un caractère intolérable en raison même de sa difficulté et du fait qu'il touche plus qu'aucun autre aux craintes ancestrales de la souffrance et de la mort, en un temps où l'Occident a perdu jusqu'au souvenir des grandes épidémies.

Bien que les progrès accomplis depuis dix ans soient importants, rien de décisif et de définitif ne doit être annoncé à Florence. C'est donc pour l'instant dans la continuité méthodique des améliorations préventives et curatives que la carcinologie déploie sa stratégie, en attendant que l'énigme essentielle du déterminisme de la croissance anarchique soit élucidée par les biologistes.

(Lire la suite page 22.)

UN GRAND REPORTAGE POLITIQUE

Voyage à l'intérieur du P.C.

A trois jours de l'ouverture du vingt et unième congrès extraordinaire du P.C.F., l'émission littéraire « Ouvrez les guillemets », sur la première chaîne de la télévision, a été essentiellement consacrée lundi soir à des ouvrages traitant du parti communiste. C'est ainsi qu'on a pu entendre André Harris et Alain de Sédouy, auteurs du « Voyage à l'intérieur du parti communiste » (dont Alain Duhamel, présent à l'émission, rend compte ci-dessous), et également Roland Gaucher, auteur d'une « Histoire secrète du parti communiste français » (dont nous avons rendu compte dans « le Monde » du 22 octobre).

Un autre débat, qui porte sur de tout autres aspects de l'histoire du communisme, s'instaurera ce mardi soir aux « Dossiers de l'écran » à propos de « l'Orchestre rouge », avec l'ancien chef de ce réseau d'espionnage, Léopold Trepper.

On ne parle pas des communistes d'une manière neutre : tel est l'avertissement qu'André Harris et Alain de Sédouy placent au départ de leur « Voyage à l'intérieur du parti communiste ». Ils ont passé cinq mois à rencontrer, avec l'aval du P.C., dirigeants, permanents et militants ; ils les ont questionnés et écoutés à loisir, sans complaisance, sans tabous, avec chaleur. Et ils en ont tiré le livre le plus neuf, le plus vrai, le meilleur, qu'il ait été donné de lire depuis bien longtemps sur le P.C.F.

Ne serait-ce que parce que personne, jamais, n'avait pu jusqu'à présent, muni d'un passeport magique de Roland Leroy et d'un magnétophone, explorer à sa guise tous les chemins du « parti » : de la réunion de cellule au « bureau » de la fédération, de l'école centrale — le « grand séminaire » — à plusieurs commissions spécialisées du comité central, écoutant, enregistrant, prenant rendez-vous, poussant longuement dans ses retranchements une bonne centaine de communistes, de la base aux dirigeants les plus revêches, André Harris et Alain de Sédouy ont rassemblé un matériel humain, à mi-chemin entre le reportage intelligent et la sociologie spontanée, foisonnant, inimitable, irremplaçable.

ALAIN DUHAMEL.

(Lire la suite page 7.)

DIPLOMATIE

La visite du premier ministre canadien à Paris

Un groupe de travail franco-canadien sur l'énergie est créé

De nouveaux entretiens avec le président Giscard d'Estaing, d'une part, M. Chirac, de l'autre, marquent la seconde journée de la visite officielle du premier ministre canadien, M. Trudeau, à Paris, ce mardi 22 octobre. Au cours d'un premier tête-à-tête, lundi en fin d'après-midi, MM. Giscard d'Estaing et Trudeau ont notamment parlé de l'énergie, du Proche-Orient et des relations entre le Canada et la Communauté européenne.

Ces mêmes sujets avaient été abordés au cours du tête-à-tête, prolongé au-delà du programme prévu, que MM. Chirac et Trudeau avaient eu après déjeuner. Les deux premiers ministres, qui ont commencé la conversation au cours d'une promenade à pied du Quai d'Orsay (où M. Chirac avait reçu M. Trudeau à déjeuner) à l'hôtel Matignon, avec un arrêt chez un antiquaire, ont également discuté de l'inflation.

Les premiers ministres ont ensuite consacré un entretien élargi, avec leurs experts, à l'énergie, dont le Canada dispose en abondance, notamment sous forme d'uranium, de charbon, de pétrole et de gaz naturel. M. Trudeau paraît cependant très désireux de ménager ses réserves et de traiter le plus possible les produits de base (enrichissement de l'uranium) sur place, au Québec surtout. Sur proposition de M. Chirac, il a été décidé de créer un groupe de travail franco-canadien sur l'énergie dans son ensemble.

Dans aucune des déclarations publiques il n'a été fait allusion au « Vive le Québec libre ! » du général de Gaulle. Mais M. Trudeau en a longuement discuté au cours du débat enregistré à Ottawa et diffusé lundi soir sur la deuxième chaîne de télévision. M. Trudeau a notamment dit : « Le cri du général a peut-être aidé en un sens à (...) faire connaître une certaine perception du Canada qui est le contraire de la mienne, mais, c'est bon, peut-être. »

M. Trudeau a, ce mardi, déposé une gerbe à l'Arc de triomphe et a été reçu à l'Hôtel de Ville. Il devait recevoir M. Chirac à déjeuner et assister à une réception à la Sorbonne. — M. D.

M. Giscard d'Estaing : nous pouvons être l'un pour l'autre des partenaires de choix

Avant de lever son verre, lundi 21 octobre, à l'amitié franco-canadienne, « *qui fait fondre les neiges et qui a l'allégresse du cri de l'alouette* », le président Giscard d'Estaing, recevant à dîner à l'Elysée le premier ministre canadien et Mme Trudeau, a notamment déclaré :

« *Au passé que j'évoque avec émotion et fierté, nous devons ce qu'il y a de plus précieux dans notre héritage commun : la langue française et la liberté.*

» *La première est à l'origine de l'étroite coopération que nous avons nouée avec le Québec, mais nous savons l'intérêt que vous portez vous-même (...) à cette dimension française de la personnalité canadienne, et nous nous réjouissons de trouver ici un terrain de rencontre avec le Canada tout entier, depuis qu'à votre initiative son gouvernement encourage ouvertement le fait francophone à l'intérieur et à l'extérieur de vos frontières.*

» *Quant à la passion de la liberté, elle explique le parallélisme de beaucoup de nos attitudes. Elle nous fait souhaiter, comme à vous, de fonder l'ordre du monde sur le respect du droit. Elle nous inspire la même volonté d'assurer notre souveraineté, tout en prenant une part active à la coopération internationale. (...)*

» *Le pays qui vous accueille aujourd'hui est en plein effort de rajeunissement. En restant profondément fidèle aux traditions et aux valeurs de sa très ancienne histoire et de sa très brillante culture, il veut faire mentir l'image qu'une période de stagnation et d'immobilité avait donnée de lui. Son économie s'est ouverte à la concurrence internationale ; son industrie a pris rang parmi les premières du monde ; le style même des rapports sociaux y évolue rapidement en accord avec les nécessités de notre temps.*

» *De son côté, le Canada que vous incarnez nous offre le tableau d'un pays moderne, déterminé à affronter les défis du monde contemporain et fondant avec raison d'immenses espoirs sur l'étendue de ses ressources et sur l'acharnement légendaire de son peuple.*

» *Ainsi, après une trop longue période où le Canada et la France, je dirais aussi le Canada et l'Europe, ne se sont prêté qu'une attention un peu distraite, le moment est venu de savoir et de dire que nous pouvons être l'un pour l'autre des partenaires de choix.* »

M. Trudeau : la dualité canadienne se félicite de votre appui

Dans sa réponse, M. Trudeau a d'abord souligné « *la parenté qui nous porte invariablement les uns vers les autres d'un même élan* ». Il a ajouté : « *Notre participation commune à la réalité française est sans doute le gage le plus concret et le plus sûr des progrès de notre coopération en de nombreux domaines. Elle sera toujours un fondement pour les autres aspects de cette coopération. Le Canada est vitalement lié au monde francophone par le tiers de sa population. (...)*

» *Plus qu'à n'importe quelle autre considération, mes engagements politiques (...) tiennent à la certitude que l'avenir de la francophonie canadienne s'inscrit de plus en plus profondément dans le cadre fédératif et qu'il est par conséquent lié à la coexistence avec l'élément anglophone. (...)*

» *La dualité canadienne n'a pas peur d'elle-même et elle s'avance résolument vers un destin que son évolution lui propose de plus en plus impérieusement. Elle se félicite de trouver appui et confirmation auprès d'une France, qui, grâce à vous (...), joue un rôle clef dans la construction pluraliste de l'Europe.*

» *La parenté ethnique, la communauté linguistique et les affinités culturelles qui en découlent ; l'identité de nos soucis relativement à la situation de la langue et de la culture françaises ; la convergence de nos orientations à l'endroit de la francophonie mondiale ; le fait que la France et les pays d'Europe constituent la seule région, à part l'Amérique du Nord, où l'ensemble des thèmes majeurs de notre politique trouvent leur application ; le parallélisme entre notre politique extérieure et celle de la France, désireuse comme nous de redresser l'équilibre de ses relations en les diversifiant au profit d'une légitime indépendance ; une certaine complémentarité des besoins et des ressources entre la France et le Canada ; l'opportunité manifeste d'un resserrement systématique de nos liens sur tous les plans de l'activité, où la triple crise de la monnaie, du commerce et de l'énergie qui nous éprouve, et le monde avec nous, si dangereusement [illegible] (...) montre à quel point les relations franco-canadiennes sont [illegible]. Et par l'histoire et par les circonstances immédiates, nous sommes conviés à une coopération grandement élargie et [illegible].* »

M. CHIRAC : nul pays ne nous est aussi peu étranger que le Canada.

Recevant M. Trudeau à déjeuner au palais des affaires étrangères, M. Chirac a d'abord marqué l'intérêt « *primordial* » qui s'attache aux relations entre la France et le Canada. « *Nul pays*, a-t-il dit, *n'est pour nous aussi proche, aussi peu étranger que le vôtre.* » Mais si l'histoire a créé entre les deux Etats « *un lien comparable à nul autre* », les Français d'aujourd'hui « *se préoccupent non pas d'un Canada des rêves, mais du Canada de la réalité* ».

Pour sa part, M. Trudeau, après avoir déclaré que « *la France représente pour un Canadien de souche française un patrimoine inestimable* », a observé qu'il y a deux siècles on désignait certaines parties de l'Amérique du Nord sous le nom de Nouvelle France. « *Mais plus maintenant*, a-t-il dit. *La nouvelle France se trouve de ce côté-ci de l'Atlantique, en Europe. Et je suis ici pour lui rendre hommage. (...) Le germe du renouveau réside dans l'esprit des gens, cet esprit chez vous n'a jamais été si riche, si ingénieux, si fécond qu'aujourd'hui.* »

L'académie Goncourt en visite au Canada

De notre envoyée spéciale

Montréal. — L'académie Goncourt, qui a manifesté récemment l'attention qu'elle porte à la francophonie en élisant comme membres correspondants un Belge, un Suisse, un Sénégalais et un Canadien français, est arrivée samedi 19 octobre à Montréal pour un séjour d'une semaine. Six de ses membres la représentent : MM. Armand Lanoux, Jean Cayrol, Emmanuel Roblès, Michel Tournier, Robert Sabatier et Mme Françoise Mallet-Joris, auxquels s'est joint son correspondant belge M. Georges Sion, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique.

M. Hervé Bazin, qui fut pourtant à l'origine de cet élargissement de l'académie, et M. Bernard Clavel ont dû au dernier moment ajourner leur voyage pour raisons de santé. MM. Raymond Queneau et Armand Salacrou ne participent pas non plus à ce déplacement.

L'académie a été accueilli epar M. Roger Lemelin, romancier et président-directeur général du journal *la Presse*, qu'elle a choisi comme correspondant canadien. Au cours d'un déjeuner offert dimanche aux académiciens et à de nombreuses personnalités de la presse et de l'édition canadiennes, le maire de Montréal, M. Drapeau, qui préside depuis quinze ans aux destinées de la ville, s'est vivement félicité de la venue des écrivains français.

Ceux-ci, a-t-il dit, honorent la ville autant, sinon plus, que les hôtes célèbres, souverains, chefs d'Etat, astronautes, que Montréal a accueillis depuis quelques années. Leur présence fortifie la fidélité de la population québécoise à la langue française que M. Drapeau voudrait voir préservée dans toute sa pureté. Ce souhait a amené le maire de Montréal à prendre fermement position contre le joual, parler de Montréal, qu'on voudrait, a-t-il insisté, faire passer pour une langue originale alors qu'il n'en est pas une.

L'académie Goncourt se rendra mardi à Québec, où elle sera reçue par le premier ministre de la province, M. Robert Bourassa, puis à Ottawa, où elle sera l'hôte du gouvernement fédéral.

JACQUELINE PIATIER.

A travers le monde

Argentine

● M. JOSE GELBARD, ministre de l'économie, a donné sa démission le lundi 21 octobre. M. Alfredo Gomez Morales, un péroniste conservateur, ancien directeur de la banque centrale, a été désigné pour lui succéder. — *(U.P.)*

Espagne

● L'ETA (groupe autonomiste basque) a démenti le lundi 21 octobre toute responsabilité dans la préparation et l'exécution de l'attentat du 13 septembre dernier dans une cafeteria du centre de Madrid, qui fit 12 morts et 69 blessés. Dans un document en date du 17 octobre ayant comme origine la ville de Tolosa (Guipuzcoa), l'ETA explique que son silence prolongé est motivé par la recherche des responsables véritables de l'attentat. Celui-ci est attribué par l'organisation basque « *à des groupuscules ultra fascistes étroitement associés à certains milieux policiers et politiques de l'Etat espagnol* ». — *(A.F.P.)*

Turquie

● PLUS DE DEUX MILLE KURDES d'Irak se sont réfugiés à Semdenli, sous-préfecture de la province de Hakkari (dans le sud-est de la Turquie), à la suite des violents combats qui, depuis le 17 octobre, opposent les forces gouvernementales irakiennes aux maquisards kurdes, dans le nord de l'Irak, a annoncé, dimanche 20 octobre, la radio turque.

Il s'agit des membres d'une tribu kurde pro-gouvernementale, qui, fuyant la zone des combats, ont emmené avec eux en territoire turc quelque cinquante mille têtes de bétail.

Selon la presse turque, les deux mille Kurdes appartiendraient à la tribu du cheikh Osman Barzani, qui a rallié les forces gouvernementales irakiennes. Osman Barzani est le neveu du général kurde Moustapha Barzani. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

● « MOSCOU-SOIR » a fait état, lundi après-midi 21 octobre, de l'incendie qui a éclaté la veille dans le métro de Moscou à la station Place-de-la-Révolution. Selon l'agence Tass, « *une partie des passagers qui se trouvaient à ce moment-là dans le métro ont été intoxiqués et ont été hospitalisés* ». L'agence précise que l'incendie n'a pas fait de morts et qu'une commission a été créée pour tirer au clair les causes de cet accident. — *(Corresp.)*

NATIONS UNIES

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le délégué égyptien dénonce les liens entre Israël et la République Sud-Africaine

Nations unies (New-York). — Au Conseil de sécurité qui examine actuellement, à la demande de l'Assemblée, le problème des relations entre l'ONU et l'Afrique du Sud, les pays africains et arabes, qui ont demandé à participer au débat, insistent les uns après les autres pour que le régime de Pretoria soit expulsé des Nations unies. Toutefois ils ne semblent pas désireux d'aboutir à un vote rapide, sachant que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France useront de leur droit de *veto* contre l'expulsion de l'Afrique du Sud et que, en outre, quelques autres membres non permanents du Conseil, tels que l'Australie, l'Autriche, ainsi que les pays de l'Amérique latine se prononceraient également contre.

Le représentant égyptien, M. Meguid, a déclaré pour sa part que l'*apartheid* s'appuyait sur la terreur tout autant que sur la discrimination. Selon lui, le revenu des Africains en République Sud-Africaine représente 6 % de celui des Blancs, et les dépenses affectées à l'éducation des Africains constituent moins d'un huitième de celles dont bénéficient les Blancs. Bref, le régime de l'*apartheid* permet à quatre millions de Blancs d'exercer leur domination sur le reste de la population, et même au-delà de l'Afrique du Sud, puisque les forces sud-africaines interviennent contre « *les combattants de la liberté* » en Rhodésie, dans les territoires portugais et en Namibie.

Traçant ensuite un parallèle entre l'Afrique du Sud et Israël, le représentant de l'Egypte a noté que des millions de dollars avaient été envoyés en Israël par la Fédération sioniste sud-africaine et qu'Israël, de son côté, avait accordé son appui à l'Afrique du Sud à l'ONU. Bref, M. Meguid s'est efforcé de démontrer qu'Israël était un allié fidèle de l'Afrique du Sud. Il est clair que, dans la pensée des Arabes, l'expulsion de l'Afrique du Sud de l'ONU devrait être suivie de celle d'Israël.

PHILIPPE BEN.

● M. JACOB MALIK, représentant de l'U.R.S.S., qui a ouvert, lundi 21 octobre, le débat sur le désarmement de la commission politique de l'Assemblée des Nations unies, a soumis une proposition soviétique interdisant l'utilisation de procédés modifiant l'environnement et le climat à des fins militaires.

Pour sa part, le représentant des Etats-Unis, le sénateur Stuart Symington, a insisté sur le danger de la prolifération des armes nucléaires. Il a noté que, d'ici à 1980, le plutonium traité dans les réacteurs mondiaux pourrait servir à fabriquer plus de cinquante mille engins nucléaires. Il a ajouté que le magasin nucléaire américain était égal en puissance à six cent quinze mille trois cent quatre-vingt-cinq fois la bombe atomique lancée sur Hiroshima. — *(A.F.P., Reuter.)*

AMÉRIQUES

États-Unis

M. Ford confirme qu'une rencontre prochaine avec M. Brejnev est à l'étude

De notre correspondant

Washington. — A quelques heures du départ de M. Kissinger pour Moscou, la Maison Blanche a fait savoir qu'une rencontre entre le président Ford et M. Brejnev, immédiatement après la visite de M. Ford au Japon et en Corée du Sud, était à l'étude. Apparemment, le secrétaire d'Etat, une fois dans la capitale soviétique, activera la préparation de cette première réunion entre les deux dirigeants, réunion dont, à Washington, on circonscrit la portée. Il s'agit essentiellement d'un « *premier contact* », permettant aux deux hommes « *de faire connaissance* ». Ce « sommet », de courte durée, aurait lieu à Vladivostock, les 24 ou 25 novembre. Du côté officiel américain, on affirme que, même en l'absence de toute décision, cette rencontre sera utile dans la mesure où elle déblaiera le terrain des discussions que M. Brejnev aura avec les dirigeants américains lors de sa visite officielle aux Etats-Unis, prévue pour le début de l'été 1975.

La confirmation indirecte de ce « sommet » a été communiquée aux journalistes à bord de l'avion présidentielle qui amenait M. Ford au Mexique. En même temps, par l'intermédiaire de son secrétaire de presse, le président Ford a confirmé que Moscou n'avait donné aucune assurance sur le nombre de citoyens soviétiques qui seraient autorisés à émigrer. De fait, le chiffre de soixante mille ne figurait pas dans la lettre de M. Kissinger au sénateur Jackson, le secrétaire d'Etat indiquant simplement que les assouplissements envisagés par le gouvernement soviétique aboutiraient à une augmentation rapide de l'émigration par rapport à 1973, année où trente-cinq mille émigrants avaient quitté l'Union soviétique.

La mise au point de la Maison Blanche, corrigeant l'interprétation du sénateur Jackson, ne remet pas en cause l'accord intervenu entre M. Kissinger et les dirigeants soviétiques. Le secrétaire d'Etat a donné satisfaction aux dirigeants de Moscou, ce qu'il a fait d'autant plus facilement qu'il estime avoir tout intérêt à bien se démarquer du sénateur Jackson et de ses amis. Le sénateur peut interpréter comme il l'entend les assurances soviétiques données à M. Kissinger, mais ce dernier reste le seul interlocuteur de Moscou. Pour sa part, le gouvernement a seulement accepté — mais la concession n'est pas mince — que, après une période d'essai de dix-huit mois, le président revienne devant le Congrès pour reconduire les avantages commerciaux accordés aux Soviétiques, bref qu'il accepte un droit de contrôle du Congrès.

A en juger par les premières réactions du sénateur Jackson, la « clarification » de la Maison Blanche n'affectera pas le compromis intervenu. Le sénateur a précisé qu'il ne s'attachait pas à un chiffre particulier, mais qu'il était important que les Soviétiques laissent partir librement sans intimidations ni tracasseries administratives, ceux qui veulent émigrer. Etant donné que les demandes d'émigration dépassent le chiffre de cent trente mille, le sénateur estime que plus de soixante mille personnes quitteront l'Union soviétique cette année si les Soviétiques tiennent parole.

HENRI PIERRE.

M. RUTH REMPLACERA M. JAWORSKI AU POSTE DE PROCUREUR SPÉCIAL CHARGÉ DE L'AFFAIRE DU WATERGATE

Washington. *(A.F.P., Reuter).* — M. Henry Ruth, adjoint du procureur spécial chargé de l'affaire du Watergate, M. Leon Jaworski, démissionnaire, remplacera celui-ci dans la poursuite de l'enquête, indique-t-on dans les milieux proches du ministère de la justice. M. Saxbe pourrait annoncer cette nomination dans le courant de la semaine ; la démission de M. Jaworski prendra effet vendredi.

Les enregistrements des conversations à la Maison Blanche de l'ancien président Nixon devront rester sous la garde de l'administration fédérale et ne lui seront pas remis. Le juge de district Richey Charles a statué dans ce sens lundi, en rejetant les requêtes des avocats de M. Nixon. Il a toutefois décidé que l'ancien président pourrait avoir accès à ces documents pour préparer son éventuel témoignage au procès de ses anciens collaborateurs. Si M. Nixon était empêché par son état de santé de se rendre à Washington, le juge l'autoriserait à faire faire des photocopies de ses documents.

M. FIDEL CASTRO PRÉFÈRE L'ACTUEL PRÉSIDENT A M. NIXON

Le premier ministre cubain, M. Fidel Castro, a déclaré dans une interview diffusée le lundi 21 octobre par le réseau de télévision C.B.S. qu'un rapprochement entre La Havane et Washington était possible sous l'administration du président Gerald Ford. « Nixon était personnellement mêlé à des éléments contre-révolutionnaires, alors qu'en Ford nous voyons un homme qui est au-dessus de ces choses », *a dit M. Castro. Il pense que M. Ford* « pourrait adopter une autre politique à l'égard de Cuba ». *Au cours de l'interview, enregistrée cinq jours après que le premier ministre cubain eut critiqué en termes virulents la politique américaine, M. Castro a répété que la seule condition préalable qu'il posait à une normalisation des relations avec les Etats-Unis était la levée des sanctions économiques et politiques adoptées par l'Organisation des Etats américains.*

M. Castro s'est déclaré déçu par les révélations concernant l'autorisation par le secrétaire d'Etat Henry Kissinger du financement clandestin au Chili des partis opposés au président Salvador Allende. « C'est un coup dur, puisque l'opinion publique internationale avait toujours considéré Kissinger comme un homme de paix », *a-t-il dit à ce sujet. Il a cependant reconnu que M. Kissinger était* « un homme politique très réaliste qui a fait de grands efforts pour résoudre les problèmes de la guerre froide au cours des dernières années ».

Dans les milieux diplomatiques de Washington on prête à M. Kissinger le désir d'un rapprochement avec Cuba, et l'on n'exclut pas la possibilité que les Etats-Unis votent à Quito — où aura lieu le 8 novembre prochain, la prochaine réunion de l'Organisation des Etats américains — avec la majorité déjà constituée en faveur d'une levée de sanctions contre Cuba. — *(A.F.P.)*

● M. ELIE LESCOT, ancien président de la République d'Haïti de 1941 à 1946, est mort, le dimanche 20 octobre à Port-au-Prince, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. — *(A.F.P.)*

Chili

Avant la chute d'Allende

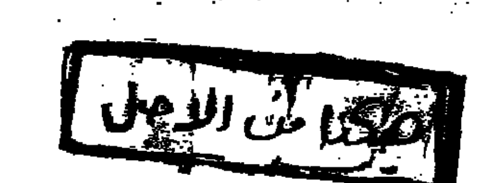
LA C.I.A. VOULAIT FINANCER UN PARTI D'EXTRÊME DROITE

New-York *(A.F.P.)*. — La C.I.A. (Central Intelligence Agency) se proposait de financer le Parti national chilien, d'extrême droite, six semaines avant le renversement du régime de Salvador Allende en septembre 1973, écrit le lundi 21 octobre le *New York Times*, citant des « sources sûres ». Selon un document, révèle le journal, la C.I.A. a recommandé le 5 juillet 1973 au « comité 40 » (commission chargée d'examiner les opérations secrètes) (1) que 200 000 dollars soient versés clandestinement au Parti national, groupe conservateur qui avait appelé les Chiliens à se dresser — par la violence si nécessaire — contre le gouvernement du président Allende.

Le *New York Times* précise qu'il n'a pu savoir si le « comité 40 » avait entériné cette proposition de la C.I.A. Cependant, rappelle le journal, le directeur de cet organisme, M. William Colby, a récemment reconnu qu'une dépense de 1 million de dollars par la C.I.A. au Chili avait été acceptée en août 1973.

De son côté, l'hebdomadaire *Newsweek*, dans sa dernière livraison, révèle que les services secrets australiens [illegible] (Australian Secret Intelligence Service) ont collaboré pendant deux ans avec la C.I.A. au Chili. Le ministère australien des affaires étrangères aurait reconnu [illegible] *été demandé à [illegible] de travailler là-bas* », mais nié toute participation de ses services à des opérations de sabotage politique. Les services australiens auraient également coopéré avec la C.I.A. au Vietnam, au Cambodge et en Indonésie.

(1) Ce terme pourrait donner à croire qu'il s'agit d'une commission composée de quarante membres. En réalité, il s'agit d'un « petit comité », constitué de quatre ou cinq personnes : le conseiller du président pour les questions de sécurité, le secrétaire d'Etat (fonctions cumulées aujourd'hui par M. Kissinger), le directeur de la C.I.A., le secrétaire à la défense et, à l'occasion, le ministre de la justice.



PROCHE-ORIENT

Etats-Unis

M. Ford confirme qu'une rencontre avec M. Brejnev est à l'étude

Les présidents américain et mexicain ont eu des entretiens « francs et directs » sur les problèmes de l'« hémisphère »

e président Ford, las d'avance t-être de gravir les « somts » qui se profilent en chaîne horizon de ses activités diplotiques, vient d'inaugurer une velle formule de rencontre térale : la conférence « à val ». Lundi 21 octobre, il s'est retenu pendant plusieurs heuavec le président mexicain Louis Echevarria, mais les versations se sont déroulées ernativement à Magdalena-demo (Mexique) et à Tubac tats-Unis), de part et d'autre une frontière que les deux interuteurs ont franchie dans les ux sens en passant par la bourde de Nogales, agglomération le-même dédoublée par le tracé ontalier.

A l'issue de ce « nouveau dialogue », le président Ford a éclaré qu'il s'était mis d'accord sur de nombreux problèmes » vec le président Echeverria. Des eux principaux — l'un tout noueau, lié à la détection d'importantes réserves pétrolifères dans es Etats mexicains de Tabasco et de Chiapas, l'autre sempiternel, savoir le sort et le statut des ouvriers agricoles mexicains cherchant un emploi saisonnier aux Etats-Unis — aucun ne semble mûr pour une solution imminente.

On sait qu'il y a quelques jours la compagnie américaine chargée de prospecter les gisements d'hydrocarbure situés en territoire mexicain annonçait à grand bruit que le Mexique possédait des ressources en or noir « comparables à celles du Golfe persique ». Il semble que certaines autorités américaines eussent aimé voir le Mexique profiter de cette découverte pour faire contrepoids psychologique aux pays membres de l'OPEP et amorcer une tendance à la baisse des prix du brut. Samedi dernier 19 octobre, le président Echeverria s'empressait de promettre à ses compatriotes qu'il ne ferait aucune concession en la matière au président américain et déclarait qu'en tout état de cause les gisements découverts, quoique « *très étendus* », n'avaient *pas « l'ampleur énorme, fantastique »*, que certains milieux intéressés leur prêtaient. A l'occasion de ses entretiens avec M. Ford, il a néanmoins révélé que le Mexique livrait déjà du pétrole, « *sans discrimination* », aussi bien à l'Amérique latine qu'aux Etats-Unis et à Israël. La politique pétrolière définie par le président prévoit que le pays, sans adhérer pour autant à l'OPEP, alignera ses prix de vente sur les cours mondiaux. Il n'y aura donc ni accès ni tarif privilégié accordés au voisin du Nord.

Le président Ford ne se serait pas montré plus conciliant en ce qui concerne l'entrée des travailleurs mexicains. Une « renégociation » des conventions en vigueur réglementant strictement l'afflux migratoire est hors de question pour l'instant. En revanche, il a été réaffirmé, au cours d'une conférence de presse tenue en commun par les deux présidents, qu'il serait veillé à ce que les droits protégeant les migrants non clandestins soient appliqués plus rigoureusement à l'avenir.

Un troisième sujet d'actualité a été abordé durant les entrevues-navettes des deux chefs de l'exécutif : celui des relations avec Cuba. Là-dessus, la discrétion a régné de part et d'autre. La réunion des ministres des affaires étrangères de l'O.E.A. à Quito, capitale de l'Equateur, le 8 novembre prochain, n'incitait sans doute pas à rompre prématurément la retenue qui précède une confrontation aussi attendue. Néanmoins, le président Ford a dit que, puisqu'à son avis l'attitude de M. Fidel Castro envers les Etats-Unis n'avait pas changé, ceux-ci « *maintiennent leur point de vue vis-à-vis de Cuba* ».

Les entretiens Ford-Echeverria se sont conclus sur un geste du président américain à l'égard de son homologue de Mexico. M. Ford s'est engagé à ne pas faire opposition à un amendement des statuts de l'ONU pour y inscrire la charte des droits et des devoirs économiques des pays membres, qui est un des projets favoris du président Echeverria. — A. C.

En quittant La Havane

M. MITTERRAND DÉNONCE LE « BLOCUS » DE CUBA

La Havane (A.F.P.). — M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, a quitté La Havane, le lundi 21 octobre, à destination de la Guadeloupe. Il a été salué à son départ par M. Fidel Castro, premier secrétaire du parti communiste cubain et premier ministre, dont il était l'hôte à Cuba depuis le 16 octobre, à la tête d'une délégation du parti socialiste français.

Au cours de sa visite, le dirigeant socialiste a eu deux longs entretiens avec M. Fidel Castro : le 17 octobre, au Palais de la Révolution, à La Havane, et le 20 octobre, à Santiago-de-Cuba. M. Mitterrand et sa délégation ont eu également des conversations avec des membres du bureau politique et du comité central du P.C.C. avant de se rendre dans trois provinces de l'île.

Dans une déclaration remise lundi à la presse, M. Mitterrand a estimé notamment que « dans l'immense effort collectif par lequel Cuba se fraye son propre chemin vers le socialisme, son peuple donne l'exemple d'une fermeté, d'une générosité, d'une joie de vivre qui ne peuvent que toucher profondément des socialistes français ».

Le communiqué commun du parti socialiste français et du parti communiste cubain souligne « l'accueil particulièrement chaleureux et fraternel » fait au premier secrétaire du parti socialiste.

Le parti socialiste salue également dans le communiqué « la décision exprimée par la majorité des gouvernements d'Amérique latine de voter lors de la prochaine conférence de Quito contre le maintien des sanctions à l'encontre de Cuba ». Il affirme que « le blocus de Cuba constitue l'une des manifestations les plus odieuses » de l'hostilité impérialiste à l'égard de l'île. La déclaration commune, résultat de quelque dix heures d'entretiens entre MM. Mitterrand et Fidel Castro et leurs délégations respectives, dénonce enfin « la terreur imposée par la junte fasciste contre le peuple chilien ».

● UNE IMPORTANTE DECOUVERTE DE PETROLE aurait été faite au Mexique. — La société d'Etat mexicain Petroleos Mexicanos aurait découvert d'importants gisements de pétrole en effectuant des forages à grande profondeur dans les Etats de Tabasco et de Chiapas, à 1 400 kilomètres au sud de Houston.

Selon le journal américain *Washington Post*, qui cite un géologue travaillant pour une compagnie américaine, cette découverte serait considérable et pourrait être comparée aux gisements du golfe Persique.

Bolivie

● LA DECISION DEFINITIVE *de la Cour suprême*, siégeant à Sucre, sur la demande d'extradition du gouvernement français à l'endroit de Klaus Barbie, interviendra dans les prochains jours, a-t-on appris récemment dans les milieux proches du ministère de la justice. La procédure d'extradition contre l'ex-chef de la Gestapo de Lyon Klaus Barbie, alias Altmann, qui séjourne actuellement à Cochabamba, est entrée en effet dans sa phase finale, après l'audition des avocats de l'ambassade de France en Bolivie. L'extradition de Klaus Barbie a fait l'objet d'une demande unanime du Parlement européen au gouvernement bolivien. — *(A.F.P.)*

Chili

L'ENTRETIEN DE M. SAUVAGNARGUES AVEC M. ARAFAT ET SON SÉJOUR EN JORDANIE

L'O.L.P. devrait renoncer à toute action terroriste

déclare le ministre des affaires étrangères

La rencontre, lundi matin 21 octobre, de M. Jean Sauvagnargues avec M. Yasser Arafat, a suscité de nombreux commentaires et déclarations. Elle continue aussi de provoquer une vive irritation en Israël, où, selon le correspondant diplomatique du *Jerusalem Post*, citant des sources officielles à Jérusalem, le gouvernement israélien aurait officiellement protesté auprès de la France il y a trois semaines déjà, lors de l'annonce du projet d'entrevue entre M. Sauvagnargues et M. Arafat (1). Au cours d'un débat, lundi, à la Knesset, M. Ygal Allon, ministre israélien des affaires étrangères, a condamné de nouveau le vote de l'assemblée générale de l'ONU en faveur d'une invitation à l'O.L.P. de participer au débat sur la Palestine.

M. Jean Sauvagnargues, au cours d'une conférence de presse tenue à Beyrouth à l'issue de sa rencontre avec M. Arafat, a déclaré : « *Le meilleur moyen d'arracher des gens au désespoir et à la violence, c'est de faire en sorte qu'ils prennent leurs responsabilités sur le plan international, c'est-à-dire qu'ils agissent en fonction des réalités internationales.* » Puis M. Sauvagnargues a indiqué que « *sa conversation de lundi matin l'avait convaincu que tel sera bien l'effet des développements en cours. Je me suis senti très confirmé dans la décision que nous avons prise de voter en faveur de l'audition des représentants du peuple palestinien aux Nations unies* ». « *M. Yasser Arafat*, a encore souligné le ministre français, *m'a fait une très bonne impression. Il m'a paru réaliste et modéré, mais certes conscient des droits que lui impose la situation. M. Arafat a la stature d'un homme d'Etat.* »

Le ministre français a ajouté : « *L'action de l'OLP devrait s'exercer sur le plan politique, ce qui implique la renonciation à toute action terroriste.* » Le ministre a encore rappelé que les deux orientations fondamentales de la France sur la crise du Proche-Orient étaient de prendre en considération les droits du peuple palestinien, ce qui impliquait sans doute la reconnaissance du droit à l'autodétermination, et, d'autre part, de défendre les droits de chaque Etat de la région à vivre dans des frontières sûres et reconnues.

Dans une interview accordée, lundi également, à la télévision libanaise, M. Sauvagnargues est revenu sur les éléments nouveaux intervenus récemment dans la position de la France, notamment la levée de l'embargo sur la livraison d'armes au Proche-Orient, le vote à l'ONU invitant les Palestiniens à se faire entendre à l'Assemblée générale, et sa rencontre avec M. Arafat. Il a indiqué que cet ensemble de décisions constituait un tout cohérent et a affirmé qu'un règlement durable de *la crise du Proche-Orient supposait* remplies trois conditions : l'évacuation des territoires arabes occupés, les frontières sûres et reconnues pour tous les Etats de la région et la prise en considération des droits du peuple palestinien.

Quant à M. Yasser Arafat, il a déclaré de son côté à l'agence palestinienne Wafa : « *Ma rencontre avec M. Sauvagnargues vient couronner les prises de position positives de la France à l'égard de la cause arabe en général et de la cause palestinienne en particulier.* » M. Arafat a estimé que la visite de M. Sauvagnargues constituait un « *élément favorable dans la crise du Proche-Orient* ».

Des réactions positives sont d'autre part enregistrées, notamment au Caire. M. Ismail Fahmi, *ministre égyptien des affaires* étrangères, aurait adressé une lettre à son collègue français pour remercier la France de son vote à l'ONU et pour se féliciter de la rencontre entre MM. Sauvagnargues et Arafat.

(1) Il n'y a pas eu de protestation israélienne formelle contre l'entrevue Sauvagnargues - Arafat, dit-on dans les milieux informés français, mais une allusion y a sans doute été faite verbalement lors des démarches faites par Israël pour protester contre le vote de la France favorable à la participation de l'O.L.P. au débat de l'ONU sur la Palestine (« le Monde » du 16 octobre).

Les dirigeants d'Amman souhaitent que la France tienne suffisamment compte du « fait jordanien »

Poursuivant son voyage au Proche-Orient, M. Jean Sauvagnargues est arrivé lundi 21 octobre en fin d'après-midi à Amman, venant de Beyrouth, où il avait rencontré, le matin, M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine. Le ministre français des affaires étrangères a été reçu dans la soirée par le premier ministre jordanien par intérim, M. Soubih Amin Amr, en l'absence de M. Zeid Rifai, premier ministre et ministre des affaires étrangères, parti pour Rabat. Après avoir été reçu, ce mardi matin, par le prince héritier Hassan, il devait faire une tournée en hélicoptère au-dessus de la vallée du Jourdain, puis s'entretenir en fin de matinée avec le roi Hussein, dont il est l'hôte à déjeuner. Le ministre doit regagner la France dans la soirée.

Amman. — Pour être arrivés une heure et demie après le coucher du soleil, c'est-à-dire après le salut aux couleurs — leur avion a atterri à 18 h. 10 à l'aéroport d'Amman — M. Sauvagnargues et les membres de sa suite n'ont pas eu droit à l'accueil impressionnant et très coloré de la garde royale et de sa fanfare, *cuivres et cornemuses*, réservé aux hôtes de marque du roi Hussein de Jordanie. Le tout Amman politique et diplomatique n'en était pas moins là pour saluer le ministre français.

De notre envoyé spécial

« *Plus qu'un geste de courtoisie, cette visite revêt pour nous une importance exceptionnelle, car elle intervient à un moment où se précise le rôle imparti à l'Europe dans le conflit du Proche-Orient* », nous a déclaré M. Adnan Abou Audeh, ministre de l'information, qui, en l'absence de M. Zeid Rifai, assure l'intérim des affaires étrangères. « *Il y a longtemps*, a ajouté M. Abou Audeh, *que le roi Hussein mise sur la France pour qu'elle prenne l'initiative d'un dialogue euro-arabe qui doit aider considérablement à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région, d'où les visites répétées de notre souverain au général de Gaulle et au président Pompidou. Il nous faut à présent souhaiter que ces contacts, et toutes ces affinités entre les pays de la Ligue arabe et ceux de la Communauté européenne, se traduisent par une coopération politique, culturelle et surtout économique. Pour ma part*, a conclu le ministre, *j'ai eu l'occasion de toucher du doigt et d'apprécier l'aide technique qui nous a été offerte par la France dans le domaine de l'audiovisuel. L'O.R.T.F. a équipé l'un de nos studios et a initié à différents travaux de spécialisation une équipe d'opérateurs-radio.* »

S'ils se sont d'abord formalisés de l'entrevue que M. Sauvagnargues a eue le matin même à Beyrouth avec M. Arafat, les dirigeants jordaniens se sont montrés ensuite plus compréhensifs : « *Le ministre français*, a souligné encore M. Abou Audeh, *se devait de compléter ses informations pour en faire état à ses collègues de la C.E.E.* »

A ce sujet, on croit savoir de source proche de l'O.L.P. que l'entrevue entre le ministre français et M. Arafat s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles, sans qu'il faille s'attendre pour autant à des résultats spectaculaires. *M. Arafat a été* impressionné par l'intérêt et l'attention que ses propos ont éveillés chez son interlocuteur. Celui-ci, ajoute-t-on, a si peu parlé qu'on a cru par moments qu'il s'agissait davantage d'un monologue que d'un dialogue. Le ministre français a mis toutefois en garde le leader de la résistance contre « *une certaine forme de terrorisme qui nuit à ceux qui la pratiquent plus qu'à ceux contre lesquels elle est dirigée* ». Il devait par ailleurs lui annoncer que cette prise de contact serait suivie par d'autres à l'échelon européen, et a profité de l'occasion pour expliquer à M. Arafat les raisons qui ont porté certains pays membres de la C.E.E. à s'abstenir de voter en faveur de l'admission de l'O.L.P. à l'Assemblée des Nations unies.

La même attitude modérée, mais très ouverte et attentive, a été adoptée par M. Sauvagnargues à Amman. Ses hôtes ont tenu à lui fournir tous les éléments dont il aurait besoin pour se faire une idée de la réalité jordanienne, afin qu'il soit en mesure d'en tirer les conclusions. Sûrs de leur droit, convaincus que sans la Jordanie l'organisation de M. Arafat *ne pourra pas récupérer toute* seule les portions du territoire palestinien occupées en juin 1967, le roi Hussein et son entourage préfèrent cependant que le linge sale soit lavé en famille. C'est la raison pour laquelle les pourparlers avec le ministre français ne porteront que sur les grandes lignes du conflit arabo-israélien, celles qui ont fait jusqu'ici l'unanimité chez les Arabes.

Le roi Hussein et ses ministres devaient déclarer à des diplomates qu'ils ont rencontré ces derniers jours qu'ils regretteraient de voir la France s'immiscer indirectement dans les querelles inter-arabes en prenant trop ouvertement position pour l'O.L.P., sans tenir compte suffisamment du « fait jordanien ».

Les Jordaniens n'ont pas manqué de rappeler aussi à leur hôte les liens qui les attachent à la France. Le roi Hussein a été le premier dirigeant arabe à rendre visite au général de Gaulle après la fin de la guerre d'Algérie. Le plus beau bosquet de pins et de sapins planté dans le cadre du plan triennal de reboisement des plateaux du Nord porte le nom du général de Gaulle. Enfin, les études de deux des plus grands projets de développement du royaume sont confiés à des organismes ou à des firmes françaises.

ÉDOUARD SAAB.

LES MILLIEUX OFFICIELS EN ISRAËL OBSERVENT UN SILENCE COMPLET

Jérusalem. — La partie jordanienne du voyage de M. Sauvagnargues au Proche-Orient ne *soulève pas plus d'intérêt* en Israël que la partie proprement libanaise de son séjour à Beyrouth. Les relations de la France avec le royaume hachémite et la République libanaise n'ont jamais constitué un sujet de préoccupation pour les Israéliens, même lorsque Paris réitère le souci que lui inspire l'intégrité territoriale du Liban. Dans les comptes rendus publiés par la presse israélienne sur le séjour de M. Sauvagnargues à Beyrouth, une bonne place est faite aux informations selon lesquelles deux avions militaires israéliens ont fait entendre des « bangs » au moment de l'arrivée de M. Arafat à la résidence des Pins.

Les entretiens franco-jordaniens d'Amman ne sont nullement commentés par la presse de ce mardi matin. En revanche, elle revient sur la rencontre de M. Sauvagnargues avec M. Arafat. C'est par un titre sur quatre colonnes en tête de sa première page que le quotidien indépendant *Haaretz* mentionne que le ministre français a donné au chef de l'O.L.P. le titre de « *M. le président* ». Dans ce même journal, un caricaturiste présente M. Sauvagnargues sous les traits d'un illusionniste faisant surgir de son gibus un Arafat transformé en colombe.

C'est sur un ton moins plaisant que le quotidien de langue française, *le Journal d'Israël*, comme la veille les journaux *Maariv* et *Davar*, s'en prend en termes vifs aux « *initiatives françaises* » (vote aux Nations unies et rencontre de Beyrouth) en faveur des « *responsables des massacres de Maalot, de Kyriath-Shmoneh, de Chamir et de tant d'autres crimes* » (1).

Les milieux officiels de Jérusalem, pour leur part, continuent d'observer le silence le plus complet — même dans des conversations privées — sur les sentiments que leur inspire la rencontre Sauvagnargues-Arafat. — A. Sc.

(1) Les raids de fedayin contre Kyriath Shomeh, Maalot et Chamir ont eu lieu respectivement les 11 avril, 15 mai et 13 juin derniers.

Les ministres arabes des affaires étrangères préparent le « sommet » de Rabat

De notre correspondant

Les préparatifs du huitième « sommet » arabe, qui doit se réunir à partir du samedi 26 octobre, se poursuivent à Rabat. La conférence des ministres des affaires étrangères de la Ligue arabe doit commencer ses travaux ce mardi après-midi dans les salons de l'hôtel Hilton, et fixer l'ordre du jour du « sommet ». Jusqu'à présent, tous les pays membres de la Ligue arabe ont annoncé leur participation aux travaux, à l'exception de la Libye, qui n'a pas encore fait connaître ses intentions. L'annonce de la venue du roi Hussein de Jordanie, absent du précédent « sommet », qui s'était tenu à Alger en novembre 1973, est généralement accueillie avec satisfaction. Enfin, l'agence palestinienne d'information Wafa a indiqué lundi que M. Yasser Arafat présiderait la délégation de l'O.L.P.

Rabat. — Les ministres arabes des affaires étrangères, qui commencent leurs travaux ce 22 octobre, vont surtout examiner les moyens de « *libérer les territoires arabes et de rétablir le peuple palestinien dans ses droits légitimes* ». Ils se pencheront aussi sur le problème du développement économique des pays arabes, et étudieront les perspectives du dialogue arabo-africain et arabo-européen. C'est du moins ce qu'a annoncé M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe, à la suite d'un entretien avec le roi Hassan II.

De façon générale, les délégations présentes dans la capitale marocaine dans la matinée de mardi — il y en avait déjà une quinzaine sur les dix-neuf attendues — ont estimé que la rencontre à Beyrouth entre *MM. Sauvagnargues et Yasser Arafat*, a donné une dimension nouvelle au dialogue arabo-européen. On convient que l'événement est resté limité à une prise de contact, et que le ministre français des affaires étrangères n'a pas engagé pour autant la Communauté européenne. Mais la satisfaction qui s'exprimait dans les couloirs de la conférence n'en était pas moins vive. La radiodiffusion marocaine a noté quant à elle la « *signification remarquable* » de cette rencontre, portée au crédit de la diplomatie française. L'autorité de M. Yasser Arafat, déjà renforcée par la récente décision de l'ONU, ne manquera pas de s'en trouver accrue lorsque le « sommet » aura à connaître de la controverse entre la Jordanie et l'O.L.P. à propos de la représentation des Palestiniens.

En revanche, le point de friction qu'auraient pu constituer voici peu de temps encore les revendications simultanées de Rabat et de Nouakchott sur le Sahara espagnol se trouve éliminé. D'abord parce que le roi Hassan II a précisé le mois dernier qu'il ne comptait pas soulever ce problème à la conférence, et, surtout, parce que le ralliement survenu entre-temps de la Mauritanie à la procédure introduite par le Maroc auprès de la Cour internationale de justice de La Haye a restauré une atmosphère sereine entre les deux capitales. Ainsi le « *sommet* » arabe se déroulera-t-il, sur ce point au moins, dans le même climat d'apaisement qui prévalut à Rabat voici cinq ans, lors du « sommet » islamique au cours duquel le Maroc reconnut *de facto* la Mauritanie après avoir contesté son existence en tant qu'Etat souverain. — L. G.

Liban

De sérieuses divergences avec le président Frangié ont empêché M. Saeb Salam de former le gouvernement

Désigné par le chef de l'Etat pour former le nouveau gouvernement qui succédera au cabinet démissionnaire de M. Takieddine Solh, M. Saeb Salam s'est récusé après de laborieuses et vaines tractations. Le leader beyrouthin a confié à son entourage qu'il n'était pas parvenu à un accord avec le président de la République « *quant au fond et à la forme* » du gouvernement qu'il lui était demandé de constituer. On croit savoir qu'il lui a été reproché en haut lieu d'avoir cherché à écarter de la nouvelle combinaison ministérielle des éléments proches du chef de l'Etat, dont le fils de ce dernier, M. Tony Frangié, ministre des P.T.T., *ainsi que* M. Fouad Naffah, ministre des affaires étrangères, dont le nom est souvent cité parmi les candidats à la succession du chef de l'Etat (son mandat expire en 1976).

Pour éviter une épreuve de force dont le pays ne pourrait supporter les retombées et couper court aux manœuvres qui se trament à l'étranger, le président désigné a préféré se retirer de la compétition. Il a tenu à préciser cependant, « *à l'intention de ceux qui ont tout fait pour lui compliquer la tâche* », qu'il n'avait opposé de veto contre quiconque, qu'à aucun moment il n'avait voulu imposer une liste de ministres réputés hostiles au chef de l'Etat et qu'en tout état de cause ses divergences avec la présidence de la République portent moins sur des personnes que sur des options politiques et des impératifs sociaux.

A tous ces arguments, les amis du chef de l'Etat répondent que ce dernier avait fini par donner « carte blanche » au président désigné pour qu'il forme un gouvernement à son goût, mais à condition qu'il tienne compte des doléances des groupes parlementaires et qu'il s'assure par-dessus tout de la confiance de la Chambre. — E. S.

ASIE

Vietnam du Sud

Niant toute intervention américaine dans l'agitation

L'ambassadeur des Etats-Unis réduit le rôle du G.R.P. à celui d'une « marionnette »

Saigon. *(A.F.P.)* — L'ambassadeur des Etats-Unis à Saigon, M. Martin, invite le Vietnam du Nord à retourner à la table de négociations et à cesser toute propagande pour *« travailler sérieusement et dans un esprit constructif aux modalités permettant d'appliquer pleinement et complètement les accords de Paris »*.

Cette invite est exprimée dans une longue déclaration de l'ambassade. La signature de l'ambassadeur n'y figure pas, mais les familiers du style et du ton de M. Martin ont reconnu sa griffe très personnelle.

L'ambassadeur dresse un acte d'accusation contre la République démocratique du Vietnam, qu'il tient pour responsable de la poursuite de la guerre et de la non-application des accords. Quant au G.R.P. sud-vietnamien, l'ambassadeur le considère comme *« une marionnette sudiste dont les ficelles sont manipulées par ses maîtres du Nord »*.

D'autre part, répondant aux déclarations récentes du porte-parole du G.R.P. à Saigon, le texte affirme que les Etats-Unis ne soutiennent *« aucun groupe politique dissident »* au Sud. *« Les Etats-Unis,* souligne l'ambassadeur, *n'encouragent ni ne soutiennent, de quelque façon que ce soit, aucune faction politique au Vietnam du Sud »*. L'ambassadeur accuse le Nord et *« son agent »* le G.R.P. de s'ingérer dans les affaires intérieures de la République du Vietnam en essayant d'exploiter des divergences politiques apparues récemment.

Cependant, les manifestations de l'opposition se poursuivent à Saigon et dans les villes provinciales. Le pouvoir a réagi lundi en saisissant quatre journaux. Trois d'entre eux mentionnaient la lettre adressée par l'Union des étudiants catholiques du Sud aux étudiants du Nord, demandant leur collaboration pour une rapide réconciliation des Vietnamiens. Selon la presse, la lettre a été confiée à Mgr Binh, archevêque de Saigon, qui doit la remettre à Mgr Trinh Van Can, coadjuteur de Hanoi, lors de leur rencontre à Rome cette semaine. D'autre part, la plupart des quotidiens saigonnais ont commencé lundi à boycotter les informations officielles.

[La prise de position de M. Martin n'est pas étonnante : l'ambassadeur est connu pour ses opinions jusqu'auboutistes. S'il est naturel qu'il affirme, sans totalement convaincre, que les Américains ne soutiennent à Saigon aucun groupe d'opposition, en vue d'une éventuelle relève de M. Thieu, la question se pose de savoir s'il écrit en son nom propre ou au nom de son gouvernement lorsqu'il réduit le rôle du G.R.P. à celui d'une « marionnette ». Le G.R.P. n'a-t-il pas signé l'accord de Paris tout comme les autres parties concernées ? Pendant des années, Washington a affirmé en public que le soulèvement au Sud était une affaire manigancée par le Nord. Lorsque des « documents du Pentagone » furent révélés, chacun put constater que, même pour les « durs » de Washington, la situation était moins simple...]

Japon

PLUS DE DEUX MILLIONS DE PERSONNES MANIFESTENT CONTRE LA PROCHAINE VISITE DU PRÉSIDENT FORD

Tokyo *(A.F.P., Reuter)*. — D'importantes manifestations ont eu lieu le lundi 21 octobre dans de nombreuses villes du Japon, à l'occasion de la Journée internationale contre la guerre. Les manifestants protestaient particulièrement contre la visite, prévue le mois prochain, du président Ford au Japon, et contre la présence, signalée par certaines informations, d'engins nucléaires américains sur le sol et dans les ports japonais.

Selon les organisateurs, c'est-à-dire l'ensemble des partis de gauche et les syndicats ouvriers, deux millions trois cent mille personnes ont participé aux manifestations. Des arrêts de travail ont été observés dans les chemins de fer et chez les dockers.

Quelque huit mille policiers avaient été postés autour des bâtiments gouvernementaux, de l'ambassade des Etats-Unis et des sièges des grandes firmes japonaises. Six étudiants ont été arrêtés, mais aucun incident sérieux n'a été signalé.

EUROPE

Portugal

Les élections à l'Assemblée constituante auront lieu à la proportionnelle

Lisbonne *(A.F.P.)*. — Selon un projet de loi électorale qui vient d'être publié à Lisbonne et sera soumis au Conseil d'Etat, les élections pour l'Assemblée constituante — prévues en mars 1975 — auront lieu selon le système de la représentation proportionnelle.

Ce système avait déjà été employé en 1911, après la proclamation de la République. Le projet de loi prévoit que seuls les partis pourront présenter des candidats mais n'exclut pas les coalitions ou fronts de partis. Les partis seront tenus de limiter à 80 000 escudos (environ 16 000 F) les sommes consacrées à la propagande pour chaque candidat et des comptes devront être présentés après les élections.

Le projet prévoit l'interdiction de publication de sondages d'opinion pendant la campagne électorale. Les circonscriptions électorales seront définies de façon qu'il y ait un député pour vingt-cinq mille électeurs. Il y aura un bulletin de vote unique qui contiendra les différentes listes des candidats ainsi que leurs symboles ou sigles, et l'électeur n'aura qu'à désigner d'une croix la liste pour laquelle il vote. Une commission nationale électorale sera créée pour veiller au bon déroulement des opérations électorales.

Voter sera considéré comme un devoir civique et toute abstention entraînera, selon le projet de loi, l'inégibilité de l'abstentionniste à toute assemblée législative ou l'incapacité de siéger au conseil d'administration ou de direction d'un organisme public.

Trois fois plus d'électeurs

La première partie du projet de loi électorale prévoit le droit de vote à dix-huit ans, le droit de vote pour les analphabètes et les émigrants qui remplissent certaines conditions, ainsi que la création pour la première fois d'une carte d'électeur. Ce projet porte à cinq millions et demi le nombre des électeurs, alors qu'aux dernières élections législatives, en 1973, leur nombre n'était que de un million huit cent mille.

Sont éligibles tous les citoyens âgés de vingt et un ans, y compris les fonctionnaires de l'Etat, qui pourront se présenter sans avoir besoin d'une autorisation de leurs supérieurs. Sont inéligibles ceux qui possèdent la nationalité portugaise depuis moins de quinze ans, qui n'ont pas six mois de résidance dans leur circonscription électorale et les magistrats en service actif. Ceux qui ont exercé certaines fonctions dans l'ancien régime ou appartenu à des organisations antidémocratiques avant le 25 avril ne peuvent être électeurs. Cette incapacité sera définie par décret. Sont électeurs mais inéligibles ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Aux termes du projet de loi, la fonction de député est incompatible avec celle de membre du gouvernement ou du Conseil d'Etat.

Italie

M. Fanfani dresse l'état des divergences entre les quatre partis de la majorité

De notre correspondant

Rome. — Il a fallu attendre dix-neuf jours de crise ministérielle en Italie pour que l'on entre enfin dans le vif du sujet : M. Amintore Fanfani a adressé, lundi 21 octobre, aux quatre partis de la majorité de centre-gauche (démocrates-chrétiens, socialistes, sociaux-démocrates et républicains), une lettre qui fait, de manière précise, le point de la situation. Les divergences entre les quatre formations y sont clairement définies, et cela devrait mettre un terme, en principe, au dialogue de sourds de ces deux dernières semaines, où les procès d'intention ont joué un rôle essentiel.

La reconstitution du centre-gauche est difficile, mais pas impossible, a déclaré M. Fanfani dans sa lettre aux partis de la majorité. Le tout est de le vouloir.

M. Fanfani est personnellement d'accord, *grosso modo*, avec les di[...] exigence exprimées samedi dernier par les socialistes *(le Monde* du 22 octobre). Encore faudrait-il examiner celles-ci de plus près voir, par exemple, quelles sont les réformes prioritaires, et si l'Italie peut vraiment se permettre le luxe de garantir, comme la France, une année de salaire à ses chômeurs chré -

Mais il y a deux importants obstacles à l'union des partis du centre gauche, estime M. Fanfani. Le premier concerne les rapports entre la majorité gouvernementale et l'opposition communiste : celle-ci, aux yeux des socialistes doit être consultée en permanence et associée ainsi au pouvoir. La démocratie chrétienne serait presque d'accord, à condition que l'on ne cherche pas à institutionnaliser de telles consultations. Mais les sociaux-démocrates ne veulent pas en entendre parler. Ils s'opposent également au projet socialiste d'association avec le P.C.I.

Le deuxième obstacle est plus grave, dans la mesure où il oppose le P.S.I. aux trois autres partis de la majorité. Nous ne pouvons accepter, affirme M. Fanfani, l'accord entre les syndicats et le gouvernement que réclame le parti socialiste. Si celui-ci ne peut vraiment soutenir des positions divergentes de celles des syndicats, le gouvernement sera menacé en permanence dans sa liberté d'action et dans son existence même.

Les socialistes, dont l'aile gauche réclame un retour dans l'opposition, céderont-ils ? Une autre de leurs requêtes — disposer d'une place accrue dans le futur cabinet — n'a pas été refusée par M. Fanfani. Mais le secrétaire de la démocratie chrétienne a fait remarquer que les ministres devraient être choisis désormais en fonction de leurs compétences, et non de leur étiquette politique. Voeu pieux, qui ne peut impressionner personne, dans un pays où le jeu des partis reste prépondérant.

ROBERT SOLÉ.

● *Après les incidents de dimanche 20 octobre à Lamezia-Terme* (Calabre), au cours desquels un étudiant a été tué, la tension entre extrémistes a été très vive lundi dans toute la péninsule. A Milan, de nombreux heurts ont eu lieu entre manifestants et forces de l'ordre. Plusieurs agents ont été légèrement blessés. A Bologne, un étudiant d'extrême droite a été attaqué en plein centre de la ville par un commando d'une dizaine de personnes armées de barres de fer. Il a été hospitalisé dans un état grave. A Lamezia-Terme, une grève générale de trois heures a été observée lundi matin en signe de deuil. — *(A.F.P.)*

AFRIQUE

Mozambique

De violents incidents ont fait près de quarante morts et une centaine de blessés à Lourenço-Marquès

Lourenço-Marques *(A.F.P., Reuter)*. — *De violents incidents se sont déroulés lundi après-midi 21 octobre dans le centre de la ville de Lourenço-Marques, puis dans les faubourgs, à la suite d'un attentat commis par des soldats portugais rebelles. Les rafales d'armes automatiques, les explosions de grenades ont fait de très nombreuses victimes : trente-sept personnes au total auraient été tuées, tandis qu'une centaine d'autres étaient blessées. Radio-Clube, la principale radio du Mozambique, a multiplié dans la soirée et dans la nuit les appels aux donneurs de sang. Dans un communiqué lancé sur les ondes à 3 heures du matin la nuit dernière, les autorités ont annoncé que le calme était entièrement rétabli.*

Les affrontements ont commencé lundi après-midi lorsque deux militaires rebelles, membres des « commandos » de l'armée portugaise, ont lancé une grenade sur un groupe de soldats du FRELIMO qui montaient la garde à l'entrée du quotidien *Noticias*. Cette attaque déclencha une fusillade.

D'autres incidents se sont produits peu après dans la principale artère de la capitale, l'avenida da Republica, où des tirs d'armes automatiques ont été échangés, toujours entre rebelles, d'une part, troupes régulières du FRELIMO et de l'armée portugaise, d'autre part.

Les heurts se sont par la suite étendus aux faubourgs, et plus précisément au quartier noir de Xipamanine, dont les habitants ont dressé des barricades, barrant la route menant à l'aéroport voisin.

Dans la soirée, des soldats du FRELIMO et de l'armée portugaise ont organisé des patrouilles dans le centre de la ville.

A 23 heures (h. loc.), le haut commissaire portugais du Mozambique, le contre-amiral Crespo, et le premier ministre, M. Joaquim Chissano, ont tous deux, successivement, annoncé que le FRELIMO et l'armée portugaise contrôlaient la situation.

M. Chissano, premier ministre depuis un mois, a dénoncé *« une poignée de réactionnaires »* qui, a-t-il dit, *« échappant au contrôle de l'armée portugaise, se sont lancés à l'attaque de la population sans distinction de races »*.

Les militaires qui se sont rebellés et qui avaient déjà provoqué des incidents dimanche font partie de la section « commandos » de l'armée portugaise. Ils étaient spécialisés sous l'ancien régime portugais dans la lutte contre les guérilleros.

Le nombre exact de ceux qui sont entrés dans la clandestinité reste inconnu. Selon certaines sources, ils ne seraient guère plus d'une cinquantaine.

Les compagnies de « commandos » doivent être rapatriées ces jours-ci au Portugal en vertu des accords de Lusaka.

EUROPE

Grèce

EN MÊME TEMPS QUE M. PAPADOPOULOS

Plusieurs généraux sont inculpés

Athènes (*A.F.P.*). — La grève des typographes de la presse athénienne qui avait commencé il y a cinq jours a cessé lundi 21 octobre au soir. Dans un communiqué, le syndicat des typographes déclare que sa décision a été motivée *« par la campagne électorale qui est engagée en Grèce et également en raison de l'importance du drame national de Chypre »*.

D'autre part, vingt-quatre personnes occupant pour la plupart des postes-clés dans l'armée, la gendarmerie et la police, ont été inculpées lundi 21 octobre par le procureur général d'Athènes pour avoir « ordonné ou participé » à la répression sanglante des émeutes estudiantines de l'Ecole polytechnique d'Athènes les 16 et 17 novembre dernier. Dans son rapport, le procureur déclare avoir recueilli des témoignages dignes de foi selon lesquels le nombre des morts aurait dépassé d'au moins une vingtaine le chiffre de 15 officiellement avancé. Quant aux blessés, le chiffre officiel aurait été également inférieur à la réalité.

Parmi les personnes inculpées figurent notamment l'ancien chef de l'Etat, M. Georges Papadopoulos, l'ancien chef de la police militaire, le général Dimitrios Ioannides, et l'ancien chef des services spéciaux, le général Michel Roufogalis. L'ancien chef d'état-major des forces armées, le général en retraite Dimitrios Zagorianako, est accusé d'avoir ordonné à des unités de l'armée d'intervenir contre les étudiants. L'ancien chef du commandement militaire d'Attique, le général Nicolas Dertilis, est accusé d'homicide volontaire contre un jeune étudiant et d'instigation à d'autres homicides. Le commandant d'une unité de blindés, Spiridion Stathakis, est accusé d'avoir ordonné l'entrée d'un char dans l'enceinte de l'Ecole, char qui avait blessé grièvement une étudiante.

Belgique

LE RASSEMBLEMENT WALLON ET LE FRONT DES FRANCOPHONES BRUXELLOIS N'AURONT PLUS DE PRÉSIDENT COMMUN.

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — Après le congrès du Rassemblement wallon, troisième parti de la coalition gouvernementale, le week-end dernier, le monde politique s'interroge. Cette formation était unie jusqu'à présent au Front des francophones bruxellois (F.D.F.). Le Rassemblement wallon était entré en juin dans le cabinet Tindemans constitué le 25 avril, et on pensait associer également le F.D.F. au gouvernement ; mais les négociations ont échoué, le parti bruxellois n'étant pas satisfait du statut des francophones de la capitale. Depuis, le F.D.F. est passé de l'abstention à l'opposition active. Il n'était donc plus possible de maintenir une présidence commune. M. Defosset, président général du F.D.F.-Rassemblement wallon, a donc renoncé à ses fonctions et ne sera pas remplacé.

Le F.D.F.-Rassemblement wallon détenait vingt-deux sièges à la Chambre (treize pour le Rassemblement wallon et neuf pour le F.D.F.), et dix-huit sièges au Sénat (onze pour le Rassemblement wallon et sept pour le F.D.F.). Au conseil culturel francophone, la formation commune représentait quarante sièges sur un total de cent soixante-douze, soit près du quart des mandats, ce qui en faisait une force appréciable. En dépit de ces difficultés, des observateurs du F.D.F. assistaient au congrès du Rassemblement wallon, et le président du parti bruxellois, M. Lagasse, a déclaré qu'il n'existait *« aucun malentendu entre le F.D.F. et le Rassemblement wallon »*.

P. de V.

M. MARCHAIS DÉPLORE LES CRITIQUES NON FONDÉES DES COMMUNISTES YOUGOSLAVES

L'hebdomadaire officiel de la Ligue des communistes de Yougoslavie *Komunist* a mis en cause M. Georges Marchais pour l'appréciation sur l'autogestion en Yougoslavie qui lui est prêtée dans le livre de MM. Harris et Sédouy (*le Monde* du 22 octobre), le secrétariat du secrétaire général du P.C.F. répond :

« Georges Marchais a eu avec les deux auteurs une conversation de plusieurs heures. Cette longue conversation a été résumée en quelques pages, avec les inconvénients qui ne peuvent manquer d'en découler, d'autant plus que ce résumé n'a pas été soumis à Georges Marchais.

» Il en résulte que le jugement prêté à celui-ci sur la Yougoslavie ne correspond pas à sa pensée.

» L'attitude du P.C.F. à l'égard de la Ligue des communistes de Yougoslavie et de sa politique est exprimée dans les documents du P.C.F. Une des composantes en est la non-ingérence la plus stricte dans les affaires intérieures de la Yougoslavie socialiste.

» Il est regrettable que le Komunist *ait cru devoir opposer à cette attitude claire et bien connue des « propos » dont il ne s'est pas soucié de vérifier l'authencité. Cette façon de procéder ne correspond pas aux bons rapports qui existent entre le parti communiste français et la Ligue des communistes de Yougoslavie. »*

Autriche

● UN ACCORD FRANCO-AUTRICHIEN sur le séjour de fugitifs de pays tiers sur les territoires français et autrichien a été signé lundi 21 octobre à Vienne. Les fugitifs qui séjournent pendant plus de deux ans sur le territoire d'un des Etats contractants recevront le droit de séjour permanent dans l'Etat de leur résidence. Cet accord entrera en vigueur un mois après sa ratification. — (*A.F.P.*)

Espagne

LE PEINTRE ARROYO A ÉTÉ REMIS EN LIBERTÉ

Nous apprenons que le peintre Eduardo Arroyo, qui avait été arrêté le 18 octobre à Valence, a été relâché dès le lendemain. Son passeport, établi, comme il est normal en Espagne, au nom de sa mère, a été provisoirement confisqué, et la police l'a prié de rester à sa disposition.

Grande-Bretagne

M. Enoch Powell entend profiter du désarroi des conservateurs

De notre correspondant

Londres. — Alors que le nouveau Parlement se réunit pour la première fois ce mardi 22 octobre, les querelles continuent de faire rage au sein du parti conservateur. L'un de ses dirigeants, M. St John-Stevas, a prononcé les mots de *« guerre civile »*. C'est cependant M. Enoch Powell — l'ancien champion de la droite devenu le représentant des unionistes de l'Ulster — qui a donné aux controverses présentes la tournure la plus surprenante en paraissant se prononcer pour le maintien à la direction du parti de M. Heath, bien que celui-ci ait toujours été son ennemi personnel.

La semaine dernière encore, un fort courant se manifestait chez les députés conservateurs en faveur de Sir Keith Joseph, ardent avocat des *« valeurs traditionnelles »*. Le président du parti, M. Whitelaw, qui était favori au départ de la course à la succession de M. Heath, avait sinon abandonné la compétition du moins ralenti son rythme en proclamant sa fidélité à M. Heath. Après son discours très controversé de samedi à Birmingham (*le Monde* du 22 octobre) Sir Keith Joseph a vu sa cote tomber de façon spectaculaire et la confusion dans les rangs tories est totale.

Sir Keith continue à multiplier explications et mises au point. Il se plaint que ses propos sur la nécessité d'un contrôle accru des naissances dans les milieux les plus défavorisés aient été déformés de façon grossière. Il est d'ailleurs exact qu'il n'a pas « dénoncé » les classes pauvres de la société : il a seulement constaté que la majorité des enfants perturbés par leur environnement familial en sont issus. Il reconnaît cependant que certaines de ses déclarations étaient maladroites.

Avec une joie maligne, M. Enoch Powell a fait de son mieux lundi pour accentuer le désarroi de ses anciens collègues. On aurait pu s'attendre que l'idole déchue des conservateurs prenne parti pour Sir Keith Joseph, dont les vues, en matière économique notamment, sont très proches des siennes. Or il lui a reproché de faire des sermons sur la « morale » tout en soutenant M. Heath. Mais M. Powell craint, en fait, qu'un succès de la droite conservatrice ne réduise ses propres chances de jouer à nouveau un rôle dans son ancien parti.

L'effet le plus sûr de ces controverses est que la plupart des parlementaires tories qui, il y a quelques jours encore, souhaitaient voir régler rapidement le problème de la nouvelle direction du parti, semblent attendre que la fumée retombe sur le champ de bataille pour porter un jugement définitif sur M. Heath.

JEAN WETZ.

● *M. John Kingsley Read*, un homme d'affaires de trente-huit ans, transfuge du parti conservateur, succède à M. John Tyndall à la tête du Front national, formation d'extrême droite, qui milite, notamment, pour l'expulsion des immigrants de couleur. Le Front national avait présenté aux élections du 10 octobre quatre-vingt-onze candidats, qui avaient tous perdu leur caution.



LES FIDJI, OU LE BONHEUR DES AUTRES

II. — Visa pour Vancouver

Le royaume de Tonga, les Samoa-Occidentales, la Samoa américaine, traversent, à des degrés différents, une profonde crise (« le Monde » des 16, 17, 18, 19, 20-21 octobre). Quant aux Fidji, elles présentent la particularité d'abriter une importante population d'origine indienne (« le Monde » du 22 octobre). Mais nombreux sont ses membres qui, faute de pouvoir posséder des terres, choisissent l'exil.

De notre envoyé spécial JACQUES DECORNOY

Lautoka. — Il porte le nom du prophète, taille et coud des chemises. Point riche, point pauvre. Ses gosses étudient au lycée islamique. « *Asseyez-vous, nous avons tout le temps.* » Les hordes de touristes sont là-bas, derrière nous, attendant de partir en croisière, sur l'embarcadaire de la reine. De l'autre côté de la rue, le village de Namoli, habité de Fidjians. « *La communauté musulmane est bien vivante. Environ deux cents d'entre nous font chaque année le pèlerinage à La Mecque. Par petites étapes : l'Inde, le Pakistan, ou bien, avant, le Bangladesh.* » Lui coud ses chemises : « *Oui, parlons, nous avons le temps. Ce n'est pas comme mes deux frères et ma sœur. Ils ont émigré à Vancouver. Ils gagnent beaucoup d'argent mais ne s'arrêtent jamais. Vous croyez qu'ils pourraient là-bas bavarder avec vous comme nous le faisons ici? Beaucoup d'Indiens sont partis ou veulent partir. Et 75 % des Chinois ont quitté les Fidji pour l'Australie et Hongkong.* »

Cette dernière statistique mériterait d'être contrôlée. Et notre tailleur trouvant son bonheur entre ses sourates et ses chemises est un sage finalement peu représentatif. Il suffit d'une légère incitation à la conversation pour que, par exemple, le très occupé receveur d'autobus déverse sa bile et affirme que « *décidément, la vie est impossible, car, vous savez, nous les Indiens, nous ne sommes pas autorisés à acheter des terres, ni même à en louer pour longtemps* » (1).

Polémique dans le courrier des lecteurs du *Fiji Times* (« *Le premier journal publié chaque jour dans le monde* »... Nous sommes ici sur la ligne de partage des jours!). Un Indien : « *Nos ancêtres furent amenés à Fidji pour y résider en permanence, et il leur fut promis solennellement que des terres leur seraient données, ainsi qu'à leurs enfants, et que leurs droits seraient les mêmes que ceux des autres sujets britanniques. Le gouvernement devrait mettre sur pied d'urgence un plan d'attribution de terres et l'appliquer avec détermination afin de prévenir, ou du moins d'estomper le spectacle de gens d'« une certaine communauté », comme il est dit, qui, valises à la main, emplissent aéroports et ports, prêts à s'embarquer pour l'étranger, avec ou sans larmes dans les yeux.* » Autre lettre, écrite cette fois par un Fidjian : « *Dieu a donné Fidji aux Fidjians et non à des étrangers. Les Fidjians n'ont pas envahi d'autres pays. Les Indiens réclament-ils des terres en Ouganda, en Australie, en Nouvelle-Zélande ou en Angleterre? D'accord pour la citoyenneté, mais qu'ils aillent se faire voir ailleurs pour ce qui est des terres !* »

Terres en friche

Le système foncier, codifié à la suite de la « *cession* » du pays à la Couronne britannique, a fait la part belle aux familles traditionnelles, aux chefs fidjians. Cette protection des fils du sol s'explique en partie par la minceur des « tailles de guêpes » côtières exploitables. Elle a été renforcée par la réduction de la durée des baux accordés aux Indiens. Un haut fonctionnaire, — fidjian, il faut le souligner — n'hésite pas à se lamenter : « *Il y a une forte pression des non-Fidjians pour l'accès aux terres. Les Fidjians, quant à eux, pensent souvent à peine au lendemain, sauf lorsqu'il s'agit de sauvegarder la propriété. Les non-Fidjians ne peuvent louer un champ que pour neuf ans : comment voulez-vous développer ainsi l'agriculture? Il faudrait un minimum de trente ans. Le conseil des chefs demande toujours que ces problèmes ne soient pas discutés. De plus, bien des terres fidjianes demeurent inexploitées, ou très mal exploitées, sans qu'il y ait pour cela pénalisation fiscale. Ajoutez que, dans les villages, bien des jeunes supportent de moins en moins l'attitude des anciens et sortent du cadre communautaire.* »

Il est vrai que la fossilisation des structures foncières déborde la question des relations entre Fidjians et Indiens. Des efforts sont faits pour mieux mettre en valeur le terroir, mais, lit-on dans une récente analyse du Plan : « *Le système foncier constitue un handicap majeur. (...) Il explique en partie la mauvaise utilisation des champs.* » Des familles rurales quittent les villages, et les lopins demeurent incultes. A côté de poches surpeuplées, on trouve des zones sous-utilisées et en friche. Une profonde inégalité sociale caractérise ainsi les campagnes. Or, le déficit de la balance des paiements ne cesse de s'aggraver. La hausse des cours mondiaux n'explique pas tout, loin de là. Les importations de produits alimentaires ont crû, en prix constants, de 31 % de 1970 à 1972. Les Fidji ont acheté en 1972 12 000 tonnes de riz.

Améliorer le « statu quo » ?

Entre deux et trois mille Fidjiens émigrent chaque année ; ce sont, pour la plupart, des Indiens souvent bien instruits. Ainsi, le budget de Suva finance des études qui portent leurs fruits en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada. La radio cite-t-elle une déclaration du premier ministre de Wellington laissant entendre que les permis de travail seront plus libéralement accordés ? Le lendemain matin, une foule de postulants se présentent aux portes du haut commissariat néo-zélandais. « *Pendant ce temps,* note un planificateur, *le pays fait venir des économistes et des techniciens de l'étranger.* » Aucun changement radical n'apparaît à l'horizon : la majorité des étudiants de l'université sont des Indiens, donc des émigrants en puissance. La masse fidjiane demeure cantonnée dans un secteur agricole retardataire.

Un député fidjian a relancé, cette année, une campagne extrémiste anti-indienne : « *Il est heureux qu'il ne soit guère intelligent,* commente un journaliste de Suva, *car il pourrait faire des dégâts.* » Cependant, une haute personnalité du régime dit en privé : « *Des Indiens partent ? Certes, mais nous ne pouvons pas absorber tous nos diplômés. De plus, l'émigration amoindrit la tension raciale et politique.* » Elle ajoute non sans raison : « *L'opposition ne ferait pas une politique très différente de la nôtre.* » De fait, il n'existe aucune différence idéologique fondamentale entre l'Alliance, au pouvoir, de Ratu (chef) Sir Kamisese Mara, le premier ministre, soutenue par la plupart des Fidjians et sans doute une partie de la classe moyenne indienne, et le National Federation Party, qui, s'il recrute d'abord chez les Indiens les plus pauvres ou les mécontents, n'a rien d'un mouvement de classe (2).

Ratu Toganivalu, influent ministre sans portefeuille, devant qui nous évoquions la politique de Kuala-Lumpur de « *promotion des Malais* », ne nous a pas caché son scepticisme au sujet de cette expérience. Conscient du caractère émotionnel des questions raciales, il estime que « *la stabilité politique* » constitue une priorité ; il ajoute : « *Nous ne pouvons nous payer le luxe d'avoir dans le pays des idéologies très différentes* » ; en d'autres termes, il faut, si l'on peut dire, améliorer le *statu quo*. Il dit aussi : « *Les Fidjians ont les terres et ont toujours été très protégés du temps des Anglais. Les Indiens ont dû lutter pour se faire une place au soleil. Les Anglais ont présenté des centaines de projets pour résoudre le problème indo-fidjian, ils ont échoué ; ils ont voulu imposer un style de vie ignorant la culture et la mentalité fidjianes, répandant des idées occidentales, raisonnant en termes d'individus, et non de communauté. D'autre part, il est trop tard pour revenir au vieux système en partie brisé.* » Que faire alors ? Inciter les paysans fidjians à modifier leur état d'esprit, à se montrer plus entreprenants dans l'exploitation de leurs ressources agricoles et forestières.

Boom sur le coprah

Ce sont là de belles phrases. Sont-elles à la hauteur du défi ? « *Le premier ministre,* dit un observateur étranger, *a saisi la complexité des problèmes. C'est un homme remarquable, mais son découragement périodique s'explique par les freins mis par l'entourage. Il faudrait un coup de balai. Ainsi le ministre des finances a des liens connus avec le secteur privé, touristique et commercial. Situation malsaine, mais, en même temps, ce même ministre voit passer entre ses mains le véritable financement du parti de l'Alliance, et ce financement est d'abord le fait d'intérêts étrangers.* »

Sur quelles bases l'économie traditionnelle repose-t-elle ? Sur le sucre d'abord, dans les deux îles principales : entre 2 200 000 et 2 800 000 tonnes de canne par an, 300 000 et 350 000 tonnes de sucre. Les Fidji sont très dépendantes de cette production, donc des aléas climatiques, des améliorations culturales, des marchés extérieurs et des prix (d'où l'importance pour elles d'une attitude « ouverte » des pays du Marché commun). Le coprah (un peu moins de 30 000 tonnes) représente, de son côté, la principale source de revenus des petites îles. Le gouvernement vient d'acheter un bateau qui l'acheminera, en principe, vers Suva dans un meilleur état que précédemment. Mais bien des cocotiers doivent être replantés, et le Plan, en ce domaine comme en d'autres, n'est pas appliqué. Les variations mondiales des cours constituent un autre handicap : les années 1970-1972 ont été des années noires, si bien que dans les îles de Lau, Vanua-Levu et Taveuni (78 % de la production totale) les producteurs ont vu leurs revenus fondre à ce point qu'ils n'ont pu acheter toute la nourriture qui leur est nécessaire. Le boom enregistré à partir de 1973 (un bond de 66 dollars à 258 dollars la tonne en dix-huit mois !) constitue une heureuse surprise. Mais nul ne sait de quoi demain sera fait. Or, un sixième de la production dépend du coprah.

Il existe un certain nombre de projets visant à développer de petites industries basées sur l'agriculture (« *agrobased industries* »), à accélérer la plantation de forêts de sapins (le bois pouvant être ensuite travaillé sur place), à donner un coup de fouet aux pêcheries. Que lit-on à ce propos dans un document officiel du Plan ? « *De 1970 à 1972, les importations de poisson frais et en boîte sont passées de 5,7 à 7,3 millions de livres (une augmentation annuelle moyenne de 14 %). Pendant cette même période, la production nationale n'a pas été évaluée.* » On croit rêver.

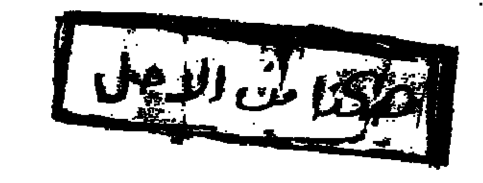
Pendant ce temps aussi, le nationalisme coule à flots dans la région, des Fidji à Samoa, en passant par Tonga. On se bat, on débat, à propos de compagnies d'aviation : chacun voudrait la sienne, ou dominer les lignes régionales. Et puis, il n'est bruit à Suva que de cette « industrie » à développer, à perfectionner, qui s'appelle le tourisme. Ce secteur, effectivement capital — mais pour qui ? — mérite analyse. Il constitue un bon exemple de la dépendance croissante des Fidji à l'égard de l'étranger. Mais le régime de Suva pourra-t-il éternellement faire le bonheur des autres au détriment des Fidjians ?

Prochain article :

MAIS SOURIEZ DONC !

(1) Des confusions s'étant glissées dans nos premières éditions d'hier, rappelons que, mis à part quelques Blancs, la population des Fidji est composée des premiers habitants du sol et des Indiens. Ces derniers étant tous de nationalité fidjienne, et donc des Fidjiens, nous proposons d'appeler les membres de l'autre moitié de la population des Fidjians, qui sont des Mélanésiens parfois mâtinés de Polynésiens.

(2) Phénomène aggravant : la moralité — financière — d'un des chefs du syndicalisme paraît plus que douteuse. Il est difficile de défendre les intérêts des employés et des ouvriers et, en même temps, de toucher des pots-de-vin de firmes étrangères.



POLITIQUE

M. Servan-Schreiber ne veut pas laisser M. Lecanuet animer seul le Mouvement réformateur

A la suite de l'article publié dans *le Monde* du 22 octobre et intitulé « M. Lecanuet veut relancer le Mouvement réformateur », M. Jean-Jacques Servan-Schreiber nous écrit pour compléter l'allusion faite à sa déclaration publiée dans nos colonnes le 2 octobre. Nous avions écrit : *« M. Lecanuet fait un peu la sourde oreille (...) ; il parle comme s'il n'avait pas entendu M. Jean-Jacques Servan-Schreiber déclarer « l'époque du Mouvement réformateur est révolue »...*

Le président du parti radical précise que le passage évoqué est différent. Le voici : « *Cette époque [1972-1974] du Mouvement réformateur a été féconde. Elle est révolue. Une autre commence.* »

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber ajoute :

« *C'est assez dire que l'organisation politique de ceux qui veulent la réforme, au sens plein du terme, de notre pays, loin de se dissiper doit au contraire se préciser, se structurer, et bien davantage qu'au cours de la période précédente.*

» *La critique que nous avons tous faite, les uns et les autres, de la première époque du Mouvement réformateur ne portait pas sur les objectifs mais sur une certaine faiblesse d'organisation.*

» *C'est pourquoi nous avons décidé, avec les six personnalités dont vous avez cité les noms récemment, la mutation du parti que je préside en* parti radical-socialiste et réformateur, *dont le congrès aura lieu les 16 et 17 novembre prochain, comme vous avez bien voulu l'indiquer à vos lecteurs.*

» *Je veux vous préciser de nouveau que ce parti sera celui de* la gauche réformatrice. *Il doit, en effet, être bien distinct des autres composantes de ce que certains appellent la majorité présidentielle (et qui n'existe pas au Parlement à l'heure qu'il est), afin que les grands objectifs de la réforme, au-delà des convergences souhaitables dans la pragmatique de l'action gouvernementale, restent bien précis, et sur une longue durée. Ce n'est ni un gouvernement ni une législature qui pourront achever l'entreprise de réforme de notre pays. C'est le programme d'une génération, et l'effort n'a fait que commencer. C'est ainsi que nous définissons le rôle de la gauche réformatrice (que vous appelez parfois le centre gauche), dont nous avons précisé l'appel et les intentions, en vue du congrès de novembre.*

» *En stimulant l'action du gouvernement, qui est encore aujourd'hui si largement freinée par l'ancienne majorité, qui domine toujours à l'Assemblée nationale, elle doit permettre, cette gauche du réel, de prévenir les crises, éventuellement très cruelles, que connaîtrait notre pays si, devant la tempête économique mondiale, on ne changeait pas assez vite, ni assez profondément, les priorités économiques, les structures sociales et les finalités de l'action publique.*

» *A cet égard, nous saluons comme un événement de grande portée la décision tripartite (gouvernement-syndicats-patronat) sur la garantie de ressources à plein salaire pour douze mois, à tout travailleur licencié. Nous regrettons que cette grande affaire n'ait pas été la première soumise au Parlement et au pays, dès la rentrée. Elle méritait de ne pas être mélangée à des débats assez abstraits sur les régimes de la Sécurité sociale et des querelles sans urgence à propos de la Constitution.*

» *La gauche réformatrice demandera que, simultanément, avec le débat budgétaire pour 1975, au Parlement, l'ensemble du pays soit saisi, le plus tôt possible, à l'occasion de la mise en chantier très proche du VIIe Plan, des problèmes et des choix à faire dans chacune de ses régions sous la responsabilité des élus formant les conseils régionaux. Des exécutifs, sur place, formés à la fois d'élus responsables et de hauts fonctionnaires, pourraient permettre au pays d'être en état de mobilisation permanente mieux qu'aucune mesure financière, monétaire ou budgétaire. Face à une situation mouvante et imprévisible, et qui s'étendra sans doute sur une longue durée, cette « saisine » du pays, en profondeur, est sans doute la seule voie du salut public.*

» *Voilà donc comment nous envisageons la* nouvelle époque *du Mouvement réformateur...* »

Record de discontinuité à Valréas

QUATRE MAIRES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

(De notre correspondant.)

Avignon. — *C'est assurément la petite ville de Valréas, enclave vauclusienne dans la partie méridionale du département de la Drôme, qui détient le record de la discontinuité municipale. En effet, depuis le début de l'année, trois maires se sont succédé à la tête de cette municipalité. Et par suite de la démission du dernier en date, M. Léon Doux (sans étiquette), le conseil municipal s'apprête à élire son successeur. Cette a débuté au printemps dernier* (le Monde *du 13 juin). Le ministère de l'éducation ayant décidé la fermeture de l'unique lycée de la ville, le conseil municipal, que préside M. Jules Niel (radical), quatre-vingt-sept ans, conseiller général, démissionne en bloc. Le préfet met en place une délégation spéciale, conduite par M. Henri Chaudet. La population boude les élections de juin (huit électeurs sur quelque cinq mille inscrits se présentent aux urnes) et aucune candidature n'est déposée.*

En juillet, le scrutin désigne un nouveau conseil municipal et un nouveau maire, M. Léon Doux, qui était l'adjoint de M. Jules Niel. Le 13 octobre dernier, le deuxième tour des cantonales désigne le successeur au conseil général de M. Jules Niel (décédé le 4 août) : M. Paul Freynet, quarante-huit ans, conseiller municipal socialiste. Battu, le maire de Valréas, M. Léon Doux, donne sa démission au préfet.

Sous huitaine, le conseil municipal de Valréas révélera le nom de son quatrième maire depuis le début de l'année.

M. SAINTE-MARIE EST ÉLU MAIRE DE MÉRIGNAC

M. Michel Sainte-Marie, député (P.S.) de la sixième circonscription de la Gironde, adjoint au maire de Mérignac, a été élu maire de cette ville, à l'unanimité du conseil municipal, qui a été complété le dimanche 13 octobre (*le Monde* du 17 octobre). M. Sainte-Marie succède à Robert Brettes (P.S.), décédé.

[Né en 1938, professeur de C.E.G., M. Sainte-Marie a été élu député en mars 1973. Robert Brettes, dont il avait été le suppléant en 1967 et en 1968, ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat.]

AU SÉNAT

Une journée d'études sur « les femmes et la politique »

« *Il faut refuser de participer à la vie politique traditionnelle et former une union des femmes d'opinions différentes dans un nouveau féminisme.* » C'est ce qu'a déclaré Mme Françoise Parturier, écrivain et journaliste, lors de la journée d'études organisée lundi 21 octobre au Sénat par le Comité international de liaison des associations féminines (14, avenue Georges-Mandel, Paris-16e) sur le thème : *« La politique est aussi l'affaire des femmes »*, et sous la présidence de Mme Irène de Lipkowski. « *Il ne faut plus,* a ajouté Mme Parturier, *qu'une femme ait à choisir entre être une femme ou un être humain.* »

La représentante du Parti féministe unifié français — qui s'inspire du P.F.U. belge, et vient de déposer ses stauts — est allée dans le même sens ce parti, hostile au « *dirigisme féminin* » et au « *matriarcat* », veut œuvrer pour « *supprimer les antagonismes* » et élaborer « *une idéologie féministe* », « *un féminisme qui soit aussi un humanisme* ».

Tous les participants sont tombés d'accord pour déplorer « *la faible insertion des femmes au niveau de la décision politique* », selon les termes de M. Jean Charlot, chargé de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques ; leur poids électoral est cependant considérable (52 % des électeurs). La victoire de M. Giscard d'Estaing aux dernières présidentielles, a-t-il rappelé, tout comme le « rééquilibrage » de la gauche, sont dus à l'évolution du vote des femmes, et pourtant neuf d'entre elles seulement siègent au Palais Bourbon, tandis que sur trois mille conseillers généraux on ne compte que soixante femmes. Mme Pierrette Sartin, expert auprès de l'O.C.D.E., a insisté, pour sa part, sur la nécessité de provoquer « *un changement au niveau des instances politiques* », et d'affirmer que « *la qualité d'une démocratie se mesure à la place que les femmes y occupent* ».

Les débats ont montré une volonté de progresser dans la recherche de « l'identité civique et politique » de la femme. Mais cette recherche ne dépend-elle pas aussi de l'unification des objectifs et des organisations des mouvements féministes ?

Voyage à l'intérieur du P.C.

(Suite de la première page.)

Les souvenirs de ces touristes passionnés, qui posent toujours la bonne question au bon moment et ont le savoir-faire qui lie le tout, mettent d'abord en pièces le mythe du parti communiste monolithique et bureaucratique. Ce n'est pas que *l'on ne sente ni autorité ni ortho*doxie. La présence, aimable ou pesante, du représentant de la hiérarchie — le permanent local, l'envoyé de la fédération ou du comité central, — on la sent plus d'une fois. Le sectarisme, la méfiance, le mécanisme, les certitudes trop coupantes, Harris et Sédouy les rencontrent à plusieurs reprises *sur leur route, affleurant* chez un secrétaire de fédération ou un dirigeant national, s'exprimant plus crûment chez un militant métallurgiste ou un polytechnicien nouvel adhérent et peu rassurant.

Mais entre deux intellectuels en *vue comme Francis Cohen,* le directeur de « la Nouvelle Critique », ou Jean Elleinstein, l'historien « libéral », quelle différence à propos du stalinisme ou de l'antisoviétisme ! Entre le repatrié d'Algérie et l'O.P. de chez Chausson qui a contraint ses *officiers à prendre position* contre le putsch, quelle diversité ! Et, plus simplement, entre les secrétaires hauts en couleur de la Fédération de Vendée, bataillant en plein pays chouan, et l'élu local d'Aubervilliers, entre la normalienne *professeur de Khâgne et la* vendeuse du Printemps qui prend sa retraite, entre le communisme du viticulteur encore frotté de huguenot, aux portes des Cévennes, celui du cadre supérieur de la Sécurité sociale ou de l'E. D. F. et celui du *militant pourchassé de chez* Citroën, quels clivages !

Et la grande nouveauté du livre, justement, c'est qu'ils n'hésitent plus à l'exprimer devant témoins. La Hongrie, le rapport Khrouchtchev, ont plus ou moins traumatisé *tous les communistes.* Mais les uns s'y attendaient presque — et le disent, — quand d'autres ne le concevaient même pas. Cette insolite liberté d'expression atteint son summum avec l'enregistrement intégral d'une réunion difficile de la section des intellectuels et de la culture, sous la houlette de Roland Leroy. L'affaire Soljenitsyne *bat son plein.* Le parti communiste tonne contre la presse « bourgeoise », et en particulier contre « le Nouvel Observateur », baptisé « professionnel de la division ». Devant Harris et Sédouy, les responsables des intellectuels en commentent sans aménité les effets dans les rangs de leurs ouailles et examinent, sans atténuer un *instant la rudesse de leurs propos,* les conditions de la contre-offensive. Personne, vraiment, ne risque d'y trouver la volonté d'impressionner favorablement les non-croyants.

D'interview en interview, Harris et Sédouy croquent aussi avec une belle sûreté de trait une véritable galerie de portraits : Georges Marchais, dont les explications sur son départ en Allemagne pendant l'occupation sonnent juste ; Jacques Duclos, la « mémoire historique du parti », dont la vitalité et la présence en imposent aux auteurs et qui confie, à propos des procès soviétiques : « Je n'aime pas les gens qui font des aveux... moi, je suis de ceux qui n'avouent jamais », et dix autres. Des connus, comme Paul Laurent ou Philippe Herzog, ou des inconnus. Certains sont sympathiques aux auteurs, qui ont un faible pour Juquin, d'autres les déçoivent, comme le secrétaire général de la jeunesse communiste. Alleg, Krasucki émeuvent et impressionnent. Francis Cohen irrite. Personne ne triche.

De tous ces témoignages, on *retient surtout trois traits. D'abord,* bien sûr, les sacrifices personnels : ils sont vrais des permanents — un René Andrieu *ne gagne* pas le quart de ses homologues non communistes, — mais aussi des simples militants, qui, ouvriers, employés ou cadres, mettent consciemment, constamment, leur confort ou leur carrière en jeu. Ensuite les *difficultés d'animation,* de participation, de pénétration. Enfin, l'importance de la grille marxiste, schématique ou sophistiquée, dans leur vie quotidienne, et lorsqu'on prend la mesure, grâce à Harris et Sédouy du sentiment d'encercle*ment, de harcèlement idéologique,* de pilonnage, auxquels les communistes se sentent soumis, on comprend mieux pourquoi.

Au total, c'est clair, ce livre, qui se lit avec passion, sans presque aucune réserve (même si se glissent *ici ou là les inévitables petites* erreurs et si l'on peut regretter la place trop grande des intellectuels et de la région parisienne dans l'itinéraire), sera sûrement considéré comme « positif » par lé parti communiste. C'est en tout cas la *propagande la plus intelligence qui* pouvait lui être faite.

ALAIN DUHAMEL.

★ André Harris et Alain de Sédouy. *Voyage à l'intérieur du parti communiste*, Le Seuil, 440 pages, 39 F.

● *M. François Mitterrand,* premier secrétaire du parti socialiste, a déclaré lundi soir 21 octobre à son arrivée dans le département *français d'outre-mer* de la Guadeloupe : « *Je suis venu voir, écouter et m'informer. Les Guadeloupéens devront me dire ce qui ne va pas, comment cela pourrait aller mieux, mais j'interdis à quiconque de répondre à leur place.* »

Les communistes entre guillemets

Le parti communiste constituait lundi 21 octobre le sujet vedette de l'émission littéraire de Bernard Pivot, diffusée sur la première chaîne de télévision. Notre collaboratrice Yvonne Baby a évoqué les souvenirs familiaux qui ont nourri son dernier ouvrage le Jour et la Nuit. *MM. Harris et de Sédouy ont expliqué leur* Voyage à l'intérieur du parti communiste, *périple au cours duquel ils ont cru percevoir que le P.C.F. allait connaître une « crise d'identité » du fait même de la diversité de ses adhérents.*

Enfin M. Roland Gaucher, auteur d'une Histoire secrète du parti communiste français *(*le Monde *du 22 octobre), a fait figure d'accusé, et ce d'autant plus curieusement qu'aucun communiste n'avait été invité à donner son point de vue, au cours de cette émission consacrée en grande partie au P.C.* L'Humanité *du 22 octobre note d'ailleurs :*

« *L'O.R.T.F.* a contribué à calomnier les communistes. A l'heure où ils appellent à l'union de tous les Français, *ce n'est pas un hasard.* C'est un coup... très bas qui déshonore ses auteurs. »

A cette occasion, M. Roland Gaucher a indiqué son identité réelle — M. Goguillot — tout en précisant qu'il utilise ce pseudonyme depuis 1958. Il a également confirmé qu'il avait milité dans les rangs du mouvement de Marcel Déat durant l'occupation.

Deux courants maoïstes s'accusent mutuellement d'« opportunisme » vis-à-vis de l'union de la gauche

Une vive polémique oppose actuellement l'équipe de la revue bimestrielle *Communisme*, de tendance marxiste-léniniste (prochinoise) et l'hebdomadaire *l'Humanité rouge*, appartenant à la même famille politique et animée principalement par d'anciens dirigeants du P.C.M.L.F., dissous en juin 1968.

Cette polémique concerne principalement les positions prises par *l'Humanité rouge* sur la politique étrangère et militaire de la France et vis-à-vis de l'union de la gauche et de la candidature de M. François Mitterrand à l'élection présidentielle de mai dernier. *Communisme* écrit notamment à cet égard :

« *Après avoir réduit le P.C.F. à un simple agent étranger de rouge raisonne en fait comme l'U.R.S.S. en France,* l'Humanité *si les révisionnistes étaient déjà (ou seraient à terme) hégémoniques au sein de l'union de la gauche. Cela l'amène à présenter Mitterrand comme l' « agent le plus zélé » du social-impérialisme (n° 227). Par ailleurs, le journal* l'Humanité rouge *(n° 225) cite une déclaration du P.C.M.L.F. selon laquelle l'accession de Mitterrand au pouvoir signifierait la « capitulation » de la France « au profit de l'U.R.S.S. » et, rapidement, une « finlandisation de la France ». Or, (...) il est clair actuellement que le rapport de forces au sein de l'union de la gauche ne permet pas au P.C.F. d'imposer ses vues à Mitterrand.* »

Selon la revue maoïste, les « *graves conséquences* » d'une telle analyse ont conduit *l'Humanité rouge* « *à dénoncer* unilatéralement *Mitterrand comme « le plus dangereux pour la classe ouvrière et les masses populaires » (n° 228), à caractériser la « gauche » comme « la pire solution à la crise de la bourgeoisie » (n° 234) et à affirmer que « la prétendue gauche c'est la pire des réactions » (n° 234)* ».

« *Si les marxistes-léninistes doivent attaquer sans concession la politique de l'union de la gauche au service de la bourgeoisie monopoliste, dénoncer sans relâche les illusions qu'elle entretient encore dans les masses,* estiment les rédacteurs de *Communisme, cette ligne ne saurait se passer, en même temps, d'une dénonciation sans merci de l'autre équipe bourgeoise.* »

Sous le titre « Le dogmatisme au secours du révisionnisme », l'hebdomadaire conteste vivement les intentions qui lui sont prêtées, affirme que les citations relevées par *Communisme* sont « *coupées* » et même « *fausses* ».

« *Lorsque nous avons avancé la thèse selon laquelle « la candidature de Mitterrand est la plus dangereuse du point de vue des intérêts de classe du prolétariat et des masses populaires », il s'est trouvé de bonnes âmes pour s'en effrayer (...). Tout cela pour finir, dans bien des cas, dans l'isoloir où l'on votait Mitterrand,* au service du révisionnisme, pour nous empêcher de porter les coups les plus durs contre l'union de la gauche et ses promoteurs révisionnistes.

» Communisme *reprend à son compte cette ligne de conduite et nous reproche d'avoir « dénoncé »* unilatéralement *Mitterrand ». Si distinguer entre le principal et le secondaire (le b-a ba de la dialectique marxiste) c'est être unilatéral, alors nous le sommes.* »

DES MILITANTS C.F.D.T. HOSTILES AUX ASSISES DU SOCIALISME CHERCHENT A SE REGROUPER

Un manifeste intitulé « *Pour un rassemblement des syndicalistes C.F.D.T. opposés aux « assises » convoquées par le parti socialiste* », signé par un millier de membres de la centrale syndicale, vient d'être rendu public. Ce texte déclare notamment :

« *Rappelons-nous ce que Mitterrand déclarait durant sa campagne électorale : la satisfaction des revendications sociales, s'il était élu, serait* subordonnée *au redressement du franc.*

» *Nous, syndicalistes, nous ne pouvons accepter que la satisfaction de nos revendications dépende des difficultés économiques du patronat. Ce n'est pas aux ouvriers de payer la crise actuelle. Nous voulons un syndicat démocratique.* »

Ce document a été lancé fin août, d'abord en Franche-Comté, à l'intiative de militants d'extrême gauche appartenant au parti communiste révolutionnaire (marxiste-léniniste). M. Charles Piaget ne figure pas parmi les signataires. On remarque toutefois la présence de M. Raguènes, le dominicain qui avait, lui aussi, animé le conflit chez Lip.

★ Les signatures pour ce manifeste sont rassemblées par M. Osten, 3, rue l'Elysée-Ménilmontant, 75020 Paris.

La révision de la Constitution a été approuvée par 488 voix contre 273

Les membres du Parlement, réunis en congrès à Versailles, ont adopté, lundi 21 octobre en début d'après-midi, le projet de loi constitutionnelle en vertu duquel le Conseil constitutionnel se prononcera désormais sur la constitutionnalité des lois non plus seulement à la demande du président de la République, du premier ministre, du président de l'Assemblée nationale ou du président du Sénat, mais également à celle de soixante députés ou de soixante sénateurs.

La décision a été acquise sans difficulté par 488 voix contre 273, la majorité requise des trois cinquièmes des suffrages exprimés, soit 457 voix, étant dépassée de 31 voix. Le gouvernement a été assuré du concours quasi unanime de sa majorité, qu'il s'agisse des sénateurs ou des députés.

Seuls, deux membres du groupe de l'Union centriste du Sénat n'ont point participé au scrutin et le projet de loi a recueilli 67,87 % des suffrages exprimés par les membres de la Haute Assemblée.

Les membres de l'Assemblée nationale se sont prononcés à la majorité de 61,98 % des suffrages exprimés. La défection de trois élus gaullistes : MM. Mario Bénard et Georges (U.D.R.) et M. Torre, ancien secrétaire d'Etat U.D.R. actuellement « non-inscrit », n'a pas de signification politique. Si ces trois députés figurent au nombre de ceux qui n'ont point participé au scrutin, c'est parce qu'ils se sont présentés avec retard dans la salle des séances.

Premier orateur à prendre la parole après M. Chirac. (*Le Monde* du 22 octobre.) M. André Fosset, sénateur des Hauts-de-Seine et président du groupe sénatorial de l'Union centriste, annonce que l'ensemble de ses amis émettra un vote favorable au texte en discussion. Pour l'avenir des réformes constitutionnelles par la voie parlementaire, l'orateur souhaite néanmoins que les révisions soient désormais préparées par le gouvernement en liaison avec le Parlement, et notamment que les textes soient établis avec la coopération des présidents des Assemblées. M. Fosset considère que la révision actuelle permettra au Conseil constitutionnel d'établir une jurisprudence de la conformité des lois à la Constitution, jurisprudence qui apportera une garantie nouvelle aux libertés individuelles. « *L'abus de leurs droits par les majorités représente en effet*, estime-t-il, *l'un des risques de nos démocraties.* »

M. CHANDERNAGOR : l'accessoire est devenu l'essentiel

« *De compromis en compromis*, déclare M. André Chandernagor, député de la Creuse, au nom des groupes socialistes des deux assemblées, *vous voici enfin à Versailles ; mais dans quel état ?* » Et il poursuit : « *Vous avez dû jeter du lest. L'accessoire est devenu l'essentiel. Pour notre part, nous n'avons pas changé d'avis d'une lecture à l'autre.* » Cette révision, explique alors M. Chandernagor, nous paraît « *inopportune, dérisoire et inadéquate* ». Inopportune, précise-t-il, car elle est complètement étrangère aux préoccupations actuelles des Français. Cette révision, poursuit-il, est également dérisoire dans la mesure où elle n'offre aucun commencement de solution aux profonds déséquilibres qui affectent le fonctionnement de nos institutions. Il ajoute : « *L'exécutif, l'administration, envahissent tout. Hors du sommet, il n'y a rien. Et il n'y a aucun contrôle sur le sommet.* » Il rappelle ensuite que les amendements déposés par les socialistes, lors des travaux parlementaires, ont été délibérément écartés. Inopportune, dérisoire, cette révision est également inadéquate, ajoute M. Chandernagor, car elle ne résout en rien les problèmes de l'article 61 de la Constitution. Il précise : « *Le contrôle du Conseil constitutionnel s'exerce uniquement à l'encontre du Parlement, le président de la République, le gouvernement, eux, échappent à tout contrôle. A cette carence grave, le projet ne tente absolument pas de remédier. Il vise seulement à armer les minorités contre les excès législatifs de la majorité, et non les excès de l'exécutif qui trahiraient la Constitution. Votre projet passe à côté de la question.* »

Quant à la démarche suivie et à l'affirmation selon laquelle la réforme serait un premier pas vers le statut de l'opposition, M. Chandernagor déclare : « *L'opposition ne demande qu'une seule chose : c'est que l'exécutif cesse d'en prendre à son aise avec le texte de la Constitution.* »

Pour l'article 25, concernant le statut des suppléants, vous avez opté pour l'abandon, explique-t-il en notant : « *Maintenant nous savons qu'outre le congrès et le référendum il existe un troisième terme : les oubliettes. Le gouvernement s'octroie ainsi un droit de veto qui n'est pas reconnu par la Constitution. Ce n'est pas sérieux.* » M. Chandernagor annonce que les socialistes voteront contre le projet dans la mesure où ils souhaitent une véritable et profonde réforme de la Constitution, et non une « *improvisation de circonstance, une fausse solution* ».

M. Jean Foyer, député U.D.R. du Maine-et-Loire, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, répond à M. Chandernagor qu'un projet de loi peut à tout moment être retiré de la discussion par le gouvernement tant que la procédure parlementaire n'est pas achevée. Le projet constitutionnel sur les suppléants, estime-t-il, n'échappait pas à cette règle. L'ancien garde des sceaux souligne ensuite l'importance du projet en discussion. Le contrôle de la constitutionnalité des lois, qui avait été voulu avec prudence par les constituants de 1958, est désormais entré dans notre vie parlementaire. L'extension du droit de saisine est donc dans la logique du texte de 1958. « *On comprend mal*, ajoute M. Foyer, *que l'opposition ait fait la fine bouche devant une réforme qui crée un pouvoir redoutable ; pouvoir qu'elle ne manquera pas d'utiliser.* »

M. Georges Donnez, député réformateur du Nord, déclare : « *Nous sommes conscients du peu d'intérêt que suscite ce débat dans le pays. L'inquiétude due à l'inflation est une réalité beaucoup plus concrète et quotidienne. Il faut que la France sache que notre priorité absolue est d'un ordre tout à fait différent que cette réforme constitutionnelle. Cependant ce débat n'est ni stérile ni inutile dans son principe. Il se place peut-être à un mauvais moment. Notre Constitution ne doit pas être un texte immuable, elle doit pouvoir être adaptée. Il est donc important de savoir si notre Parlement est capable de la faire, même si la réforme est limitée. Nous aurions aimé aller plus loin, mais il faut progresser par couches successives, par une concertation constante entre le Parlement et le gouvernement. Aussi acceptons-nous toute réforme qui renforce les libertés publiques, et c'est le cas de celle qui nous est présentée. Il est bon de permettre à l'opposition de contrôler la constitutionnalité des lois. Cela mérite même une approbation unanime.* » M. Donnez conclut : « *Ce projet, modeste dans son objet, est important de par son esprit. C'est pourquoi nous le voterons.* »

M. Lucien Villa, député de Paris, rappelle au nom des groupes communistes la nécessité de réformer profondément la Constitution. « *Or*, constate-t-il, *cette profonde réforme n'a pu être menée à bien, les amendements de l'opposition ayant été repoussés.* » Il énumère ensuite les nombreux refus du gouvernement, opposé aux initiatives de l'opposition. « *Cette attitude et cette pratique*, commente-t-il, *sont contestables. Nous refusons de cautionner vos pratiques antidémocratiques.* »

M. Claude Gerbet, député d'Eure-et-Loir, parlant au nom des députés et des sénateurs républicains indépendants, souligne que le contrôle de la constitutionnalité des lois ordinaires n'a eu jusqu'ici à s'exercer que très exceptionnellement. Ce caractère trop restrictif risquait à la longue de donner à ce contrôle un aspect illusoire. Pour renforcer le respect de la Constitution, il est donc nécessaire de libéraliser les règles de la saisine du conseil constitutionnel. « *Il s'agit*, conclut-il, *d'une réforme importante qui, sans tomber dans les abus du gouvernement des juges, est profondément libérale.* »

M. MARCILHACY : ce texte aggrave l'équivoque du régime.

M. Pierre Marcilhacy, sénateur non-inscrit de la Charente, s'exprime grâce au libéralisme du groupe des non-inscrits du Sénat, lequel en majorité ne votera pas comme lui. Il n'approuve pas en effet le projet car ce texte a, selon lui, « *l'énorme défaut d'aggraver l'équivoque du régime* ». « *Ce projet*, déclare M. Marcilhacy, *en augmentant les possibilités de saisine du conseil constitutionnel, ne change rien à sa compétence. Or il laisse croire abusivement à l'opinion que l'on s'achemine vers l'instauration d'une véritable cour suprême.* »

M. Monichon, sénateur de la Gironde, au nom du groupe des républicains indépendants d'action sociale, estime qu'en dépit du caractère limité de la réforme proposée la réunion du congrès est justifiée. L'accroissement du pouvoir parlementaire, explique-t-il, est satisfaisante, en conséquence son groupe votera le texte proposé.

Au nom du groupe de la gauche démocratique, M. Henri Caillavet, sénateur radical de gauche de Lot-et-Garonne, regrette le temps limité accordé aux parlementaires pour les explications de vote. « *En la circonstance*, fait-il remarquer, *le vote est personnel, or vous nous demandez de nous exprimer au nom des groupes.* » En conclusion, il espère qu'un prochain congrès, consacré cette fois à une réforme authentique, permettra à un véritable dialogue.

M. Carous, sénateur du Nord, au nom du groupe U.D.R., se déclare partisan des réformes, mais une réforme n'est valable, fait-il remarquer, « *que si elle bénéficie d'un large consensus populaire* ». Il souhaite donc que cette « retouche » soit votée à une très large majorité.

Les explications de vote étant terminées, M. Edgar Faure annonce, à 12 h. 45, qu'il va mettre aux voix l'ensemble du projet de loi constitutionnelle. Le vote a lieu au scrutin public à la tribune. La lettre I ayant été tirée au sort, c'est à M. Hégésippe Ibéné, député apparenté communiste de la Guadeloupe, que revient l'honneur de monter le premier à la tribune, suivi par M. Fernand Icart, député républicain indépendant des Alpes-Maritimes. Trois bulletins sont à la disposition des parlementaires : blanc pour un vote favorable au projet, bleu pour un vote négatif, rouge, enfin, pour ceux qui désirent s'abstenir.

Ouvert à 12 h. 45, le scrutin est clos à 14 heures. Après une suspension pour en permettre le dépouillement, la séance est reprise à 15 h. 35. M. Edgar Faure annonce le résultat du scrutin et l'adoption du projet, puis déclare close la session du Congrès. La séance est levée à 15 h. 40.

Le scrutin sur le projet de loi

Le projet de loi constitutionnelle soumis au Parlement a été adopté par 488 voix contre 273. Voici le détail du scrutin.

Le vote des députés

300 ONT VOTE POUR :

- **170 U.D.R.** (sur 174) ;
- **Les 85 républicains indépendants ;**
- **Les 53 réformateurs ;**
- **12 « non-inscrits »** (sur 19) : MM. Audinot, Boudon, Brun, Caurier, Cerneau, Chassagne, Chazalon, Dousset, Fontaine, Godon, Honnet et Hunault.
- **5 « non-inscrits »** (sur 19) : MM. Maurice Blanc, Charles, Cornut-Gentille, Duvillard et Le Foll.

184 ONT VOTE CONTRE :

- **Les 105 socialistes et radicaux de gauche ;**
- **Les 74 communistes ;**
- **3 U.D.R. :** MM. Edgar Faure, qui présidait, Mario Bénard et Georges ;
- **1 « non-inscrit » :** M. Torre.

2 SE SONT ABSTENUS :

- **1 U.D.R. :** M. Peyret ;
- **1 « non-inscrit » :** M. Drapier.

4 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Le vote des sénateurs

188 ONT VOTE POUR :

- **Les 30 U.D.R. ;**
- **Les 57 républicains indépendants ;**
- **Les 15 « paysans » ;**
- **52 Union centriste** (sur 54) ;
- **16 « non-inscrits »** (sur 19) ;
- **18 gauche dém.** (sur 35) ;

88 ONT VOTE CONTRE :

- **Les 50 socialistes ;**
- **Les 20 communistes ;**
- **16 gauche dém.** (sur 35) : MM. Billères, Billiémaz, Bordeneuve, Brives, Caillavet, Constant, Didier, Filippi, Giacobbi, Moinet, Pams, Pascaud, Peyou, Pinsard, Pinton et Verneuil ;
- **3 « non-inscrits »** (sur 19) : MM. Lacaze, Laplace et Marcilhacy.

1 S'EST ABSTENU :

M. Pierre Brousse (gauche dém.).

1 N'A PAS PRIS PART AU VOTE :

M. Cherrier (n'appartenant à aucun groupe).

1 ETAIT EXCUSE :

M. Alain Poher (Union centriste), président du Sénat.

1 ETAIT EMPECHE :

M. Poudonson (Union centriste), qui n'a pas encore opté entre son mandat de sénateur et ses fonctions de secrétaire d'Etat.

DANS LES « GALERIES » DU CONGRÈS

Un événement philatélique

« Aujourd'hui c'est congé : on révise la Constitution. » *Cette réflexion de M. Jacques Marette, député U.D.R. de Paris, la plupart des parlementaires l'auraient prise volontiers à leur compte, lundi matin, alors qu'ils parcouraient en flânant la galerie des Bustes — les « couloirs » de Versailles — ou qu'ils se pressaient au bureau de poste pour faire oblitérer leurs timbres du cachet spécial* « Congrès du Parlement ». *Un événement politique ? Plutôt un événement philatélique, et une promenade touristique. Ces petites vacances avaient commencé pour beaucoup dans le train de 9 h. 2 ou dans celui de 9 h. 17, les deux rames mises à la disposition des députés et sénateurs, en gare des Invalides : si la plupart des vedettes avaient préféré se rendre à Versailles par leurs propres moyens, quelques anciens ministres déjà désaccoutumés des voitures officielles — MM. Yves Guéna, Michel Cointat, Bernard Pons, Louis Joxe, Jean Foyer, tous U.D.R. — et quelques jeunes « leaders » encore inhabitués aux honneurs — MM. Jean-Marie Caro (réf.), Pierre Joxe, Jean-Pierre Chevènement (P.S.) — avaient choisi de manifester leur adhésion aux transports collectifs. Mais on y parlait de tout, sauf de la Constitution. Seul M. Foyer confiait qu'après la « réformette » de 1963 le général de Gaulle lui avait dit son peu de goût pour les révisions constitutionnelles obtenues par la voie parlementaire.*

A Versailles l'humeur n'était pas non plus à la politique. « J'ai beaucoup travaillé ce matin », *indiquait M. Fanton à l'issue de la séance en montrant une liasse de cartes postales. M. Macquet, vice-président du groupe U.D.R., tentait de rameuter ses troupes égaillées dans les galeries, tandis que M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, qui* « faisait les couloirs » *avec persévérance, était abordé par de nombreux parlementaires, dont aucun ne lui parlait de la réforme en cours.*

La galerie des Batailles, où déjeunaient, par petites tables, les congressistes, n'était le lieu d'aucun affrontement. M. Debré déjeunait paisiblement sous le Siège de Yorktown *avec M. Tomasini. M. Messmer présidait une table exclusivement mosellane. M. Guichard était assis en face de M. Chinaud, secrétaire général des républicains indépendants. L'un après l'autre, les parlementaires s'absentaient pour aller voter avant de revenir terminer leur repas.*

Par amour-propre

En vérité, deux députés seulement paraissaient prendre un réel intérêt à la réforme constitutionnelle : M. Chinaud, par fonction, M. Charles Bignon (U.D.R.), par amour-propre. Le secrétaire général des républicains indépendants devait noter : « La majorité sort renforcée de ce Congrès, qui a fait la preuve de son libéralisme à l'égard de l'opposition. Il s'agit d'une remise en valeur de la procédure de réforme constitutionnelle par la voie parlementaire. » *Quant à M. Bignon, il rappelait qu'il était l'auteur de l'amendement soumis au Congrès (fixant à soixante le nombre des députés ou des sénateurs susceptibles de saisir le Conseil constitutionnel) et que la loi entrerait donc dans l'histoire sous son nom. Il ajoutait que, en vertu de ce nouveau texte, le projet sur l'avortement, engageant le respect de la vie, pourrait fort bien, selon lui, être déféré au* Conseil constitutionnel.

Les autres parlementaires attachaient peu de prix à cette révision. « Un Congrès pour rien », *disait M. Pierre Mauroy (P.S.).* « Une modification sans importance », *jugeait M. Robert Ballanger (P.C.).* « Du ravaudage », *tranchait M. Pierre Marcilhacy (non-inscrit). M. Max Lejeune (réf.) se contentait de déclarer :* « C'est le principe constitutionnel de la révision parlementaire qui est sauvegardé. » *Quant à M. Claude Labbé (U.D.R.), il affirmait :* « Nous ne sommes pas pressés de revenir à Versailles pour des réformes touchant aux fondements de la Constitution, qui ne pourraient être remises en cause que par la procédure du référendum. »

Bref, la passion n'y était pas. « Le Congrès qui nous intéresse, c'est celui du P.C. », *indiquait M. Jean Poperen (P.S.). M. Jacques Chaban-Delmas, enfin, soulignait :* « On ne peut pas toujours taper dans le mille ; il arrive qu'on tape seulement dans le dix. »

Les choses sérieuses, concluaient la plupart des parlementaires, commencent mardi avec la discussion budgétaire.

THOMAS FERENCZI.

Les commentaires de la presse

L'HUMANITE : en marche arrière.

« *La réformette votée à Versailles vaut ce que valaient en juin le complet veston et la marche à pied. Et le cérémonial emprunté pour la faire voter ne doit rien à la volonté d'élever le Parlement jusqu'au rôle qu'il devrait avoir.*

» *L'équipe Giscard-Chirac-Poniatowski veut dissimuler par des menues mesures la réalité d'un autoritarisme croissant. Un pouvoir concentré à l'extrême, un gouvernement de chefs de service, le refus hautain de négocier avec les travailleurs et leurs syndicats, un anticommunisme constant : « l'ère nouvelle » est celle d'un renforcement sans précédent de l'exécutif, un exécutif en une seule personne, le prince-ministre de la police se chargeant... du reste.*

» *La réforme « chemine ». En marche arrière. Et quand cette marche est suspendue, le peuple, et non les princes, en est la cause. Ainsi pour l'indemnisation du chômage. En aura-t-il fallu des grèves, des manifestations, pour que M. Ceyrac consente ce qu'il ne pouvait plus refuser !...* »

(LAURENT SALINI.)

LE FIGARO : le risque de « désacraliser » la Constitution.

« *... Les accrochages préliminaires qui ont marqué la préparation du congrès du Parlement ont montré les difficultés d'une refonte des institutions et administré la preuve qu'en pareille matière il convient d'être prudent et de ne pas vouloir faire trop de perfectionnisme (...). Mieux vaut donc éviter de multiplier des « réformettes » qui aboutiraient, en fin de compte, à « désacraliser » la Constitution et risqueraient d'en faire une charte que chaque majorité arrivant au Palais-Bourbon et au Palais du Luxembourg voudrait modeler à son gré en fonction de ses intérêts ou de son idéologie.* »

(PIERRE THIBON.)

L'AURORE : une création continuée ?

« *La Constitution considérée non plus comme sacro-sainte, mais comme une création continuée ?*

» *Voilà, en tout cas, qui serait du neuf, tous les précédents régimes s'étant plutôt employés à parler de solidité et de stabilité.*

» *Quand même, quand même, ne souhaitons pas trop qu'on retourne si souvent à Versailles.*

» *Sauf si l'on sait vraiment pour quoi faire.* »

(ANDRE GUERIN.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : moins inspiré.

« *Parce qu'il vient d'obtenir sans difficultés, par un Congrès largement indifférent, le vote d'une révision constitutionnelle à laquelle il attache une grande importance, M. Giscard d'Estaing a cru devoir prendre, hier soir, la parole à la télévision. Pour se féliciter du succès de la procédure parlementaire — on reviendra à Versailles, laisse-t-il entendre, — pour souligner qu'elle tranche avec les méthodes du régime gaulliste, et pour constater avec ravissement qu'en France au moins « la réforme chemine ». Même progressivement. On avait connu jusque-là le chef de l'Etat mieux inspiré, et le choix même du verbe employé par M. Giscard d'Estaing souligne combien ses premières ambitions ont dû être rabaissées.* »

(MICHEL SCHIFRES.)

L'EST REPUBLICAIN : une impression d'échec.

« *M. Valéry Giscard d'Estaing avait le sentiment d'être mal compris : voilà pourquoi il a tenu à expliquer lui-même aux Français la portée de la réforme constitutionnelle votée par le Congrès réuni à Versailles. Sans doute voulait-il tenter aussi d'effacer l'impression d'échec laissée par l'abandon forcé des trois quarts de ses projets constitutionnels.* »

(GUY CLAISSE.)

● *L'Institut Charles de Gaulle*, qui a tenu son assemblée générale le 21 octobre sous la présidence de M. Gaston Palewski, ancien président du Conseil constitutionnel, a approuvé le rapport d'activité présenté par M. Pierre Lefranc. Celui-ci prévoit trois conférences, qui seront faites par MM. Charles Hélou, ancien président de la République libanaise, Jacques Vendroux, ancien président de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale, et Gaston Palewski.

M. Michel Cazenave, délégué général de l'Institut, a annoncé que M. Michel Debré se rendra à Téhéran pour le compte de l'Institut, et que sera organisé à Paris, au printemps 1975, un colloque international sur « *le général de Gaulle et les conditions de l'indépendance nationale dans le monde moderne* ».

● *L'Union des anciens députés gaullistes* a ainsi constitué son bureau : président : M. Raymond Triboulet, ancien ministre ; vice-présidents : MM. Jacques Maziol, ancien ministre, Marcel Clermontel ; conseillers : Mme Odette Launay, M. René Mekki ; secrétaire : M. Guy Bégué ; secrétaire adjointe : Mme Troisier ; trésorier : M. Pierre Ruais.

● *M. Michel Jobert* sera le mercredi 23 octobre à 17 heures, l'invité de l'émission « Radioscopie » animée par Jacques Chancel sur France-Inter.

● *M. Etienne Dailly* (gauche démocratique), vice-président du Sénat, vient de déposer une proposition de loi tendant à la nomination de « *membres à vie du Sénat* ». Si cette proposition était votée, elle modifierait l'article 24 de la Constitution et permettrait aux anciens présidents de la République ayant exercé leurs fonctions pendant sept années au moins, aux anciens présidents de l'Assemblée nationale ayant exercé leurs fonctions pendant deux législatures, ainsi qu'aux anciens présidents du Sénat ayant exercé cette fonction pendant neuf années, d'être de droit membres à vie du Sénat.

de la Constitution

LA DÉCLARATION TÉLÉVISÉE DU CHEF DE L'ÉTAT

« Progressivement, la réforme chemine »

Voici le texte de la déclaration télévisée prononcée lundi 21 octobre par M. Valéry Giscard d'Estaing :

« Le Parlement a voté ce matin, à Versailles, une réforme constitutionnelle, et cette décision est importante, à la fois en raison du sujet traité et en raison de la manière dont le résultat a été obtenu.

» D'abord, le sujet, c'est-à-dire une réforme de la Constitution. Quel en est l'objet ? C'est de permettre à un certain nombre de parlementaires, députés et sénateurs, de demander au Conseil constitutionnel de vérifier si une loi est bien conforme à la Constitution. Vous me direz que le cas doit être exceptionnel et que le Parlement, dans l'ensemble, vote des lois conformes à la Constitution. C'est vrai. Néanmoins, le problème se pose parfois et il y a des interprétations qui doivent être tranchées par le Conseil constitutionnel.

» La preuve que le problème se pose est que, dès à présent, dans notre Constitution, le président de la République, le premier ministre et les présidents des deux Assemblées pouvaient saisir le Conseil constitutionnel, mais vous voyez que la minorité des parlementaires ne pouvaient pas le faire.

Raisonnable et réfléchie

» Désormais, à la suite du vote de ce texte, soixante députés ou sénateurs pourront poser la question de savoir si une loi votée est bien conforme à la Constitution et, notamment, si cette loi respecte bien certaines dispositions constitutionnelles qui protègent les libertés et, notamment, les libertés publiques.

» Mais cette décision est importante aussi en raison de la méthode suivie, car c'est la première fois depuis onze ans que le Parlement français, par un vote parlementaire, procède à une modification de la Constitution.

» La révision constitutionnelle, pour être réalisée, suppose d'abord un vote de l'Assemblée nationale, qui a eu lieu, un vote du Sénat, qui a eu lieu et, ensuite, un vote à la majorité des trois cinquièmes de ce qu'on appelle le Congrès, c'est-à-dire la réunion de l'Assemblée et du Sénat. Ce vote a eu lieu ce matin à la majorité des trois cinquièmes, largement dépassée, puisque vous avez noté qu'elle a été dépassée de trente et une voix.

» Cela prouve qu'il est possible, en France, de faire aboutir une réforme lorsqu'elle est raisonnable et réfléchie, par la voie de la procédure parlementaire, comme cela a eu lieu pour la dernière fois, je vous l'ai dit, il y a onze ans.

» Ainsi, au cours des deux dernières semaines, vous avez vu aboutir deux réformes, que je vous avais annoncées au moment de la campagne présidentielle. L'une intéresse un très grand nombre de Français, c'est la signature de l'accord qui vient d'intervenir et qui porte à douze mois la garantie de ressources, c'est-à-dire la garantie de salaire pour les travailleurs privés de leur emploi. L'autre disposition qui intéresse tous les Français c'est la réforme de la Constitution pour donner certains droits, certains statuts à l'opposition.

» Ainsi, vous voyez que, progressivement, en France, la réforme chemine. Et malgré les critiques que vous entendez, malgré les oppositions qui s'expriment, que constatons-nous ? Nous constatons qu'il existe en France une majorité dans l'opinion et une majorité dans le Parlement, qui vient de le dire, pour continuer la modernisation et la réforme de la France. »

M. Giscard d'Estaing insiste sur la « modernisation de la France »

(Suite de la première page.)

On ne fera croire à personne que la « réformette » du 21 octobre 1974 remédie sérieusement au déséquilibre des pouvoirs, et chacun sait qu'un réel « rééquilibrage » entre l'exécutif et le législatif ne pourrait aller sans une remise en cause de l'ensemble de la Constitution de 1958, et plus encore de la manière dont elle est interprétée depuis plus de seize ans.

Quant à « *la manière dont le résultat a été obtenu* », on admirera que le chef de l'Etat ait passé sous silence l'amputation du premier projet soumis aux Assemblées aussi bien que l'abandon du second, et ait transmué en victoire ce qui n'était qu'un demi-succès, pour conclure sans sourciller : « *Il est possible en France de faire aboutir une réforme lorsqu'elle est raisonnable et réfléchie.* »

Certains gaullistes chagrins en concluront peut-être que ni le référendum gaullien du printemps 1969 ni l'entreprise de révision pompidolienne de l'automne 1973 n'étaient raisonnables et réfléchies, mais ce serait peut-être là trop de susceptibilité de leur part, ou même erreur de jugement.

Il semble bien, en effet, que la révision de la Constitution n'ait été que le prétexte de la très brève intervention télévisée de lundi soir. La preuve en est que le président de la République n'a pas limité son propos aux décisions qui venaient d'être prises à Versailles, mais a tenu à se féliciter également de l'accord récent en vertu duquel seront garanties pendant douze mois les ressources des chômeurs.

Cette référence s'imposait, en un moment où la progression du nombre des demandes d'emploi non satisfaites mérite de retenir l'attention bien davantage que les conditions de saisine du Conseil constitutionnel. Elle visait à apaiser et à démentir les censeurs qui font grief au chef de l'Etat de sa nonchalance, et à démontrer que, bien au contraire, il ne perd pas de vue les rudes réalités du moment.

Passé l'intermède constitutionnel, *M. Giscard* d'Estaing a d'autant plus de raisons de chercher à se manifester de nouveau qu'un sondage *France-Soir*-FOP, réalisé entre le 9 et le 15 octobre, révèle un fléchissement de sa cote (50 % de « satisfaits », au lieu de 53 % en septembre), dans le moment où s'affermit celle de M. Chirac (43 % de « satisfaits », au lieu de 40 %).

Passé le scrutin de Versailles, où le gouvernement a obtenu le concours quasi unanime des parlementaires de la « *nouvelle majorité présidentielle* », le débat budgétaire qui s'ouvrir ce mardi au Palais-Bourbon va offrir, un mois durant, bien des occasions de tester la *solidité* des troupes — notamment du côté de l'U.D.R. — de vérifier que « *la réforme chemine* » et de s'assurer qu'il existe bien « *une majorité... pour continuer la modernisation et la réforme de la France* ».

La conjoncture économique et sociale autant que le calendrier des travaux parlementaires ne pouvaient qu'inciter le chef de l'Etat à faire la démonstration que l'on ne se désintéresse pas en haut lieu des problèmes d' « intendance ». Aussi bien apprend-on sans surprise que la « réunion de presse » présidentielle de jeudi après-midi ne sera pas consacrée exclusivement ni même principalement à la politique extérieure, et que M. Giscard d'Estaing partagera également son temps entre les affaires internationales et « les autres questions ».

RAYMOND BARRILLON.

CORRESPONDANCE

Les « spécialistes » des pays arabes

Nous avons reçu la lettre suivante de M. de Bernardy :

En lisant votre article sur Roger Chinaud, « spécialiste des pays arabes » en y incluant l'Iran (*le Monde* du 15 octobre), je me souviens que, dans son livre *Atlas du socialisme* publié en 1973 par Téma Editions, Pierre Joxe (qui dit avoir été aidé par une douzaine de collaborateurs, dont six qu'il cite nommément) répartit les pays arabes en deux catégories, en incluant dans l'une d'elles les pro-Occidentaux, Iran et Turquie (page 75).

Je crois pourtant savoir que M. Pierre Joxe est diplômé de sciences politiques !

Vous pourrez donc l'ajouter à la liste des « spécialistes » des pays arabes.

● *Julien Cain à Buchenwald.* — M. Roger Errera, ayant lu dans le « chapeau » de la lettre de M. Yves-P. Boulogne consacrée à Julien Cain (*le Monde* du 19 octobre) que celui-ci « *fut en 1940 l'un des premiers fonctionnaires révoqués par l'occupant allemand* », nous rappelle que ces mesures furent prises « *par le « gouvernement » de Vichy. Comme beaucoup d'autres fonctionnaires, Julien Cain a été privé de ses fonctions par ce « gouvernement », seul compétent et seul responsable* ».

● *A l'Assistance publique de Paris*, un concours pour le recrutement de douze préparateurs (trices) en pharmacie aura lieu le 26 novembre. Renseignements et inscriptions : 4, rue Saint-Martin, 75100 Paris RP (hall d'accueil au rez-de-chaussée), du 16 octobre au 5 novembre inclus, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 h. 30 (sauf samedis, dimanches et jours fériés).

● *Mme Françoise Giroud*, secrétaire d'Etat à la condition féminine, arrivée vendredi soir à Washington, a eu le lundi 21 octobre un entretien avec M. Peter Brennan, secrétaire au travail, entouré de spécialistes des questions féminines. Après un déjeuner offert en son honneur par Mme Katherine Graham, présidente du *Washington Post*, elle s'est rendue à la Maison Blanche où elle a été reçue par Mme Anne Armstrong, conseiller du président Ford, chargée notamment des questions féminines.

Un dîner lui était offert lundi soir par M. Jacques Kosciusko-Morizet à l'ambassade de France. Elle devait être l'hôte à déjeuner mardi de M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat.

Mme Giroud sera vendredi l'invitée à déjeuner du secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim. — *(A.F.P.)*

vos bureaux dans un nouveau centre d'affaires

A 15 mn de Paris, Evry Ville Nouvelle : quatre solutions possibles, des prix de lancement

Une vraie ville

Centre administratif et politique avec la Préfecture de l'Essonne, centre de commerce avec un Centre Commercial Régional de 71 000 m², centre de loisirs et de culture avec l'Agora, centre universitaire avec l'IUT, centre d'habitation avec déjà 6000 logements construits, 3 CES, 1 lycée, et des équipements sportifs et socio-culturels.

Des avantages propres aux villes nouvelles

Pas de redevance au m², ni de taxe d'équipement, ni de taxe sur les transports. Procédures simplifiées, facilitées par l'Etablissement Public de la Ville Nouvelle d'Evry, et la Préfecture toute proche.

Plus de 70 entreprises implantées à Evry

Belin, les P.U.F., Fulmen, I.B.M., la Société Générale, Total, Kickers, Samod-Carrefour... et Honeywell Bull vient de choisir Evry pour son principal centre de recherches.

Un réseau de communications exceptionnel

Outre l'autoroute A6, la nationale 7 relie Evry à Paris et à Orly-Rungis ; l'autoroute F6 atteint déjà, à l'est, Melun Senart. Depuis février 1974 : nouvelle ligne SNCF Paris-Grigny, et, en 75, Paris-Evry Centre en 30 mn.

"France Evry"

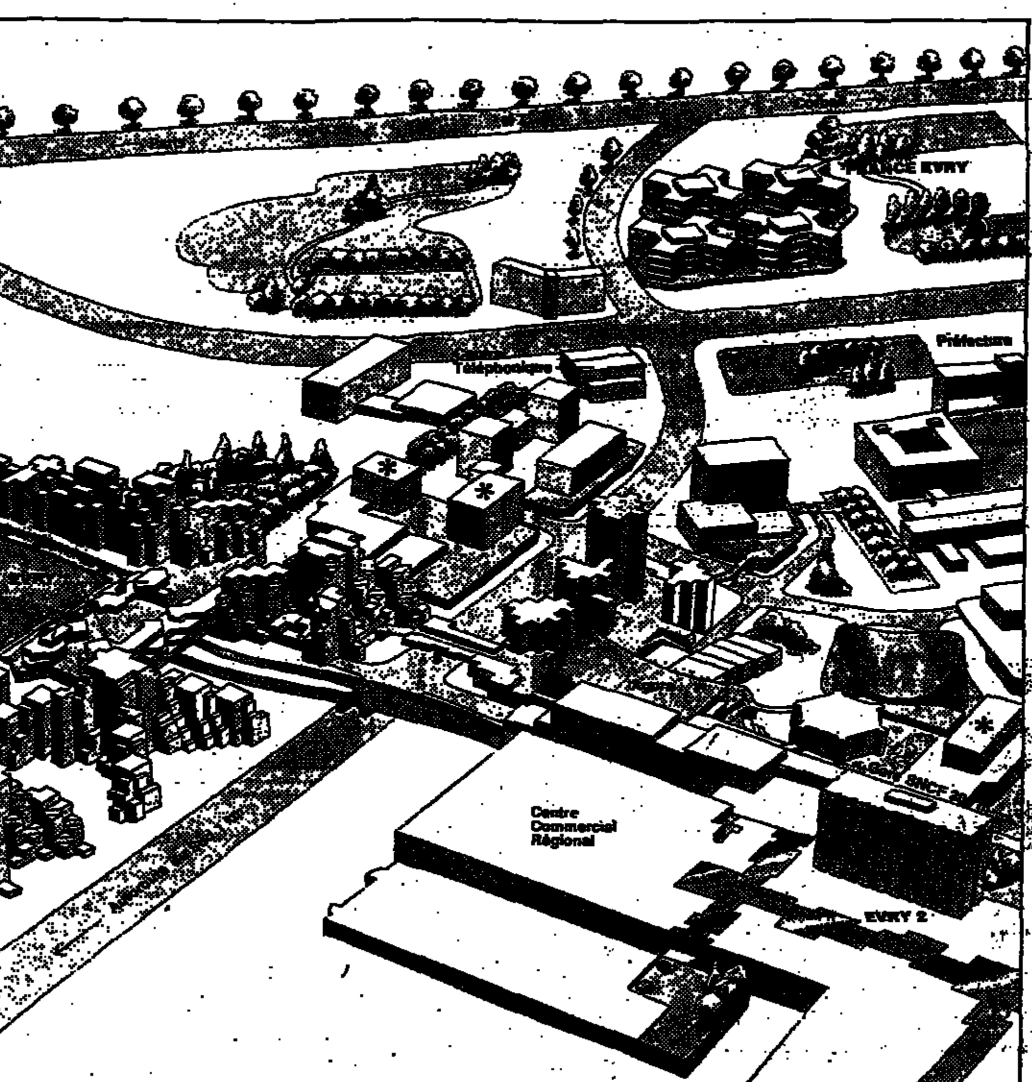
Certainement les plus beaux bureaux de la région parisienne. Location : 280 F le m². Livraison immédiate.

Dans le centre d'affaires de la Ville Nouvelle, à proximité de 2 gares S.N.C.F. et à deux pas de l'Agora, "France Evry" se compose de 4 immeubles, offrant chacun 11.000 m² de bureaux climatisés répartis sur 7 niveaux. L'immeuble "Lorraine" est livré. Il est occupé à plus de 50 %.
Téléphone, cafétérias, banque, boutiques, restaurant inter-entreprise.
Location : 280 F le m²/an H.T.

Renseignements :
Commercialisation : GIM, tél. 260.31.03
3 rue des Pyramides.
75001 Paris - Télex : 68320.
SCI France Evry :
Commercial Union Properties Ltd
Howard Farrow Construction Ltd
Architectes : C.My. Balick - D. Hankey.
Conseil en marketing : Mellersh and Harding.
Réalisation : Jonqua S.A.

Bureaux du centre EVRY2

Dominant le Centre Commercial Régional et l'Agora, 9600 m² sur 11 niveaux, divisibles jusqu'à 150 m² en bureaux aménagés (cloisonnés ou paysagés) ou sur option, livrés bruts de gros œuvre. (avril 1975).
Vous pouvez choisir de vous climatiser, mais vous pouvez aussi ouvrir vos fenêtres sur l'Ile-de-France. Et pour tous vos besoins (vos loisirs, votre shopping), tous les services de notre Centre Commercial Régional sont au pied de votre ascenseur (banques, restaurants, agence de voyage...).
Location : 280F/m²/an Vente : 2600 F/m²
Renseignements : Monsieur Robert Trouillet
département bureaux
10, place Vendôme 75001 Paris - Tél. 260.32.56



Le centre ville d'Evry, centre d'affaires.

Bureaux d'Evry 1 (à vendre)

En plein centre ville, au voisinage immédiat de l'Agora et du Centre Commercial Régional, 8500 m² de bureaux spécialement conçus pour les petites et moyennes sociétés.
Lots personnalisés de 150 à 600 m², vendus entièrement terminés (sauf cloisonnement) au prix de 2500 F le m² dans des petits immeubles de 4 étages seulement donnant sur une esplanade et un bassin. Parkings souterrains. Restaurant à proximité immédiate.

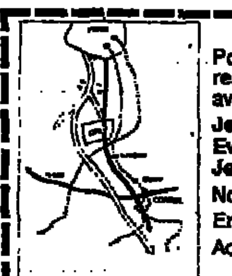
Renseignements :
Monsieur Henry - Union des Constructeurs d'Evry (UCY)
57, boulevard Malesherbe - 75008 Paris
Tél. 387.39.09

Ville Nouvelle d'Evry *(terrains à construire)

Si vous désirez construire vous-même vos bureaux, la Ville Nouvelle d'Evry vous propose des terrains à vendre.
Trois possibilités d'implantation sur des terrains déjà équipés :
- en plein centre ville : terrains pour construire, pouvant accueillir des unités de l'ordre de 3000 à 12 000 m² de plancher.
- à proximité des gares SNCF. C'est la solution retenue par Honeywell Bull dans le quartier du Bras de Fer.
- dans le parc d'activités économiques de Saint-Guénault (160 F/m²) réservé aux centres de recherches, laboratoires, sièges sociaux...

Renseignements :
M. Guy Moreau
Etablissement Public de la Ville Nouvelle d'Evry
Avenue de la Préfecture
91011 Evry - Tél. 077.24.73

Evry grandit. Grandissez avec Evry.



Pour recevoir une documentation ou visiter la Ville Nouvelle d'Evry, cochez la ou les cases correspondantes, et renvoyez ce bon à l'Etablissement Public d'aménagement de la Ville Nouvelle d'Evry, avenue de la Préfecture, 91011 Evry - Tél. 077.24.73

Je suis intéressé par le ou les programmes ci-dessous :
Evry 1☐ Evry 2☐ France Evry☐ Terrains à construire☐
Je souhaite visiter Evry Ville Nouvelle☐
Nom : ....
Entreprise : ....
Adresse : ....
.... Tél. : ....

EVRY VILLENOUVELLE

Cerca Communication Promotion



JUSTICE

LE PROCÈS DE 51 EMPLOYÉS DU PARI MUTUEL

« Quelqu'un qui joue aux courses n'a aucune moralité »

Fabriquer des tickets gagnants après l'arrivée des courses de chevaux, ce doit être le rêve de nombreux parieurs. On ne joue pas pour jouer ; comme le dit un employé du Pari mutuel hippodrome « *quelqu'un qui joue aux courses n'a aucune moralité, il vient là pour gagner de l'argent* ». A commencer, semble-t-il, par les employés eux-mêmes. Cinquante et un d'entre eux étaient poursuivis, lundi 21 octobre, devant le tribunal correctionnel de Pontoise (Val-d'Oise) pour avoir frauduleusement détourné diverses sommes d'argent au préjudice de l'ensemble des parieurs à l'aide de faux.

La réalisation de ces fraudes nécessitait la complicité de deux au moins et plus sûrement de trois employés : le distributeur *qui après l'arrivée de la course* s'emparait de tickets vierges et les compostait à l'aide d'une timbreuse qu'il faisait revenir en arrière — au numéro de la course terminée — à l'aide d'une clef qu'on se passait de génération en génération ; le releveur, qui contrôle le nombre de tickets joués à chaque guichet et devait donc harmoniser ses chiffres *avec ceux du distributeur en* ajoutant les tickets joués après la course ; le caissier enfin, qui ne pouvait ignorer la fraude puisqu'il payait les tickets gagnants à des employés qui statutairement n'ont pas le droit *de jouer.*

Il a fallu les déclarations de deux employés pris sur le fait en décembre 1970, MM. Lesieur et André Ducros, pour que soient impliqués cinquante et un « tricheurs ».

Sept seulement avouent, les autres nient. Mais plus que leurs dénégations — auxquelles ils ne *semblent pas toujours croire,* — c'est la surprise d'être là qui les caractérise. « *Ces fraudes duraient depuis quarante ans.* » (Elles ont à peu près disparu avec l'apparition de l'*électronique.*) « *D'habitude, l'employé était renvoyé quand il se faisait prendre, mais ça n'allait pas plus loin.* » « *Quand on fait une erreur d'affichage, on doit payer de sa poche, alors quand l'occasion se présente, parfois, on se rattrape.* » Sans parler des fraudes qui semblent « tolérées » par les sociétés de courses comme « *le départ* » : *on laisse* un gros parieur miser après le départ de la course ; il a ainsi la certitude que son cheval est bien parti.

Petites combines qui n'apparaissent pas particulièrement *répréhensibles aux employés :* « *Si je n'avais pas fraudé quatre ou cinq fois sur cinq mille réunions, je serais perdant.* » « *Ce sont de petits larcins.* » « *Ce n'est pas une fraude, mais de la tricherie.* » Et puis, ils ne lésaient personne — puisque tout le monde, c'est personne — et en tout cas pas le Pari Mutuel et le Trésor.

Face à un tel esprit, la justice n'aurait-elle pas dû montrer plus de rigueur ? Rarement une audience fut plus confuse, rarement des magistrats parurent plus perdus dans un milieu et des mécanismes qu'ils comprenaient mal. *Et comment tolérer* que le commissaire principal Brunetti — qui sait ce que témoigner signifie — sorte du secret de la salle des témoins pour venir écouter dans la salle d'audience l'interrogatoire du *principal inculpé, M. Lesieur, qui* tenait, soit disant, au jour le jour, une liste — miraculeuse pour l'accusation — de tous les fraudeurs ?

La journée du 22 octobre sera consacrée au réquisitoire et aux plaidoiries.

BRUNO DETHOMAS.

En dénonçant unilatéralement les accords d'entreprise

M. Paul Berliet a-t-il commis le délit d'entrave à l'exercice syndical ?

De notre correspondant régional

Lyon. — *De la même voix aussi forte qu'impersonnelle avec laquelle il appelle à la barre n'importe quel prévenu, l'huissier-audiencer de la cinquième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lyon a lancé à la cantonade :* « Berliet Paul ! Brégeon Paul ! » *Comme on s'y attendait un peu, ni le président-directeur général ni le directeur des relations du travail de la Société des automobiles Berliet, cités à comparaître directement par le syndicat C.F.D.T. de l'entreprise pour délit d'entrave à l'exercice du droit syndical, n'ont répondu « présent » mardi 21 octobre.*

Mais, pour les syndicalistes qui se trouvaient à l'audience, c'était déjà une satisfaction morale que d'entendre placer ainsi au rang des prévenus deux hommes qui sont pour eux les artisans de la dénonciation unilatérale de l'ensemble des accords négociés depuis 1955.

Depuis qu'elle a été signifiée le 16 novembre 1972, plus encore depuis qu'elle a pris effet un an plus tard, cette dénonciation reste la grande affaire pour les syndicats ouvriers de l'entreprise, qui ont pris partie de la porter au prétoire. Déjà, des instances ont été engagées tant devant le juge des référés que devant le tribunal civil. Déjà, des ordonnances, des jugements et même des arrêts sont intervenus portant sur la validité des décisions de la direction.

Mais les syndicats, en dépit de satisfactions non négligeables obtenus ainsi sur le terrain du droit civil, ont voulu aller plus loin encore, bien décidés à donner valeur de test à *une affaire que leurs instances nationales suivent de près.* C'est la raison pour laquelle ils ont osé la citation directe, pour porter le débat devant la juridiction pénale en faisant valoir que l'attitude de M. Berliet et de son directeur des relations du travail devait être considérée comme une entrave à l'exercice du droit syndical.

« Trop de grèves »

Procès de faits donc, mais aussi, sinon davantage, procès de doctrine. *Car, du côté de la direction Berliet,* pour laquelle plaide M. Gérard Venet, on a voulu s'en tenir évidemment aux faits, « *au terre à terre* ». Soit, les accords ont été dénoncés de façon unilatérale, mais l'article 31 c du code du travail ne prévoit-il pas la possibilité d'une telle dénonciation quand il s'agit de conventions collectives de durée indéterminée ? De toute façon, ces accords négociés *allaient bien au-delà de ce que* prévoit la loi. Aujourd'hui, la société Berliet consent encore en matière de représentation syndicale plus que ce à quoi elle est astreinte. Ce qu'elle a dénoncé, ce sont « *des droits exorbitants de représentation* ».

Telle est la substance de sa réplique à Mᵉ Paul Bouchet, avocat de la C.F.D.T. Pour ce dernier, « *si nous tenons cette dénonciation pour constitutive d'entrave à tout ce que le droit syndical a conquis depuis des années, c'est parce qu'elle s'apparente à d'indéniables mesures de rétorsion contre les syndicats* ». Il en voit la preuve dans les lettres qui ont été adressées pour annoncer les dénonciations intervenues. Le *15 juillet 1971, ce fut d'abord* la suppression des six heures annuelles d'information syndicale qui étaient consenties et payées à tout le personnel. Pour justifier la mesure, on invoquait des motifs économiques, mais on ajoutait aussi qu'il y avait eu trop de grèves. Et quand on anonça le 16 novembre 1972 que cette fois l'ensemble des accords, usages et pratiques se trouvaient *dénoncés, on ne manqua pas non* plus de se référer au climat social.

Or, les accords dénoncés étaient nés de nécessités historiques et professionnelles. Dès lors, ils ne pouvaient être livrés à la discrétion d'un seul.

Le domaine des grandes libertés

On voit le fond du débat. Mᵉ Venet prend la loi au pied de sa lettre : des accords ont pu en élargir les *dispositions. Dans la mesure où leur* durée était indéterminée, la direction avait le droit de les dénoncer comme elle l'a fait, unilatéralement. Mᵉ Bouchet s'attache, lui, à l'esprit de cette même loi : « *Oui ou non un employeur peut-il encore aujourd'hui dénoncer des accords collectifs dans les conditions qu'il veut, en rétablir ce que bon lui semble en dehors de toute nouvelle négociation ? Pour nous, dira-t-il, c'est un procès qui touche en réalité au domaine des grandes libertés fondamentales.* »

A quoi Mᵉ Vernet répondra : « *Ce n'est pas la direction qui a fait machine arrière la première, ce sont les syndicats. En 1968, ils jugeaient les accords merveilleux. Mais, dès février 1970, ils n'en prenaient plus que ce qui leur convenait.* »

Le jugement sera rendu le 2 décembre. S'il intéresse au premier chef la C.F.D.T., il sera instructif aussi pour la C.G.T., qui, elle aussi, a cité MM Paul Berliet et Paul Brégeon en correctionnelle, ce procès devant être plaidé le 6 janvier 1975 et la C.G.T. se proposant pour sa part de démontrer que le mobile de la direction Berliet, en *dénonçant les accords, aurait été de faire* le lit de la C.F.T.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

● *Quatorze mois de prison avec sursis à un policier responsable d'un accident mortel.* — Le tribunal de Saint-Etienne a condamné à quatorze mois de prison avec sursis et 500 F d'amende un brigadier de police, M. Vincent Segura, dont la voiture avait percuté contre un pylône alors *qu'il conduisait en état d'ivresse* le 10 décembre dernier à Saint-Etienne : quatre deses passagers avaient été tués dans l'accident.

M. Segura devra payer 146 501 francs de dommages et intérêts et son permis de conduire lui a été retiré pour deux ans.

● *La chambre interdépartementale des huissiers de justice de Paris* pour l'année 1974-1975 est composée de MM. Pasquet, président ; Daloz, syndic ; Cipriano, rapporteur ; Colmou, secrétaire : Le Floch, trésorier ; Poteau, Havransart, Pages, Jean-Bordeau, Dutheil et Baboz, membres.

LE MONDE DES AFFAIRES ET SA DÉLINQUANCE

Une mise au point de M. Roger Merle

M. Roger Merle, professeur à la faculté de droit et avocat au barreau de Toulouse, mis en cause dans le compte rendu du quatorzième congrès français de criminologie (le Monde *du 13-14 octobre), nous a adressé la lettre suivante :*

M. Francis Cornu me reproche aigrement d'avoir prononcé « un long plaidoyer » en faveur des délinquants d'affaires. Mais il oublie de préciser que je figurais à ce débat en qualité d'avocat, et qu'à ce titre j'avais été chargé, pour équilibrer la discussion, sinon de défendre systématiquement ces justiciables, du moins de souligner, en regard des critiques dont ils sont légitimement l'objet, les éléments à décharge de leurs causes. Avant la projection du film *Topaze*, lors de la présentation au public des divers orateurs, M. Alain Jérôme avait clairement précisé ce qui me serait demandé. Votre rédacteur s'est bien gardé de le rappeler.

Dans un raccourci aussi spectaculaire qu'erroné M. Francis Cornu me fait dire :« *Les pots-de-vin ça n'existe pas.* » Or mon propos a été bien différent. Interpellé sur le point de savoir si au cours de ma carrière d'avocat j'avais eu connaissance de « pots-de-vin » versés par mes clients à des fonctionnaires ou à des hommes politiques j'ai répondu que je n'avais jamais eu l'occasion de constater semblable situation. J'ai indiqué, en revanche, que j'avais été souvent frappé du soin avec lequel certains hommes d'affaires recherchaient des relations mondaines avec des hommes politiques ou avec des magistrats, relations qui, d'après mon expérience personnelle, ne leur étaient cependant d'aucune utilité réelle en cas d'inculpation. Votre rédacteur a préféré oublier ces paroles nuancées.

J'ai, d'autre part, fait une distinction (qui n'apparaît pas dans l'article de M. Cornu) entre les grands « scandales » financiers, auxquels la presse fait un écho retentissant, et la délinquance d'affaires quotidienne : celle des petites banqueroutes et des délits formels de sociétés qui sont l'œuvre de commerçants négligeants, peu familiarisés avec des mécanismes juridiques complexes dont ils ne savent pas se servir. Et c'est seulement à propos de ces derniers que j'ai mis l'accent sur le caractère souvent artificiel du processus purement juridique qui les transforme en délinquants.

[Si M. Roger Merle peut invoquer nuances et distinction, elles n'en auront, semble-t-il, pas moins paru à l'auditoire peu claires, sinon insuffisantes. Si, d'autre part, l'on ne pouvait ignorer que le rôle de défenseur lui était dévolu dans un pareil débat, on pouvait constater deux jour plus tard que l'essentiel de ses propos n'avait guère varié, alors qu'il était chargé de faire le rapport général des travaux du congrès, travaux qui, dans leur ensemble, ne paraissaient pas devoir se conclure par un plaidoyer (« le Monde » du 15 octobre).]. — F. C.

FAITS DIVERS

● *Deux des trois miniatures en jade* datant du cinquième siècle avant Jésus-Christ, qui avaient été dérobées le 17 juillet dans l'après-midi au musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez, à Paris (8ᵉ), ont été retrouvées après trois mois d'enquête. Le voleur, M. Gérard Boli, vingt-huit ans, s'était débarrassé de l'une d'elles — un archer — auprès d'un antiquaire londonien, qui l'avait lui-même revendue à un antiquaire de Cleveland (Ohio). L'autre — un seigneur de la guerre — était au domicile de M. Boli où elle a été retrouvée lors d'une perquisition après l'arrestation de l'occupant des lieux pour vol de chèques. M. Boli affirme avoir donné la troisième — un petit lapin — à un inconnu pour le remercier d'un service.

● *Un mort sur un chantier de la Défense.* — Une grue s'est effondrée, pendant l'après-midi du 21 octobre, sur un *chantier en* construction quartier Michelet à la Défense. La grue a heurté six ouvriers qui travaillaient sur un échafaudage au deuxième étage d'un immeuble ; l'un d'entre eux, M. Manuel Rodriguez, un terrassier de nationalité portugaise, âgé de quarante-sept ans, demeurant à Saint-Cloud, a été tué sur le coup. De son côté, le grutier, M. Abdelkader Boubeker, d'origine *algérienne, grièvement blessé,* a dû être transporté à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches.

● *Attentat en Corse.* — Une charge de plastic a fait explosion pendant la nuit du 20 au 21 octobre devant la villa d'une entrepreneur d'Olmeto, M. Guy Rosay. Sous la déflagration, la toiture de la villa s'est effondrée tandis que toutes les cloisons se lézardaient. Les mobiles de l'attentat ne sont pas connus.

SPORTS

AU CONGRÈS DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Le statut de l'amateur est redéfini

Mise en garde de M. Killanin contre l'exploitation du sport à des fins politiques

Vienne. — Le Comité international olympique (C.I.O.), réuni à Vienne pour sa soixante-quinzième session, a adopté, le lundi 21 octobre, une modification de son règlement portant sur le statut de l'athlète amateur. Le nouveau statut (article 26), voté à l'unanimité des membres du Comité, prévoit qu'un sportif ne sera autorisé à l'avenir à participer aux Jeux olympiques que s'il respecte les règles et dispositions du C.I.O. et en même temps celles de sa fédération nationale, même si ces dernières sont plus sévères que la réglementation olympique. D'autre part, l'athlète amateur « ne devra pas retirer un avantage financier ou matériel en relation avec sa participation sportive ». Certaines exceptions à cette règle sont toutefois prévues dans un additif à l'article 26.

De notre correspondant

La commercialisation croissante de certaines activités sportives rendait nécessaire depuis déjà quelque temps une redéfinition de l'amateurisme. Il est piquant de constater que le nouveau règlement a été adopté dans la même ville qui fit il y a deux ans un accueil triomphal à l'« idole du ski », Karl Schranz, après son expulsion des Jeux de Sapporo, précisément parce qu'il avait un peu trop confondu — il n'était pas le seul — business et slalom.

C'est d'ailleurs le ski qui paraît avoir posé le plus de problèmes aux membres du comité pour mener à bien leur œuvre purificatrice. Le nouveau statut de l'amateur cependant est suffisamment vague et général dans ses dispositions pour autoriser certains arrangements. De l'avis même du président (autrichien) de la Fédération internationale de ski, il laisse aux fédérations sportives internationales, voire nationales, une autonomie certaine.

Si l'athlète ne doit pas retirer d'avantage financier ou matériel de sa « participation » sportive, il n'est pas interdit par exemple de lui offrir des compensations monétaires pour les sacrifices consentis ni de l'aider dans sa préparation comme cela se pratique sur une grande échelle dans les pays de l'Est. La question serait évidemment de tracer des limites à cette aide naturelle et même souhaitable, tant qu'elle demeure raisonnable, mais tout à fait exorbitante quand elle transforme le sportif en panonceau publicitaire ou en bête à concours.

Prudemment, le C.I.O. ne s'est pas risqué dans cette voie qui exigerait pour être suivie avec rigueur un appareil de contrôle dont il ne dispose pas ou qu'il ne veut ou ne peut pas se donner. Comment vérifier dans chaque pays, surtout les plus petits, dans chaque village, si les règles de l'amateurisme sont bien respectées ? a fait remarquer lundi soir à la télévision autrichienne M. Michaël Killanin, président du C.I.O.

Dans son discours d'ouverture, M. Killanin avait cependant moins mis l'accent sur *« la tentation ou l'exploitation commerciale »* dont est victime de nos jours le sportif que sur *« les manœuvres politiques »* dont il est le jouet. Le président du C.I.O. a reconnu qu'il n'est pas possible de séparer le sport de la politique, mais il faut au moins le protéger des *« abus »*. Faisant allusion aux athlètes empêchés de participer à des rencontres internationales parce que leurs fédérations sportives nationales n'approuvaient pas les conditions politiques régnant dans le pays de leurs adversaires, M. Killanin a lancé un appel à tous les sportifs et aux fédérations pour qu'ils *« honorent leurs engagements »*. *« Un sportif ne doit pas participer aux Jeux olympiques s'il veut les utiliser à des fins politiques »*, a-t-il proclamé. On se souvient qu'aux Jeux de Munich la Rhodésie et l'Afrique du Sud avaient été exclues en raison du régime de discrimination raciale régnant dans ces deux pays et que, plus récemment, aux Jeux asiatiques de Téhéran, des équipes arabes, soutenues par la Chine, la Corée du Nord et le Pakistan, avaient refusé d'affronter les Israéliens.

MANUEL LUCBERT.

[On ne saurait considérer comme un phénomène récent l'ingérence de la politique dans le *sport*, et lord Killanin reconnaît lui-même qu'il n'est pas *possible* de prononcer un divorce entre les deux. Mais on doit savoir gré au président du C.I.O. de vouloir résister à l'accroissement des *effets* de ce phénomène.

Ceux qui utilisent l'arme politique dans les rencontres internationales apprendront vite qu'elle est à double tranchant : celui qui boycotte aujourd'hui peut très bien être l'exclu de demain. En clair, ce qui est reproché présentement aux pays arabes ne le sera-t-il pas, dans les jours qui viennent, à ceux qui s'opposeraient à des rencontres avec des athlètes d'Afrique du Sud ? — F. S.]

UNESCO

A la conférence générale

LE DÉLÉGUÉ DE LISBONNE ANNONCE UN « TOURNANT DÉCISIF » DANS LA POLITIQUE PORTUGAISE D'ÉDUCATION

Le Portugal a fait le lundi 21 octobre, après trois ans d'absence, une rentrée applaudie à l'UNESCO. Devant la conférence générale de l'Organisation, le ministre portugais de l'éducation, M. Vittorino Magalhaes Godinho, a déclaré que son pays entendait prendre un *« tournant décisif »* après les *« cinquante ans de régime autoritaire qui ont maintenu le Portugal à l'écart du monde moderne »*, en reconnaissant le droit à l'indépendance des anciens territoires d'outre-mer, en rétablissant les droits et libertés civiques, et en réformant l'enseignement.

M. Magalhaes Godinho a notamment affirmé la nécessité d'un renouvellement du système portugais d'éducation, pour le mettre *« au service du processus de démocratisation du pays »*. Parmi les tâches *« herculéennes »* qui attendent le Portugal dans cette voie, il a cité en particulier le développement des écoles maternelles, *« prioritaire dans les pays en voie de développement »*, mais qui se heurte au manque de personnel spécialisé ; une réforme de la scolarité obligatoire préparant un *« tronc commun »* d'enseignement ; l'alphabétisation des adultes (M. Godinho évalue à 20 % la proportion d'illettrés) et l'éducation permanente pour lesquelles manquent *« l'expérience, les institutions et les moniteurs et professeurs »*.

Le ministre portugais a exprimé ses espoirs et ses inquiétudes devant l'accroissement des effectifs de l'enseignement supérieur (46 % par rapport à 1973-1974) et en particulier l'*« extraordinaire engouement »* pour les sciences sociales. Il a souhaité que celles-ci puissent servir à la formation des professeurs et des cadres de l'administration, ainsi qu'à un nouveau modèle de développement économique, réalisant *« un équilibre entre l'homme et l'environnement »*, et atténuant les disparités régionales.

ARMÉE

M. SOUFFLET : tout militaire de carrière pourra s'adresser directement au Conseil supérieur de la fonction militaire.

Au cours de la réunion, lundi 21 octobre, à Paris, du Conseil supérieur de la fonction militaire, le ministre de la défense, M. Soufflet, a estimé qu'il importait que chacun soit mieux informé de la qualité et de l'étendue des travaux de ce nouvel organisme *« dont le rôle important est encore trop méconnu »*. A cet effet, les divers échelons de la hiérarchie devront veiller à la diffusion de l'information, au besoin la commenter.

« Cet élargissement de l'information, a précisé le ministre, *ne sera bénéfique que dans la mesure où les militaires, individuellement ou collectivement, pourront faire part de leurs préoccupations, présenter leurs suggestions et les reconnaître ensuite dans les questions traitées par le Conseil supérieur. L'instruction prévoit que tout militaire de carrière ou sous contrat pourra s'adresser directement au secrétariat du Conseil supérieur. Cette coopération individuelle est complétée par une participation collective. Tout officier général pourra dans son commandement, à son initiative ou à l'instigation de ses subordonnés, constituer des groupes de travail pour étudier certains aspects particuliers ou généraux de la condition militaire. »*

Rectificatif

LE PROJET DE STATUT DES OFFICIERS

Un paragraphe de l'article consacré au statut des officiers (*le Monde* du 22 octobre) a malencontreusement été oublié, rendant incompréhensible une partie du texte. Il fallait lire :

« L'idée essentielle qui semble avoir guidé les travaux des états-majors et du contrôle général des armées sur le nouveau statut est la nécessité d'un certain rajeunissement du corps des officiers, surtout dans l'armée de terre. Pendant la guerre d'Algérie, les gouvernements successifs ont ouvert assez largement le recrutement des officiers, notamment dans l'armée de terre et dans l'aviation, en augmentant les promotions des écoles militaires et en favorisant l'accès à l'épaulette de candidats sortis du rang ou engagés pour la circonstance. Malgré une déflation volontaire des effectifs intervenue depuis, cette politique a contribué à encombrer la « pyramide » des grades et à retarder l'avancement moyen de nombreux cadres de métier, au risque d'accroître leur amertume. »

D'autre part, le rajeunissement du corps des officiers se réduirait par le fait qu'on trouverait ainsi, en moyenne, des capitaines de vingt-neuf ans (au lieu de trente et un ou trente-deux ans actuellement), des commandants de trente-cinq ans (quarante ans aujourd'hui), des lieutenants-colonels de quarante ans (quarante-six ans) ou des colonels de quarante-deux ans à la tête d'un régiment (au lieu de quarante-huit minimum à l'heure présente.)



RELIGION

CRISE A LA COMMUNION DE BOQUEN

« La mort du père »

De notre envoyé spécial

Plénée-Jugon. — Les 19 et 20 octobre s'est réunie à l'ancienne abbaye cistercienne de Boquen, près de Plénée-Jugon (Côtes-du-Nord), l'assemblée générale de la Communion de Boquen, qui rassemble près de trois mille chrétiens « en recherche » et qui est animée par deux moines cisterciens, Bernard Besret et Guy Luzsenszky, entourés d'une équipe de laïcs. Cette assemblée marque la fin d'une étape en raison, notamment, du départ de son fondateur et animateur : Bernard Besret.

« *La Communion de Boquen n'existe plus.* » Ces mots désabusés de Bernard Besret, fondateur — et jusqu'à présent animateur et pôle d'attraction — de « *Boquen* » (1), disent clairement ce que tout le monde redoutait et avait *vainement essayé d'éviter* pendant deux journées de débats houleux, passionnés, deux journées de confrontations et de conflits.

L'assemblée générale de la Communion s'est ouverte dans un climat tendu. A la suite d'entraves techniques (imprimerie, postes), la *Chronique de Boquen* contenant la convocation à l'assemblée n'était pas arrivée à temps, privant ainsi celle-ci de son pouvoir statutaire. Aussitôt, dans les couloirs, on a parlé de « manœuvre », voire de « manipulation ».

D'emblée, la réunion a pris l'allure d'un « *meeting politique* », où différentes tendances s'affrontaient, avec plus ou moins de ménagements, dans une lutte pour le pouvoir. Que certains aient préféré parler de « service » et de « transparence » plutôt que de « pouvoir » et de « conflit » ne changeait rien à l'affaire.

L'enjeu était le renouvellement (six nouveaux membres sur douze) du conseil d'administration de l'Association culturelle de Boquen, qui devra prendre, au cours de l'année, de nombreuses décisions sur les orientations futures de la Communion. Enjeu d'une importance exceptionnelle étant donné *la décision de Bernard Besret de* prendre ses distances vis-à-vis de la Communion, « *de quitter Boquen comme lieu de résidence et de travail habituel et d'assumer, en dehors de l'équipe des résidents de Boquen, l'autonomie de* [sa] *vie domestique, professionnelle et privée* ».

Trois courants

Parmi les différentes tendances — pour ne pas dire factions — dont tout le monde parlait sans que personne n'arrive à les identifier clairement, trois courants se sont très schématiquement dégagés. D'abord, celui en faveur d'un « renouveau radical », représenté par le groupe dit « de Paris » (parce qu'il s'y était réuni le 8 octobre) — ainsi que par de nombreuses autres personnes, dont Bernard Besret lui-même, — qui proposait que les membres non encore démissionnaires du conseil d'administration « *remettent collectivement le mandat qui leur avait été confié à un moment où la situation de l'abbaye et de la Communion était totalement différente, afin que l'assemblée de la Communion puisse tenter de recréer en toute liberté les structures de son propre avenir* ».

Sur les six membres encore au conseil, trois (Bernard Besret, Nicholas Goetz et Ado Barbedette) étaient favorables à cette solution, tandis que les trois autres (Françoise Vandermeersch), Guy Luzsenszky et Jacques Gaucheau) s'y opposaient. « *Je ne rentre pas dans le jeu de la démission collective* », a dit Guy Luzsenszky, ancien prieur de l'abbaye qui avait remplacé Bernard Besret lors de la révocation de celui-ci en 1969 (*le Monde* du 26 octobre). « *Je veux défendre certaines choses, et notamment notre projet communautaire.* »

Ce projet, qui mûrit depuis quelque temps, consiste à élargir l' « équipe d'animation » de Boquen (dans laquelle deux « ouvriers », un chauffeur de poids lourds et un maçon sont déjà intégrés) pour qu'elle devienne une « communauté de vie » avec un projet commun et pas seulement une équipe d'accueil purement fonctionnelle. Une des tâches que la communauté s'est fixées est de travailler au réenracinement de Boquen dans le monde rural environnant, et on commence à y organiser des rencontres de ruraux et de paysans.

Les représentants de la communauté naissante ainsi que ceux qui parlaient au nom des ruraux représentaient le deuxième courant, autour de Guy Luzsenszky et de Françoise Vandermeersch — bien que cette dernière ait insisté sur le fait que son refus de démissionner était motivé moins par un désaccord avec le courant rénovateur que par sa conviction que l'assemblée n'était pas pleinement représentative de la communion entière. Une majorité des participants ont cependant contesté cette affirmation, et ce fut le tour du deuxième courant d'être soupçonné de manœuvres dilatoires...

Cette deuxième tendance reproche surtout à la première sa politisation, son intellectualisme et l'absence de projet défini. Comme l'écrit un des démissionnaires au conseil : « *L'espace de vie* (qu'était Boquen) *est devenu verbiage permanent, sans aucun rapport avec la réalité des êtres et des choses. Les personnes qui viennent à Boquen n'ont plus le droit d'être d'abord elles-mêmes. Elles doivent nécessairement avoir des attitudes et utiliser des mots décrétés justes et bons, sans avoir l'épouvantable audace de demander des éclaircissements...* »

Le troisième courant, enfin, rassemblait les indécis, les « apolitiques » et surtout ceux pour qui le « mythe Boquen » est intouchable. « *Cela fait neuf ans que je viens ici*, déclare une dame au bord des larmes, *et ce sont les plus belles années de ma vie. Pendant que vous discutez, que vous vous disputez, vous oubliez l'essentiel : l'amour, l'amitié.* »

Après huit heures de débats, dans l'après-midi et la soirée de samedi, de « *situations conflictuelles* », de présentations, par les candidats au conseil, de leurs « *programmes électoraux* », il fut décidé, le dimanche matin, de voter sur les orientations futures de la commission, la démission collective de l'ancien conseil d'administration, l'élection des nouveaux membres.

Un constat amer

Les deux premiers points à peine votés — avec maints amendements, altercations, explications de vote, — la crise qui couvait depuis le début de la rencontre éclata au grand jour. Aucun candidat ne se manifesta — ni parmi les démissionnaires ni parmi les douze candidats qui s'étaient présentés à l'origine — pour le « directoire provisoire » qu'on avait voulu mettre en place.

Le constat fut amer mais lucide : il n'y a pas de lien possible entre les différentes tendances. Et maintenant ? Des fidèles continueront bien sûr à venir à Boquen. Des groupes différents se rendront toujours dans l'abbaye bretonne, où ils seront accueillis par la communauté, qui se renforcera autour de Guy Luzsenszky.

Mais le rêve de Bernard Besret — la « communion » d'un nombre toujours plus grand de personnes dispersées géographiquement, mais partageant la même vision et une recherche commune d'approfondissement de leur vie de foi en Jésus-Christ — s'est évanoui. Bernard Besret a décidé de continuer ses recherches ailleurs, de partager sa vision avec d'autres...

« *Puisque Bernard s'en va*, disait une jeune fille ; *puisque nous perdons notre père...* » Voilà le mot lâché. C'est le départ de Bernard Besret, la « mort du père » — non seulement animateur et inspirateur de la Communion mais « occulteur », malgré lui, de tous les conflits et des tensions — qui a servi de révélateur et de catalyseur de la crise.

« *La présence de Bernard n'est pas obligatoire*, lit-on dans un témoignage publié par la dernière *Chronique de Boquen. Boquen est en lui-même un projet limpide* (où) *nous nous dépouillons des masques de notre personnage quotidien et laissons transparaître notre vérité du moment...* »

La vérité est douloureuse, mais *la grandeur de Boquen*, c'est justement de la révéler sans voiles et sans compromission. Un certain Boquen est mort, mais il revivra.

ALAIN WOODROW.

(1) Il faut distinguer, à Boquen, l'*Association culturelle*, avec son conseil d'administration de douze membres, qui est le support économique, juridique et financier de l'ensemble (dans le cadre de la loi de 1901), la *Communauté*, noyau qui habite à l'abbaye, et la *Communion*, réseau plus vaste de personnes qui viennent régulièrement à Boquen.

PAUL VI AUX PÈRES DU SYNODE : nous ne sommes ni patron ni seigneur.

(*De notre envoyé spécial.*)

Rome. — Anticipant sur la fin du synode, Paul VI, dans le discours qu'il a prononcé le 20 octobre devant les évêques réunis à l'université pontificale de la propagande, a évoqué la volonté de pluralisme exprimée par les pères sous différentes formes. Ce pluralisme — ethnique et géographique, — il l'a qualifié de « centrifuge ». Non seulement le pape en a pris acte favorablement, mais il a exprimé sa certitude que cette tendance ne conspirerait pas contre l'unité de l'Eglise et du monde, étant donnée la nature de la fonction pontificale : « *Un double mouvement*, a-t-il dit, *de diastole et de systole caractérisera toujours davantage la circulation de la vie dans le corps mystique du Christ. Nous voulons promouvoir, avec l'autorité conférée par le Christ, tout ce qui peut favoriser la diffusion de l'Eglise sur toute la face de la terre.* »

Paul VI a eu, d'autre part, pour se définir lui-même, cette formule : « *Nous sommes pasteur; nous sommes frère, non pas patron ni seigneur.* » Le pape a enfin fait allusion à la « *foi qui comporte une flexibilité de formes incarnées* ».

Voilà donc, sur le plan ecclésial, théologique et doctrinal, les pères encouragés à persévérer dans la direction qu'ils ont prise.

Le synode pourrait, dit-on, se terminer par un triple document : des propositions au pape rassemblant l'essentiel des désirs exprimés au cours des travaux ; un message au monde et une sorte de déclaration des droits de l'homme qui serait dans le prolongement du texte conciliaire sur la liberté religieuse. — H. F.

AÉRONAUTIQUE

D'après la C.G.T.

UN RAPPORT OFFICIEL PRÉVOIRAIT 6260 LICENCIEMENTS A LA SNIAS

La fédération de la métallurgie (C.G.T.) a annoncé, lundi 21 octobre, qu'elle se trouvait en possession d'un plan de licenciement qui aurait été préparé par la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS). D'après M. Breteau, responsable de cette fédération, ce plan, qui viendrait de « *sources officielles* », prévoirait le licenciement de six mille deux cent soixante travailleurs de cette entreprise (qui en compte *actuellement environ trente-sept mille*), et notamment 87 % des effectifs de l'usine de Meaulte (Somme), 54 % de ceux de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

La C.G.T. considère que ce plan, qui daterait de douze à quinze mois, restera une menace pour l'emploi des travailleurs de la SNIAS « *tant que la direction n'aura pas clairement annoncé qu'il est abandonné* ». Elle n'envisage cependant aucune action avant la réunion du comité central d'entreprise, qui doit avoir lieu le 25 octobre à Paris.

En réponse à la C.G.T., la direction ed la SNIAS a fait savoir qu'elle n'avait « *jamais eu connaissance des éléments de calcul* » annoncés par ce syndicat, et qu'elle confirmait que la réunion du comité central d'entreprise, le 25 octobre prochain, n'avait pas pour objet d'annoncer des licenciements collectifs.

ÉDUCATION

EN RÈGLEMENT JUDICIAIRE

L'école privée Interlangues licencie 133 personnes

Cent trente-trois personnes viennent d'être licenciées à l'école privée Interlangues, organisme qui dispense des cours d'anglais, de français, d'allemand et d'alphabétisation. Cette école, dont une partie des enseignants avait fait grève au mois de mai pour protester contre la mise à pied d'un délégué syndical et réclamer une meilleure sécurité de l'emploi (*le Monde* des 17, 28 et 29 mai), est en règlement judiciaire par un jugement du 30 septembre, et administrée par un syndic.

Une nouvelle société — la société nouvelle Interlangues (S.A.R.L.) — reprend en gérance libre les affaires de l'ancienne société anonyme Interlangues. Celle-ci a donc procédé au licenciement de la totalité du personnel, après avis favorable de l'inspection du travail. La nouvelle société ne reprendra qu'une partie du personnel.

Selon l'ancienne direction d'Interlangues, cette mesure est nécessaire pour l'assainissement de la gestion, qui passe par une réduction importante des effectifs du personnel enseignant d'Interlangues, l'école ne conservant plus que des employés à temps complet.

Pour les militants syndicalistes de la C.F.D.T., en revanche, elle vise avant tout à éliminer les représentants syndicaux et les grévistes du mois de mai (une quarantaine de personnes). Ils y voient la violation du protocole d'accord de fin de grève, qui prévoyait que le personnel déjà employé par Interlangues serait prioritairement réembauché à la rentrée de septembre. La nouvelle société Interlangues a, au contraire, embauché dès septembre d'autres enseignants, recrutés directement en Irlande, ce que confirme la direction.

L'EXPÉRIENCE DE VINCENNES EN QUESTION

« *Rupture du contrat initial de Vincennes* » : c'est en ces termes que les responsables de l'université de Vincennes (Paris-VIII) réagissent face à l'arrêté du 18 septembre 1974 qui « *interdit aux non-bacheliers de préparer le DEUG* » (Diplôme d'études universitaires générales).

Dans une conférence-débat réunie le 21 octobre à Paris, M. Claude Frioux, président de cette université, a rappelé que la démarche qui avait amené à sa création, en 1968, avait pour but de « *favoriser par tous les moyens l'ouverture de l'université aux salariés* ». Les étudiants (20 000 en 1974) pouvaient à cet effet profiter de conditions spéciales d'accès et d'horaires aménagés : un tiers environ sont des non-bacheliers (*le Monde* du 1er octobre).

Les responsables de Vincennes ont tenu à préciser que les résultats obtenus (taux de diplômes accordés) ne sont ni supérieurs ni inférieurs à ceux des autres universités, et que les différents départements — qu'ils soient « traditionnels » ou qu'ils organisent des enseignements nouveaux — ont connu une forte croissance. Ils ont conclu que « *empêcher les salariés d'accéder à Vincennes* » était un moyen de « *tuer cette expérience qui attire les étudiants* ».

● *Les créations de maîtrises de sciences et techniques.* — La décision prise par M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, de ne plus habiliter les universités à délivrer de nouvelles maîtrises de sciences et techniques jusqu'à la rentrée de 1976 (*le Monde* du 19 octobre) provoque des réactions parmi les enseignants. Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (affilié à la Fédération de l'éducation nationale) considère que cette décision est « *totalement rétrograde* ». Le SNE-Sup indique que le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche a été saisi, en 1974, d'une cinquantaine de demandes de créations de maîtrises de sciences et techniques. « *Aujourd'hui*, déclare-t-il, *le secrétaire d'Etat décide de mettre fin à toute possibilité de création de nouveaux cursus à finalité professionnelle dans les universités.* »

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

MARDI 22 OCTOBRE

● CHAINE I

18 h. 50 Pour les jeunes : Espoir et champion.
19 h. 18 La minute des femmes.
19 h. 20 La parole est aux grands partis politiques.
Le Centre national des indépendants.
20 h. 15 Feuilleton : Les Fargeot.
20 h. 30 Variétés : Show Coluche. Réal. A. Flederick.
21 h. 30 Pourquoi pas ? Les grandes énigmes, par R. Clarke et N. Skrotsky : Les mystères des nombres.
L'univers des nombres, avec F. Le Lionnais et A. Warusfel, mathématiciens, P. Gréco, psychologue, et W. Klein, un des plus étonnants calculateurs de l'époque.
22 h. 30 Moment musical : Ch. Edda-Pierre, sopr. (Scarlatti, Tuphly et Boismortier).

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Le dessous du ciel.
20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot : « L'Orchestre rouge », de H. Hohnès. Réal. F.-P. Wirth. Avec W. Kreindl.
Trepper, arrêté par les Allemands, accepte — en apparence — de travailler pour la Gestapo.
Débat : *avec la participation de Léopold Trepper ; de M. Marcel Paul, ancien ministre et président de la Fédération des déportés résistants ; de M. Marcel Degliamme-Fouché, ancien résistant ; de Mme Marie-Madeleine Fourcade, président du Comité d'action de la Résistance ; du général Kaltenhauser, de M. Claude Spaak, de Mmes Cécile Katz et Hélène Pauriol, de M. Robert Corbin et Z. Trichter, du général Vaillant et de M. Roland Teyssandier (Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance).*

● CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Feuilleton : John l'intrépide.
20 h. 5 Musique : Les musiciens de la pellicule.
Georges Delerue.
20 h. 35 Théâtre. Soirée Jules Renard : « le Plaisir de rompre ». Réal. J.-M. Coldefy, avec M. Boudet et A. Dussolier.
Maurice et Blanche, qui se sont aimés, se jouent, avant leurs prochains mariages, une scène de rupture élégante.
« Huit Jours à la campagne. » Réal. J.-M. Coldefy. Avec G. Lartigau, M. Damien, N. Desailly, M. Garrel.
Un jeune clerc de notaire, invité à la campagne dans la famille d'un camarade, se rend compte qu'il est indésirable.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues. Emission de R. Pillaudin réalisée en public : « Ecologie et ethnocide », avec Robert Jaulin et Pierre Samuel. — 21 h. 20, Atelier de création radiophonique. Spécial Prix Italia 1974. — 23 h. 20, Courant alternatif.

● FRANCE-MUSIQUE

19 h. 15 (S.), En direct de Bucarest. Orchestre symphonique du conservatoire Ciprian Porumbescu, direction G. Iossub : « Concerto en ut majeur pour violoncelle » (Haydn), « Concerto pour piano et orchestre » (Paul Constantinescu), « Concerto en ré majeur pour violon et orchestre » (Beethoven). — 21 h. 40 (S.), Musique française (Poulenc, Rivier). — 22 h. 20 (S.), La comédie musicale américaine : « Two by two » (l'Arche de Noé), avec D. Kaye. — 22 h. 40 (S.), Concours international de guitare. — 23 h., Double audition. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques. — 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

TRIBUNES ET DÉBATS

TELEVISION (chaîne 1) : 16 h., Débat budgétaire à l'Assemblée nationale ; 19 h. 20, Le Centre national des indépendants.

TELEVISION (chaîne 2) : 22 h., L'Orchestre rouge, avec M. Leopold Trepper.

R.T.L. : 18 h. 30, M. Azzedine Al Kalak, représentant l'O.L.P. à Paris.

MERCREDI 23 OCTOBRE

● CHAINE I

18 h. 50 Pour les jeunes : L'autobus à impériale.
19 h. 18 La minute des femmes.
20 h. 15 Feuilleton : Les Fargeot.
20 h. 30 Magazine : Plein cadre. « La vie fragile », de J.-O. Chattard et J. Moreuil.
21 h. 30 Variétés : A bout portant, de J. Wetzel, J. et F. Gall. « Rufus. »

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Le dessous du ciel.
20 h. 35 Au théâtre ce soir : « les Voyageurs égarés », de G. Hanoteau. Avec M. Roux, D. Volle, J.-R. Caussimon, M. Meriko, B. Durand.
Un écrivain à la mode a enlevé une jeune fille. A la suite d'une panne d'auto, le couple doit passer la nuit dans une demeure isolée. Le romancier reconnaît l'endroit — imaginaire — où il a situé l'action de son prochain roman « le Tueur de Chipaux ». Et ses personnages lui apparaissent.
22 h. 25 Sports : Match sur la 2.

● CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Feuilleton : John l'intrépide.
20 h. 5 Jeu : Francophoniquement vôtre : « Limousin ».
20 h. 35 Série : La ligne transatlantique.
21 h. 35 Dans la mémoire de... Alejo Carpentier, de J.-J. Bloch.
Alejo Carpentier, romancier cubain, évoque le poète Robert Desnos, qui fut son ami.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Concert de musique de chambre : Schubert et son époque. « Introduction et variations sur un thème d'« Euryante » (Kuhlau), R. François, flûte ; M. Iosle, piano. « Quintette, opus 114 « la Truite » (Schubert), Trio à cordes français. — 21 h., Dits et écrits sur la musique : Entretien avec J.-C. Magloire. — 21 h. 20, La science en marche : Promenade au Jardin des sciences. — 21 h. 50, Musiques de notre temps. — 23 h., Aux quatre vents : A l'écoute de la Suisse romande. — 23 h. 25, Hommage à un poète vivant : Marcel Thiry.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), En direct du Théâtre des Champs-Elysées. Orchestre national de l'O.R.T.F., direction S. Celibidache : « Symphonie n° 3 en sol mineur » (Roussel), « Symphonie n° 4 en sol mineur » (Brahms). — 23 h. (S.), Musique française méconnue : Hommage à Claude Delvincourt. — 24 h., Musique et poésie : Jean Lorrain : Corelli, Mozart, Ravel, M. Ohana, C. Ballif. — 1 h. 30, Nocturnales.

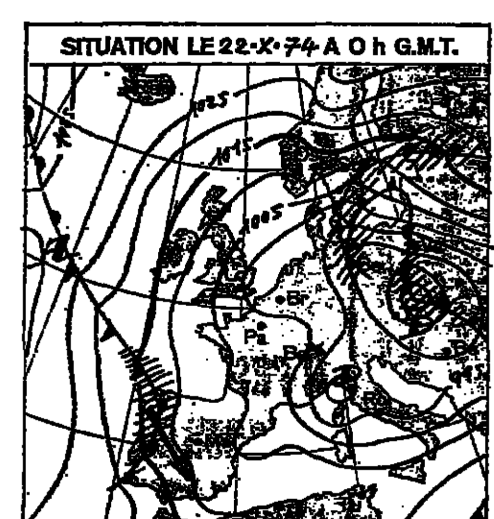
TRIBUNES ET DÉBATS

TELEVISION (chaîne 2) : 15 h., Débat budgétaire à l'Assemblée nationale.

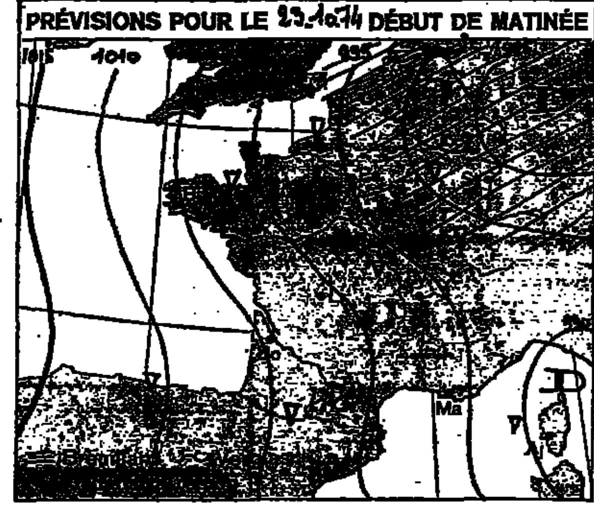
FRANCE-INTER : 17 h., Radioscopie de M. Michel Jobert.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22-X-74 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 23-10-74 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm) — Zone de pluie ou neige — ▽ averses — orages — Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mardi 22 octobre à 0 heure et le mercredi 23 octobre à 24 heures :

L'air frais qui continue à circuler des îles Britanniques à la Méditerranée maintiendra un temps instable sur la plus grande partie de la France. Toutefois, des masses d'air chaud contournant les basses pressions d'Europe centrale par le nord déborderont en altitude sur nos régions du Nord et de l'Est.

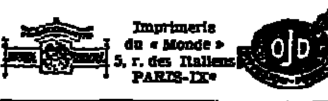
Mercredi 23 octobre, sur le Nord, la région parisienne et le Nord-Est, le temps sera très nuageux à couvert et passagèrement pluvieux. Sur le reste de la France, il y aura, le matin, des éclaircies dans l'Ouest et le Sud-Est, des brumes et des brouillards dans le Centre et le Sud-Ouest. Au cours de la journée, le temps deviendra variable avec des éclaircies, mais aussi des averses, qui n'épargneront que le littoral méditerranéen. Les vents, de secteur nord, assez forts près des côtes de la Manche et de la Méditerranée, parfois forts au large, seront modérés et irréguliers dans l'intérieur. Les températures varieront peu en général, mais on notera cependant le matin une hausse des minima dans la région parisienne et dans le Nord-Est, une baisse au sud de la Garonne.

Mardi 22 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 000,8 millibars, soit 750,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22) : Biarritz, 13 et 5 degrés ; Bordeaux, 11 et 2 ; Brest, 11 et 4 ; Caen, 10 et 4 ; Cherbourg, 10 et 5 ; Clermont-Ferrand, 8 et 1 ; Dijon, 8 et 4 ; Grenoble, 5 et 2 ; Lille, 10 et 6 ; Lyon, 8 et 3 ; Marseille, 12 et 5 ; Nancy, 6 et 3 ; Nantes, 12 et 0 ; Nice, 17 et 9 ; Paris-Le Bourget, 10 et 1 ; Pau, 9 et 4 ; Perpignan, 12 et 6 ; Rennes, 11 et 2 ; Strasbourg, 8 et 4 ; Tours, 10 et 4 ; Toulouse, 9 et 0 ; Ajaccio, 14 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 8 et 5 degrés ; Athènes, 24 et 19 ; Bonn, 8 et 3 ; Bruxelles, 9 et 7 ; Le Caire, 26 et 23 ; îles Canaries, 25 et 18 ; Copenhague, 7 et 7 ; Genève, 9 et 9 ; Lisbonne, 19 et 11 ; Londres, 11 et 6 ; Madrid, 19 et 13 ; Moscou, 13 et 6 ; New-York, 9 et 2 ; Palma-de-Majorque, 18 et 12 ; Rome, 14 et 7 ; Stockholm, 9 et 8 ; Téhéran, max. 13.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 21 et 22 octobre 1974 :

LES ARRÊTÉS

● Instituant un brevet d'études professionnelles ;

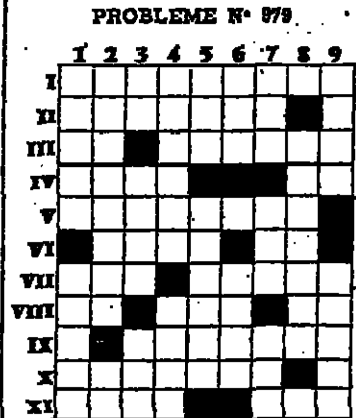
● Fixant les termes des recommandations aux médecins exerçant la surveillance médicale prévue par le décret n° 74-657 du 9 juillet relatif aux mesures particulières de protection et de salubrité applicables dans les chantiers de travaux dans l'air comprimé.

DES LISTES

● D'aptitude aux fonctions de maître de conférences agrégé des universités — médecin, chirurgien, spécialiste ou biologiste des hôpitaux, — au titre de l'année 1974, pour les disciplines autres que la psychiatrie.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 879



HORIZONTALEMENT

I. En tombant, elle fait une drôle de figure. — II. N'a pas du tout envie de dormir lorsqu'il s'étend. — III. Note ; Bien établie. — IV. On lui demande grâce ; Elément solide d'un ensemble. — V. Fait état d'utiles indications. — VI. Très attachée ; Fin de mode. — VII. Permet à la lavandière de se sustenter ; Naturel. — VIII. Brillants sujets ; Petit mot latin ; Gai participe. — IX. Point calme. — X. Est accueillante, par définition. — XI. Fractionnent le temps ; Ordre de suppression.

VERTICALEMENT

1. Demande d'armistice ; Protège contre les intempéries. — 2. Donnent du volume à un canard ; Conjonction. — 3. Possessif ; Roi de Suède ; A moins de charme lorsqu'il s'est trop fait attendre. — 4. En Europe ; Simples. — 5. Sont bien arrivés ; Il faut savoir les dresser. — 6. Dupés ; Où l'on peut planer. — 7. En Suisse ; D'un auxiliaire ; Recouvre. — 8. Rend plus sympathique un visage ingrat. — 9. D'un auxiliaire ; Hautaine.

Solution du problème n° 878

HORIZONTALEMENT

I. Hôtel ; Cab. — II. Avarice. — III. Si ; Ré ; Tau. — IV. Adné ; Il. — V. Rééerent. — VI. Samuel. VII. Tie ; Toi. — VIII. Trotteurs. — IX. Ber ; Reis. — X. Grisou. — XI. Figeac ; Te.

VERTICALEMENT

1. Hasard ; TB. — 2. Ovide ; Rémi. — 3. Ta ; Nestor. — 4. Errerait ; Ge. — 5. Lie ; Emet ; Râ. — 6. ONU ; Eric. — 7. Cet ; Têtues. — 8. Aï ; Loriot. — 9. Boule ; Issue.

GUY BROUTY.

Visites, conférences

MERCREDI 23 OCTOBRE

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 62, rue Saint-Antoine, Mme Lemarchand : « Hôtel de Sully ». — 15 h. : 6, place Furstenberg, Mme Saint-Girons : « Delacroix et Paul Huet ». — 15 h. : Façade portail gauche, Mme Zujovic : « Notre-Dame ». — 15 h. 30 : Hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 11 h. 30 : Orangerie des Tuileries : « Exposition Cézanne » (Art et Histoire). — 15 h. : 123, boulevard de Port-Royal : « L'abbaye de Port-Royal » (A travers Paris). — 15 h. : 4, rue de l'Yvette : « Autour des nombreuses façades Modernstyle et des précieux souvenirs du village d'Auteuil » (Mme Barbier).

CONFÉRENCES. — 20 h. : 58, rue de Londres : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientology de France) entrée libre. — 20 h. 30 : 17, rue de la Victoire, M. Arieh Yaari : « Lénine, Staline et Rosa Luxemburg » (Cercle Michmar). — 21 h. : Maison des Arts et Métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, M. Alexis Gourvennec : « L'organisation des marchés des fruits et légumes en Bretagne et en France : les agriculteurs et le développement régional » (Association des Cadres bretons).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTÉ (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ÉTRANGER par messageries — I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
II. — TUNISIE	104 F	193 F	282 F	370 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

RADIOTÉLÉVISION

AVANT LE DÉBAT DES « DOSSIERS DE L'ÉCRAN »

« L'histoire a été falsifiée »

déclare l'ancien chef de l'« Orchestre rouge »

M. Léopold Trepper, ancien chef du réseau d'espionnage soviétique l'« Orchestre rouge » avant et pendant la dernière guerre, a été autorisé à séjourner quelques jours à Paris, où il participe ce mardi au débat des « Dossiers de l'écran » consacré au feuilleton très controversé de la télévision allemande Bavaria, qui a été diffusé sur la deuxième chaîne.

Le Bourget : arrivée du vol SK 365 en provenance de Copenhague et d'Amsterdam. Parmi les autres passagers, il vient de présenter ses papiers au contrôle de police. Silhouette basse et trapue, des allures de retraité tranquille, signes particuliers : néant. S'il n'était soudain devenu la proie d'un groupe de photographes, le vieil homme aurait conservé un anonymat évident.

Le 21 octobre, pour la première fois depuis trente ans, Léopold Trepper est revenu à Paris, où il a dirigé pendant la dernière guerre mondiale l'« Orchestre rouge », l'un des plus importants réseaux de renseignements de l'histoire de l'espionnage. De l'avis même du chef du contre-espionnage du IIIe Reich, l'amiral Canaris, les activités de ce réseau soviétique « a coûté à l'Allemagne la vie de deux cent mille de ses soldats ».

Juif, Polonais, militant communiste depuis cinquante ans, Léopold Trepper, après avoir été longtemps ignoré, est aujourd'hui un héros contesté. C'est ce rôle qu'il doit tenir ce mardi 22 octobre, lors d'un débat télévisé, aux « Dossiers de l'écran ».

Le chef de l'« Orchestre rouge » a été arrêté à Paris en 1942 par la Gestapo. Evadé un an plus tard, il se cache en France et regagne Moscou en 1945 dans l'avion qui avait ramené Maurice Thorez en France. Mais, accusé de trahison par Staline, il sera emprisonné pendant dix ans. Libéré, puis réhabilité, il rentre en Pologne en 1957, où il devient président de l'Association des juifs polonais. Devant la vague d'antisionisme que déclenche à Varsovie la guerre de juin 1967, il doit quitter cette présidence. Comme de nombreux juifs polonais, ses trois enfants, puis sa femme, émigrent. Mais lui devra attendre trois ans l'autorisation de quitter le pays.

Entre-temps, à Paris, Trepper est accusé par M. Jean Rochet, à l'époque directeur de la D.S.T., d'avoir « donné » une partie de son réseau après son arrestation par la Gestapo. L'ancien chef du contre-espionnage français sera condamné pour diffamation. Mais, depuis 1967, Léopold Trepper était interdit de séjour en France.

Il y a quelques jours seulement (*le Monde* du 18 octobre), cette interdiction a été levée par M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, pour permettre à l'ancien chef de l'« Orchestre rouge » de participer au débat qui doit clore la diffusion du feuilleton.

« Le même but : abattre le nazisme »

« L'histoire a été falsifiée » : le visage anonyme aperçu au Bourget s'anime soudain d'un regard volontaire qui fait oublier un instant un sourire permanent. D'une phrase, Léopold Trepper récuse l'authenticité de la série d'émissions réalisée en Allemagne. Au cours du débat, il souhaite, sinon *« rétablir la vérité »*, du moins *« essayer de faire comprendre ce que fut le destin des membres de l'« Orchestre rouge », car plus de trente ans après on l'ignore encore pour la plupart d'entre eux. Ceux qui sont morts,* ajoute-t-il, *ont droit à ce que l'on connaisse leur combat. Presque tous sont morts sous la torture. Ils avaient tous et avant tout le même but : abattre le nazisme* ». Celui que l'on appelait le « Grand Chef » a déjà dit les raisons particulières pour lesquelles de nombreux juifs et communistes se trouvaient dans les rangs de l'Orchestre rouge. Il précise : *« On a trop souvent mal compris pourquoi avait été créé le réseau. »*

Au sujet des accusations de trahison portées contre lui en France, M. Trepper a-t-il l'intention de se justifier ? La réponse est immédiate : *« Pour moi, l'affaire est close. Il y a eu un procès, je crois que mes avocats ont tout dit. »* Puis il ajoute, en insistant : *« Durant toute la guerre, je n'ai jamais agi contre la France ou contre les Alliés. Je tiens à le réaffirmer, mais l'important n'est pas là. »* Enfin, l'ancien espion conclut, après un temps de réflexion : *« Je mets beaucoup d'espoir dans ce débat, car je souhaiterais vraiment ne plus avoir à parler de l'« Orchestre rouge » pour défendre la vérité. »*

F. C.

Une Gestapo bien élevée...

Que l'Orchestre rouge *soit, par sa réalisation standard, un feuilleton médiocre, il n'y aurait eu que demi-mal s'il s'était contenté de raconter une fiction : la lutte d'agents de renseignements de deux camps ennemis pendant la deuxième guerre mondiale. Mais il est particulièrement scandaleux. Ils nous montre dans une reconstitution très approximative — le climat de l'occupation à Paris par exemple — des individus dont les motivations restent assez vagues, sauf sur un point : ils sont communistes ou sympathisants, ils servent la cause bolchevique. Ces gens portent les noms de Trepper et de ceux qui ont partagé son action clandestine. Ils sont pourchassés par des militaires et des policiers allemands qui mènent, eux, la croisade antibolchevique. Cela correspond évidemment aux conceptions nazies de l'époque, mais l'ordre nazi n'est ici suggéré que comme un phénomène pittoresque. Militaires et policiers (où est la réalité de la Gestapo ?) font « leur boulot » en essayant de détecter l'adversaire, de le mettre hors d'état de nuire ou de le « retourner » pour jouer le jeu d'un espionnage qui peut apparaître simplement rocambolesque à ceux qui n'ont pas connu, vécu, cette période.*

Le point de vue de la Bavaria, appuyé ou non — c'est tout de même un point à éclaircir même si la société allemande s'en défend — par un conseiller historique ayant eu des attaches avec le nazisme, on peut à la rigueur le comprendre. Mais qu'il soit unilatéral au point de donner le beau rôle à la Gestapo, c'est évidemment inacceptable. L'O.R.T.F. porte une lourde responsabilité dans cette affaire où il s'est engagé — pour 2 millions de francs gâchés — sans un contrôle rigoureux du scénario et des archives historiques. Il semble qu'on n'ait vu là, du côté français, que la production « européenne » d'un quelconque feuilleton façon « James Bond contre la Gestapo », sauf qu'on est arrivé au résultat inverse : « La Gestapo contre James Bond ». A quand un feuilleton « d'aventures et d'héroïsme » dans les camps de concentration ?

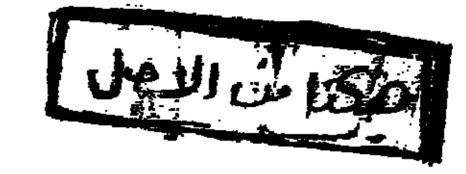
JACQUES SICLIER.

Le syndicat des journalistes S.N.J. de l'O.R.T.F. souhaite l'organisation d'une grève nationale de solidarité

Après les journalistes, ce sont les personnels administratifs et les agents de l'informatique qui seront les plus affectés par les compressions d'effectifs prévues par les présidents des nouveaux organisme de radio et de télévision. Selon l'Intersyndicale de l'O.R.T.F., les premiers verront 30 % de leurs emplois disparaître ; les seconds 15 %.

Devant l'assemblée générale du personnel, les représentants des syndicats C.G.T., F.S.U.-C.F.D.T. et S.N.J. ont annoncé, lundi 21 octobre, à la Maison de la radio, que deux mille cinq cents emplois seraient supprimés : « *Sur un effectif budgétaire total de 15 554 agents statutaires et agents hors statut remplissant des fonctions de statutaires, les sept nouveaux organismes de radio-télévision demandent un effectif global de 13 602 agents, soit une compression de 1 952 emplois.* » (Il n'est pas tenu compte des 1 262 agents de la redevance, qui seront affectés au ministère des finances). A ce chiffre, les syndicats ajoutent environ 500 emplois actuellement vacants qui ne seront pas comblés, d'où leur évaluation de 2 500 emplois supprimés.

Les syndicats, réunis en Intersyndicale depuis lundi après-midi, devraient décider dans la journée de mardi d'une éventuelle action à mener, et le personnel devrait tenir dans l'après-midi une assemblée générale. Dès à présent, des journalistes de la première chaîne et de la deuxième chaîne demandent à leurs syndicats de « *déposer un préavis de grève immédiate à durée indéterminée* ». De leur côté, la section S.N.J. et le bureau des journalistes C.F.D.T. de l'O.R.T.F. appellent tous les journalistes à une assemblée générale, mercredi 23 octobre à 14 heures, à la Maison de la radio. Cependant, le S.N.J.-O.R.T.F. a déjà décidé de prendre contact avec l'Union nationale des syndicats de journalistes pour organiser une grève nationale de solidarité avec la profession, et d'appeler les journalistes de l'Office à une « *action de longue durée commençant par une grève de quarante-huit heures* ».



Variétés

YVES SIMON ET ASTOR PIAZZOLA A MUSICORAMA

Yves Simon est un chanteur, pas si jeune que ça d'ailleurs, dont on parle beaucoup aujourd'hui. Il y a sept ou huit ans, il tentait sa chance à Bobino. Puis il a écrit quelques romans et fait vaguement du journalisme. Lundi soir, il était la tête d'affiche d'un Musicorama.

Incontestablement, comme auteur-compositeur il existe. Il a une musique *qui lui appartient en propre*, il a un ton, une couleur bien à lui. Fasciné par l'Amérique, il l'évoque constamment, chante New-York, Manhattan, avant de revenir rue de la Huchette qu'il décrit en une suite d'images impressionnistes, de croquis, de regards sur la réalité quotidienne. C'est fin, sensible, et romantique, avec quelquefois des introductions musicales à la manière de Donovan.

Yves Simon a comme ça quatre ou cinq chansons bien faites. Malheureusement, au Musicorama, il *chantait* seize, dix-huit chansons. Or il ne tient pas la longueur. D'abord parce qu'à l'évidence il ne se fatigue pas beaucoup : il abandonne vite une idée, une émotion, alors qu'il faudrait tout au contraire les travailler, les approfondir, leur donner de l'ampleur, du souffle. Cela reste paresseusement à l'état d'ébauche fragile, et des chansons sont ainsi ratées, comme celle évoquant l'enfance et le père ou celle jetant des rêves un peu trop gentiment fous. Ensuite, parce que *non* seulement *il ne* s'est pas débarrassé de certains travers hérités on ne sait comment de la rive gauche, mais parce qu'il est parfois littéraire et qu'il s'écoute parler. Enfin, curieusement pour un moins de trente ans, parce qu'il « fait du cinéma », il n'est pas simple, il fait le coup de la simplicité.

La trop courte première partie était consacrée à la découverte de l'Argentin Astor Piazzola, de son bandonéon et de son groupe qui jouent la tradition vivante de Buenos-Aires, une musique pas fabriquée qui s'élabore à l'instant, une musique d'une infinie tristesse avec de longs riffs où la violence vient comme un écho.

CLAUDE FLÉOUTER.

Jazz

LE DHARMA QUINTET ET LE MATCHI OUL

Longtemps furent amicalement rivaux le Cohelmec, apparu en 68, et le Dharma ; né deux ans plus tard. François et Jean-Louis Méchali ont fondé le premier des deux quintettes avec Joseph Dejean, l'un des musiciens les plus attachants qui se soient révélés après Jean-Luc Ponty. Manuel et Patricio Villaroel ont créé le second groupe. Certains, non sans arrière-pensées, dressèrent entre les familles des cloisons esthétiques sinon des murs idéologiques. Elles ont répondu d'elles-mêmes, par la négation, à ces segmentations arbitraires. François Méchali se retrouve bassiste du Dharma, comme trois membres du Cohelmec s'impliquèrent dans le Matchi Oul Big Band des frères Villaroel lors de l'union sacrée de 72 au Festival de Châteauvallon.

A Paris, c'est la semaine de ces gens-là, de ces artistes, qu'il faut entendre. Le Dharma, samedi, a dévidé, au Studio 105, sa musique orientaliste, qui perpétue toutefois la poussée, la pulsation du jazz, et, presque toujours, son ambiguïté rythmique. En ce sens, il accordait son discours à celui du merveilleux Joe Henderson, invité d'un soir. Qu'on se souvienne de cette réflexion de Muhammad Ali, lors d'un blindfold test *: « On dirait que c'est l'Art Ensemble de Chicago qui joue. » Aujourd'hui, on n'hésiterait plus. Le Dharma, comme son nom le signifie, se proposait d'emprunter le chemin difficile qui mène prétendument au bonheur, chemin du cri, du tumulte, de la souffrance hurlée — d'abord. Le groupe a choisi maintenant de changer de voie. Il aspire à la quiétude et propose l'image d'un pré-Nirvâna.*

Lundi, rue Mouffetard, treize acteurs ont uni leurs forces. Moins statique que l'art du Dharma (« La loi sous tous ses aspects ») la musique de Match Oul invitait encore au bonheur terrestre, mi-plaisir mi-douleur, joie tout de même éprouvée réellement dans le corps, alors que le lieu — le théâtre — éloignait chaque musicien, chaque auditeur d'un monde insupportable que n'oublient pas, avant et après chaque concert, et pour cause, les Villaroel, ceux qu'on appelle familièrement à Paris « les Chiliens ».

LUCIEN MALSON.

■ **Au café-théâtre le Sélénite (18, rue Dauphine), Claude Rehaut, le Groupe *Kilimandjaro*, A. M. Toukas, M. Gillis, S. Jilani, V. Monténégro, chanteurs et poètes de France, de Turquie, d'Afrique noire, d'Afrique du Nord et de Grèce chantent leur pays jusqu'au 30 octobre, dans le spectacle « Tous des frères ». Salle I, 20 h 30.**

■ **Le Théâtre de la Renaissance présente à partir du 25 octobre un récital de la chanteuse québécoise Pauline Julien.**

Musique

L'IRCAM, département ordinateurs avec Jean-Claude Risset

A qui verrait dans l'ordinateur un monstre froid prêt à dévorer *la musique, Jean-Claude* Risset oppose le visage frais et l'inspiration fringante d'un musicien qui vit en bonne intelligence avec ce monstre, placide en définitive et sans doute disposé à se laisser apprivoiser par des jeunes gens pleins d'astuce.

Il a défini fort clairement, lundi, les missions du département ordinateurs qu'il va diriger à l'IRCAM (Institut de recherche au Petit-Beaubourg). L'ordinateur peut avoir deux fonctions dans la création musicale, en intervenant soit *dans le* processus de composition, soit dans le processus de réalisation du son. L'IRCAM ne semble pas vouloir se spécialiser, de prime abord, dans le domaine de la *composition automatique ou assistée*, illustrée par Pierre Barbaud ou Xénakis, sinon au plan musicologique et comme banc d'essai de principes rédactionnels.

Il s'intéressera davantage à la création du son par l'ordinateur, commandant soit des appareils de production, les synthétiseurs, auxquels il apporte mémoire, pré*cision et vitesse, soit les* haut-parleurs en « synthèse directe ». On peut théoriquement programmer l'ordinateur pour obtenir n'importe quel son. Encore faut-il trouver la programmation juste et complète : on ne sait pas encore comment définir numériquement les sons les plus familiers, et les expériences faites à partir des définitions des instruments par les manuels d'acoustique ont prouvé que ces définitions étaient très incomplètes.

Un long travail d'analyse est nécessaire pour découvrir ce qui, dans la complexité des sons instrumentaux, est significatif pour l'oreille, intéressant pour la « vie » du son. Et cette étape est indispensable pour pouvoir plus tard synthétiser des sons nouveaux qui aient la valeur musicale. Ce sera l'une des tâches importantes de l'IRCAM, prolongeant des recherches engagées depuis longtemps déjà, notamment aux États-Unis par les laboratoires Bell et la Stanford University avec *lesquels l'institut parisien aura* des relations privilégiées. (A ce propos, on aurait souhaité connaître la position de l'IRCAM vis-à-vis d'autres groupes de chercheurs français tels que l'EMAMU ou le département d'informatique musicale de Vincennes.)

Parmi les directions de recherche indiquées par Jean-Claude Risset (1), on notera celle de l'enregistrement par ordinateur. Le codage « digital » ou « numérique » (par opposition à l'enregistrement « analogique » du disque ou de la bande magnétique) permettra d'éviter la détérioration des enregistrements classiques, protégeant ainsi par exemple l'avenir des œuvres électro-acoustiques qui n'ont actuellement d'autre existence que celle de leur support magnétique.

Gerald Bennett (actuellement directeur de la Musik Akademie de Bâle) a ensuite exposé les fonctions du département « diagonal », dont il sera responsable et qui est chargé de faire des recherches sur l'acoustique pure et la psycho-acoustique (rapports entre la structure physique du son et sa perception par le cerveau), ainsi que de faire avancer la théorie de la musique qui n'a guère bougé depuis le début du siècle, alors que la musique s'est profondément transformée. Il *devra aussi coordonner les activités* des différents départements et s'occupera particulièrement de l'« espace de projection », salle d'expérimentation et de manifes*tations musicales, d'une extrême* souplesse d'utilisation avec ses parois, plafond et plancher mobiles, où confluent les travaux de l'institut.

Le concert qui suivit était consacré presque exclusivement à des œuvres faites de sons synthétisés par ordinateur, qui manifestaient une maîtrise fort appré*ciable pour un art encore dans* l'enfance, notamment les étonnants voyages de sons à travers l'espace de John Chowning (*Turenas*) et la belle réalisation de Risset *pour le film Little Boy* (sur le lancement de la bombe d'Hiroshima), qui date déjà de 1968 : des sons propres, complexes, d'une irisation harmonique et d'une vie étonnantes, une œuvre prenante et mystérieuse, avec cette page vertigineuse d'une chute indéfinie, où la dissociation de la hauteur et du timbre donne l'idée de ces sons « inouïs » que pourra créer l'ordinateur, cet inconnu.

JACQUES LONCHAMPT.

★ *Dernière rencontre de l'IRCAM : mercredi 23, à partir de 18 h., Pierre Boulez, avec la première parisienne d'Explosante-Fixe.*

L'ÉTAT DE SANTÉ DES CONCERTS LAMOUREUX

On n'avait jamais vu cela aux Concerts Lamoureux : une file d'attente de 20 mètres : les guichets pris d'assaut ; deux mille trois cents personnes à caser ; la salle Pleyel envahie : les strapontins mobilisés. Tout cela pour Beethoven et pour Paul Paray, rescapé de Tel-Aviv (où on l'avait dit gravement atteint cet été). Mais le voici, bon pied bon œil, à peine courbé sous les bravos. Il ne fait qu'une bouchée de l'ouverture de *Fidelio* ; puis il ne prend pas le temps de respirer entre les mouvements de la *Neuvième symphonie*. Il écoute plutôt qu'il ne régente, donne l'élan, remet un rythme d'aplomb, connaît les embûches et laisse sa partition au vestiaire. A quatre-vingt-huit ans, il ne va tout de même pas s'en laisser conter par un Maazel ou par un Karajan.

Voici des années que Paul Paray et Beethoven font les beaux dimanches des Concerts Lamoureux. *Mais la salle se vide* dès que les noms de Gilbert Amy, de Dutilleux et de Xenakis figurent eux aussi à l'affiche. Le montant de la subvention minis*térielle en dépend néanmoins* : cent cinquante minutes de musique contemporaine (saupoudrées sur quatorze concerts) contre 30 000 F d'indemnités : le choix est *draconien*.

Toutes les difficultés des associations dominicales se résument au fond à cette alternative : satisfaire un auditoire assez conservateur, sans mécontenter la direction de la musique. Encore ne faut-il pas mettre la charrue avant les bœufs et vouloir renouveler son répertoire avant de modifier l'âge et l'état d'esprit de son public. Les Concerts Colonne s'y emploient le dimanche matin par des exécutions commentées, réservées aux scolaires. Et Roger Landy a inauguré pour les concerts Pasdeloup une nouvelle politique d'abonnement avec carte d'adhérent, cotisation annuelle et *tarif* préférentiel. Dimanche dernier, le Théâtre des Champs-Elysées était rempli à 50 % par des comités d'entreprise.

ANNE REY.

★ **Renseignements : aux Concerts Colonne, 13, rue de Tocqueville (tél. : 924-18-03) ; aux Concerts Lamoureux, 252, rue du faubourg Saint-Honoré (tél. : 622-44-34) et aux Concerts Pasdeloup (tél. : 387-41-50).**

Cinéma

« KID BLUE »

Après John Ford, après les westerns-spaghettis de Sergio Leone, *Kid Blue*, de James Frawley, avec Dennis Hopper, l'acteur hippy d'Hollywood, *est un nouveau western pas* comme les autres, un western à la sauvette, détendu, ironique, poétique en forçant un peu la note. Ce Kid *n'a rien de l'étoffe dont on fait* les héros, sauf un goût marqué pour la violence qui permet au preux hippy de rejoindre les traditionnels redresseurs de tort de l'Ouest américain.

De son vrai nom Bick Waner, Kid Blue a décidé de « raccrocher » après une tentative infructueuse, avec *ses camarades de rapine, pour piller* un train. Il échoue candidement à Dime Box à une époque très exactement située par le scénariste, celle du capitalisme naissant. Un vrai « salaud » sartrien, le shérif « mean John » Simpson (Ben Johnson, ancien pensionnaire de l'écurie John Ford), ne peut le supporter, lui *reproche presque avant la lettre* ses trop longs cheveux et ses allures contestataires. Le séraphisme tout neuf du Kid se heurte à la méchanceté des gens en place. Méchanceté *déjà apparente chez le coiffeur où* il s'embauche un temps. Une vengeance s'ensuit un peu plus tard au saloon local. Kid Blue se déchaîne, *laisse son ancien rival qui* l'a humilié pour mort. Il risque sa peau, quand le shérif le sauve *in extremis*.

Bick-Kid Blue devient ami de Rees Ford (Warren Oates), un brave type un peu idiot qui travaille, à la Ceramic Novelty Company, à fabriquer des jouets à la chaîne. Le Kid, après *avoir un temps égorgé des poulets* pour un employeur insolvable, échoue à la chaufferie de l'usine puis, grâce à un chantage sur le patron qui courtise les dames de petite vertu, se voit à son tour promu et inséré dans la chaîne. Chaîne caricaturale, comme ce capitalisme qui n'ose dire son nom.

Une forme parodique de conscience de classe s'éveille chez Kid Blue : la vertu lui *réussissant* mal, il invite les trois Indiens du coin à remonter en selle, tomahawk en poupe, pour voler la paie de l'usine. Poursuivi par la ville déchaînée contre ces mauvaises manières, il s'échappe à l'aide d'un « aéro-cycle » fabriqué *par un révérend farfelu*, puis, au moment d'être rejoint, est sauvé par ses amis peaux-rouges.

Kid Blue est d'abord le western de la contestation : le cow-boy ressemble comme un vrai frère au héros d'*Easy Rider*, film joué et réalisé par le même Dennis Hopper. La mythologie de l'Ouest est par terre, et la morale. Les bonnes causes à défendre jusqu'à la mort n'existent plus. Chacun pour soi et Dieu pour tous. Une quête de tendresse insatisfaite. *Bref, un western inhabituel*, chaotique, drôle et inquiétant, qui suggère qu'Hollywood n'est pas condamné à l'anonymat des stéréotypes.

LOUIS MARCORELLES.

★ Kinopanorama (v. o.).

« A BIGGER SPLASH »

David Hockney, peintre britannique de tendance « pop », joue dans ce film son propre personnage. Les amis qui l'entourent — assistant, modèles, marchands de tableaux, couturiers — sont ses amis véritables.

Où donc commence la fiction dans ce qui nous est raconté ? Nous l'ignorons, et peu importe. Ce qui compte — et qui est certainement exact, — ce sont les rapports entre la vie affective du peintre (ici *désemparé par le départ d'un garçon* dont il est amoureux) et l'élaboration de son œuvre. Pour révéler ces rapports, le réalisateur Jack Hazan suit Hockney à la trace, filmant les moments ou les gestes les plus significatifs de son existence quotidienne : Hockney aux prises avec une toile qu'il ne parvient pas à terminer, qu'il *lacère et remet en chantier* ; Hockney harcelé par son marchand ou parlant de son métier avec un autre peintre ; Hockney à New-York, cherchant à oublier son angoisse...

Reportage intimiste qui serait d'un intérêt médiocre s'il ne se présentait comme une voie d'accès à l'œuvre. Récit à la fois distant et impudique (une scène d'amour entre homosexuels a fait frémir les censeurs), dont chaque image renvoie, par sa composition, ses couleurs, son appa*rent prosaïsme, à la vision du monde* exprimée par Hockney dans ses tableaux. En supprimant toute solution de continuité entre la réalité et la projection de cette réalité sur la toile, Jack Hazan provoque un curieux effet d'envoûtement et de fascination. Prisonniers de l'univers de l'artiste, nous sommes pris au piège de ses fantasmes et de ses obsessions.

On trouvera peut-être irritants l'égocentrisme du héros, son snobisme, *ses états d'âme décadents*. Mais *A bigger Splash* est un film à l'emprise duquel on échappe difficilement.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Studio des Ursulines, Mac-Mahon (v. o.).

Petites nouvelles

■ **Le dixième Concours international de Montréal aura lieu du 30 mai au 17 juin 1975 et sera consacré au violon. Inscription avant le 1er mars à l'Institut de musique du Canada, 106, avenue Dulwich, Saint-Lambert, P.Q., Canada.**

■ **La ville de Colmar organisera les 26 et 27 avril son huitième Concours international d'ensembles de musique de chambre, avec deux catégories, l'une réservée aux professionnels, l'autre aux musiciens amateurs. Inscriptions avant le 13 janvier à l'office du tourisme de Colmar.**

■ **A l'occasion de la parution de ses deux nouveaux livres, « l'Irréel » et « Lazare », André Malraux sera l'invité de France-Culture, le jeudi 24 octobre, à 13 h. 30, pour deux cents minutes.**

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : Hernani.
Odéon, 20 h. 33 : la Nostalgie camarade...
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : Ubu à l'Opéra. — Petit TEP, 20 h. 30 : Brocabric.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Atelier, 21 h. : Et à la fin était le bang.
Athénée, 21 h. : le Sexe faible.
Biothéâtre, 20 h. 30 : 12 rouge pair manque carré cheval et plein.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : Monsieur Amilcar.
Carré Thorigny, 21 h. : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : le Coït interrompu.
Charles-de-Rochefort, 21 h. : Les portes claquent.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Colombe.
Cour des miracles, 18 h. 30 : la Terrine du chef ; 20 h. : Tonton Couteau ; 21 h. 30 : Occupations.
Daunou, 21 h. : Hello Douby.
Edouard-VII, 21 h. : la Mamma.
Espace Cardin, 21 h. : Khôma.
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : l'Orestie.
Hébertot, 21 h. : l'Amour fou.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon
La Bruyère, 20 h. 45 : De l'influence des rayons gamma sur les marguerites.
Le Lucernaire, 18 h. 30 : Chansons de guerre, chansons d'amour ; 20 h. 30 : Pasiphaé ; 22 h. : Molly Bloom.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Mathurins, 21 h. : le Péril bleu ou Méfiez-vous des autobus.
Michel, 21 h 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 20 h. 30 : l'Arnacœur.
Moderne, 20 h. 45 : Bonne fête, Amandine.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Mouffetard, 20 h. 30 : Question de virilité.
Nouveautés, 20 h. 45 : la Chambre mandarine.
Œuvre, 21 h. : la Bande à Glouton.
Le Palace, 20 h. 30 : Clark Coolidge contre l'assemblée des femmes d'Aristophane.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 30 : Un étrange après-midi.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : l'Exil.
Tertre, 20 h. 30 : la Dame au petit chien.
Théâtre de la Cité internationale. — La Galerie, 21 h. : Nuit de guerre dans le musée du Prado. — La Resserre, 21 h. : le Soleil foulé par les chevaux. — Grand Théâtre, 21 h. : Danse.
Théâtre des Deux-Portes, 20 h. et 22 h. : Action chanson.
Théâtre de Dix-Heures, 20 h. 30 : la B.I.D.
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Mougnou-Mougnou. — Salle II, 20 h. 30 : Phèdre.
Théâtre Mécanique, 20 h. 30 : Trotsky à Coyoacan.
Théâtre de la Nouvelle-Comédie, 20 h. 30 : Zalmen ou la Folie de Dieu.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Théâtre 347, 20 h. 45 : Arlequin prend la mouche.
Troglodyte, 22 h. : l'Inconfortable.

Mardi 22 octobre

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Choco, prognathe ; 21 h. 30 : les Amours de Jacques le Fataliste ; 22 h. 45 : Chansons interdites.
Au vrai chic parisien, 20 h. 30 : Luis Rego ; 22 h. 30 : Pousses les murs.
Café d'Edgar, 20 h. 30 : Ph. Pouchain ; 22 h. : P. Pechin et S. Joly.
Café de la Gare, 20 h. : Just quick sweet dream ; 22 h. : les Semelles de la nuit.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : Une + une ; Hypothenar tombe la veste ; 21 h. 30 : Huis clos ; 23 h. : Quand j'serai grande, j'serai paranoïaque.
Le Fanal, 21 h. : Confession d'une bourgeoise.
Le Jour de fête, 21 h. : la Manivelle ; 22 h. : Mr Gnaka ; 23 h. : C'est en se mouchant qu'on devient moucheron ; 24 h. : les Dessins de Laville.
Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h. 45 : le Beau Rôle.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Sainte-Jeanne du Larzac ; 22 h. 30 : Jean Vasca.
Le Splendid, 20 h. 30 : Ma tête est malade ; 22 h. 30 : J'vais craquer.

Le music-hall

Alcazar, 23 h. : Une nuit à l'Alcazar.
Caf' Conc de Paris, 21 h. : Coluche.
Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi, je t'aime.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q nu.
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.
Olympia, 21 h. 30 : Claude Nougaro, Baden Powell.

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.
Châtelet, 20 h. 30 : les Trois Mousquetaires.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : La p'tite bal-baise qui monte.
Dix-Heures, 22 h. : l'Esprit fraudeur.

Les théâtres de banlieue

Gennevilliers, salle des Grésillons, 20 h. 45 : Dom Juan.
Ivry, studio, 21 h. : le Pique-Nique de Claretta.
Rueil-Malmaison, espace Malmaison, 21 h. : Concert.
Versailles, théâtre Montansier, 21 h. : le Voyageur sans bagage.

La danse

Palais des sports, 21 h. : Ballets polonais Masowsze.
Salle Aydar, 20 h 45 : Danse et musique de l'Inde.
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Nourkil, théâtre de la danse.

Les concerts

Eglise de la Madeleine, 18 h. 30 : Chœurs et ensemble instrumental de la Madeleine, dir. J. Havard de la Montagne, avec Lily Laskine, harpe (Fauré).
Palais des Congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. G. Solti (Dutilleux, Brahms).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 20 h. 30 : Orchestre de la garde républicaine, dir. R. Boutry (Mozart, Saint-Saëns).
Eglise Saint-Merri, 20 h. 45 : E. Souberbielle, orgue (Franck, Messiaen).
Salle Gaveau, 21 h. : Janine Dacosta, piano (Mozart, Chopin, Schubert, Schumann).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Ch. Benbour, orgue, et F. Hardy, trompette (Bach, Purcell, de Vinci, Vivaldi).

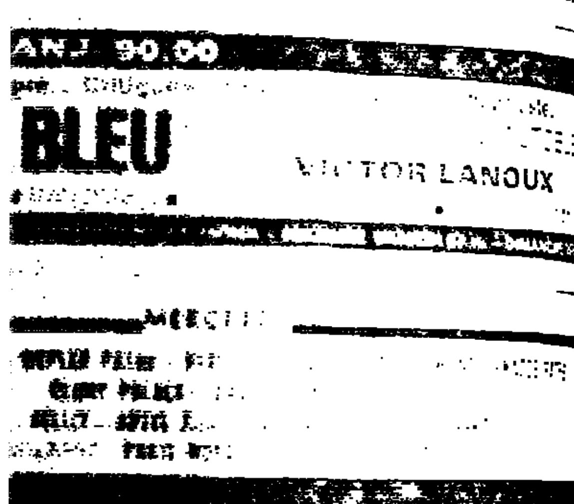




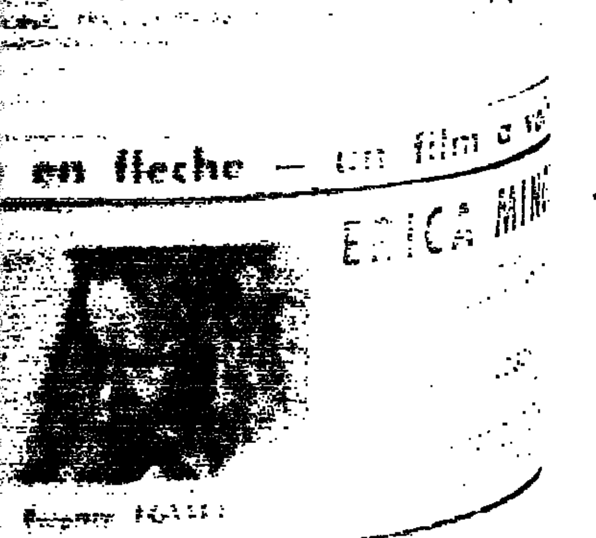




SPECTACLES







cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Tu ne tueras point, de C. Autant-Lara ; 18 h. 30 : Seuls les anges ont des ailes, de H. Hawks ; 20 h. 30 : les Cavaliers, de J. Frankenheimer ; 22 h. 30 : le Pays de la violence, de J. Frankenheimer.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.f.) : P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.o. : Studio Galande, 5e (033-72-71).
ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Studio Raspail, 14e (326-38-98).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), La Clef, 5e (337-90-90) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97), Helder, 9e (770-11-24).
CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
CONRACK (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
COUP D'ETAT (Jap., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).
LA COUSINE ANGELIQUE (Esp., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Hollywood-Boulevards, 9e (770-10-41), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
DE LA CHAIR POUR FRANKENSTEIN (It., v.o.) (**) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. (en relief) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DE MAC LARREN A PETER FOLDES (Can., v.o.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h. 30 (sf dim.)
LES DERNIERES FIANÇAILLES (Can., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Triomphe, 8e (225-45-76), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-35), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Plaza, 8e (073-74-55), Arlequin, 6e (548-62-25), Studio Cujas, 5e (033-89-22), Ciné-Halles, 2e (236-71-72).
ERWINKA (Isr., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Concorde, 8e (359-92-84), Ermitage, 8e (225-15-99), Caméo, 9e (770-20-89), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA FOLLE DE TOUJANE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
FROGS (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
L'EXORCISTE (A.) (**), V.O. : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Normandie, 8e (359-41-18), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19). V. F. : Bretagne, 6e (222-57-97), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max-Linder, 9e (770-40-04), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70)
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Templiers, 4e (272-94-56), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LES JOYEUSES AVENTURES DE LA PANTHERE ROSE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Petits-Poucets-Champs-Elysées, 8e (225-67-29), Petits-Poucets-Rive-Droite, 9e (770-63-40).
KASHIMA PARADISE (Fr.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
LANCELOT DU LAC (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Marignan, 8e (359-92-82), Impérial, 2e (742-72-52)
LARRY LE DINGUE ET MARY LA GARCE (A.) V.O. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71). V.F. : Hollywood-Boulevards, 9e (824-62-52), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MAHLER (Ang.), V.O. : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (225-67-29). V.F. : Templiers, 4e (272-94-56).
LE MARCHAND DE QUATRE SAISONS (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Murat, 16e (288-99-75) ; v.f. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE MILIEU DU MONDE (Suis.) : Quintette 4 et 5, 5e (033-35-40), 14-Juillet, 11e (700-51-13), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), A.B.C., 2e (236-54-55), Danton, 6e (326-08-18), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Les Images, 18e (522-47-94), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
MOLIERE COTÉ JARDIN (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
NE VOUS RETOURNEZ PAS (A., (v.o.) (**) : Bilboquet, 6e (222-87-23), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Liberté, 12e (343-01-59), Murat, 16e (288-99-75).
NOUS VOULONS LES COLONELS (It., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).
POURVU QU'ON AIT L'IVRESSE (Fr.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
RAPT A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22).
LA RIVALE (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Capri, 2e (508-11-69), Publicis-Sofitel, 15e (842-04-68), Passy, 16e (288-62-34).
LE SECRET (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-84), Mercury, 8e (225-75-90), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Lumière, 9e (770-84-64), Maxéville, 9e (770-72-87), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Mayfair, 16e (525-27-06), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES SEINS DE GLACE (Fr.) : Boul'-Mich, 5e (033-48-29), Capri, 2e (508-11-69), George-V, 8e (225-41-46), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26), Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-87).
S.P.Y.S. (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Mistral, 14e (734-20-70), Miramar, 14e (326-41-02), Napoléon, 17e (380-41-46), Magic-Convention, 15e (828-20-32).
LA TERRE PROMISE (Chine, v.o.) : Studio-Saint-Séverin, 5e (033-50-91), 14 Juillet, 11e (700-51-13).
VERDICT (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Ambassade, 8e (359-19-08), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-15), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
VINCENT, FRANÇOIS, PAUL ET LES AUTRES (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Caravelle, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38)

Les films nouveaux

KID BLUE, film américain de James Frawley, avec Dennis Hopper. — v.o. : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

A BIGGER SPLASH, film américain de Jack Hazan, avec David Hockney. — v.o. : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LA PROPRIETE, C'EST PLUS LE VOL, film italien d'Elio Petri, avec Ugo Tognazzi. — v.o : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

MEMOIRES DU SOUS-DEVELOPPEMENT, film cubain de Thomas Gutierrez, v.o. : La Pagode, 7e (551-12-15).

RUBY, film américain de Dick Barclett. — v.o. : La Clef, 5e (337-90-90).

HISTOIRES D'A, film français de C. Belmont et M. Issartel (**). — Omnia, 2e (231-39-36), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Jean-Renoir, 9e (874-40-75), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16)

GATSBY LE MAGNIFIQUE, film américain de Jack Clayton, avec Robert Redford et Mia Farrow. — v.o. : Biarritz, 8e (359-42-33), Saint-Michel, 5e (326-79-17), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Biarritz, 8e (359-42-33), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Mistral, 14e (734-20-70), Cambronne, 15e (734-42-96), Telstar, 13e (331-06-19).

ERICA MINOR, film suisse de Bernard van Effenterre, avec Juliet Berto, Brigitte Fossey et Edith Scob. — Studio Logos, 5e (033-26-42).

ILLUMINATION, film polonais de K. Zanussi. — v.o. : Racine, 6e (633-43-71).

SPECTACLES POUR ENFANTS

Semaine du 23 au 29 octobre

A.C.T.-Alliance française (346-03-18), Me. à 16 h. 30, J., V., L., Ma. à 14 h. 30 : le Palais du fond des mers.

Café d'Edgar (326-13-68), Me. à 14 h. et 16 h. : Philippe Pouchain, mime ; S. et D. à 14 h., 15 h. 30 et 17 h. : Spectacle audiovisuel.

Cartoucherie de Vincennes, Me., S. et D. à 14 h. 30 et 18 h. 20 : Atelier du chaudron.

Jardin d'acclimatation (624-10-80), Me. et S. à 15 h. et 17 h. : Cinéma ; Me., S. et D. à 15 h. et 16 h. : Guignol.

Jardin du Luxembourg (326-46-47), Me. et D. à 14 h. 30, 15 h. 30 et 16 h. 30, S. à 15 h. et 16 h. : Cendrillon.

Jardin des Tuileries (076-015-15), Me., S. et D., toutes les demi-heures, à partir de 15 h. : Marionnettes.

Mouffetard (326-02-87), Me. et S. à 15 h. : Marionnettes.

Parc de Vincennes (808-16-82), Me., D. à 15 h. 30 et 16 h. 30 : Gédéon.

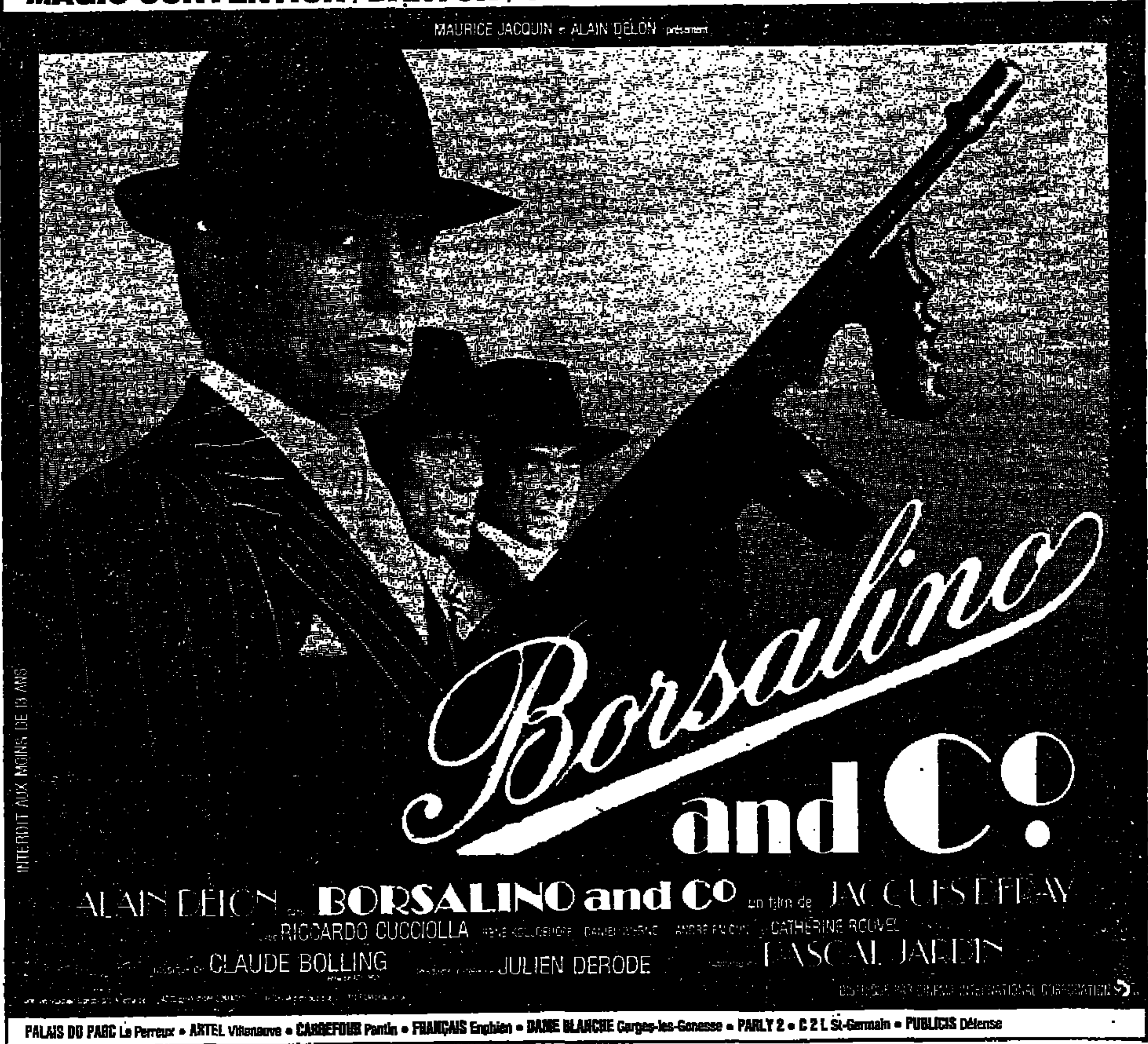
Théâtre de la Cité internationale (589-38-60), Me. à 15 h. : Chantefleurs et chantefables.

Théâtre 13 (589-05-09), Me. à 15 h. : Au clair de la lune (marionnettes).

CALENDRIER DES ORGANISATEURS DE CONCERTS







(PUBLICITE)



3000 F par mois.

En cas d'hospitalisation, l'Indemnité Hospitalière vous verse 100 F par jour, soit 3000 F par mois, (exonérés d'impôts) en plus de vos autres sources de remboursement.

Pas de limite d'âge. Pas de visite médicale préalable. Vous êtes couverts dès réception de la demande d'adhésion ci-dessous.

Quand on est hospitalisé les dépenses croissent et bientôt les revenus diminuent. L'Indemnité Hospitalière permet de faire face et de garder bon moral, élément indispensable à une bonne guérison.

Cette année, 8.000.000 de Français seront hospitalisés. Avez-vous pensé à ce qui arriverait si, par malchance, vous étiez l'un de ceux-là ? Même si vous êtes affilié à la Sécurité Sociale, à une Mutuelle ou une Caisse de Cadres, c'est bien insuffisant. D'abord vous ne serez pas remboursé à 100 %. Ensuite, si vous désirez une chambre particulière, la location d'un téléviseur, une aide familiale remplaçant la mère au foyer pendant son absence, ce sont des "extras" qui coûtent vite cher.

Enfin, si vous êtes hospitalisé, vos revenus décroissent vite, vos économies fondent, vos dépenses imprévues se multiplient. En adhérant à notre Indemnité Hospitalière, vous aurez l'esprit plus libre parce que vous saurez que, quoi qu'il arrive, avec un revenu supplémentaire de 3000 F par mois d'hospitalisation (soit 100 F par jour), vous ne serez jamais pris au dépourvu. Et personne autour de vous n'aura à souffrir de votre imprévoyance. Pour les accidents, vous êtes couvert dès la réception de votre demande d'adhésion, et pour les maladies 30 jours plus tard.

L'Indemnité Hospitalière vous garantit des "rentrées" régulières que ne vous assurent pas la Sécurité Sociale et les Mutuelles... Comment est-ce possible ?

Les systèmes de protection ne prévoient que le remboursement des frais de soins (et encore pas toujours à 100 %). Ils ne tiennent pas compte de toutes les autres sources de dépenses qui peuvent découler d'une hospitalisation. Alors, comment une assurance peut-elle, elle, vous faire une proposition aussi extraordinaire ?

C'est simple : d'abord nous évaluons combien de personnes seront, en moyenne, hospitalisées en France sur un an et le coût moyen d'une hospitalisation.

Ensuite, nous vous proposons l'Indemnité Hospitalière dont les primes sont calculées en conséquence. Vous verrez qu'elles sont très raisonnables. Cette extraordinaire assurance qu'est l'Indemnité Hospitalière n'est pas un miracle, ni un mirage, mais le résultat d'une étude statistique très sérieuse.

3000 F par mois si vous êtes hospitalisé.

Dès le 1er jour de votre hospitalisation, et quelle que soit sa durée, vous êtes assuré de recevoir 100 F par jour. Cela peut donc représenter jusqu'à 3000 F par mois. Vous toucherez 100 F par jour quels que soient la durée et le nombre de vos hospitalisations. Ces indemnités sont totalement exonérées d'impôts et vous êtes couvert dès le 1er jour.

Si vous et votre conjoint êtes assurés, il est possible, en outre de souscrire à une option "maternité" prévoyant le versement d'une indemnité forfaitaire de 500 F sous réserve que l'accouchement ait lieu 10 mois après la souscription du contrat.

Les indemnités versées par l'Indemnité Hospitalière vous sont données directement en supplément de toute autre source de remboursement. Vous en disposez librement, exactement comme vous le voulez, cela ne regarde que vous.

Si vous et votre conjoint êtes hospitalisés en même temps, vos indemnités sont doublées.

Jusqu'à 12.000 F par mois sont versés si les 2 conjoints sont assurés tous les 2, et ceci tant qu'ils sont hospitalisés ensemble à la suite d'un accident.

Un capital pouvant aller jusqu'à 10.000 F est versé en cas d'invalidité.

10.000 F comptant en cas de perte accidentelle d'un membre ou de la vue. La perte d'un membre (pied, main) ou de la vue (même d'un seul œil) est un accident terrible. Si une telle conséquence survenait dans les 12 mois suivant l'accident, vous toucheriez jusqu'à 10.000 F d'indemnité.

Dès que votre hospitalisation nous est connue, nous commençons à vous verser, directement, vos indemnités.

Aussitôt que vous êtes hospitalisé, vous nous le faites savoir par simple courrier. Très rapidement vous recevez vos premiers paiements. Sans formalités, sans complications. Et c'est vous qui les percevez directement et les utilisez à votre gré.

Vous pouvez souscrire à partir de 18 ans. Nous nous engageons à renouveler votre contrat à vie aux mêmes conditions. Vous seul pouvez le résilier.

Même si votre état nécessite des hospitalisations répétées, vous ne perdrez pas le bénéfice de votre Indemnité Hospitalière. Le montant de votre prime est fixé le jour de votre souscription : ni votre passage à une tranche d'âge supérieure, ni des hospitalisations très fréquentes ne peuvent faire augmenter vos primes ou résilier votre contrat. Vous n'avez pas à craindre de modifications de votre prime personnelle. Votre contrat est renouvelable à vie. Nous ne pourrons jamais cesser de vous assister tant que vous vous conformerez aux conditions de la police.

Option maternité

A la condition que mari et femme soient tous deux assurés et que cette garantie supplémentaire soit souscrite depuis au moins dix mois consécutifs, nous verserons une somme forfaitaire de 500 F pour toute hospitalisation à l'occasion d'une naissance.

L'Indemnité Hospitalière vous garantit jusqu'à 3.000 F par mois même au-delà de 65 ans, même pour la vie... Et dès le premier jour d'hospitalisation...

Chaque fois qu'une maladie ou un accident vous contraignent à être hospitalisé, vous recevez jusqu'à 3.000 F par mois. Vous toucherez ces 3.000 F par mois quel que soit votre âge, même au-delà de 65 ans, même pour la vie ! Et vous êtes couvert dès le premier jour de votre hospitalisation.

Au-delà de 8 semaines d'hospitalisation, nous payons vos primes à votre place.

Assuré par l'Indemnité Hospitalière, si vous deviez séjourner à l'hôpital plus de 8 semaines, La Fortune vous dispenserait de payer vos primes pendant le reste de votre séjour à l'hôpital.

Vous serez donc "exonéré du paiement des primes" tout en continuant à toucher, comme convenu, vos indemnités aussi longtemps que durera votre hospitalisation et vous ne commencerez à verser vos primes qu'une fois sorti de l'hôpital.

Voici ce que nous entendons par "hospitalisation" et les pays dans lesquels l'Indemnité Hospitalière vous couvre.

Nous considérons comme "Hospitalisation" tout séjour de 24 heures au moins, en qualité de patient soumis à une surveillance médicale dans un hôpital ou une clinique, agréé par le Ministère de la Santé Publique de la République Française. Votre protection n'est pas limitée à la France, elle s'applique dans les mêmes conditions en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Hollande, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse, Canada, Etats-Unis.

Il y a malgré tout certains cas que l'Indemnité Hospitalière ne couvre pas.

- le premier concerne les suites d'accidents ou de maladies survenus ou ayant motivé une consultation médicale ou un traitement, dans les douze mois précédant la souscription de votre contrat.
- le second concerne les maladies ayant pris naissance ou ayant nécessité une consultation médicale ou un traitement dans les 30 premiers jours suivant la souscription de votre contrat. Pour ces deux cas nous ne pourrons prendre en charge les journées d'hospitalisation qu'ils pourraient nécessiter, que si elles ont lieu 12 mois au moins après la souscription du contrat.

L'Indemnité Hospitalière ne couvre pas non plus les accidents ou maladies causés par faits de guerre, troubles mentaux, toxicomanie, ni les grossesses, fausses couches, avortements.

N'attendez pas pour nous répondre : plus vite vous serez couvert, plus vite vous serez tranquille.

L'accident, la maladie ne préviennent jamais. Qui peut savoir de quoi demain sera fait ?

Alors renvoyez-nous vite votre demande d'adhésion. Nous vous ferons parvenir votre police d'assurances "Indemnité Hospitalière". Vous verrez : il n'y a ni textes en petits caractères illisibles, ni phrases compliquées à comprendre et qui cachent souvent de désagréables surprises. Dans notre police tout est clair et précis. Et si vous conservez, malgré tout, quelque doute, faites-la lire à des gens en qui vous avez confiance, parlez avec eux de tous les avantages de ce contrat... et ensuite ne perdez plus de temps !

Voici les tarifs par tranches d'âges :

Ages	Prime mensuelle par personne pour une indemnité de 3000 F par mois
18 à 44 ans	35 F
45 à 54 ans	50 F
55 à 64 ans	60 F
65 à 70 ans	80 F
71 ans et plus	125 F
Option maternité 13,50 F par mois et par couple	

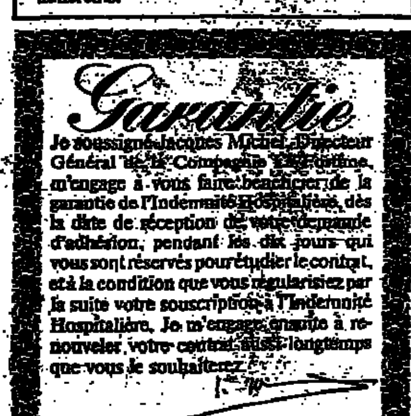
Ces primes mensuelles (déterminées une fois pour toutes par l'âge auquel vous contractez votre "Indemnité Hospitalière") n'augmenteront pas même si vous passez à une tranche d'âge supérieure.

Si vous décidez de payer annuellement, vous facilitez beaucoup notre comptabilité. Nous vous consentons alors un abattement de prime de 2 mois entiers.

Voici les avantages que La Fortune est la seule à vous garantir avec l'Indemnité Hospitalière.

- Le renouvellement de votre police vous est garanti pour toute votre vie, quels que soient le nombre et la durée de vos séjours à l'hôpital.
- Pas de limite de paiement des indemnités quelle que soit la durée de l'hospitalisation.
- Vous touchez vos indemnités dès le 1er jour d'hospitalisation.
- Abattement de prime égal à deux mois en cas de paiement annuel.
- Suspension du paiement des primes après 8 semaines d'hospitalisation.
- Aucune augmentation de prime quand vous passez à une tranche d'âge supérieure.
- Aucune démarche à domicile.
- Indemnités doublées en cas d'hospitalisation simultanée des 2 conjoints à la suite d'un accident.
- Une option "maternité" donnant droit à une indemnité forfaitaire de 500 F.
- Pas d'examen médical préalable.

La Fortune, fondée en 1848 fait partie de l'un des groupes français d'assurances les plus importants qui a diversifié ses activités tant dans le domaine de l'assurance vie que celui de l'assurance automobile et de toutes les assurances de sociétés ou de particuliers. En 1973 le Groupe Fortune Assurances a géré un portefeuille de contrats de plus d'un milliard 500 millions de francs. En créant l'Indemnité Hospitalière, la compagnie La Fortune a voulu répondre à un désir important exprimé au travers de sa clientèle. Le renom même de La Fortune est la meilleure garantie du paiement des indemnités à ses adhérents.



Quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser à propos de l'Indemnité Hospitalière.

RPF 25

1. Toucherai-je des indemnités en plus de mes autres sources de remboursement ?
Bien sûr ! Que vous soyez à la Sécurité Sociale, à une Mutuelle ou assuré par ailleurs, nous vous verserons de toute façon vos 3000 F par mois (100 F par jour). Et toute votre vie si nécessaire.

2. Combien toucherai-je si je suis hospitalisé ?
Vous recevrez 3000 F par mois soit 100 F par jour aussi longtemps que vous serez à l'hôpital ou à la clinique.

3. Quelles formalités faudra-t-il que je remplisse à ce moment-là ?
Vous enverrez une attestation de l'hôpital ou de la clinique indiquant votre durée d'hospitalisation, c'est tout.

4. Si, par exemple, ma femme et moi sommes victimes d'un accident d'automobile et hospitalisés en même temps, que toucherons-nous ?
Si vous êtes tous les deux assurés par l'Indemnité Hospitalière, vous toucherez une double indemnité, c'est-à-dire 12.000 F par mois, soit chacun 6000 F par mois (au lieu de 3000 F) aussi longtemps que vous resterez tous les deux à l'hôpital.

5. Et si la Sécurité Sociale, une Mutuelle, etc. me remboursent déjà la totalité de mes frais d'hospitalisation, allez-vous me donner cette indemnité en plus ?
Bien sûr. L'Indemnité Hospitalière vous permettra de faire face à d'autres frais qui ne manqueront pas de surgir. De toute manière, vous dépensez cet argent comme bon vous semble.

6. Qu'arrive-t-il si par suite d'une longue hospitalisation, je ne peux payer mes primes ?
Après 8 semaines d'hospitalisation, nous prenons vos primes en charge. Vous ne payez plus rien. Ni pour vous ni pour votre famille. Mais nous continuerons à vous verser l'indemnité de 3000 F par mois aussi longtemps que vous êtes à l'hôpital, toute votre vie même si nécessaire. Et votre famille continue d'être couverte par notre assurance.

7. L'assurance fonctionne-t-elle aussi pour les cliniques privées ?
Oui. Tout comme pour l'hôpital.

8. Tout cela n'est-il pas trop beau pour être vrai ?
Une assurance aussi complète est si nouvelle en France qu'elle peut susciter une certaine méfiance. Pourtant, des formules analogues existent depuis longtemps aux Etats-Unis, au Canada et en Angleterre, et avant de vous proposer l'Indemnité Hospitalière, La Fortune a contrôlé là-bas l'entière satisfaction de nombreux assurés.

9. Y a-t-il avantage à payer les primes annuellement ?
Oui. Vous pouvez payer tous les mois, mais si vous payez annuellement vous facilitez beaucoup notre comptabilité. Nous vous consentons alors un abattement de prime de 2 mois entiers.

10. L'assurance peut-elle être résiliée par La Fortune si je suis trop âgé ou trop souvent malade ?
Impossible. Vous seul, par simple lettre, décidez de la durée de votre contrat. Dans la mesure où vous payez régulièrement vos primes, La Fortune s'engage formellement à ne jamais résilier le contrat de son propre fait, quels que soient votre âge, votre état de santé et le nombre de fois où vous avez touché les versements de l'Indemnité Hospitalière.

11. L'Indemnité Hospitalière est-elle vraiment exonérée d'impôts ?
Exact. Les sommes qui vous sont versées n'ont pas à être déclarées.

12. Comment puis-je souscrire à l'Indemnité Hospitalière ?
Remplissez simplement la demande d'adhésion et envoyez-la nous. Surtout n'envoyez pas d'argent. Mais ne perdez pas de temps : cette offre n'est valable que jusqu'au 28 octobre 74. N'oubliez pas qu'accidents et maladies ne préviennent jamais et que vous serez couvert dès que nous aurons reçu ce coupon. Si, malgré tout, vous vous posez encore d'autres questions, appelez-nous au : 874.33.09. Nous sommes à votre entière disposition.

LA FORTUNE, Département de Gestion "Particuliers"
B.P. 337 - 75428 Paris Cedex 09

Assurez-vous dès maintenant 3000 F d'indemnités par mois en cas d'hospitalisation.

Ne nous envoyez pas d'argent. Nous vous couvrons dès la réception de votre demande d'adhésion, si vous nous la confirmez en nous adressant votre première prime dans les dix jours.

Si vous nous renvoyez votre demande d'adhésion, nous vous garantissons que vous ne recevrez ni visite, ni appels téléphoniques. Nous vous enverrons simplement votre police d'assurance Indemnité Hospitalière.

Dépêchez-vous, cette offre risque de ne pas être répétée. Si votre demande d'adhésion nous est postée après le 28 octobre 74, La Fortune se réserve le droit de la refuser. Passé ce délai, elle ne garantit pas non plus le maintien de ce tarif de souscription.

Répondez-nous avec le bon ci-dessous sans nous envoyer d'argent.

DEMANDE D'ADHESION A L'INDEMNITE HOSPITALIERE DE LA FORTUNE
La Fortune, Département de Gestion Particuliers B.P. 337 - 75428 Paris Cedex 09

Nom ______ Prénom ______
Adresse ______ Code postal ______
Ville ______ Date de naissance ______ Sexe : féminin ☐ masculin ☐

Inscrivez les noms des membres de votre famille, âgés de plus de 18 ans et à votre charge, que vous désirez garantir par l'Indemnité Hospitalière.

Nom	prénom	parenté	sexe	date de naissance		
				jour	mois	année

☐ je désire en plus, l'option maternité

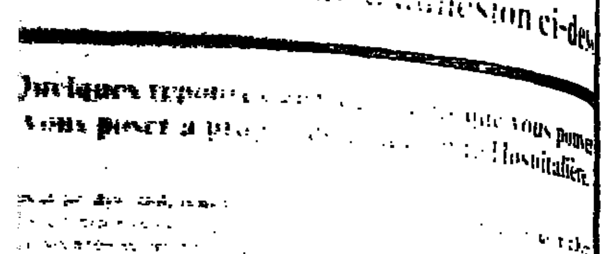
Je soussigné, souscris à l'Indemnité Hospitalière. Envoyez-moi dès maintenant ma police. Pendant 10 jours, je pourrai étudier tranquillement le projet de contrat que vous me ferez parvenir, avant de prendre ma décision [illegible], tout en étant couvert. J'ai bien noté que je n'ai pas d'argent à vous envoyer et que mon assurance Indemnité Hospitalière prend effet dès que vous recevrez cette demande.
Je certifie que ni moi-même, ni les autres personnes éventuellement proposées à l'assurance Indemnité Hospitalière n'ont été refusées à la souscription d'autres assurances vie maladies ou accidents et ne sont pas titulaires d'un contrat de ce type à votre compagnie.
TOUTE RETICENCE OU DECLARATION INTENTIONNELLEMENT FAUSSE, TOUTE OMISSION OU DECLARATION INEXACTE DANS LA DECLARATION PAR LE SOUSCRIPTEUR DES CIRCONSTANCES DU RISQUE CONNUES DE LUI PEUVENT ENTRAINER L'APPLICATION, SUIVANT LE CAS, DES SANCTIONS PREVUES AUX ARTICLES 21 ET 22 DE LA LOI DU 13 JUILLET 1930.

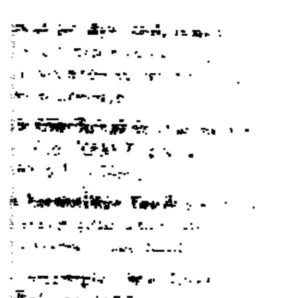
Signature : date :

LA FORTUNE
MARINE MARCHANDE, Compagnie d'Assurances Maritimes et Terrestres entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938 capital entièrement versé de 28.356.750 F. Siège social au Havre ; R.C. Le Havre 55 B 230.



Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES





Pour la pêche à la crevette

Un chalut sélectif

La pêche a toujours été une activité économique de première importance. Depuis des millénaires, l'homme tire de la mer une part notable de son alimentation. Et cela continuera d'autant plus que la population mondiale est en constante augmentation. Il se pourrait que certaines ressources alimentaires deviennent insuffisantes dans l'avenir. Ce n'est pas le cas des produits de la mer : exploitée rationnellement, la mer peut nourrir des milliards d'hommes.

Cela signifie bien sûr qu'il faut perfectionner les techniques pour augmenter le rendement des prises : cela signifie aussi qu'il faut améliorer la conservation du poisson en équipant les navires de chambres froides ou même en créant des navires-usines, conserveries flottantes, d'où sort un produit prêt à être consommé. *Mais cela signifie surtout* qu'il ne faut pas pêcher n'importe quoi, qu'il faut protéger les espèces peu nombreuses et les poissons immatures qui constitueront les prises de demain.

LE problème des jeunes poissons est particulièrement aigu pour *la pêche au chalut. Traîné sur le fond de la mer,* le chalut ramasse à peu près indistinctement tout ce qui se présente. Il détruit beaucoup plus qu'il ne rapporte s'il est employé sans discernement. Aussi son usage est-il réglementé. On a fixé *des dimensions minimales* de mailles et pris diverses mesures. En France, la pêche au chalut est interdite à moins de 3 milles marins des côtes. C'est en effet dans cette zone que vivent la plupart des jeunes poissons.

Mais pour ne pas réduire au chômage les pêcheurs de crevettes, il a bien fallu faire une exception en leur faveur. Exception particulièrement néfaste, car le chalut crevettier a un maillage très fin. Des études faites aux Pays-Bas *ont montré que, pour cent* crevettes comestibles pêchées, on ramenait environ trente jeunes poissons plats, soles, plies et limandes, sans compter quatre cents crevettes trop petites pour être consommées. Aussi cherche-t-on à réduire le dommage que la pêche à la crevette cause aux autres espèces.

La solution semble être le chalut sélectif. On peut disposer à l'entrée du chalut une nappe *verticale constituée* d'un filet à très grosses mailles. Les poissons perçoivent cette nappe et s'en écartent ; ils évitent ainsi de pénétrer dans le chalut. Les crevettes, qui n'ont pas cette sensibilité, passent à travers les mailles. *Mais la nappe est facilement* obstruée par divers déchets, par des poissons qui se sont laissé prendre, par des algues flottantes, ce qui réduit considérablement la quantité de crevettes capturées.

Un pêcheur du Crotoy (Somme), M. Devismes, a eu une *idée différente* : disposer dans le chalut une nappe séparatrice à peu près horizontale qui divise ainsi le chalut en deux poches situées l'une au-dessus de l'autre. En présence de l'obstacle que constitue cette *nappe, les crevettes ont* tendance à sauter. Elles traversent la nappe et sont capturées dans la poche supérieure. Les poissons ont au contraire tendance à s'échapper vers le bas et vont dans la poche inférieure. Celle-ci peut *évidemment être absente, ou avoir un* maillage très large qui ne retient que les poissons de grosse taille.

M. Devismes a créé son modèle il y a une quinzaine d'années. Mais il a fallu ensuite le mettre au point. Pour une bonne sélectivité, *la position de la nappe est critique.* Elle part du haut de l'ouverture et descend très en oblique presque jusqu'au fond, dont elle est maintenue à la bonne distance par deux bandes verticales. Ainsi constitué, le chalut est très sélectif puis*qu'une étude de l'Institut scientifi*que et technique des pêches maritimes a montré que 5 % seulement des crevettes passaient dans la poche inférieure, à l'intérieur de laquelle on trouvait par contre plus des deux tiers des poissons.

Il est donc tout à fait possible et souhaitable que l'emploi de ce type de chalut se généralise. La forme et la dimension des chaluts varie d'une zone de pêche à l'autre. Mais le principe de la séparatrice horizontale peut être adapté à tous les types. Des modèles dérivés sont d'ailleurs en usage en Belgique et aux Pays-Bas avec des résultats appréciables. Compte tenu de la variété des conditions locales, il ne serait pas réaliste d'imposer l'emploi de ce chalut à tous les crevettiers. D'autres solutions sont possibles. Mais il faudra bien protéger les jeunes poissons, sous peine de tarir des ressources futures. Et de toute façon, il est de l'intérêt des pêcheurs de *crevettes eux-mêmes* de ne pas détruire la faune sous-marine des zones côtières.

M. A.

Pour les véhicules urbains à traction électrique

UNE BATTERIE ZINC-AIR ?

Les Anglais utilisent depuis longtemps des véhicules à traction électrique pour les livraisons urbaines (lait, pain, teinturerie...) ; ceux-ci vont peut-être faire leur apparition sur le continent. Leurs qualités particulières (propreté, silence) et les impératifs économiques (pétrole...) ont suscité de nombreuses recherches sur les générateurs qui alimentent les moteurs électriques : piles et accumulateurs.

Les domaines d'application, nombreux autant que spécifiques, ont conduit à une véritable prolifération. Jusqu'à présent, on utilise surtout la batterie au plomb, le moins coûteux de tous les types *d'accumulateurs actuellement disponibles sur le marché ; ce facteur* contribue à faire oublier les contraintes d'entretien et la durée de vie moyenne de ce type de batterie. Parmi les autres possibilités, l'accumulateur air-zinc possède des qualités qui le mettent en bonne position.

TOUTE réaction chimique spontanée fournit de l'énergie, généralement sous forme de chaleur. Dans des conditions appropriées, cette énergie peut apparaître sous forme d'électricité. Tel est le principe d'une batterie.

La batterie classique se compose de deux électrodes plongeant dans un électrolyte (1). A l'une des électrodes, un atome de métal libère un électron qui va être transmis, par le circuit électrique extérieur, à l'autre électrode, où il sera capturé par un autre atome. La circulation des électrons dans le circuit extérieur au générateur donne naissance à un courant. Pour fermer le circuit ainsi constitué, un transfert de charge doit s'effectuer entre les électrodes à l'intérieur du système. Cette fonction est assurée par l'électrolyte. Celui-ci est dissocié en ions, c'est-à-dire en atomes porteurs de charges électriques. Le passage du courant dans l'électrolyte est dû au déplacement des ions. Il produit sur les *électrodes des réactions chimiques* qui vont modifier le système ; au bout d'un certain temps, il ne pourra plus fournir de courant. Si cet état est définitif on a une pile électrique. Dans certains cas, le passage d'un courant en sens inverse ramène le système à son *état initial* ; on a *alors* un accumulateur.

Prenons l'exemple de l'accumulateur au plomb. Il comprend deux électrodes de composition identique plongeant dans un électrolyte. Le matériau actif des électrodes est une poudre de plomb métallique et d'oxyde de plomb. Pendant la décharge, le plomb métallique d'une électrode capture un électron et s'oxyde. Sur l'autre électrode, l'oxyde de plomb libère un électron. L'inverse se produit pendant la charge. Les ions migrent d'une électrode à l'autre, mais il n'y a pas de déplacement de l'électrolyte.

Au contraire, l'élément actif de l'accumulateur zinc-air, le zinc métallique, n'est présent que sur *une électrode. Pendant la décharge*, il est attaqué par de l'oxygène dissous dans l'électrolyte et passe dans le liquide sous forme d'oxyde de zinc. Il faut faire circuler le liquide pour amener constamment de l'oxygène sur l'électrode et éliminer l'oxyde de zinc produit.

Une batterie zinc-air va donc être constituée par deux électrodes entre lesquelles on fera circuler un électrolyte. Une des électrodes est une couche de zinc métallique déposée sur un support d'un autre métal. La quantité de zinc, importante quand l'accumulateur est chargé, diminue jusqu'à zéro pendant la décharge. L'autre électrode est une structure poreuse en nickel. Elle est remplie d'air sous pression.

Durant la décharge, l'air traverse le nickel et va barboter dans le liquide. L'oxygène de l'air se combine avec le zinc pour former de l'oxyde de zinc. La circulation du liquide entraîne cet oxyde, dont l'excès précipite sous forme de fines paillettes. Celles-ci sont retenues par un filtre et stockées dans un réservoir.

Pendant la charge, la réaction inverse se produit. On maintient la circulation du liquide et on force un courant électrique à le traverser en sens inverse. Ce courant décompose l'oxyde de zinc dissous. Le zinc se dépose sur l'électrode et de l'oxygène pur se dégage. Le réservoir extérieur réapprovisionne constamment le liquide en oxyde de zinc.

La batterie zinc-air comporte plusieurs pièces, néanmoins l'ensemble peut être compact et léger. Le circuit de l'électrolyte se compose de plusieurs éléments: une pompe assurant la circulation de l'électrolyte, un petit réservoir pour l'électrolyte et un séparateur d'air pour éliminer l'air « usé » entraîné dans l'électrolyte à la sortie de l'élément. Le fonctionnement de la batterie nécessite aussi un compresseur d'air et un réservoir filtrant emmagasinant l'oxyde de zinc.

En fait, il semble plus « facile » de ne pas effectuer cette recharge, mais de changer l'élément et de *renvoyer l'élément usagé* en usine, où on récupérera l'oxyde de zinc et où on fabriquera à partir de ce dernier une nouvelle électrode en zinc. La batterie est alors utilisée comme une pile et non comme un accumulateur, mais, contrairement à ce qui se passe pour les piles usuelles, on récupère complètement les constituants.

La batterie zinc-air peut emmagasiner de grandes quantités d'énergie ; elle est capable d'étendre l'autonomie de voitures électriques à environ 300 kilomètres. Le rapport de l'énergie fournie au poids de la batterie est de 100 watts-heure par kilo, alors qu'il n'est que de 30 watts-heure par kilo pour les accumulateurs classiques au plomb. Des améliorations peuvent être espérées sur ce point puisqu'on peut atteindre en théorie 1,1 kilowatt-heure par kilo. A titre de comparaison, l'essence fournit 2 kilowatts-heure par kilo.

Un fonctionnement de 500 heures en charges et décharges ininterrompues a déjà été obtenu. L'avenir de l'accumulateur zinc-air n'est pas pour autant assuré. Ce générateur supporte très mal les surcharges et les basses températures, ce qui implique l'emploi d'un accumulateur d'appoint (au plomb ou au cadmium-nickel) qui pallierait sa carence. Son rendement énergétique est encore faible par rapport à ce qu'on peut espérer. Enfin, il consomme un air chimiquement très propre, ce qui suppose l'existence d'un filtre très élaboré. Autant d'obstacles qui retardent son développement, mais qui devraient néanmoins être surmontés.

Toute une infrastructure devrait, d'autre part, être mise en place : mise au point d'une petite voiture urbaine — vitesse de pointe 80 km/h, autonomie 100 km — et, si on opte pour un remplacement des batteries, ouverture de stations-service d'un nouveau type et installation d'usines de régénération du zinc. Une petite voiture fonctionnant avec une telle batterie coûtera plus cher à l'achat qu'une petite voiture traditionnelle, mais l'utilisateur y gagnera sur l'entretien, le carburant et la durée de vie.

On peut concevoir que, dans deux ou trois ans, quelques voitures prototypes soient utilisées à l'intérieur des villes ; elles pourraient, par exemple, servir au ramassage du courrier. L'ouverture du marché au grand public ne pourra néanmoins se produire que cinq ou six ans après la décision de construire de tels véhicules en grande série.

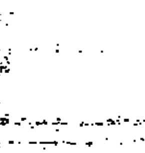
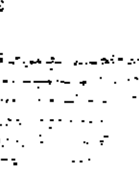
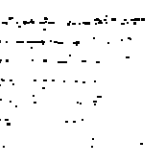
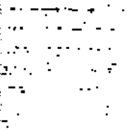
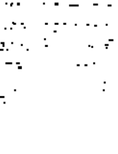
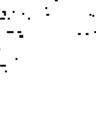
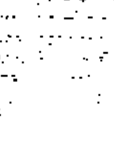
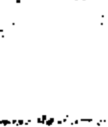
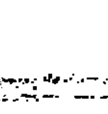
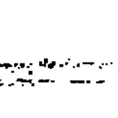
La mise en place d'une nouvelle infrastructure, avec tous les problèmes inhérents, ne se fera pas sans difficulté, mais la crise du pétrole nous a fait prendre conscience de l'urgence de trouver de nouvelles sources d'énergie. Pourquoi pas la batterie zinc-air ?

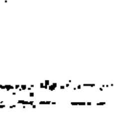
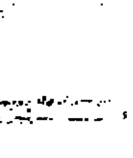
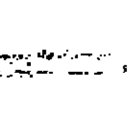
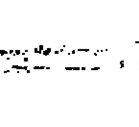
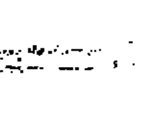
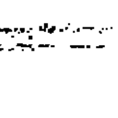
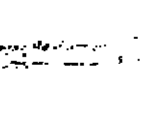
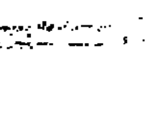
CHANTAL RICHARD.

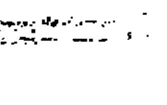
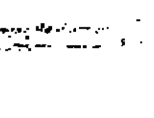
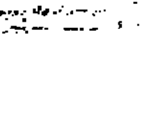
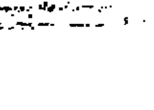
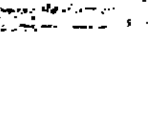
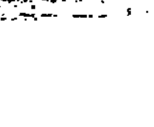
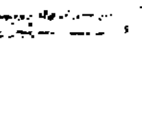
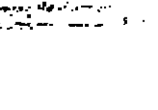
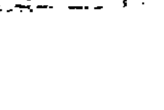
(1) Un électrolyte est généralement constitué par un acide, une base ou un sel en solution dans l'eau.

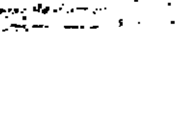
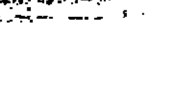
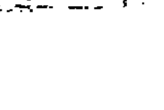
Air usé
Dépôt de zinc
Nickel poreux
Filtre
Air comprimé
Pompe
Réservoir d'oxyde de zinc
Sens de circulation du liquide

La figure représente la batterie air-zinc durant la décharge. La partie essentielle est une cuve remplie d'une solution de potasse dans laquelle sont immergées les deux électrodes. L'air traverse l'électrode poreuse et vient attaquer le dépôt de zinc. La circulation du liquide entraîne l'excès d'air et l'oxyde formé. Une partie de ce dernier précipite ; un filtre bloque les paillettes d'oxyde de zinc qui s'accumulent dans un réservoir extérieur au circuit principal.


« SAUVER NOTRE PLANÈTE »

UNE LETTRE DU DOCTEUR REDING

Dans notre critique de l'ouvrage du docteur Reding Sauver notre planète (le Monde *du 11 septembre), nous avons contesté l'affirmation de l'auteur suivant laquelle un* « accident relativement mineur » *survenant à l'usine de La Hague, près de Cherbourg, pourrait rendre nécessaire l'*« évacuation de huit millions de Parisiens ». *Le docteur Reding nous a fait parvenir la mise au point suivante :*

Disons tout d'abord qu'à La Hague fonctionne non une centrale nucléaire mais une usine beaucoup plus dangereuse de retraitement du combustible usé provenant de nombreuses centrales nucléaires. Or une centrale de 1 000 MW, par exemple, produit à elle seule, chaque année, autant de corps radioactifs de longue période que le ferait l'explosion de mille bombes du type Hiroshima (Gravel, Sénat des Etats-Unis). Une fuite brutale de 1 % de cette immense concentration de nucléides, par vent d'ouest soufflant vers Paris, répandrait une quantité de substances radioactives équivalant à dix bombes Hiroshima lâchées brusquement. La population des régions exposées pourrait alors être soumise à des doses journalières égales à celles considérées comme « admissibles » pendant un an et devrait donc être évacuée.

Cette prévision est celle de l'ingénieur atomiste Gofman, connu universellement pour avoir contribué avec Seaborg à la fabrication de la première bombe atomique ! (...)

***

Les chiffres concernant la production de radio-éléments de longue période sont, en gros, exacts. Mais le raisonnement du docteur Reding pèche sur un point. Il confond la radioactivité d'une bombe « lâchée brusquement » et celle des corps de longue période qu'elle produit. La seconde est un million de fois plus faible que la première (« Effets des armes atomiques », document officiel du secrétariat à la défense et de la Commission américaine de l'énergie atomique). De ce fait, la fuite de 1 % n'infligerait aux Parisiens qu'une irradiation un million de fois plus faible que ce qu'annonce le docteur Reding. Une telle irradiation est infime par rapport à la radioactivité naturelle.

La preuve en est... qu'une fuite de cet ordre existe. L'usine de La Hague rejette dans l'atmosphère le krypton-85, qui représente 0,25 % de la radioactivité des déchets. Il s'agit d'un gaz chimiquement inerte, qui ne peut donc pas être fixé par les organismes vivants. Les mesures ont montré qu'au voisinage de la cheminée, là où l'augmentation de radioactivité est la plus forte, cette augmentation reste très inférieure à la radioactivité naturelle.

Ajoutons que les produits radioactifs stockés à La Hague le sont à l'état liquide, dans des cuves d'acier inoxydable. Ces cuves sont situées dans des casemates souterraines de béton et d'acier, elles-mêmes étanches, d'une épaisseur de 1 mètre et demi. Au cas où une cuve fuirait, ce qui ne s'est encore jamais produit, il y a toujours une cuve neuve prête pour le transvasement. De toute façon, et quel que soit le sens du vent, une fuite souterraine de liquide n'a aucune chance d'atteindre Paris.

MAURICE ARVONNY.

Au Palais de la découverte

Une nouvelle salle consacrée à l'automatisme

UNE nouvelle salle vient d'être ouverte au Palais de la découverte. Elle est consacrée à l'automatisme, branche relativement nouvelle de la science, qui traite du contrôle et de la gestion de processus complexes, et qui prend de plus en plus d'importance dans l'industrie moderne.

Le visiteur trouvera dans cette salle un certain nombre de tableaux explicatifs et quelques expériences démonstratives. Ainsi pourra-t-il s'ingénier à maintenir constant le niveau d'un liquide dont le débit est soumis à des fluctuations imprévisibles. Sauf habileté manuelle peu courante, il constatera que la machine résout bien mieux que lui ce délicat problème de robinet. De même il demandera à un automatisme de sélectionner des billes de couleurs différentes pour former un train dont il aura préalablement indiqué la composition. A ceux dont l'imagination un peu courte saisirait mal l'intérêt de la chose, la photographie d'une gare de triage vient rappeler que le problème n'a rien d'académique.

Le morceau de choix est une maquette de Concorde qui permet la simulation d'un vol réel. Promu pilote d'essai, M. Hubert Curien, délégué général à la recherche scientifique et technique, réussit très correctement, lors de l'inauguration, son décollage. Après quelques évolutions qui furent suivies avec passion par le public, et particulièrement par sa fraction la plus jeune, il ramena l'appareil dans l'axe de la piste ; comme il était naturel en la matière, il confia alors l'atterrissage... au pilote automatique.

M. A.

EN EUROPE OCCIDENTALE

La France est le seul pays à ne pas rechercher de nouveaux gisements de charbon

LA France est le seul pays industriel à ne pas rechercher, sur son sol, de nouveaux gisements de charbon. On ferme peu à peu les puits encore en exploitation et actuellement les stocks de houille sont réduits sur les carreaux des mines françaises. Si des coups de froid surviennent pendant le prochain hiver (1), le charbon français risque de manquer.

Pourtant les techniques modernes de prospection et le travail opiniâtre des géophysiciens ou géologues peuvent apporter d'agréables surprises, même à des pays qui — telle la Grande-Bretagne — exploitent depuis longtemps leurs mines de houille. Ainsi le Coal Board (responsable du charbon britannique) vient-il de trouver une extension du bassin du Yorkshire : les nouvelles réserves exploitables sont estimées à un milliard de tonnes. Il est vrai que le Coal Board a affecté une vingtaine de géologues à la seule recherche de nouvelles ressources de charbon.

Cette comparaison, assez défavorable à la France en cette période de cherté et de restriction de l'énergie, est apparue lors de la réunion des directeurs des services géologiques nationaux de quinze pays d'Europe occidentale, les 17 et 18 octobre à Madrid.

Si la France arrive bonne dernière pour la recherche de la houille, elle occupe des positions plus honorables pour d'autres sources d'énergie. Le recensement des schistes bitumineux français doit être prochainement achevé (*le Monde* du 2 avril), alors qu'une opération analogue n'a pas encore été entreprise dans les quatorze autres pays représentés à Madrid.

En géothermie, l'Italie remporte évidemment la palme puisqu'elle a déjà des centrales tournant grâce à de la vapeur naturelle, qui représentent 405,6 mégawatts de puissance installée. La France ne sera pas mal placée si se réalisent les projets annoncés le 11 octobre par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche (*le Monde* des 13-14 octobre). Quant aux treize autres pays européens, ils commencent tout juste à penser qu'ils devraient s'intéresser à leurs ressources géothermiques. — Y. R.

(1) Le froid précoce depuis plusieurs semaines n'annonce, en aucune façon, la rigueur ou la douceur de l'hiver prochain. Mais des hivers aussi doux que ceux de 1972-1973 et 1973-1974 sont tout de même exceptionnels, comme le sont les hivers très froids.

EN TOUTE LOGIQUE

PROBLEME N° 29

L'Eden en cellules

ABSTRAITS, quoique animés d'une vie propre, les *automates cellulaires* sont de fascinants golems mathématiques. Le concept est de John von Neuman et servit à prouver que dans certaines conditions une machine peut se reproduire. L'automate qui nous intéresse ici a été mis au point par John Conway et nommé par son auteur « la Vie », pour exprimer à juste titre le réalisme de son fonctionnement (1).

La Vie évolue sur un plan quadrillé. Des points y naissent et y meurent au sein de configurations aux allures de sociétés, qui s'étendent, se déplacent, stagnent ou disparaissent.

On se donne au départ une configuration quelconque de points sur les cases du quadrillage. Dans une suite d'états successifs discontinus, ou « générations », des points vont mourir et d'autres vont naître. A chaque nouvelle génération, toutes les naissances et toutes les morts se font simultanément, selon les quatre règles qui suivent :

1) Un point a huit voisins possibles, sur les huit cases qui touchent la sienne, orthogonalement ou diagonalement ;

2) Un point reste en place s'il est voisin de deux ou trois points ;

3) Un point meurt s'il est voisin d'un seul ou d'aucun point (isolement), ou bien de quatre points ou plus (étouffement) ;

4) Un point naît sur toute case voisine exactement de trois points.

Sur l'exemple, deux points meurent par isolement, quatre par étouffement et deux naissent. A la seconde génération, tous les points meurent et trois naissent. Ensuite deux meurent et deux naissent, puis la figure oscille indéfiniment entre les deux dernières positions.

Sur ces bases, les recherches sont infinies.

Du point de vue de la formulation, comment exprimer les quatre lois en une seule formule logico-arithmético-ensembliste aussi concise que possible ?

(Solution page 21.)

Une question fondamentale se pose sur la vie. Existe-t-il des « Edens » ou configurations sans antécédent, n'ayant pas de passé, ne pouvant être engendrés par aucune configuration ?

Très tôt, il a été prouvé qu'un Eden existe théoriquement dans un carré de 10^{19} de côté au plus. Il restait à en exhiber un. Cela a été fait récemment par J. Hardouin-Duparc (2), de l'U.E.R. de mathématiques et d'informatique de Bordeaux-I, avec l'aide d'un ordinateur. Cet Eden se trouve dans un rectangle de 6 × 122, et nous le publierons dans la prochaine rubrique. Mais rien n'interdit d'espérer qu'une méthode « manuelle » produise un Eden plus accessible. La recherche est ouverte.

Il existe aussi des configurations qui se « déplacent ». Elles se reproduisent identiques à elles-mêmes après plusieurs générations, quelques cases plus loin. Quels sont ces « vaisseaux » ?

PIERRE BERLOQUIN.

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et des techniques ».)

(1) *Scientific American*, octobre, novembre 1970, février 1971. — *Essays on Cellular Automata*, Arthur W. Burns (University of Illinois Press). — *Cellular Automata*, E.F. Cod (Academy Press Inc., 1968).

(2) A paraître : *A la recherche du paradis perdu*, n° R 3, BIRO-rouge, 1974.

SOLUTION DU PROBLEME N° 28

Voici le carré de Franklin de 16 × 16 :

200	217	232	249	8	25	40	57	72	89	104	121	136	153	168	185
58	39	26	7	250	231	218	199	186	167	154	135	122	103	90	71
198	219	230	251	6	27	38	59	70	91	102	123	134	155	166	187
60	37	28	5	252	229	220	197	188	165	156	133	124	101	92	69
201	216	233	248	9	24	41	56	73	88	105	120	137	152	169	184
55	42	23	10	247	234	215	202	183	170	151	138	119	106	87	74
203	214	235	246	11	22	43	54	75	86	107	118	139	150	171	182
53	44	21	12	245	236	213	204	181	172	149	140	117	108	85	76
205	212	237	244	13	20	45	52	77	84	109	116	141	148	173	180
51	46	19	14	243	238	211	206	179	174	147	142	115	110	83	78
207	210	239	242	15	18	47	50	79	82	111	114	143	146	175	178
49	48	17	16	241	240	209	208	177	176	145	144	113	112	81	80
196	221	228	253	4	29	36	61	68	93	100	125	132	157	164	189
62	35	30	3	254	227	222	195	190	163	158	131	126	99	94	67
194	223	226	255	2	31	34	63	66	95	98	127	130	159	162	191
64	33	32	1	256	225	224	193	192	161	160	129	128	97	96	65

S'inspirant des conclusions d'un rapport de l'O.C.D.E.

M. Jean-Pierre Soisson voudrait relancer la recherche en sciences sociales dans les universités

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, et M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux universités, ont examiné le lundi 21 octobre les conclusions d'un rapport sur l'état de la recherche en sciences sociales en France, qui a été rédigé sous les auspices de l'O.C.D.E. (Organisation européenne de coopération et de développement économique).

Après avoir passé en revue les politiques scientifiques de la plupart des pays membres, l'O.C.D.E. a lancé, en 1971, l'idée d'un examen plus spécifique portant sur la politique en matière de sciences sociales et humaines. Quatre pays : la France, le Canada, la Norvège et le Japon, se sont portés volontaires.

Pour cette première étude en France, l'O.C.D.E. a fait appel à trois experts en sciences sociales mondialement connus et qui ont chacun vécu ou séjourné longtemps en France : Stanley Hoffmann, professeur en sciences politiques à l'université Harvard ; Wassily Leontief, prix Nobel et professeur d'économie à l'université Harvard, et Henry Tajfel, professeur de psychologie sociale à l'université de Bristol en Grande-Bretagne.

Au cours d'une conférence de presse, M. Stanley Hoffmann a souligné, le lundi 21 octobre, qu'aux yeux des enquêteurs, il était essentiel que la rigidité et le cloisonnement qui sévissent entre les centres français de recherche en sciences sociales disparaissent et que l'on façonne une communauté scientifique très différente, autonome, dont les travaux seraient davantage orientés vers des objectifs précis. Il a insisté sur le fait qu'à long terme la recherche en sciences sociales ne pouvait rester cantonnée dans des centres publics ou privés de recherche et au Centre national de la recherche scientifique, mais devait être relancée à l'Université, dans des communautés libres.

M. Jean-Pierre Soisson a fait siennes certaines recommandations fondamentales du rapport. Bien qu'apparaissant démuni des moyens financiers qui permettraient de mettre rapidement la politique proposée en œuvre, il a annoncé que l'on « s'orienterait vers la constitution d'équipes scientifiques universitaires qui allieraient des tâches d'enseignement et de recherche, et qui négocieraient librement avec l'État des programmes pluriannuels de recherche ».

LES trois experts de l'O.C.D.E. *n'ont pas chômé pendant* leur enquête, qui a duré deux semaines. Au rythme de cinq ou six rendez-vous par jour, ils ont rencontré en France environ sept cents personnes. *Il en résulte un rapport en deux parties qui mêle des considérations et des jugements sur* la politique scientifique française en général, sur les divers organismes de recherche, et des critiques sur la politique menée plus particulièrement dans le domaine des sciences sociales et humaines.

La conclusion est très sévère. Les examinateurs dressent un constat de carence et finissent par proposer des réformes si fondamentales qu'elles *apparaissent presque irréalisables*. Comme le disait encore *Wassily Leontief au printemps dernier : « La situation est désespérée sans être incurable. »*

Cette situation a d'abord une cause *historique*. La recherche en sciences sociales et humaines s'est d'abord développée, peu après 1945, dans les facultés de lettres, en fonction des problèmes rencontrés dans leur enseignement. Ce fut une recherche isolée, de caractère littéraire, fondée *sur l'histoire* et la philosophie, plutôt tournée vers l'étude du passé que *vers le monde* contemporain, et maniant plus aisément les grandes idées que les données expérimentales.

Peu à peu, d'autres domaines furent abordés par d'autres facultés et par les grandes écoles, les sciences économiques dans les facultés de droit, les modèles économétriques à l'École polytechnique et à l'École nationale d'administration (ENA), la so*ciologie* et *l'économie rurale à l'Ins*titut national de la recherche agronomique (INRA), l'histoire du monde contemporain à la sixième section de l'École pratique des hautes études, la recherche économique et les relations internationales à la Fondation nationale des sciences politiques...

Pendant ce temps, l'Université était incapable *de* s'adapter aux exigences d'une recherche moderne et dynamique. La prise en considération de *l'importance des sciences sociales* a, au demeurant, été lente en France et il a fallu attendre le V° Plan (1966-1970) pour que les crédits soient plus largement octroyés. Avec le VI° Plan (1971-1975), ce secteur bénéficia d'une réelle priorité financière, et depuis 1972, *son taux de croissance* dépasse celui de l'ensemble des crédits de la recherche.

De 1964 à 1969, les dépenses de recherche en sciences sociales et humaines sont passées de 189 millions de francs à 373 *millions* de francs, et de 1971 à 1973, les seuls crédits de l'enveloppe recherche de 163 millions de francs à 272 millions de francs. Les effectifs ne sont pas loin d'avoir suivi *la* même progression : deux mille cinq cent vingt chercheurs (en équivalent plein *temps) en 1964*, quatre mille six cent vingt en 1969.

Dans ce *secteur, l'enseignement* supérieur reçoit la majeure partie des crédits, 72,5 % en 1964 et 62 % en 1968.

Les difficultés de la recherche en *sciences sociales* et humaines proviennent moins de l'insuffisance du financement que des structures inadéquates dont les chercheurs sont prisonniers. Les auteurs du rapport en font la description :

● LA CENTRALISATION : les chercheurs participent à l'élaboration de la politique de recherche en sciences sociales et humaines, mais la décision est finalement du ressort *des autorités publiques* et des organismes gouvernementaux définissant *le contenu de l'enveloppe-recherche.* Le budget est contrôlé par l'État à 90 ou 95 %. En outre, les centres de recherches sont concentrés à Paris et dans la région parisienne.

● LA FRAGMENTATION : l'État trouve en face de lui une multitude *de laboratoires et de centres dispersés*, concurrents, qui communiquent mal entre eux, s'ignorent, et parfois se méprisent. *« Nous avons l'impression d'un archipel, aux îles d'inégale importance, certaines fertiles, d'autres arides, communiquant par échange plus ou moins régulier de vaisseaux. »* La multiplicité des statuts gêne considérablement le passage des chercheurs entre l'Université et le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), entre le secteur public et le secteur privé. En outre, les crédits font l'objet d'un saupoudrage entre de multiples équi*pes sans qu'il soit vraiment tenu* compte de la qualité des travaux.

La tour d'ivoire de l'Université

● L'ISOLEMENT DE L'UNIVERSITÉ : l'Université vit repliée sur elle-même, sans grand contact avec l'étranger. Elle refuse, la plupart du temps, aux chercheurs la possibilité d'une année sabbatique leur permet*tant de continuer leurs travaux.* En outre, les chercheurs hésitent souvent à travailler pour le secteur privé, de crainte qu'un certain mercantilisme ne vienne ternir leurs travaux. Cette répugnance aux échanges avec le monde extérieur appauvrit la recherche universitaire, la prive de données expérimentales, *l'empêche de faire appel à des hom*mes de talent ou à des équipes du C.N.R.S. L'Université n'a pas encore compris ce qu'est une recherche en équipe, et *« la quête de la recherche collective a permis à bien des mandarins de se déguiser en équipes ».*

● L'ABSENCE DE FORMATION DES JEUNES : *la perspective* la plus inquiétante pour l'avenir est l'absence *de formation des jeunes chercheurs*, qui ne trouvent ni dans les grandes *écoles ni à l'Université l'encadrement* et la préparation convenables. Le chercheur se forme sur le tas et reste souvent un improvisateur. L'enseignant passe trop de temps à enseigner, le chercheur se préoccupe de sa carrière et de sa sécurité d'emploi, le troisième cycle et le *déroulement du doctorat* est, *pour* l'étudiant, une épreuve solitaire.

● LA FAIBLESSE DE CERTAINS DOMAINES DE RECHERCHE : les *recherches restent fragmentaires en* sociologie et sont encombrées de *spéculations théoriques*. Les chercheurs manquent, par exemple, de données statistiques sur les élections ou l'absentéisme ; ils se préoccupent encore trop peu des problèmes de l'habitat et de la sociologie de la culture... La recherche est insuffisante *en histoire contemporaine* et les lacunes sont si graves en scien*ces économiques que l'administration* a créé ses propres instruments de recherche : l'Institut national de la statistique et des études économiques au ministère des finances, et le Centre de recherches et de documentation sur la consommation *(CREDOC)... Mais ici, aussi, le cloi*sonnement sévit entre les ministères.

La multiplication des contrats

De cette situation résulte évidem*ment une grande dispersion* des travaux, une incohérence et une discontinuité néfastes. *« La recherche se fait par vagues et par vogue »*, au détriment des travaux à long terme vraiment fondamentaux. *Le* C.N.R.S. ne parvient pas à compen*ser les carences de l'Université*, car les sections, maîtresses des travaux *qui se font chez elles, sont jalouses* de leur champ d'action et oublient d'orienter la recherche vers des objectifs précis. *« La recherche y est routinière et rabougrie »*, et, fina*lement, les travaux ne sont pas* meilleurs au C.N.R.S. qu'à l'Univer*sité.*

L'administration, qui cherche de *plus en plus à disposer des moyens* d'information et d'analyse des sciences sociales pour rendre plus efficace son action, se méfie de l'Université et du C.N.R.S. autant que ces derniers se méfient d'elle. *Cette absence* de compréhension, la rétention des *données statistiques* pratiquées par l'administration, ont amené une croissance très rapide des contrats de recherche passés à un centre public ou privé, ou à un laboratoire public pour une durée *limitée. L'administra*tion en fixe le thème et l'objectif, et *la politique des contrats est devenue* un moyen d'orienter les travaux des chercheurs, au moins à court terme. Par exemple, la direction du C.N.R.S multiplie les actions concertées et les actions thématiques programmées, ce qui lui permet d'échapper en par*tie à la politique souhaitée par les* sections. Les experts de l'O.C.D.E. *n'hésitent pas à parler de la consti*tution d'un *Lumpenproletariat*, *c'est-à-dire* d'une masse de chercheurs contractuels qui n'ont aucune garantie d'emploi après la fin du contrat. Le contrat reste une intervention temporaire qui contribue au manque de politique à long terme.

Il ressort clairement de l'analyse *des auteurs du rapport* que les sciences sociales et humaines ont beaucoup moins besoin d'argent nouveau que d'une restructuration permettant de faire surgir *« des communautés scientifiques vigoureuses, capables de se renouveler ou de se dépasser »*, ayant une plus large autonomie et une grande homogé*néité interne.*

Les remèdes proposés sont multiples et ambitieux. Il faudrait d'abord *développer ce qui fonctionne* bien, créer ensuite les structures grâce *auxquelles les chercheurs pourront* se former et se grouper. Le décloisonnement de l'Université et du C.N.R.S. s'impose, par une politique d'unification des statuts qui permettront le passage des chercheurs de l'un à l'autre. Pour sa part, le C.N.R.S. *devrait modifier sa politique d'évalua*tion des recherches et de décision des *programmes*, en faisant notamment appel à des avis extérieurs et en introduisant dans les conseils des scientifiques étrangers. Tandis que l'Université devrait unifier progressivement *l'enseignement et la recher*che, et modifier le troisième cycle de telle sorte que l'étudiant puisse apprendre à faire de la recherche sans trop de soucis financiers. L'Université devrait aussi pouvoir répartir ses postes entre les universitaires et des *chercheurs extérieurs, français ou* étrangers. Pour cela, il faudrait donc *un accroissement du nombre de pos*tes et davantage de crédits.

Enfin, le rapport propose une mesure qui risque de faire grincer bien des dents, une modification profonde du rôle du C.N.R.S., dont les laboratoires seraient rattachés aux universités. Le C.N.R.S. *donnerait* seulement des avis pendant l'élabo*ration de la politique et garderait* quelques laboratoires propres.

DOMINIQUE VERGUÈSE.

EN TOUTE LOGIQUE

(Solution de la page 20.)

Soit b^t_{ij} la valeur de la case ij à la génération t : 1, si elle est occupée par un point, et 0 si elle *est vide*.

$$b^{t+1}_{ij}=1 \text{ si et seulement si}$$

$$\left(2\times\left[\sum_{k=-1}^{1}\sum_{l=-1}^{1} b^t_{i+k,\,j+l}\right]-b^t_{ij}\right)\in\{5,6,7\}$$

En effet, l'expression entre parenthèses courbes ne peut valoir 6 que si b^t_{ij} est nul et correspond à une naissance. 5 et 7 correspondent *aux voisinages de 2 et 3 points* entraînant la stabilité. Dans tous *les autres cas*, il y a isolement, étouffement ou stérilité.

AU CONGRÈS DE FLORENCE, DIX ANS DE RECHERCHES CANCÉROLOGIQUES

De la thérapeutique chirurgicale à la génétique

(Suite de la première page.)

IL n'est pas sans intérêt de dresser le bilan de la carcinologie depuis le congrès international de Tokyo (1966) et de tenter de voir comment ont évolué, en une décennie, les faits, les résultats et les idées.

Le nombre global des cancers reconnus est resté stationnaire dans le monde occidental durant ce laps de temps, alors qu'il avait beaucoup augmenté durant le siècle précédent. L'accroissement de l'espérance moyenne de vie (qui, à présent, s'est à peu près stabilisée) expliquait ce phénomène : les tumeurs malignes apparaissent en effet beaucoup plus fréquemment dans des tissus vieillis, où les erreurs sont nombreuses lors des multiplications cellulaires. Le seul cancer dont l'incidence ne cesse de croître, chez l'homme comme chez la femme, est celui du poumon, en raison de la consommation accrue de tabac ainsi que de la pollution atmosphérique.

Sur les cent soixante mille nouveaux cas de cancers diagnostiqués chaque année en France, les localisations les plus fréquentes sont le tube digestif (28 % de toutes les tumeurs masculines) et le sein (26 % des tumeurs féminines).

Les méthodes actuelles de diagnostic et de traitement permettent de guérir complètement soixante mille de ces malades, soit 35 % environ (41 % des femmes, 25 % des hommes), et l'on considère que tous les malades pouvaient en bénéficier ; ce taux pourrait d'ores et déjà être porté à 50 %. Remédier à l'inégalité des chances devant la maladie paraît donc aux yeux de beaucoup une priorité absolue. Tel est, notamment l'objectif du « plan cancer américain » et de l'Union internationale contre le cancer, que préside un Français, le professeur Denoix.

Ces chances de guérison varient pour certaines tumeurs de 1 à 10 selon que le malade a pu — ou non — bénéficier des connaissances et des techniques modernes, qui ont enregistré, durant cette dernière décennie, d'importants progrès.

Fibroscope, infrarouges et scintigraphie

Certains de ces progrès relèvent du diagnostic, dont la précocité conditionne souvent les chances de guérison, lesquelles sont plus grandes lorsque le processus malin n'a pas encore eu le temps d'essaimer.

● L'ENDOSCOPIE par fibres de verre souples, triomphe de la technique japonaise, a complètement révolutionné depuis 1969 l'étude du tube digestif en permettant l'exploration directe, la photographie, et même la biopsie (ou prélèvement pour analyse) de viscères jusque-là inaccessibles. Le dépistage, à un stade localisé de cancers du pancréas, des voies biliaires, de l'estomac, du duodénum et de l'intestin est devenu possible, et l'on peut même procéder, grâce à des fibroscopes munis de dispositifs d'électrocoagulation, à l'ablation de polypes de l'intestin qui sont très fréquemment le lit d'une malignité ultérieure.

Plus du quart de tous les cancers (28 % chez l'homme, 21 % chez la femme) se développent au niveau du tube digestif, et leur traitement revêt une difficulté particulière. C'est dire l'intérêt d'une méthode qui se développe en France depuis 1971 et dont les possibilités sont loin d'être épuisées.

● Les progrès récents de la SCINTIGRAPHIE (ou étude, par balayage ou caméras à scintillations, de la répartition d'isotopes radioactifs) permettent d'explorer la quasi-totalité des organes internes, et cette méthode est devenue irremplaçable pour le diagnostic des lésions du foie, du poumon ou de la thyroïde. On l'utilise aussi depuis peu pour dresser le bilan des disséminations osseuses, ou pour mesurer l'atteinte du squelette dans un certain nombre d'affections.

● Il est vraisemblable que la diffusion du nouveau procédé américain de RADIOGRAPHIE DITE « XONIQUE » conduira pour sa part à des possibilités remarquablement précises de détection de petites tumeurs débutantes au niveau des poumons, des os ou des tissus mous.

● La mise au point de la THERMOGRAPHIE, ou enregistrement par une caméra à infrarouges des différences de température locales, a largement profité au dépistage des cancers du sein.

L'identification des femmes dites « à haut risque » conduit à leur appliquer systématiquement cette technique à intervalles réguliers dès l'âge de trente-cinq ans, ce que permet sa totale innocuité.

● L'ingénieuse conjonction de la RADIOGRAPHIE CLASSIQUE exploratoire (ou tomographie) et de l'ordinateur constitue pour l'exploration du système nerveux central une véritable révolution technologique, puisque ce procédé, ou *scanning*, n'entraîne pour le patient aucun inconfort. La France devrait pouvoir en bénéficier assez vite si les tracasseries administratives qui entravent actuellement son introduction peuvent être surmontées.

● Enfin, les cytologistes — dont les examens de FROTTIS CELLULAIRES ont fait merveille pour le diagnostic précoce des cancers génitaux de la femme — étendent leur activité aux dépistages pulmonaires, laryngés, prostatiques, mammaires ou urinaires, et il n'est pas douteux que l'application systématique de cette méthode aux populations dites « à haut risque » permet une surveillance efficace et donc un diagnostic précoce.

En dépit de ces progrès, le nombre des cancers qui échappent encore aux investigations reste important. Une revue de toutes les autopsies entreprises en dix ans à l'hôpital municipal de Boston (Etats-Unis) montre que près de la moitié (41 %) des tumeurs malignes avaient fait l'objet d'un diagnostic incorrect. Elles avaient provoqué la mort dans 63 % des cas — chez des patients âgés en moyenne de soixante-neuf ans et qui, s'étant trouvés en milieu hospitalier, étaient censés bénéficier de conditions privilégiées d'examen.

De telles observations justifient l'importance des efforts entrepris pour le perfectionnement des moyens de diagnostic, et la nécessité d'en tenir les médecins et le public informés.

Elles justifient aussi les recherches visant à la découverte de signes biologiques témoignant indirectement de l'évolution d'un processus malin : protéines anormales semblables à celles que fabriquent les cellules de l'embryon ou du fœtus ; antigènes ou anticorps signant la lutte de l'organisme contre un envahisseur étranger ; substances autres propres à cet envahisseur. Ces différentes substances ont fait et font toujours l'objet de travaux jusqu'à présent décevants, sauf dans des cas précis (myélome multiple, choriocarcinome, cancers du colon et du foie) où les récents succès enregistrés sont d'autant plus encourageants qu'ils concernent, au-delà du dépistage, la différence existant entre une cellule normale et une cellule maligne, c'est-à-dire la nature même du processus cancéreux.

UN LIVRE

■ CLEFS POUR LA CANCEROLOGIE par le professeur Pierre Denoix. Seghers éditeur ; 224 pages, 16,50 F.

« Si ce livre a permis de démythifier la maladie cancéreuse, aidant chacun à y faire face et à participer contre elle au combat victorieux qui est notre espoir raisonnable, il aura atteint son but. » Ce vœu du professeur Denoix, directeur de l'Institut Gustave-Roussy à Villejuif, président de l'Union internationale contre le cancer, paraît d'ores et déjà exaucé. Il aurait été difficile d'exposer plus clairement, plus succinctement et de façon plus objective qu'il ne l'a fait les données actuelles sur le déclenchement des processus malins, leur prévention, leur diagnostic et leur traitement.

Un chapitre consacré aux relations du malade avec son entourage ainsi qu'au délicat problème de la vérité introduit les données humaines dans un traité exposant essentiellement le bilan des connaissances actuelles de toute nature.

Le tableau des organismes nationaux et internationaux et la liste des centres de lutte contre le cancer seront particulièrement utiles à ceux auxquels se pose un problème thérapeutique.

La participation éclairée du malade peut être un élément important de cette thérapeutique. L'ouvrage de Pierre Denoix devrait plus que tout autre contribuer à la susciter et à arracher le cancer à la gangue de terreur et de mystère qui l'entoure encore.

Du bétatron aux mycobactéries

C'est sur cette notion de « *différence* », et bien que la nature exacte en reste jusqu'à présent mystérieuse, que s'appuient toutes les méthodes thérapeutiques disponibles, anciennes ou récentes.

● LA CHIRURGIE jauge cette notion de différence à l'échelle anatomique. On enlève ce qu'on voit, et l'ennemi numériquement affaibli qui échappe au bistouri est dès lors plus accessible aux méthodes physiques, chimiques ou biologiques. Les progrès de l'anesthésie et ceux des techniques de réparation ont amélioré considérablement les résultats des chirurgiens, qui gardent pour l'instant une place thérapeutique primordiale.

● LES RADIATIONS, qui détruisent électivement les cellules à multiplication rapide — ce qui est le cas des cellules malignes — sont utilisées soit seules, soit en complément de la chirurgie ou de la chimiothérapie.

Des progrès enregistrés depuis dix ans ont considérablement accru leur action. Le radium de Pierre et Marie Curie est entré dans l'histoire. Il est remplacé par des corps (tels que le cobalt) rendus radioactifs par leur passage dans une pile atomique, et surtout, depuis quelques années, par des émetteurs à très haute énergie de rayons X ou d'électrons. Le bétatron, qui coûte plus de 2 millions et demi de francs, émet à volonté des électrons (cancers de la peau, de la bouche, du sein) ou des rayons gamma pour les tumeurs plus profondes (vessie, œsophage, utérus). Les appareils permettent d'utiliser des doses beaucoup plus fortes que jadis sur les tumeurs profondes sans risque de lésion pour la peau et avec une précision bien meilleure.

Le recours éventuel à d'autres particules (mésons et neutrons) est à l'étude, à prix d'or d'ailleurs. L'énergie des gros accélérateurs linéaires dépasse 35 millions d'électrons-volts (vingt fois plus que la bombe au cobalt, trois cents fois plus que les appareils anciens de radiothérapie) et leur maniement exige une équipe et des moyens techniques importants.

D'où la nécessité de quadriller les nations concernées d'un réseau suffisant de centres anticancéreux vers lesquels sont dirigés les malades, comme c'est le cas en France.

● LA CHIMIOTHERAPIE a fait en dix ans des progrès importants, tant en raison de la découverte de substances nouvelles (antibiotiques notamment) que de la mise au point de stratégies appropriées recourant à l'administration simultanée ou alternée de multiples médicaments.

Elle constitue la méthode essentielle de traitement des leucémies. Dans ce domaine, elle a permis de franchir une étape fondamentale : en 1964, des rémissions complètes ne pouvaient être obtenues que chez 40 % des enfants leucémiques, et leur taux de survie allait de douze à dix-huit mois. A l'heure actuelle, des rémissions sont obtenues dans plus de 90 % des cas et le taux de survie est tel, pour les cas favorables, qu'il conduit, comme le dit le professeur Jean Bernard, « *à murmurer le mot de guérison* », mot que l'on peut à présent dire à voix haute pour la maladie de Hodgkin, hier toujours mortelle, aujourd'hui curable, même dans ses formes généralisées, grâce à l'association audacieuse et vigoureuse de multiples substances chimiques, de radiothérapie et d'ablation de la rate, en fonction du degré d'extension de la maladie.

Plus de trente mille produits différents sont isolés chaque année rien qu'aux Etats-Unis, et ici aussi la difficulté majeure réside dans la méconnaissance des structures qui pourraient différencier les cellules malignes des cellules normales et dont la connaissance permettrait d'engager une action spécifique ne détruisant que les premières.

● L'HORMONOTHÉRAPIE de complément, utilisée comme modificateur de terrain (cortisone) ou pour des tumeurs liées à des conditions endocrines particulières (cancers du sein ou de la prostate), progresse à mesure que se précisent les connaissances sur la physiologie cellulaire, et notamment celles concernant les récepteurs hormonaux (*le Monde* du 4 septembre 1974).

Le rôle quasi décisif que peuvent avoir des perturbations hormonales constitutionnelles dans l'apparition de certaines tumeurs — du sein en particulier — a conduit à des tentatives de prévention prometteuses, par exemple par l'administration de progestérone aux femmes souffrant de ces perturbations.

● L'IMMUNOTHERAPIE obéit à une démarche très différente de celle régissant la chimiothérapie. Elle vise non à détruire par des substances toxiques les cellules étrangères, mais à stimuler les défenses que le système immunitaire de l'organisme atteint devrait déployer contre elles. Elle ne peut être utilisée, dans l'état actuel des choses, que comme technique de complément, lorsque le nombre des cellules malades a déjà été très réduit par la chirurgie, la radiothérapie et la chimiothérapie.

Mais elle soulève un intérêt considérable, surtout depuis qu'ont été découverts des stimulants non spécifiques de l'immunité, qui renforcent les défenses de l'organisme contre les virus et contre les tumeurs, et dont les plus intéressants proviennent, pour l'instant, de la paroi de certaines classes de bactéries (ou mycobactéries), auxquelles appartiennent notamment les bacilles tuberculeux. Cependant que les chimistes et les immunologistes cherchent à purifier les substances actives contenues par la paroi de ces bactéries, les cliniciens en mesurent les effets, et il est vraisemblable que la décennie à venir apportera en ce domaine d'importants développements, dépassant même, et de loin, le champ de la cancérologie.

Tous ces moyens thérapeutiques ont en commun leur voie d'abord indirecte, puisqu'ils s'attaquent aux situations établies et non à leurs origines. Le déterminisme exact du processus cancéreux est en effet toujours inconnu.

S'il n'est pas douteux que des virus sont responsables de nombre de cancers animaux et vraisemblablement de certains cancers humains et si le mécanisme par lequel ils prennent les commandes cellulaires a pu être éclairé tant par les travaux de Dulbecco (Cambridge) que par ceux de Temin et Baltimore (Etats-Unis), aucun n'a pu encore être formellement identifié chez l'homme.

Le fameux plan Virus-Cancer américain, lancé en 1964, et qui préludait au Plan national cancer de 1972 (*le Monde* du 5 décembre 1973), vient de faire l'objet pour son dixième anniversaire d'un bilan peu réconfortant. Après avoir dépensé 250 millions de dollars (1 250 millions de francs) et mobilisé des équipes nombreuses, aucun des deux objectifs qu'il s'était fixés n'a pu être atteint.

Ce qui n'enlève rien à l'intérêt fondamental de ces travaux mais incite peut-être à les situer dans un cadre plus vaste et une stratégie plus modeste.

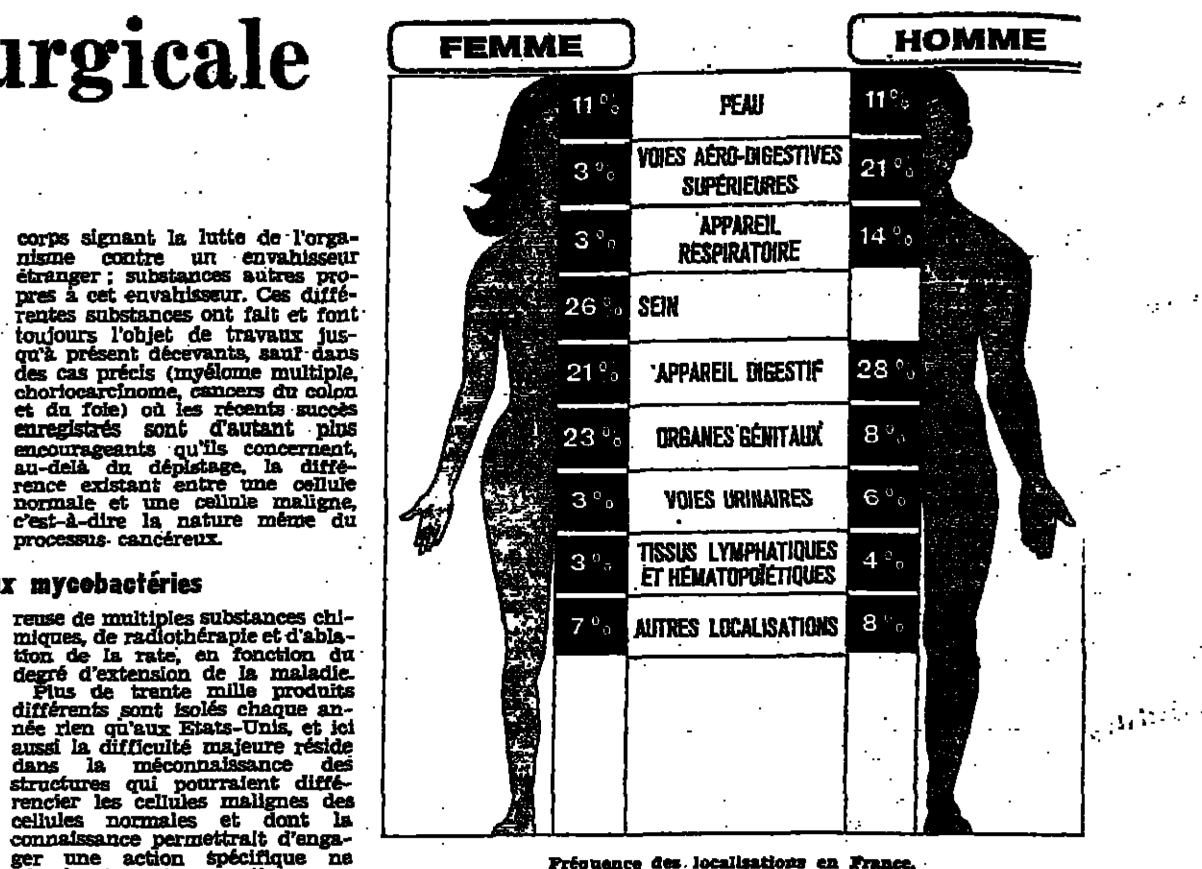
Des travaux d'un grand intérêt continuent sur la nature chimique, physique et immunologique des *membranes* de ces cellules, où semblent se dérouler nombre des processus fondamentaux attribués jusqu'alors à leurs commandes nucléaires ou cytoplasmiques.

D'autres concernent le déterminisme génétique de la *différenciation cellulaire* et de ses freins. Pourquoi la cellule unique qu'est l'ovule fécondée entreprend-elle une multiplication frénétique conduisant à la formation du nombre exact de cellules exigé par chaque organe ? Qui contrôle ce processus dans l'espace et dans le temps, avec une minutie et une précision proprement incroyable ? Comment la mère tolère-t-elle ce « *tissu étranger* » qu'est son enfant, au même titre que le cancéreux tolère sa tumeur ?

La découverte, par François Jacob et son équipe, d'un antigène de surface commun aux cellules du sperme, de l'ovule fécondé, en voie de division (ou morula) et d'un cancer embryonnaire de la souris, et la découverte, par le même laboratoire du gène identique qui le régit, dans ces trois cas, ouvre des perspectives étonnantes sur la régulation (et le dérèglement dans le cas du cancer) de la communauté cellulaire. C'est sur ces perspectives que s'appuiera peut-être l'horizon cancérologique de 1984.

Peut-être aussi sur des voies très différentes, avec certitude en toute hypothèse sur la continuité des actions menées de front et inlassablement des monts touffus de l'Ouganda, où se cache le virus de Burkitt, jusqu'aux géométries glacées des centres de recherche ou des accélérateurs d'électrons.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.



Fréquence des localisations en France.

—DEUX SUCCÈS :—

Maladie de Hodgkin et cancer de la prostate

LES progrès thérapeutiques notables de ces dix dernières années ont été enregistrés pour les cancers de la prostate, de la vessie, du cerveau, du larynx, de la thyroïde, pour les leucémies chroniques lymphocytaires, les myélomes multiples, les mélanomes et la maladie de Hodgkin.

Les uns sont dus aux développements de la chimiothérapie (cancers du sang), les autres aux nouvelles méthodes de radiothérapie.

Tel est le cas des cancers de la prostate pour lesquels des auteurs américains ont obtenu 72 % de survie à cinq ans et 48 % à dix ans chez des malades atteints d'une tumeur localisée, ces taux étant de 48 % et 30 % chez des malades ayant une tumeur envahissante. Une irradiation par l'accélérateur linéaire, étendue sur sept semaines et par petits champs successifs, a permis d'obtenir ces résultats particulièrement remarquables.

Les cancers du sein de petit volume font l'objet d'un débat intéressant entre partisans et adversaires d'une ablation élargie. Une série d'écoles thérapeutiques appliquent depuis quelques années soit des techniques d'irradiation seule, soit des irradiations combinées non à une exérèse large mais à une simple ablation de la tumeur elle-même, ce qui présente pour les malades des avantages évidents mais exige un soin rigoureux et une surveillance étroite.

Le Centre international de référence pour le cancer du sein de l'Organisation mondiale de la santé a lancé à ce sujet une enquête internationale afin de comparer les valeurs respectives des stratégies en présence.

La maladie de Hodgkin, quant à elle, fait l'objet d'un consensus international ; alors que l'on ne sait toujours rien de ses causes, de son déclenchement, de son épidémiologie, cette hémopathie « maligne » par excellence est devenue curable en moins d'une décennie. Une combinaison de radiothérapie, de chimiothérapie (recourant à un cocktail de médicaments) et d'ablation de la rate a conduit à ce résultat.

Une telle donnée appelle un comportement nouveau du médecin devant cette affection et justifie que la Revue du Praticien *lui consacre la totalité de son dernier numéro.*

—*Le terrain, l'environnement et le risque*—

LA notion de « haut risque » résulte de la conjonction défavorable d'un « terrain » propice à l'évolution d'un cancer et de conditions d'environnement facilitant cette éclosion.

Les travaux des généticiens, des épidémiologistes, des cliniciens et des fondamentalistes ont déjà conduit à en esquisser les normes pour un certain nombre de localisations.

Tel est le cas du cancer du poumon, qui tue chaque année quinze mille Français dont plus de quatorze mille sont des fumeurs, hommes ou femmes.

Le cancer du col de l'utérus — qui est en nette diminution — est plus fréquent chez les femmes qui ont eu une vie génitale courte et active, des enfants, une ménopause précoce, des premières règles tardives et une mauvaise hygiène (faible niveau socio-économique).

Les circonstances favorisantes sont inverses pour le cancer du sein, dont le risque est plus élevé chez les femmes, ayant eu des règles précoces, pas d'enfant, ou une première grossesse après trente ans, une ménopause tardive et une histoire familiale de tumeurs mammaires (facteur de prédisposition génétique), tenant vraisemblablement à l'équilibre hormonal, sous forme d'insuffisance lutéale, et peut-être à la transmission d'un virus.

Les ouvriers du bois, en particulier ceux qui travaillent des bois durs (chêne, bois exotique), font beaucoup plus fréquemment que les autres des cancers des fosses nasales. Et ceux qui vivent au grand air (marins, paysans, Australiens de race blanche) des tumeurs de la peau, y compris des mélanomes.

D'autres exemples pourraient être donnés, et l'éducation du public revêt en la matière une importance particulière; à mesure que se préciseront ces notions de « terrain », interne ou externe, dont la définition incite à entreprendre dans certains cas une campagne de prévention rigoureuse (le tabac) et dans d'autres une surveillance attentive des premiers symptômes (cancer du sein).

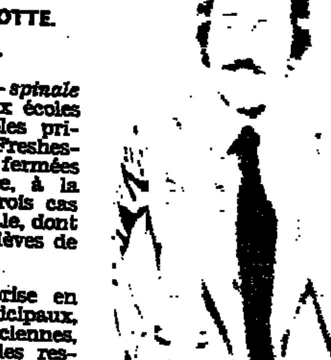
Les entreprises de dépistage systématique — par cytologie ou radiographie — sont, en effet, impossibles à réaliser et de faible rendement, si l'on veut les étendre à toute la population. Elles conduisent, en outre, à des risques d'erreur inhérents à leur gigantisme. Il en fut ainsi, en Suède pour le cancer génital, où une tentative de surveillance de toute la population féminine s'est soldée par une pagaille monstre. En revanche, l'introduction de la contraception, entraînant pour les femmes de fréquentes visites chez le gynécologue, a eu sur l'incidence des cancers génitaux une influence remarquable.

En toute hypothèse, et sachant que l'immense majorité des cancers se développent après cinquante-cinq ans, c'est vers une meilleure éducation, puis une meilleure surveillance médicale, des personnes dépassant cet âge que pourraient se développer de façon préférentielle les efforts de dépistage.

● *Méningite cérébro-spinale dans le Nord.* — Les deux écoles maternelles, les trois écoles primaires et le C.E.S. de Freshes-sur-Escaut (Nord) sont fermées jusqu'au lundi 28 octobre, à la suite de l'apparition de trois cas de méningite cérébro-spinale, dont deux mortels, parmi les élèves de ces établissements.

Cette décision a été prise en commun par des élus municipaux, le sous-préfet de Valenciennes, l'inspecteur d'Académie, des responsables de l'action sanitaire et sociale et les directeurs de ces écoles.

Durant la fermeture des établissements scolaires concernés, des mesures prophylactiques de désinfection seront appliquées. — *(Corresp.)*





CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale des héros, l'ambassadeur de la Jamaïque et Mme Marsh ont offert une réception lundi 21 octobre.

Fiançailles

— Le docteur et Mme Lefrançois, M. et Mme Philippe Blondel, sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,
Armelle et Gérard.
6, place Carnot, 50 300 Avranches.
65, rue des Quatre-Coins,
62 100 Calais.

Mariages

— Alain Hollande
et Marie-Christine Chausson
sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité le 19 octobre 1974.
111, rue de Courcelles, 75 017 Paris.

— Le docteur Raymond Houdart et Mme, née Françoise Goulfier,
M. Maurice Mérot et Mme, née Françoise Rosier,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
Violaine et Patrick,
qui a été célébré dans l'intimité le 7 septembre 1974.
Thomery et Saint-Mammès (Seine-et-Marne).

Décès

Georges VAVASSEUR

Mme Laura Vavasseur, son épouse ;
M. et Mme Jean Zumbrunnen, M. Georges Cellier, M. Laurent Zumbrunnen, ses enfants et petits-enfants ;
M. et Mme Emile Codeghini, ses beau-frère et belle-sœur ;
M. et Mme Jacques Destro, Mlles Nicole, Marylène et Christine Codeghini, ses neveu et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Georges VAVASSEUR,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
officier de l'ordre de la Résistance,
survenu le dimanche 20 octobre, dans sa soixante-quinzième année.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-François-d'Assise, 92, rue Sadi-Carnot, à Vanves, le jeudi 24 octobre, à 13 h. 45.
38, rue Jean-Bleuzen, Vanves.

[Georges Vavasseur était né le 7 septembre 1900 à Alençon. Après des études de médecine à la faculté de Paris, il devint animateur de la Tribune du Rhône (genre Club du Faubourg), à Lyon, de 1924 à 1939. Puis il participa activement à la Résistance et fut membre du mouvement France d'abord dès 1941. Arrêté et condamné à un an de prison pour propagande illégale en 1942 il fut emprisonné au fort de *Montluc*, puis à Saint-Paul, à Lyon. Libéré en 1943, il sera l'un des dirigeants du mouvement France d'abord et appartint au comité de libération de Lyon en 1944.
Georges Vavasseur succéda à Jacques Baumel au secrétariat du *Mouvement de libération nationale* en 1945 et fut l'un des douze fondateurs de l'Union démocratique et socialiste de la Résistace (U.D.S.R.), qu'il représenta au R.G.R., dont il fut secrétaire général en même temps que Jean-Paul David. Il fut cofondateur avec le général Cochet du Comité d'action de la Résistance, et, avec Bollaert et Boulloche, du groupe Civisme. De 1948 à 1955 Georges Vavasseur fut membre de la Commission nationale des internés et déportés de la Résistance. Il abandonna la politique active en 1955 et devint bouquiniste.]

— Le docteur Raymond ALLUAUME est décédé subitement samedi 19 octobre 1974.
Le service religieux aura lieu mercredi 23 octobre, à 15 h. 30, à Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, 158, avenue de Neuilly.
De la part de :
Mme Raymond Alluaume et Charles,
M. et Mme Maurice Alluaume,
M. et Mme Willi Mussmann, Pascale et Carole,
M. et Mme Olivier Alluaume,
M. Christian Alluaume,
M. et Mme Xavier Legrand,
M. Didier Legrand et sa fiancée Dominique Larquet,
M. et Mme Antoine de Zerbi,
M. et Mme Philippe de Zerbi et Jérôme,
Mlle Martine Abadie,
Mme Jacky Giraud-Glenadin,
Et leurs familles.

— M. et Mme Daniel Poullet-Beaucourt,
Mlles Colette, Chantal et Marie-Noëlle Beaucourt, ses enfants ;
Véronique, Nathalie et Jérôme Poullet-Beaucourt, ses petits-enfants ;
M. et Mme J. Leroux-Beaucourt et leurs enfants,
Mme G. Loingeville-Leroux, ses neveux et nièces ;
Toute la famille,
Et Mme Madeleine Haenel,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Alfred BEAUCOURT,
professeur honoraire
à la faculté de droit
et des sciences économiques
de Strasbourg,
vice-président honoraire de l'APEL,
chevalier de la Légion d'honneur,
rappelé à Dieu dans sa quatre-vingt-septième année, muni des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques religieuses auront lieu le mercredi 23 octobre, à *16 h. 30*, à Gresy-sur-Aix (Savoie).
Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris à la mémoire du défunt.
168, rue de Lille, 59 100 Roubaix.
35, rue de la Pompe, 75 016 Paris.
32, rue de la Fédération, 75 015 Paris.

— Mme Jean-Louis Bergeron,
M. Philippe Bergeron,
Mlle Valérie Bergeron,
Mme Paul Bergeron,
M. et Mme Claude Bergeron et leurs enfants,
M. Dominique Bergeron,
Mlle Monique Bergeron,
Mme Nadine Liber-Puissesseau,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père, beau-fils, frère, beau-frère et oncle,
M. Jean-Louis BERGERON,
croix de guerre 1939-1945,
survenu subitement le 19 octobre, à l'âge de cinquante et un ans.
Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, le jeudi 24 octobre, à 11 heures.
28, boulevard d'Argenson,
92 200 Neuilly-sur-Seine.

— M. Claude Delmas et le docteur Jeanine Bohet-Delmas,
M. Robert Bouteille,
Le docteur René Bouteille et Mme,
Mlle Dominique Groussard,
Mme Claude Troude,
MM. Christophe et Pascal Bohet,
M. et Mme Laurent Bohet,
Mlle Florence Bouteille,
MM. Jean et Patrice Bouteille,
M. et Mme Michel Durand,
Tristan et Ulysse,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mme veuve Désiré BOUTEILLE,
née Alice Voirin,
leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, parente et amie, pieusement décédée le 17 octobre 1974, dans sa quatre-vingt-deuxième année, à Paris.
« Seigneur, j'ai aimé la beauté de Votre maison et le lieu où réside Votre gloire. »
(Psaume 25 David, verset 8.)
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
7, rue du Pont-de-Lodi, 75 006 Paris.

— Mme Pierre Collet,
M. et Mme Guy Collet et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre COLLET,
directeur d'école honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
officier des Palmes académiques,
survenu le 19 octobre à Toulouse.
Les obsèques auront lieu le mercredi 23 octobre, à 16 heures, à Morlaix (N 29).
22, rue Villeneuve, Morlaix (N 29).
Ker Eol, chemin de Flou-de-Rious,
31 400 Toulouse.

— M. Jacques Bommier, son époux, et ses trois jeunes enfants,
M. Yves Corouge, son père,
Ses frères et sœurs, sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Geneviève COROUGE,
épouse de M. J. Bommier,
rappelée à Dieu dans sa trente-troisième année, le 18 octobre, à Paris.
Les obsèques ont été célébrées à Paris, en son église paroissiale Saint-Pierre de Montrouge, le 22 octobre, suivies de l'inhumation au cimetière d'Ivry-la-Bataille (Eure).
37, rue Maurice-Ripoche,
75 014 Paris.
3, rue des Prairies, 78 Le Pecq.

— Mme et Mlle Richards,
Mme P. Dunac,
M. et Mme J. Dessolas,
M. et Mme J.-L. Mestraud,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme *Marie-Madeleine* DUNAC,
survenu le 20 octobre 1974.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 octobre, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, Paris-16e.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès de
M. Jean FOSTY,
sénateur belge,
survenu le dimanche 20 octobre 1974.

[Après avoir pris une part très active à la Résistance, Jean Fosty participa aux combats pour la libération de Paris et fut lieutenant-colonel des Forces françaises combattantes. Jean Fosty dirigea la mission militaire belge en France. A son retour à Bruxelles, il exerça la profession de journaliste. Membre du Front démocratique des francophones, il était sénateur depuis 1971. Jean Fosty était le mari de Mme Véra Fosty, écrivain et professeur de littérature russe.]

— Mme Lucien Gautier,
Mlle Geneviève Gautier,
M. et Mme Jacques Gautier et leurs enfants,
M. l'abbé Guy Gautier, curé de Saint-Jean de Montmartre,
Et toute la famille,
font part du retour à Dieu de
M. Lucien GAUTIER,
leur *époux, père, grand-père et* parent, décédé le lundi 21 octobre.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 24 octobre, à 10 h. 45, en l'église Saint-Hermeland, à Bagneux (porte d'Orléans, autobus 128, place Dampierre).
Cet avis tient lieu de faire-part.
16, place de la République,
92 220 Bagneux.

— M. Marcel Grépinet, son époux ;
M. et Mme Antony Tao, ses enfants ;
Philippe, Marie-Christine, Isabelle et Jean-Pascal Tao, ses petits-enfants ;
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Marcel GRÉPINET,
professeur honoraire
du lycée Jacques-Decour,
survenu le 19 octobre 1974, dans sa soixante-quatorzième année.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Plesnoy (Haute-Marne) le mercredi 23 octobre, à 15 heures.

— Saint-Lunaire.
Mme Geneviève Guyon, son épouse ;
M. et Mme Michel Guyon,
M. et Mme Jacques Guyon,
M. et Mme Jean Serre,
M. et Mme François Guyon,
M. et Mme Philippe Guyon,
M. et Mme Jean Martin,
M. et Mme Francis Desbrosses,
ses enfants et petits-enfants ;
Mme veuve Thevenot et ses enfants,
M. et Mme Bouvier et leurs enfants,
Mme veuve Marzio et ses enfants,
M. et Mme Saint-Gal et leurs enfants,
ses beaux-frères et belles-sœurs ;
La famille Dureau,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Paul GUYON,
survenu dans sa soixante-quatorzième année.
Ses obsèques seront célébrées le mercredi 23 octobre, à 15 heures, en l'église de Saint-Lunaire.
Villa Ty-Mam-Goz,
35 800 Saint-Lunaire.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme André MANCEAUX,
née Jeanne Poulenc,
sœur de Francis Poulenc.
De la part de :
M. et Mme Jean Seringe,
M. et Mme Denis Manceaux, ses enfants ;
MM. Christian et Gilles Seringe et François Manceaux, ses petits-fils.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 24 octobre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Augustin, sa paroisse.
L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de *faire-part*.

— Mme Jean Bridoux,
M. et Mme Torrès,
M. Roland Bridoux,
M. et Mme Daniel Fabre et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de
Geneviève TORRÈS,
née Renoux,
le 17 octobre 1974, dans sa quatre-vingt-douzième année.
Un service religieux a été célébré le lundi 21 octobre à Crosne (91).
L'inhumation a lieu le mardi 22 octobre, à Tarbes, dans l'intimité.

— M. et Mme Rémi Zigmann et leur fille,
M. et Mme Jean Nouvet et leur fille,
M. Didier Zigmann,
M. et Mme Denis Zigmann et leurs enfants,
Mlle Anne Zigmann,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Robert ZIGMANN,
lieutenant-colonel honoraire,
croix de guerre 1914-1918,
officier de la Légion d'honneur,
délégué général
du Souvenir français
pour les Alpes-de-Haute-Provence,
survenu le 11 octobre 1974, dans sa soixante-seizième année.
La cérémonie religieuse a été célébrée le 14 octobre 1974 en l'église Notre-Dame du Bourg, à Digne (Alpes-de-Haute-Provence).

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du décès de
M. Robert LAURENS
CISTERNES de VINZELLES,
une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et estimé.

Remerciements

— La famille de M. Bertrou de la Mothe, le conseil d'administration et les collaborateurs de l'OCAIP, très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. BERTROU de la MOTHE,
prient de trouver ici l'expression de leur reconnaissance.

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



groupe pierre fabre
recherche

DIRECTEUR des Services COMPTABLES

L'ENTREPRISE :
- Laboratoires de produits pharmaceutiques, vétérinaires, cosmétologiques.
- Chiffre d'Affaires supérieur à 200 Millions.
- Implantation à CASTRES (70Km de TOULOUSE - 100Km de la Mer et de la Montagne).

LE POSTE :
- Responsabilité de la Comptabilité Générale.
- Responsabilité de la Comptabilité Analytique et de Gestion.
- Responsabilité de la Trésorerie courante.

LES CANDIDATS :
Formation : *Expert-Comptable - DECS - Sup de Co. (option Comptabilité).*
Expérience : *- Plusieurs années (5 à 8 ans) de responsabilités dans les Services Comptables d'entreprises industrielles importantes.*
- Connaissance pratique de l'Informatique.
Adr. lettre manuscrite avec prétentions et CV à
F. CHEVALLIER - Groupe Pierre FABRE
BOITE POSTALE 222 - 81106 CASTRES

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
FABRICATION ET DISTRIBUTION
C.A. 150 en expansion
MÉTROPOLE NORD
recherche
pour son activité GRAND PUBLIC

DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT
Excellent COMMERCIAL

Chaque département constitue une unité autonome responsable de son expansion commerciale, de sa production, de sa gestion.
Ce responsable assurera personnellement les contacts au plus haut niveau, grandes centrales d'achats, magasins grande surface...
Après mise au courant, prendra la Direction du département qui comprend petit atelier de transformation industrielle : 100 personnes. Il doit être réceptif aux problèmes techniques, posséder le sens de l'organisation, de la gestion, de la conduite des hommes.
Activité variée, très autonome, participation rapide à un collège de Direction jeune, dynamique où règne excellente ambiance. Le poste exige une expérience de la distribution, il peut convenir par exemple à SUP. DE CO. intéressé par la gestion d'une petite unité industrielle, à un ingénieur type H.E.I. ayant bonne expérience commerciale...

Envoyer C.V. et prétentions sous référence 2.100
CORT 65, av. Kléber, PARIS (16e).
DISCRÉTION ASSURÉE.

SOCIÉTÉ
DE RECHERCHES ET
EXPLOITATION PÉTROLE
recrute
pour ses travaux de forages et de production en Tunisie.

JEUNE INGENIEUR
de nationalité tunisienne
- formation supérieure,
- diplômé grande école
- formation pétrolière souhaitée, mais non indispensable,
- bonne connaissance langue anglaise,
- goût pour le travail en équipe,
- esprit constructif, ayant le sens des réalités.

Sera amené à travailler sur chantier isolé.
Possibilité complément formation par stage dans importantes sociétés pétrolières françaises.
Adress.CV s/réf.143 à Pierre LICHAU S.A.
50, allées Jean Jaurès 31000 TOULOUSE
qui transmettra

Pierre Lichau s.a.

UNE GRANDE BANQUE RÉGIONALE
(1 heure Nord Paris)
recherche

CADRE DEBUTANT
Diplômé de l'enseignement supérieur de type commercial, capable de prendre en charge le poste

d'ADJOINT AU CHEF DU SERVICE MARKETING
— Particulièrement doué dans les rôles d'études et d'animation.
— Une excellente présentation, une élocution facile sont exigées.
— Très bonnes perspectives d'avenir.

Adresser candidature, C.V. et photo sous réf. 103 à
AGRICONSEIL
21, rue du Rocher – 75008 PARIS.

Contrôle de Gestion Production
Région Rhône-Alpes

Groupe français le plus prestigieux de la chaussure de luxe pour femme, nous recherchons le responsable du service contrôle de gestion production de notre plus importante filiale (2 usines, 1.250 personnes).
Sous votre autorité : l'élaboration des coûts standards-production, la détermination des prix de vente France et Etranger, le contrôle des prévisions et l'analyse des écarts, la mise en place d'une comptabilité analytique, performante, informante.
Vos connaissances comptables sont solides, votre formation également (E.S.C., D.E.C.S., etc.) et vous possédez déjà une première expérience réussie en entreprise industrielle. Une équipe jeune et solide vous attend dans la région Rhône-Alpes.

sélé CEGOS garantit toute discrétion à l'étude de votre dossier, lettre manuscrite et C.V. sous réf. M 3253.
33, quai Gallieni, 92153 SURESNES.

Schrader
V.P.I. - PONTARLIER
FILIALE FRANÇAISE AUTONOME d'un GROUPE AMERICAIN IMPORTANT
recherche

responsable études de marchés
- Homme d'analyse et de prospective de vente.
- Il doit être de formation supérieure (Sciences PO, Ingénieur Gde Ec., etc...). Avoir 30 ans minimum.
- L'expérience de la fonction et de l'industrie est demandée. Anglais courant indispensable.

chef personnel
- 30 ans minimum.
- Formation supérieure (Droit et Sociologie).
- Ayant expérience de la Fonction et de la Métallurgie.
- Il aura les prérogatives du poste après intégration.

Ecrire avec C.V. détaillé sous réf. 118/M.
guillon sélection
23, AV. DE LIVRY - 93340 LE RAINCY

Très important groupe financier
pour filiale commerciale
C.A. 100 Millions

chef de comptabilité
ORLEANS

A la tête d'une équipe comptable de 20 personnes, ce cadre, d'un haut niveau de formation comptable, travaillera dans une optique de gestion budgétaire et financière.
La rémunération ne sera pas inférieure à 80.000 F.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h – qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.
Information Carrière SVP.11.11
Référence : 382
37, rue du Général Foy
75008 Paris.

INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC région Est, recherche 1 chimiste 1er ou 2e degré, disposant de plusieurs années d'expérience dans la fabrication d'articles en caoutchouc, capable de surveiller la production et le matériel, de préparer les produits chimiques à usage industriel suivant directives reçues. Logement de fonction assurée. Ecrire avec C.V. détaillé, références, photo et prétentions, sous le no 2.739, à :
HAVAS - EPINAL.

Pour entreprise T. P. région Valenciennes recherchons
JEUNE FEMME
ancienne élève E.N.A. ou Docteur en droit.
Adr. lettre manuscrite avec C.V. et prétent. à Mme CASANOVA, 153, rue de la Pompe, Paris-16e.

Société industrielle
200 kilomètres de PARIS
recherche pour son
SERVICE INFORMATIQUE
CHEF DE SALLE CONFIRME
Exploitation sur terminal relié à un ordinateur I.B.M. 512 K.
Conditions requises :
— Expérience dans la préparation des travaux ;
— Planification des applications;
— Bons contacts humains ;
— Anglais technique apprécié.
Envoyer C.V., photo et prétent. à HAVAS PARIS, no 50.028, qui transmettra.

Importante Sté de fabrication de matériels de soudage recherche :
INGENIEUR D'AFFAIRE
HEC-ESC ou simil., débutant ou 2 ou 3 années d'expérience.
Esprit ouvert au problème de vente à une clientèle industrielle. Formation assur. par la société. Anglais indispensable., 2e langue souhaitée.
Ecr. No 453 SNP Havas ROUEN

Urgent, Ste de contrôles industr. recherche INGENIEUR, 30 ans min., expér. thermique industr. et appar. s/pression. Résidence ville SUD-EST. C.V. et photo à : Sud Marketing, no 11.118, 21, r. Bonnefoy. - 13006 MARSEILLE.

Ag. internationale relations publiques et communications rech. pr direct. de son agce Marseille Conseil en relat. publ. Communicat. format. expér. (min. 5 a.). Condit. d'associat. et participation financière à débattre.
Adr. candid. à C.J.C. Conseil, 22, rue Châteaudun, Paris-9e. Tél. : 280-10-01.

SOCIETE MULTINATIONALE EN FRANCE
DEPUIS 70 ANS, SECTEUR BIENS D'EQUIPEMENT
recherche

CHEF INGÉNIEUR B.E. MÉCANIQUE
pour importante usine de fabrication de l'Est de la France (2.500 personnes), leader d'un Service Technique (60 Cadres et Techniciens).

IL SERA RESPONSABLE :
— du bon fonctionnement d'un parc Machines-Outils (1.100 machines), de leur remplacement éventuel ;
— de la définition des méthodes de fabrication et de la conception des équipements et outils nécessaires ;
— de l'élaboration des plans de financement relatifs à : introduction de nouveaux produits, accroissement de capacité, remplacement.

Le cadre retenu aura 32 ans minimum, diplômé d'une grande école (Arts et Métiers ou équival.).
Il devra justifier d'une expérience d'au moins 5 années dans une fonction recouvrant l'ensemble des responsabilités ci-dessus.
— La connaissance de la langue anglaise est indispensable.
— Excellentes perspectives d'avenir pour éléments dynamiques et capables.

Env. C.V. manuscrit et photo, à no 311, SPERAR, 75, Champs-Elysées, 75008 PARIS, qui transmettra.

Société Britannique
ENGINS DE MANUTENTION
ayant déjà une clientèle en France crée une filiale commerciale à Calais et recherche

chef d'agence commerciale
FRANCE

Ce poste sera confié à un homme ayant au minimum 30 ans, de bonnes connaissances en mécanique et en électricité (expérience bureaux d'études nécessaire) et une expérience technico-commerciale.
Il sera chargé de l'organisation de l'agence, de la création d'une équipe de vente et des contacts avec les clients les plus importants.
La connaissance de l'anglais n'est pas impérative, une expérience de l'importation serait appréciée.
Résidence à Calais.
Rémunération intéressante.
Pour informations complémentaires écrire sous référence 5105 A à Henri PHILIPPE
egor 5, rue Meyerbeer 75009 Paris.

Pour développer et animer sa branche santé, importante société d'assurance recherche
INSPECTEURS
pour diriger un important réseau d'agents.
— Expér. de ce domaine souh. ;
— Bon salaire + frais de déplacements, etc.
Adres. C.V. à P. LICHAU S.A., 4, rue de la Cochardière, 35000 RENNES, sous réf. 1.020.

WATERMAN
recherche pour son usine de NANTES

son directeur de production
Rattaché directement à la D.G.

Il établira ses programmes de fabrication en fonction des demandes commerciales et sera Responsable des coûts, des délais et de la qualité.
Il animera un ensemble de 400 personnes (emboutissage, moulage, traitements de surface, montage...)
Ingénieur, il est depuis 5 ans environ responsable de fabrication.
Anglais souhaitable.
Pour recevoir informations compl. écrire sous référence 123 Ad.
egor 5, rue Meyerbeer 75009 Paris

Importante Société industrielle, cherche
CHEF SERVICE ACHATS
confirmé, expérience matériel industriel, poids lourds ou engins T.P.
Poste vraiment intéressant Lieu de travail : AUXERRE.
Envoyer lettre manuscrite + C.V. + prétentions, à no 77.362, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui transm.
Les entrevues auront lieu à Paris avant le 30 octobre.

IMPORTANTE INDUSTRIE EXPORTATRICE
région touristique Sud Bas-Rhin
700 personnes environ
expansion régulière
recherche :
JEUNE RESPONSABLE DE FORMATION
NIVEAU : Etudes supérieures (juridiques, économiques ou techniques).
Deux à trois ans d'expérience industrielle indispensables de préférence dans un service tel que personnel, formation, embauche ;
MISSION : Analyse des problèmes de formation continue dans l'entreprise, mise au point des programmes et moyens gestion des budgets, relations avec les personnels concernés par le plan de formation.
Poste d'avenir très évolutif, logement facilité.
Adresser C.V. détaillé à :
SETELEC
Conseil en Recrutement,
67009 STRASBOURG - CEDEX, sous référence no 553.

Société de contrôles industriels recherche
INGENIEUR, 35 ANS minimum, expérience contrôle thermique, résidence ville du Sud-Est. Adresser C.V. et photo à SUD MARKETING, no 11.131, 21, rue Bonnefoy. - 13006 MARSEILLE.

Ford

CONSTRUIT à Bordeaux
une deuxième unité de fabrication
RECHERCHE
pour son département des Relations Industrielles

DEUX HOMMES DE PERSONNEL
L'un participera à tous les travaux du Service du Personnel ; collaborera à la définition de sa fonction avec le Chef du Personnel dont il pourrait devenir l'assistant.
L'autre pourra prendre la fonction de Responsable des Relations Ateliers de la seconde unité.
Ils sont d'esprit disponible, dynamique, accrocheur, opérationnel, doués d'initiative et de bons contacts.
Possèdent une bonne formation générale complétée d'une formation « Personnel ».
Ils ont quelques années d'expérience de la fonction, en milieu industriel.

Adresser C.V., photo et prétentions à
FORD FRANCE S.A.
Service du Personnel Cadres & Collaborateurs
Zone Industrielle
33290 BLANQUEFORT

Pierre Lichau s.a.

ORGANISME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL
SUD-EST
recherche

RESPONSABLE DU SERVICE PROMOTION COMMERCIALE ET TOURISTIQUE
CHARGE :
— d'animer une équipe de conseil et d'aide au commerce et à l'hôtellerie ;
— de concevoir et de réaliser des actions concertées avec des instances publiques et privées.

PROFIL SOUHAITE : 30 ans minimum, ayant une expérience confirmée de la gestion des entreprises commerciales, dynamisme, qualités de contact et d'organisation.
DISPONIBLE RAPIDEMENT - Rémunér. 60.000 +
Adresser lettre détaillée et C.V. à :
GEFAGI RECRUTEMENT, réf. 22.104,
87-89, avenue Kléber, Paris-16e.

Filiale Sté américaine, recherche
pour son Agence Rhône-Alpes

INGENIEUR technico-ccial
AGENT technico-ccial
(B.T.S. ou équivalent)
- expérience de la vente indispensable,
- connaissances en Génie Chimique et/ou Mécanique.

pour son siège 80 km Nord de Paris

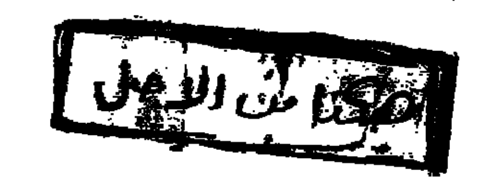
INGENIEUR d'applications
- 2 à 3 ans d'expérience souhaitée,
- formation Génie Chimique ou Chimie Industrielle.

Bonne connaissance de l'Anglais indispensable pour les 3 postes.
Écr. lettre manus. avec CV et prétentions à
LIGHTNIN FRANCE S.A.
2 bis, avenue de la Libération
60200 COMPIEGNE.

IMPORTANTE BANQUE REGIONALE
implantée dans l'Est
recherche

Ingénieur en organisation bancaire
Agé de 30 ans minimum, pouvant faire valoir une solide formation générale enrichie par une expérience bancaire, il lui sera confié la direction d'un service chargé de concevoir et de mettre en place toutes les méthodes permettant d'optimiser l'efficacité des agences et des services centraux.
A défaut d'avoir occupé un poste similaire dans une banque ou un cabinet, le candidat doit posséder un goût prononcé pour l'organisation.

Ecrire sous référence 460 avec C.V. et prétentions à
B.P. 712 - 57011 Metz Cedex.
OREST



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi



UN DES PREMIERS GROUPES DE LA DISTRIBUTION EN FRANCE
(C.A. 6 milliards de francs)

cherche

pour renforcer son équipe de GESTION FINANCIERE

1 ATTACHE FINANCIER

Ce cadre participera directement aux activités de gestion financière, relations avec les banques, coordination avec les filiales, plan de financement, crédits à court et long termes, opérations boursières, prises de participations, etc...

LES CARACTERISTIQUES RECHERCHEES SONT LES SUIVANTES :

- 26 ans minimum
- grande école ou équivalent
- imagination et dynamisme
- sens des contacts
- une expérience dans une institution bancaire ou le secteur financier d'une entreprise est souhaitable.

Adresser C.V., photo et prétentions à : n° 4902 - Editions Bleu Publicité 17, rue du Dr Lebel 94 Vincennes qui transm.

Puissante Société Internationale ayant usine en FRANCE et implantant unité de fabrication de PRODUITS GRANDE CONSOMMATION

recrute un

MARKETING MANAGER

Ce chef du service marketing devra avoir au moins 5 années d'expérience dans l'étude des produits nouveaux, des marchés correspondants et être introduit dans les magasins grandes surfaces.
Secteur Géographique :
FRANCE - BENELUX - ALLEMAGNE
Langue Anglaise souhaitable.
Pour détails écrire sous n° 661
CABINET CLAUDE BLIQUE
160, avenue de Strasbourg - 54000 NANCY.

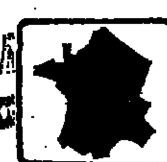
IMPORTANT BUREAU D'ETUDES PARIS recherche

INGÉNIEUR

SPECIALISE DANS
EXPLOITATION et ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES STATIONS D'ÉPURATION

Minimum 5 ans d'expérience
Pour séjour un an étranger proche, puis intégration en France dans équipe en plein développement.

Ecrire avec C.V. et prétentions à LEVI-TOURNAY, 5, cité Pigalle, 75009 PARIS, sous N° 4.773, qui tr.



emplois régionaux

emplois féminins

GRAND GROUPE ALIMENTAIRE
recherche
pour une de ses branches d'activité

Assistante

pour service Marketing avec fonction de secrétariat.

La candidate aura :
- sens aigu de l'organisation,
- sens des contacts d'équipe,
- dynamisme - initiative - imagination.

Son rôle sera entre autres :
- analyse marchés et produits,
- études
- suivi des dossiers de Packaging PLV, budgets actions promotionnelles,
- connaissance de la concurrence.

RÉSIDENCE DIJON

Envoyer CV détaillé avec prét. annuelles
Monsieur F. CHALLES
B.P. 670 - 21017 DIJON CÉDEX

Pierre Lichau s.a.

représent. offre

Sté PRODUIT GRANDE CONSOMMATION
recherche

« PROMOTEUR »

Gestion clientèle existante et à développer.

— Sens des responsabilités.
— Résidence BRETAGNE SUD.
— Fixe - commissions - frais.

Adresser curriculum vitae manuscrit et photo à : D 8.788, HAVAS BORDEAUX.

---

offres d'emploi

etap membre de l'ANCERP

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS SECTEUR AGRO INDUSTRIEL LEADER DANS SON DOMAINE ET EN FORTE EXPANSION RECHERCHE POUR UNE DE SES FILIALES DE DISTRIBUTION DONT LE C.A. EST DE 130 MILLIONS DE FRANCS

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ce poste peut convenir à candidat H.E.C., E.S.S.E.C. ou niveau supérieur équivalent, disposant solide expérience commerciale et gestion acquise si possible dans domaine agricole ou alimentaire ou susceptible adaptation rapide, capable

GÉRER, ANIMER, DÉVELOPPER CETTE SOCIÉTÉ AU SEIN D'UN GROUPE PRODIGUANT RÉELLE DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS.

Rémunération pas inférieure à

150.000 F

Lieu de travail : Rhône-Alpes.

Ecrire sous référence ND 235 AM.

TRÈS IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE FRANÇAIS
recherche

INGÉNIEURS PROCÉDÉS

ayant très solide formation en génie chimique, débutants ou quelques années d'expérience.

INTÉGRÉS A DES ÉQUIPES TRÈS QUALIFIÉES, ILS PARTICIPERONT A D'IMPORTANTES ÉTUDES ET RÉALISATIONS. POSTES A PARIS ET EN PROVINCE.

Ecrire sous référence ZJ 231 AM.

UN DES PREMIERS GROUPES INDUSTRIELS FRANÇAIS
recherche

X - ECP - MINES - AM
TRÈS CONFIRMÉ

ayant acquis une très solide expérience industrielle dans mécanique et chaudronnerie lourde (par ex. turbines, compresseurs, réacteurs, constructions nucléaires navales ou aéronautique)

POUR PRENDRE EN CHARGE AVEC LE DIRECTEUR D'UNE IMPORTANTE DIVISION INDUSTRIELLE 1.300 PERSONNES,

l'ensemble des responsabilités sur le plan gestion, production, conduite des hommes et liaisons clientèle.

SITUATION D'AVENIR POUR CANDIDAT PREMIER PLAN.

Lieu de travail : ville Sud-Loire.
Rémunération départ :

130.000 F

Ecrire sous référence AI 194 CM.

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE SITUÉE A GRENOBLE GROUPANT UNE DIZAINE D'USINES ET DE FILIALES

offre, dans le cadre de son expansion, situation stable et de confiance à

CHEF DES SERVICES COMPTABLES

DISPOSANT D'UNE BONNE MAITRISE DE LA FISCALITÉ ET CAPABLE PRENDRE EN CHARGE

- les services Comptabilité Générale, Chiffre d'affaires, trésorerie... ;
- la gestion et l'animation d'une équipe de 20 personnes ;
- les problèmes fiscaux.

IL S'AGIT D'UN POSTE INTÉRESSANT PERMETTANT LA PARTICIPATION A LA GESTION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE ET NÉCESSITANT :

- une formation supérieure H. E. C., E.S.S.E.C., E.S.C., Expert-Comptable ;
- une solide expérience acquise dans firme industrielle ou cabinet spécialisé.

Rémunération non inférieure à

80.000 F

Ecrire sous référence VF 228 CM.

IMPORTANTE ENTREPRISE — LYON — 2.500 PERSONNES
recherche

ADJOINT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ce poste peut convenir à candidat, formation supérieure (H.E.C., E.S.C., DROIT) ayant solides connaissances juridiques et quelques années d'expérience professionnelle polyvalente, capable assumer responsabilités variées (études de personnel, participation à l'élaboration de la politique sociale, études économiques et budgétaires, assurances, contentieux...).

SITUATION STABLE ET IMPORTANTES PERSPECTIVES D'AVENIR DANS SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FORT DÉVELOPPEMENT.

Ecrire sous référence PF 237 AM.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE FILIALE GROUPE INTERNATIONAL - PARIS
recherche un

INGÉNIEUR DE GESTION

Ce poste peut convenir à un ingénieur, DÉSIREUX DE VALORISER UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE EN PRODUCTION (FABRICATIONS, MÉTHODES OU ORDONNANCEMENT) acquise dans la branche mécanique. Il participera au perfectionnement et à la mise en œuvre d'un système de contrôle de gestion de production.

SITUATION INTÉRESSANTE ET FORMATRICE pour candidat ayant qualités de rigueur et d'animateur.

CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS NÉCESSAIRE.

Ecrire sous référence LB 233 AM.

PIERRE GUÉRIN S.A.

matériels pour l'industrie alimentaire, pharmaceutique et chimique (450 pers., C.A. 50 millions)

POSITION DE PREMIER PLAN DANS SA BRANCHE - NIORT - RENFORCE SON ÉQUIPE TECHNICO-COMMERCIALE DANS LE CADRE DE SON EXPANSION
et recherche

JEUNE CHEF DE PROJET

A.M., I.D.N., E.N.S.I.A., E.N.S.A. NANCY ou niveau équivalent, ayant 5 ans environ expérience engineering ou travaux neufs (domaine : industries pétrolières, chimiques ou alimentaires), disposant bonnes connaissances technologiques en mécanique, régulation, hydraulique et témoignant d'aptitudes commerciales.

CE CADRE DÉVELOPPERA LA VENTE D'INSTALLATIONS SUIVANT COMPLÈTEMENT LES AFFAIRES, DEPUIS L'ANALYSE DES BESOINS DU CLIENT JUQU'A LA MISE EN SERVICE.

Ecrire sous référence KA 232 AM.

PUISSANT GROUPE CHIMIQUE FRANÇAIS OFFRE INTÉRESSANTES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE A

INGÉNIEURS MINES ECP - AM - ICAM ECAM - IDN....

Ces ingénieurs commenceront leur carrière dans des postes de production ou entretien en province puis évolueront dans le groupe en France ou à l'étranger.

POSTES ACTIFS ET FORMATEURS POUR CANDIDATS DÉSIREUX D'ACQUÉRIR AU DÉBUT DE LEUR CARRIÈRE UNE SOLIDE EXPÉRIENCE PRATIQUE.

Connaissance de langues étrangères appréciée.

Ecrire sous référence XH 230 AM.

etap 4, rue Massenet 75016 Paris — discrétion absolue

BANQUE HERVET

recherche

pour sa DIRECTION COMPTABLE A BOURGES

ADJOINT AU DIRECTEUR

diplômé de Gestion Comptable ou équivalent, ayant plusieurs années d'expérience dans une entreprise ou chez un Expert-Comptable.

pour son DEPARTEMENT FINANCIER A PARIS

CADRE DE HAUT NIVEAU

ayant l'expérience de la Gestion Titres pour être chargé de l'animation commerciale de son réseau.

pour sa filiale COGECI à Neuilly s/Seine

NEGOCIATEUR IMMOBILIER

ayant au minimum 2 à 3 ans d'expérience dans la vente neuf ou ancien.

Adresser c.v. manuscrit, photo et prétentions à Direction du Personnel, Boîte Postale 154, 92201 Neuilly s/Seine.

Très importante Société
AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE
2.000 personnes
recherche

SON FUTUR

CHEF COMPTABLE

pour remplacer chef comptable actuel dont le départ est prévu fin 1975.

Le candidat aura :
- 35 ans minimum ;
- une formation supérieure comptable ;
- plusieurs années d'expérience au niveau chef comptable d'une unité industrielle importante ;
- une bonne expérience en informatique (matériel IBM 360-20) ;
- des aptitudes et du goût pour la format.

Le titulaire :
- sera, dans un premier temps, Adjoint du Chef de Service de la Comptabilité dont l'effectif est de 40 agents ;
- bénéficiera d'une rémunération importante et de nombreux avantages sociaux dont 2 mois de congés pour 10 mois de séjour.

Envoyer C.V. et photo, sous référence 8.468, à :

organisation et publicité — 2, rue Marengo - 75001 Paris, qui transmettra

---

CORDIS

Dans le cadre du développement de sa structure en Europe, CORDIS crée plusieurs postes.

Le Directeur du Marketing de la division LABORATOIRE recherche un

ASSISTANT SCIENTIFIQUE

Ce collaborateur doit avoir une formation pharmaceutique ou médicale, une pratique de l'analyse médicale en laboratoire et, si possible, une expérience de la vente de réactifs.

Il aura pour mission d'assumer l'assistance technique auprès des distributeurs et de former leurs vendeurs. Ce poste implique des déplacements constants sur l'Europe. (Réf. 2048/MD)

Le Directeur du Marketing de la division CARDIO-VASCULAIRE recherche un

ASSISTANT

ayant une formation dans le domaine de l'électronique médicale.

Il sera chargé de dynamiser la force de vente et aura un rôle de conseil auprès du corps hospitalier. (Réf. 2049/M)

Pour chacun des deux postes, une parfaite connaissance de l'anglais est indispensable.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence choisie.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton, 75006 Paris (Membre de l'ANCERP)

S.T. DUPONT
TOUR MAINE-MONTPARNASSE

recherche pour sa DIRECTION - EXPORTATION

INSPECTEUR COMMERCIAL

ZONE AFRIQUE - EUROPE SUD-EST

- 28 ans minimum.
- Parfaitement bilingue anglais.
- Diplômé Etudes Supérieures, commerciales si possible.
- Expérience exportation très souhaitable.
- Excellente présentation, sérieux et esprit d'adaptation.

LIBRE 1er NOVEMBRE

Responsabilités essentielles sur sa zone :
- Mise en œuvre de la politique commerciale et contrôle de son application.
- Animation permanente du réseau de distribution Importateurs et Détaillants.

NOMBREUX DEPLACEMENTS

Envoyer lettre manuscrite, curriculum vitae détaillé et photo (retournée) à la Direction du Personnel, 33, avenue du Maine, 75755 PARIS cedex 15.

NOUS RECHERCHONS

ingénieur commercial

POUR VENTE DE BANDES MAGNÉTIQUES AUDIO-PROFESSIONNEL et VIDÉO

- Expérience souhaitée dans cette activité.
- Indispensable être dynamique, ambitieux.
- Connaissances Anglais.

Adresser C.V. photo et prétentions à

AMPEX

Leader Mondial de l'enregistrement magnétique
21, rue du Dôme - 92100 BOULOGNE.

Pierre Lichau s.a.

Pour son Département de Ventes de matériel de

REPROGRAPHIE

Gamme de copieurs ZNO et papier libre
Importante société en expansion, membre d'un groupe multinational
recherche pour PARIS

INSPECTEUR DES VENTES

MISSION :
Management d'un groupe de vente de 6/7 représentants.

REMUNERATION :
Sera liée aux résultats obtenus et ne sera pas inférieure au départ à
50.000 FRANCS PAR AN
L'expérience de la branche serait un avantage

Adresser lettre manuscrite et curriculum vitae à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris, sous référence 34.715.

(Nos collaborateurs sont informés de cette annonce)

IMPORTANTE BANQUE PRIVÉE
recherche pour PARIS

jeunes agents

Ayant une expérience de clientèle pour postes d'exploitants.

Envoy. lettre, CV manus. et photo

Pierre LICHAU S.A.
10, rue de Louvois 75063 Paris cédex 02
qui transmettra. (sous référence 5327)
Discrétion assurée

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

DIGITAL EQUIPMENT-FRANCE
recherche pour
PARIS et GRENOBLE

ingénieurs commerciaux

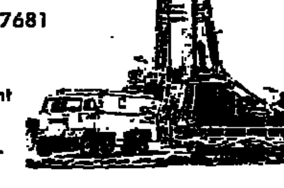
ayant une très bonne connaissance des marchés OEM et industriels.
ce poste exige :
- une formation scientifique ou technique (ingénieur en électronique et/ou informatique).
- une réelle expérience technique dans l'étude ou la réalisation de projets d'informatique industrielle;
- une capacité certaine de travailler d'une manière autonome tout en faisant preuve d'un esprit d'équipe;
- une bonne pratique de l'anglais parlé et écrit.

Nous vous proposons :
- un travail enrichissant dans une Société dynamique leader mondial de la mini-informatique;
- des responsabilités réelles dans un climat de dialogue et d'efficacité;
- un recyclage technique et humain permanent;
- une formation de 2 mois aux U.S.A.

Adresser votre C.V. détaillé avec photo sous référence IC 3 au Responsable du Personnel.
digital
DIGITAL EQUIPMENT-FRANCE
Centre Silic - Cidex L.225
94533 RUNGIS Tél.: 687-23-33

INGÉNIEURS

AYANT DE L'EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE DE LA PROSPECTION ÉLECTRIQUE PÉTROLIÈRE



Contacter :

A. W. Cook
Dresser Atlas Operations
Dresser Europe, S.A.
197 Knightsbridge
London S. W. 7, England
Telephone : 584-7681

Toutes offres seront traitées confidentiellement.

DIGITAL EQUIPMENT-FRANCE
recherche plusieurs

ingénieurs software

Ces spécialistes travaillent en étroite collaboration avec nos ingénieurs commerciaux, et assistent notre clientèle dans l'utilisation et le développement de Software sur nos ordinateurs (moyens et grands systèmes)

- Vous avez une solide expérience dans le développement ou la maintenance de Software et une connaissance approfondie d'un ou plusieurs systèmes d'exploitation.
- Vous aimez traiter les problèmes les plus variés d'Assistance Software
- Vous recherchez un poste à responsabilités techniques nécessitant un goût marqué pour les contacts humains.
- Vous avez une bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit.

Envoyer votre curriculum vitae avec photo sous référence IS 3 au Responsable du Personnel
DIGITAL EQUIPMENT-FRANCE
Centre Silic - Cidex L. 225
94533 RUNGIS - Tél.: 687-23-33.
digital

GROUPE ARNOLD SUHR

Organisation commerciale de Produits Chimiques en pleine expansion implantée dans 7 pays du Marché Commun, rech.

DIRECTEUR

pour sa filiale ARNOLD SUHR FRANCE S.A.R.L. en voie de constitution.

Ce poste exige :
- une réelle expérience de 5 à 10 ans dans la commercialisation de produits chimiques en France et de préférence aussi à l'étranger ;
- âge : 35 ans minimum ;
- connaissance de l'anglais parlé et écrit ; allemand souhaitable ;
- une capacité certaine de travailler d'une manière autonome pour assurer l'expansion de la nouvelle société.

Nous vous proposons :
- un travail intéressant avec des responsabilités réelles ;
- de multiples contacts avec l'étranger ;
- une rémunération en conséquence à négocier.

Envoyer curriculum vitae à HORWATH & HORWATH FRANCE, 42, rue du Louvre, 75001 PARIS, qui convoquera.

OFF SHORE PETROLIER

Societe de T.P. Internationale
En pleine expansion
recherche
POUR SON SERVICE ASSURANCES

un CADRE ADMINISTRATIF

(Homme ou Femme)

Il aura la charge sous le contrôle du CHEF DE SERVICE :
- Dans un premier stade, de la gestion générale des Polices (R.C. T.R.C. maritime etc...) : suivi des prises de garanties, contrôle des contrats, régularisation des primes.
- Puis ultérieurement, de l'analyse des contrats de travaux avec les clients et des négociations des garanties avec les courtiers.

Il est demandé :
- *Une formation de base : Sciences Eco, Sup de CO. Province, EDC, E.N. Ass. etc...*
- *Une bonne pratique de la langue anglaise,*
- *Un âge minimum de 25 an*
- *Quelques années d'expérience similaire acquise de préférence dans une Société de Travaux Publics.*

Env CV détaillé et prétentions n° 3.165
s.n.p.m 100, av. Ch. de Gaulle 92522 NEUILLY

ALSTHOM

ingénieur de liaison "export"

PARIS — Espagnol ou Anglais

Diplômé d'une grande école (E.S.E. Centrale A et M) et possédant une expérience commerciale d'au moins trois années dans la vente de biens d'équipements lourds. Il sera chargé d'assurer les liaisons internes et externes nécessaires à la réalisation de marchés à l'exportation de matériel de transport métropolitain.

Information Carrière SVP.11.11
Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h
Référence 427
37, rue du Général Foy 75008 Paris.

LES LABORATOIRES PAYOT recherche

UN INGÉNIEUR CHIMISTE

ayant fait la preuve au cours de plusieurs années d'expérience dans le domaine des PRODUITS DE BEAUTE de ses qualités de créativité afin de lui confier la responsabilité de sa cellule :
« RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT »
Anglais très souhaitable.

Adresser curriculum vitac et prétentions à : 8, rue Cuny, 92200 BOIS-COLOMBES.

La Société Holding du Groupe

chargeurs réunis

recherche un jeune

financier

pour lui confier des missions :
- d'analyse et de conseil au stade de l'élaboration des programmes d'investissements financiers du groupe : prises de participation, fusions, rachats ...
- d'assistance financière auprès des sociétés filiales.

A partir d'une formation financière (HEC, ESSEC, Sup de Co ...) pouvant être complétée par un doctorat, l'expertise comptable ou un MBA, une expérience de 2 à 4 ans dans une banque, la direction financière d'une entreprise ou un cabinet d'audit est indispensable et devra mettre en évidence des qualités de futur «homme d'affaires».

Cette fonction est à nos yeux un tremplin vers des responsabilités plus opérationnelles à l'intérieur du groupe. La connaissance de l'Anglais est indispensable.

Si vous êtes intéressé, veuillez nous envoyer votre CV en précisant votre rémunération actuelle au service 1138.

plein emploi — Membre de l'ANCERP — 10 rue du mail paris 2e
Structures d'entreprises et carrières

DIEBOLD - FRANCE

recherche pour ses départements
ORGANISATION ET INFORMATIQUE

DES INGÉNIEURS CONSEILS

(Ingénieurs en chef et consultants)

NOUS OFFRONS :
- Une valorisation technique et humaine permanente ;
- Des responsabilités importantes dans le cadre d'interventions très diverses, mais toujours de haut niveau ;
- La possibilité d'une évolution de carrière passionnante au sein d'une équipe de très grande qualité.

NOUS RECHERCHONS :
- Des ingénieurs, Grandes Ecoles, ayant déjà eu des responsabilités de gestion (gestion de production, gestion administrative, banque) ;
- Des informaticiens d'expérience ayant déjà assumé soit la conduite de projets importants, soit la direction d'un centre informatique (gros matériel).

Env. C.V., photo et prétent. à DIEBOLD FRANCE, 63, rue La Boétie, 75008 PARIS.

Société de produits de beauté

attaché de direction
service exportation

Pour réaliser ses projets d'implantation à l'étranger, cette Société de produits de beauté et cosmétiques recherche un jeune cadre possédant quelques années d'expérience dans l'établissement et l'animation de réseaux de vente à l'étranger.

• 35 ans min. • homme de terrain, dynamique • bon négociateur • rompu aux problèmes de douanes, COFACE, etc... • anglais indispensable, Allemand et/ou Espagnol souhaité • 5 ans minimum expérience exportation produits cosmétiques ou pharmaceutiques.

Adresser CV détaillé en rappelant le poste : Attaché de Direction et la référence K 4107
Discrétion professionnelle strictement garantie.
EGS
CONSEIL EN RECRUTEMENT — 19 RUE DE LA PAIX 75002 PARIS

LA SOCIETE L'OREAL

recrute pour ses laboratoires de recherche

UN DOCTEUR 3e CYCLE

(ou INGENIEUR physique-chimie) ou équivalent
SPECIALISE EN BIOPHYSIQUE

Ecrire avec C.V. à l'attention de :
Mme DECAMP - Société L'OREAL - B.P. 22
93601 AULNAY-SOUS-BOIS.

---

directeur administratif et financier

80 000 F +

La Direction d'un laboratoire pharmaceutique, leader dans sa branche, souhaite confier à un jeune cadre de formation supérieure (ESC, ICG, ou niveau équivalent) l'ensemble des problèmes financiers et comptables de l'entreprise : contrôle de gestion, comptabilité générale, trésorerie, etc...

Une bonne expérience pratique dans ce domaine est nécessaire.

Ce cadre devra pouvoir progressivement prendre en charge les services personnel et administration générale. Il sera un proche collaborateur du Directeur Général et se verra confier par ce dernier des missions particulières.

L'expansion rapide du laboratoire est le garant du développement de ce poste. Résidence Paris.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 2056/M.
Le secret absolu des candidatures est garanti par

BERNARD KRIEF SELECTION
7, rue Danton 75006 Paris *(Membre de l'ANCERP)*

LE B.H.V.

8 MAGASINS EN REGION PARISIENNE
1 milliard de chiffre d'affaires
recherche
pour renforcer sa DIRECTION DES. ETUDES

UN COORDINATEUR

des études informatiques ayant au moins 5 ans d'expérience d'animation de projets en informatique et organisation.
Expérience télé-gestion souhaitée.

UN CHEF DE PROJET

informaticien niveau grandes écoles attiré par les problèmes de la distribution.

UN CHEF PROGRAMMEUR

assez expérimenté pour prendre la responsabilité d'une équipe de 15 analystes et programmeurs entraînés à la méthode LCP
MATERIEL HB 6040.

Envoyer C.V., photo et prétentions
SERVICE RECRUTEMENT ORIENTATION
34, rue de la Verrerie, Paris (4e).

---

responsable d'unité commerciale

- **Nous sommes :** Une importante Société de Raffinage et de Distribution de produits pétroliers.
- **Nous recherchons :** UN JEUNE CADRE DE FORMATION GRANDE ECOLE COMMERCIALE, intéressé par une carrière dans la commercialisation de produits pétroliers.
- **Nous vous offrons :** 1 à 2 ans de formation au sein de l'une de nos DIRECTIONS REGIONALES (connaissance des produits, des secteurs d'activité, canaux de distribution, types de contrats commerciaux, etc.).

Puis la responsabilité "sur le terrain" de l'animation d'une équipe de vendeurs et de la gestion commerciale, administrative et financière d'un territoire.

Votre rémunération de départ ne sera pas inférieure à 50.000 F.

Envoyer C.V. et photo sous référence 27900/M à I.C.A qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising — 3, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS 10e

---

FILIALE FRANÇAISE D'UNE COMPAGNIE AMERICAINE DE REASSURANCES recherche pour PARIS

CHEF COMPTABLE

Mission : il aura l'entière responsabilité :
- de la comptabilité générale ;
- de la comptabilité propre à une société de réassurances. — son rôle s'étendra au Conseil en matière d'investissement et aux implications fiscales qui en découlent.

Ce poste conviendrait :
- de préférence à un diplômé d'études comptables supérieures ;
- avec une expérience professionnelle dans une Compagnie d'Assurances ou de Réassurances ou dans un Cabinet d'Audit Comptable ;
- de solides connaissances juridiques et fiscales sont nécessaires pour remplir cette fonction.
- Anglais indispensable.
- Rémunération : 80.000 F +

Adresser votre C.V. à :
Mme DEGROTTE, 2, rue de la Paix, 75002 Paris.

Pour étoffer son Service Technique chargé de développer une activité d'Etudes et de Fournitures en forte expansion et intéressant les Municipalités, Collectivités, Architectes, B.E., filiale de groupes nationaux importants.

Recrute :

UN INGÉNIEUR

TECHNICO-COMMERCIAL DE HAUT NIVEAU
- Age : 30 ans minimum.
- Formation : E.T.P., AM/CNAM ou équivalent.
- Expérience nécessaire : bâtiment, génie civil, manutention.
- Expérience souhaitée : ordures ménagères et techniques antipollution.

UN TECHNICIEN B.E./CHANTIER

- Age : 25 ans minimum.
- Formation : B.T.P. - B.P./BTS (option bâtiment ou mécanique générale).
- Expérience nécessaire : B.E. : Chantier bâtiment ou T.P.
- Expérience souhaitée : ordures ménagères et techniques antipollution.

Si vous :
- résidez Région Parisienne ;
- acceptez des déplacements fréquents de quelques jours en province.

Adressez lettre manuscrite + photo + C.V. et prétentions à Mme DELBES, No 2.125, 10, rue de Sèze, 75009 PARIS.

Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes recherche pour :
Paris, Metz, Lille, Nantes, Lyon, des

animateurs de formation

Leur mission :
Après étude des besoins en entreprise ils seront chargés :
- d'analyser les problèmes de formation
- de concevoir et d'animer des stages orientés soit vers les Sciences Humaines (information, communication, pédagogie, organisation) soit vers la formulation de projets dans le domaine de la formation continue.
- de former des formateurs.

Il leur est demandé :
Un diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Humaines (psychologie, sociologie, sciences de l'Education) et plusieurs années d'expérience professionnelle en entreprise.

Les candidatures accompagnées d'un c.v. très détaillé sont à adresser à : AFPA 13 Pl. de Villiers 93108 Montreuil à l'attention de Mlle Hennetier.
Elles seront traitées de manière confidentielle.

afpa — HAVAS CONTACT

ALSTHOM

ingénieur de conception

"Appareillage Electromécanique"

PARIS — Allemand ou Anglais.

Le poste peut convenir à un ingénieur diplômé d'une grande Ecole de mécanique ayant quelques années d'expérience industrielle. Il dirigera le groupe chargé d'étudier et de faire réaliser l'appareillage équipant le matériel roulant.

Information Carrière SVP.11.11
Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h
Réf : 426
37, rue du Général Foy 75008 Paris.

Laboratoire Pharmaceutique en pleine expansion, Filiale d'un groupe multinational, recherche :

ADJOINT AU DIRECTEUR FINANCIER

CE POSTE REQUIERT :
- connaissance parfaite comptabilité générale analytique budgétaire, prix de revient ;
- une expérience confirmée en comptabilité anglo-saxonne ;
- une solide formation comptable B.P.-B.T.S. ;
- une connaissance de l'anglais ;
- pratique de l'informatique.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous n° 6.841 à :
J.R.P. 39, rue de l'Arcade, PARIS (8e), qui tr.

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi

directeur technique

85 000 F+

Nous sommes une entreprise de PREFABRICATION POUR LE BATIMENT de renommée nationale. Notre activité s'étend principalement dans le sud-ouest et le sud de la France. Un développement régulier amène notre équipe dirigeante à s'adjoindre un Directeur Technique, Patron de nos usines de fabrication. Il deviendra un membre actif de notre équipe de Direction et participera aux décisions.

Ce poste à larges responsabilités convient à un Ingénieur, Arts et Métiers, ETP ou équivalent ayant déjà eu la responsabilité de personnel ouvrier et une expérience en organisation de production dans une industrie utilisant des moyens électro-mécaniques et hydrauliques. Une expérience des techniques de séchage serait appréciée.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous référence 2.046/M

Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton 75006 Paris *(Membre de l'ANCERP)*

Le Département Mécanographie de TEKELEC TA AIRTRONIC

recherche le

RESPONSABLE DE LA PROMOTION DES VENTES

d'une nouvelle gamme de caisses enregistreuses électroniques.

Très à l'aise dans les contacts à niveau élevé, négociateur habile, parlant anglais, le candidat devra avoir une formation Grande Ecole, éventuellement complétée par une première expérience réussie.

Situation intéressante dès le départ comportant de larges perspectives d'évolution de carrière.

Le poste se situe en proche banlieue Sud-Ouest. Une voiture sera fournie.

Envoyer curriculum vitae sous référence 925 à : TEKELEC AIRTRONIC, B.P. n° 2. 92310 SEVRES



Très dynamique SOCIÉTÉ FRANÇAISE leader dans les Techniques et Matériels d'Exploitation des richesses sous-marines, recherche pour un important chantier en **SCANDINAVIE et ensuite en MER du NORD**

INGÉNIEUR SOUDEUR SPECIALISÉ EN TUYAUTERIES disponible rapidement.

- Célibataire, parlant Anglais couramment.
- Réelle expérience du contrôle et des techniques de soudure sur pose tuyauterie.
- Devra veiller à la bonne exécution des travaux sur chantiers effectués en sous-traitance.
- Eventuellement quelques séjours au siège de la SOCIÉTÉ.

Adresser C.V. manuscrit sous réf. 384 à : **C.G. DORIS - Direction du Personnel, 83-85, bd de la Gare - 75013 PARIS.**

Pierre Lichau S.A.

SOCIÉTÉ EN PLEINE EXPANSION
SIEGE SOCIAL PRES ORLY, 12 établissements en France, recherche pour DEVELOPPER LE SERVICE du PERSONNEL ET DES AFFAIRES SOCIALES et ASSISTER LE RESPONSABLE

UN CADRE CONFIRMÉ

LE CANDIDAT DOIT AVOIR :
- Une formation supérieure solide ;
- Une expérience de plusieurs années dans la fonction et notamment la pratique des questions administratives du « Personnel » ;
- Le sens des relations humaines et sociales ;
- Le goût du travail en équipe.

Ce poste, qui offre de réelles perspectives d'avenir, implique des voyages.

Adresser C.V. manus. et photo, prét. ou rémunération actuelle à n° 78127, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

La Cie de Construction Mécanique

SULZER

recherche pour le Service Technico-Commercial de son Département GÉNIE FRIGORIFIQUE

UN INGÉNIEUR DE PROJETS DIPLOMÉ

- ayant plusieurs années d'expérience ;
- connaissance de l'anglais souhaitée.

Poste à PARIS

Ecrire avec C.V. à C.C.M. SULZER, 51, bd Brune. 75014 Paris Cédex 59. — 75300 PARIS BRUNE.

GROUPE IMPORTANT
recherche

RESPONSABLE des ÉTUDES d'EXPANSION
auprès de la Direction Générale

Ce poste fonctionnel conviendrait à un homme de niveau élevé abordant la dernière partie de sa carrière et ayant acquis une solide expérience des affaires dans des responsabilités effectives à l'échelon Direction générale.

REMUNERATION ELEVEE

Ecr. lettre manusc. avec C.V. à n° 77.893 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er qui transm.

---

informatique
assistance aux experts comptables

Nous sommes une filiale d'un des Grands Groupes Français de Service Informatique et nous souhaitons confier la recherche et la négociation de contrats d'assistance et de traitements informatiques auprès des Cabinets d'experts comptables à des INGÉNIEURS COMMERCIAUX ayant la pratique de la Vente de Services, l'expérience de la Gestion dans l'entreprise et de réelles connaissances en Informatique.

Rémunération importante et possibilité d'évolution de carrière au sein du Groupe.

Adresser votre Curriculum Vitae avec photo sous la référence C 295/M, à

CSP COMMUNICATION STRUCTURE PERFECTIONNEMENT 66, rue Lafayette - 75009 Paris

---

SOCIÉTÉ D'INGENIERIE
COURBEVOIE — LA DÉFENSE

recherche,
pour suivi qualité équipements destinés à centrales nucléaires.

INGÉNIEURS ÉLECTRO-MÉCANICIENS

Formation INSA - ENSI - IEG ...

Expérience industrielle et formation complémentaire en métallurgie-soudage souhaitable.

Age : 25 ans min. Anglais indispensable Déplacements courte et longue durée.

Adresser C.V. détaillé, salaire désiré **(en mentionnant la référence AQ 399)** à Gautron Publicité 29 rue Rodier 75009 Paris qui transmettra.

PURFOOD FRANCE

recherche
diplômé SUP. de CO.

ou équivalent pour visiter sa clientèle en hypermarchés afin d'y faire du marchandising de haut niveau dans son linéaire pour animaux familiers.

Grandes possibilités de promotion.
Travail basé à Paris, payé 40.000 francs par an.
Curriculum vitae manuscrit à envoyer à : Purfood, Guyomarc'h, BP 225, 56006 Vannes.

Société Internationale
COHERENT RADIATION
recherche pour sa filiale française

responsable administratif et comptable

Ayant :
- *bonnes connaissances comptables et fiscales (niveau D.E.C.S. ou équivalent).*
- *5 ans expérience dans un poste similaire.*
- *Anglais courant indispensable.*
- *Age minimum 30 ans.*

La rémunération annuelle sera en rapport avec l'expérience.

Adresser C.V. en anglais + photo sous référence 8454 à
ORGANISATION et PUBLICITE
2, rue Marengo 75001 Paris

INSTITUT PASTEUR PRODUCTION

recherche

RESPONSABLE DE SECTEUR
pour son Service EXPORTATION

- Le titulaire de ce poste chargé des relations avec les Agents sera dynamique, organisé et prêt à effectuer de nombreux déplacements à l'étranger ;
- une formation Biologique et une expérience de la vente des produits pharmaceutiques seront très appréciées ;
- anglais courant ;
- la rémunération de départ ne sera pas inférieure à 60.000 francs.

Ecrire avec C.V. et photo, n° 77.771, CONTESSE Publicité, 30, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm

---

Parfums
Yves Saint-Laurent
recherche

INSPECTEUR des VENTES EXPORTATION

Cette activité au sein d'une société en pleine évolution implique voyages fréquents.

Expérience en parfumerie d'au moins 2 ans et anglais courant.

Adresser C.V. détaillé avec prétentions à : Parfums Yves Saint-Laurent, Direction Exportation, 100, rue Chaptal, 92302 Levallois. - Discrétion totale assurée.

SOCIÉTÉ D'INGENIERIE
recherche,

• RESPONSABLE QUALITÉ

pour contact clients et organismes étrangers.

Formation : ENSAM - ECL - ENSM...

Expérience industrie lourde et électro-mécanique. Bonne connaissance codes, standards Américains et essais non destructifs. Expérience chantiers appréciée. Anglais indispensable.

Adresser C.V. détaillé, salaire souhaité **(en mentionnant la référence AQ 398)** à Gautron Publicité 29 rue Rodier 75009 Paris qui transmettra.

Importante Société d'Ordinateurs
recherche

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

POUR COMMERCIALISER :
- des ordinateurs universels ;
- des matériels de saisie de données.

Une expérience de 2 à 3 ans dans le domaine de la vente de matériels informatiques est souhaitée

Importantes possibilités d'évolution dans le cadre d'une société multinationale.
Adresser C.V. détaillé avec photo à n° 77.858, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er q. tr.

SECRETAIRE

PARIS - 65 000 F. +

- Pour un important SYNDICAT PROFESSIONNEL de la métallurgie, en vue de prendre la responsabilité d'organismes promotionnels internes.
- Il est requis - un âge minimum de 35 ans.
  - de bonnes capacités rédactionnelles.
  - le sens des initiatives et un profil d'organisateur.
- La préférence sera donnée à des candidats pouvant justifier d'une formation technique et ayant obtenu des résultats concrets dans des expériences de marketing et de vente de produits industriels.

Adresser votre dossier (lettre manuscrite, C.V. détaillé avec prétentions) à : Hervé LE BAUT - REF. 5824.

BOSSARD SELECTION
12 rue Jean-Jaurès 92807 PUTEAUX
(Membre de SYNTEC et de l'ANCERP)

Importante Société Production de

PANNEAUX PARTICULES BOIS et CLOISONS INDUSTRIALISEES

recherche pour engagement immédiat

INSPECTEURS COMMERCIAUX

EXPERIMENTES — 28 ANS MINIMUM POUR PROMOTION ET VENTE

Bonne connaissance des milieux du bâtiment et du second oeuvre appréciée.
Déplacements constants dans toute la France
Possibilité de résidence en province.
Adresser CV manuscrit et photo à
PARFRANCE n° 4006
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

SOCIÉTÉ MECI

recherche son

CHEF DE PRODUIT RÉGULATION

pour assurer la responsabilité de la ligne de produit régulation de processus industriels et systèmes de régulation.

Le poste ne peut convenir qu'à UN INGENIEUR ayant une grande connaissance du marché de l'instrumentation.

Il offre, pour un candidat de valeur, une réelle opportunité de carrière.

Lieu de travail : PARIS puis PLAISIR (Yvelines).

Adresser C.V. détaillé avec prétentions à MECI S.A. Direction du Personnel, 125, bd de Grenelle, 75015 PARIS. Discrétion assur. et réponse à ttes candid

---

responsable des ventes
ESC

MATSUSHITA ELECTRIC FRANCE, marques : NATIONAL, PANASONIC, TECHNICS, renforce sa structure de vente en s'adjoignant un Cadre Commercial qui dans un premier temps animera un réseau de vente grossistes et revendeurs, (Radio TV, HIFI-Ménager) sur toute la France et prendra ensuite progressivement des responsabilités de Chef de produit.

Pour démarrer dans ces fonctions, il faut une formation E S C ou équivalent, une expérience de la vente d'au moins deux ans et la connaissance de l'Anglais.

Résidence PARIS - Fréquents déplacements en Province.

Envoyer curriculum vitae, photo récente et rémunération actuelle sous référence 2062/M.

BERNARD KRIEF SELECTION
1 rue Danton 75006 Paris *(Membre de l'ANCERP)*

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

recherche pour son

Département Exportation

RESPONSABLES DE ZONE GÉOGRAPHIQUE

Afrique Noire anglophone et francophone et Moyen-Orient

Les candidats devront avoir une formation technique (Ingénieur position II) dans le domaine de l'électronique professionnelle, ainsi qu'une expérience commerciale à l'exportation dans la vente de biens d'équipement.

Une bonne connaissance de l'anglais est indispens. Voyages fréquents.

Adr. C.V., prét. et photo, n° 77.773, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

FILIALE
MATIERES PLASTIQUES
d'un groupe industriel important
recherche

ADJOINT CHEF SERVICE EXPORT

FORMATION ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ou EQUIVALENT

- *Très bonne connaissance Allemand Anglais apprécié.*
- *Expérience contacts étranger et travail administratif d'un service export,*
- *Voyages Europe, après formation, un tiers du temps.*

Envoyer C.V. détaillé, photo sous référence 13.245 à

s.n.p.m PETITES ANNONCES 100, av. Charles de Gaulle 92522 NEUILLY S/SEINE

La Société Française des Téléphones

ERICSSON

recherche pour son Département Financier

92-COLOMBES

CHEF DE SECTION

Homme dégagé O.M. ou Femme
Niveau DECS, BTS, ou équivalent.
2 à 3 ans d'expérience en comptabilité analytique.

Les candidats intéressés adresseront leur C.V. et prétentions sous référence 8.224, à Mlle MAUREL, au *Service Recrutement, 38 bd de la Finlande,* 92700 COLOMBES.

---

olivetti
FRANCE

propose à de

jeunes diplômés HEC, ESCP, ESSEC

de s'intégrer à son équipe de **DIRECTION DU PERSONNEL ET DES RELATIONS HUMAINES**
et participer à la mise en œuvre de sa politique dans les domaines :
- recrutement
- développement et organisation des ressources humaines
- formation
- relations sociales
- rémunérations

Langue italienne ou anglaise souhaitable

Ecrire avec C.V. à OLIVETTI FRANCE Direction du Personnel et des Relations Humaines - 93, rue du Faubourg St-Honoré 75383 Paris Cedex 08 (ref. C1)

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi

LA COMPAGNIE TOGOLAISE DES MINES DU BENIN

recherche

Candidats TOGOLAIS

— Dessinateur minimum C.A.P., B.E.I. souhaitable ;
— Expérience mécanique générale, électromécanique ou machines-outils ;
— Opérateur de recrutement et de formation ;
— Formation technique niveau B.E.T., goût et sens pédagogiques.

Env. C.V., prétentions, référ. à n° 3.007, PUBLIPRESS, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

SOCIETE TRADUCTIONS ch. traducteur domic. pigiste.
— Toutes techniques, médecine et textes juridiques ;
— Thème : anglais, allemand, néerland., japon., brésilien, espagnol, russe soviétique.
— Version : néerlandais, japonais, allemand, russe.
Ecr. en indiq. réf. et prétent., n° T 61.414, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Petite entreprise distribution de produits

CHIMIQUES

recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

— Formation chimique (fac., ingénieur ou autodidacte) ;
— Expérience commerciale ;
— Minimum 30 ans ;
— Résidence PARIS.

Pour information complément. Ecrire sous réf. 3107 A, à : CLAUDE DEBRAY

EGOR

5, rue MEYERBEER 75009 PARIS.

Vous êtes déjà dans la vente (ingénieur d'aff., visiteur médical, publ.-relat., etc.) ou vous disposez de tps libre. Vs avez des relat. hts niveaux. Vs êtes un apporteur d'aff. Vs désirez des rev. complém. Je propose de rentabiliser vos possibilités. — Tél. : 776-29-06.

Engineering français rech. pour agence Alger JEUNE INGENIEUR spécialisé C.E.S. Tél. 204-20-08 pr R.-VS.

URGENT, ch. SURVEILLANTS intern. ou exter. Tps complet ou partiel. Se prés. 14 h. à 18 h., Institution Palissy, 45, av. du Président-Wilson, 94-JOINVILLE.

P.M.E. EXPORTATION PIECES AUTOS rech. Assistant confirmé conn. approf. Fabricants pièces et tous trav. relatifs à l'export. C.V. à n° 8.835 Public. Réunies, 112, bd Voltaire, PARIS (11e).

Société Contentieux recherche collaborateur intéressé. Expér. juridique et administrat. nécess. Ecrire : L.G., 14, rue Moncey, PARIS (9e).

ETABLISSEMENT FINANCIER

d'un important groupe de distribution

recherche

COMPTABLE

2e ECHELON, H. ou F.

(B.T. régime 1963) ou B.T.S.C.

Adresser C.V. manuscrit et prétentions à ARCHAT, 24, boul. Haussmann, 75009 Paris (G. 15), qui transmettra.

Un des plus importants

CABINET DE BREVETS

de la place de Paris recherche

JEUNE INGÉNIEUR MÉCANICIEN

diplômé grande école : Mines, Centrale, Sup. aéro, Arts et Métiers...

désireux d'orienter sa carrière en Propriété industrielle.

Le poste, fondé sur une collaboration étroite avec la recherche de pointe appliquée à l'industrie, implique un goût marqué pour l'investigation scientifique.

Niveau d'action intéressant. Allemand indispensable.

Adr. C.V. man. dét., prét. à 10.127, Emplois et Entreprises, 18, rue Volney, 75002 PARIS.

Société en expansion recherche pour son usine Région Parisienne :

BANLIEUE OUEST

CHEF DE GROUPE BUREAU D'ETUDES

chargé de la conception des produits.
Ayant expérience B.E. : méthodes et fabrication (mécanique, emboutissage, fonderie, plastique).

43 h. 30 × 5 jours. Avantages sociaux. Restaurant d'entreprise.

Adresser C.V. et prétentions à : n° 78.313, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

INGENIEUR SYSTEME OS PROG.-SYSTEME OS ou DOS CHEF PROJET Proces. INGENIEUR soft. t. réel Tél. : 387-51-35.

Pr TV éducative Algérie, rech. TECHNICIEN DE MAINTENANCE TV niv. min. BTS + 3 a. expér. TV REALISATEUR TV expér. TV éducative indispens., adr. C.V. et prét., AUDECAM, 100, rue Université. — Paris-7e.

Important Groupe d'Emballage recherche pour son siège social Quartier Saint-Lazare :

1 JEUNE ADJOINT AU SECRETAIRE GENERAL

ayant 3 ou 4 ans d'expér. des probl. juridiq. et financ., dipl. Gdes Ecoles Commerc. ou équivalent. Indiquer prétentions sur C.V. manuscrit, adressé avec photo à Promo Top, 75, rue d'Amsterdam, 75008 Paris, q. t.

OMEIFRA

Travail Temporaire recherche

CHEFS D'AGENCE TECHNICO-COMMERCIAUX

avec ou sans clientèle pour départements : B.E.-Industriel-Administratif.

SECRETAIRES

pour création de nouvelles unités.

Ecrire sous référence 8.429 à : ORGANISATION et PUBLICITE 2, r. Marengo, 75001 Paris, q. t.

ORGANISME PARA-PUBLIC PARIS (XIVe) recherche :

ASSISTANT FORMATION

— Conception de programmes ;
— Animation de sessions ;
— Coordination d'intervention ;
— Une formation technique ou scientifique, doublée d'une formation en psycho-pédagogie ;
— Expérience indispensable formation des adultes en milieu technique ;
— Fréquents déplacements.

Adresser C.V., prétentions et photo (retour), s/n° 6.582, à : PRO MULTIS, 47, rue des Tournelles, Paris-3e, qui transmettra.

URGENT Professeur Sténo. Méthode Prévost Delaunay Méthode Duployé améliorée

pour révision méthodes et entraînement vitesse

Pouvant assurer 1 heure à 2 heures de cours quotidien dans le cadre de la formation continue au sein d'une Société.

Tél. pr rendez-vous : 532-27-89.

Société ayant importante activité OUTRE-MER recherche pour son Siège Social PARIS (15e)

ADJOINT AU DIRECTEUR FINANCIER

Niveau minimum D.E.C.S. Connaissance en informatique. Age minimum 38 ans. Poste à pourvoir immédiatement. Env. curriculum vitae à n° 78.247, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er), qui transm.

SOCIETE DE CONSEIL recherche

ANALYSTES et ANALYSTES-PROGRAMMEURS

PL/1 - IMS. pour projet d'ampleur national. Ecrire avec C.V. et photo à SWEERTS, B.P. 269, 75424 Paris Cédex 09. s/r. 1291.

Société en Expansion recherche pour son siège PARIS Quartier ETOILE

ASSISTANT CHEF DE GROUPE

GESTION COMMERCIALE

Ayant expérience gestion de commandes, gestion de stock, achats. Niveau ENP ou BTS.

41 h. 15 en 5 jours. Avantages sociaux. Restaur. entreprise.

Adres. C.V., photo et prétent. N° 78.318, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

IMPT BUREAU D'ETUDES recherche pour son Bureau GARE DE LYON

UN PROJETEUR

ROUTES et VOIES FERREES EXPERIMENTE.

Adres. C.V. et prétent. à LEVI-TOURNAY, 5, cité Pigalle, 75009 PARIS, sous n° 4.771, qui transmettra.

Pour délég. auprès directions d'entreprises, établissement recrute :

UNIVERSITAIRES

hommes - femmes Tél. : 874-95-69, 16 h.-19 h.

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE

recherchent pour leur DEPARTEMENT MOTEURS à SAINT-DENIS :

TECHNICIEN COMPTABLE

40 ans minimum.
— Niveau DECS ou équivalent.
— Expérience bancaire et commerce extérieur souhait.
— Anglais lu exigé.

COMPTABLE

— pour gestion financière et administrative de contrats commerciaux.
— Niveau DUT ou BTS.
— Expérience de quelques années souhaitée.
— Anglais lu exigé.

13e mois. Avantages sociaux Self-Service. Prox. Gare et Autobus SNCF.

Se prés. ou écrire avec C.V., 2, quai de Seine, SAINT-DENIS. 820-61-97.

INGENIEUR-ELECTRONICIEN

TV radio pour direction S.A.V. grand magasin. Lettre et C.V. manusc., photo sous n° 6.750, P. Lichau, 10, rue Louvois, 75063 Paris Cédex 02, qui transmettra.

emplois féminins

HOTESSE D'ACCUEIL

Expérimentée demandée par boutique de Décoration — clientèle haut niveau — pour le samedi et le dimanche.
Se présenter à la

BOUTIQUE ÉCOSSAISE

51, rue des Entrepôts - (93) SAINT-OUEN
Métro Porte de Clignancourt ou tél. : 076-82-64.



FIRST NATIONAL CITY BANK

propose à PARIS un poste exceptionnel de

Secrétaire - assistante direction

à une candidate dynamique :
- parfaite secrétaire bilingue français-anglais ;
- possédant une expérience confirmée dans le crédit moyen terme à l'exportation.

Curric. vitae à FNCB/Personnel, BP 738-08 Paris.

GROUPE DE PRESSE

Leader sur son marché

recherche

UNE SECRÉTAIRE DE PUBLICITÉ STÉNODACTYLO

Ayant au minimum 1 an d'expérience des méthodes de travail d'une régie

Capable de s'intégrer rapidement à une équipe opérationnelle, dynamique, ayant un sens aigu de la coordination, elle devra assurer la liaison entre les clients (agences, annonceurs) et les unités commerciales de la régie.

Age minimum 25 ans - Libre rapidement.

Adresser lettre de candidature manuscrite, C.V., prétentions et photo récente, ss la réf. P.V. à :

RUF CRÉATION 12, rue de Thorigny, 75003 PARIS, qui transm.

Société en expansion recherche pour son siège PARIS Quartier ETOILE

STENODACTYLO TRILINGUE anglais allemand

Sténo dans les 3 langues appréciée.

41 h. 15 en 5 jours. - Avantages sociaux. - Restaurant entreprise.

Adresser C.V., photo et prétent. n° 78.316 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.t.

Société internationale recherche pour son service recrutement

RECEPTIONNISTE STENODACTYLO BILINGUE

Français/Anglais Excellente présentation

Se présenter : KELLY GIRL, 5e étage, Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine. Tél. : 538-72-30.

Service Exportation Industrie Mécanique, zone Aulnay-ss-Bois, offre un poste de

CORRESPONDANCIERE

bilingue anglais, connaissance allemand appréciée.

20 ans au moins, bon niveau secondaire, sténodactylo. Devra être capable de devenir rapidement la secrétaire permanente d'un inspecteur pour une zone territoriale bien déterminée, pour la correspondance, le classement, le suivi des programmes et des clients.

Adr. votre C.V. dét. + photo ss référence ES, à M. GIORGIS, CENTRE P.S.I., 20, bd E.-Quinet. — 75014 Paris.

CLINIQUE conventionnée 100 lits recherche SECRETAIRE MEDICALE très qualifiée, grande expérience caisses sécurité sociale. Ecrire HAVAS — TOULON — 55.177.

LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS

recherche

CANDIDATE NIVEAU BAC

ANGLAIS souhaité.

Serait chargée des relations avec les utilisateurs du centre de CALCUL.

Formation assurée.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions : C.N.E.T., département I.T.D./C.E.S., 3, avenue de la République, 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX

Prévoir tests sur convocation — deux jours — les 6 et 7 novembre 1974.

Organisme social privé recher. 2 COLLABORATRICES PR RELATIONS PUBLIQUES ET INFORMATIONS auprès de ses bénéficiaires des départements : YVELINES HAUTS-DE-SEINE POSTES CADRES STABLES après 3 mois de stage dans serv. du 13e arrd. Age minim. 25 ans. Sér. référ. exigées dans activ. similaire à caractère social ou organisme de loisirs ou attach. de client. Niveau de formation études supérieures ou équival. Perm. cond. préfér. à candidat. domiciliées dans département. 1re lettre, avec photo et C.V. à : N° 271 B. BLEU, 17, rue LEBEL 94300 VINCENNES, qui transm.

GROUPE IMPT 16e rech. pour situation stable

SECRETAIRE-STENODACTYLO

B.T.S. Secrétariat. Sem. 5 jours. Avant. sociaux. Restaur. Libre-service - 727-13-89.

Etes-vous intéressée PAR UN POSTE TEMPORAIRE ?

Notre Directeur Notre Directeur Juridique souhaite trouver COLLABORATRICE qui l'assistera pendant 6 mois

ELLE SERA UNE PARFAITE SECRETAIRE ET AURA UNE EXCELLENTE CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS

Les six mois vous ont donné l'envie de nous rejoindre définitivement ? Nous pourrons certainement vous proposer un poste définitif.

Ecrivez-nous ou téléphonez-nous Groupe MSD CHIBRET Direction des Relations Humaines et Sociales 3, av. Hoche - 75008 Paris. Téléphone : 755-97-22

SECRETAIRE non tenue par vie de famille, déplac. Hor. irrégul., possib. voiture, respons., expér., dynam., sténo rapide. Ecr. av. C.V. et prétent. à LITARIS, 41 rue Fg-St-Denis, Paris-10e.

représent. offre

Société importatrice de matériel bureau

VENDEURS ATTACHES COMMERCX

dynamiques, ambitieux, ayant expérience de la vente directe auprès des sociétés pr diffus. Paris, région parisienne. Nouvelle marque en exclusivité de machines à calculer électroniques.
— fixe important ;
— indemnités de déplacement ;
— commissions progressives ;
— primes.
Env. curric. vitae et photo à : M. Collaro, 14, r. de la Néva-8e.

cours et leçons

Angl. prof. d'orig. maîtr de let. mod. résul. rap. Tél. : 222-67-87.

Cours d'anglais à domicile. Tél. : 434-06-45, après 18 h.

Etudiant en 3e cycle de math., donnerait cours maths et phys. Mzabi, 48, bd Diderot, 75012 Paris

Normalien agréé donnerait cours philosophie français. Tél. : 203-02-74.

travail à domicile

Demande

Compt. poss. voiture et téléph. ch-er. comptab. commerç.-artis. Ecr. N° 4.582 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

demandes d'emploi

CADRE SUPÉRIEUR 38 ans

actuellement

DIRECTEUR COORDINATION COMMERCIALE

dans Entreprise Nationale distribution biens d'équipement.

16 ANS D'EXPERIENCE DANS GROUPE

SUPER ET HYPER MARCHÉS

Recherche : poste équivalent dans entreprise de distribution produits grande consommation en développement.

PARIS OU PROVINCE

Ecrire sous n° 4.438, P.M.P., 63, rue de Provence, PARIS (9e), qui transmettra.

HOMME DE DÉCISION HAUT NIVEAU

Commercial - 34 ans

EXPÉRIENCE :
réussie - Vente - Distribution -
Négociation
Forte personnalité
Gestionnaire
Meneur d'hommes

RECHERCHE :
Importantes responsabilités
Direction ou équipe de direction
ETUDIERAIT TOUTES PROPOSITIONS
Libre rapidement.

Ecrire sous n° 1.676 à « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e)

DIRECTEUR COMMERCIAL Société C. A. 90 millions. 43 ANS, ANGLAIS, ALLEMAND. Large expér. marchés export. EUROPE-U.S.A., gestion, formation équipes vente, lancement produits, très sér. références, intéressé par direction générale ou commerc. dans sté à dévelop. Ecr. n° 83.110, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

J.H. 25 a., dég. O.M., B.S.E.C. compt., lic. sc. économ., étud. ttes proposit. Ecr. ss réf. PALE, 30, rue Vernet, Paris (8e), q. tr.

CONSEIL FINANC. gestion ttes act. spécial. crédits immobil. et investiss. rech. poste stable, évent. tps part. Ecr. Publi G.R., n° 285, 27, fg Montmartre-9e, q.t.

J. F. 23 ans, maîtrise sc. éco, préparat. D. E. S. options syst. financier, anglais, cherche poste secrétaire rédactrice, relations publiques, etc. Téléph. 893-35-08.

J. H. 27 ans, lic. droit privé, D.E.S., bonne connais. droit du travail, approfond. par stages cabinet d'avocat et dans entr., rech. poste fonct. du personnel. Ecr. n° T 61.624, à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

CHEF DE SECTION D'EXPORTATION cherche position à responsabilité. Allemand, 33 a., actuellem. domicilié en Allemagne. Expérience profonde dans l'exportation avec des stages à l'étranger, expér. de marketing et l'introduction de produits en Allemagne et l'étranger, expérience de négociations à haut niveau, connaissances approf. français et angl. — Ecrire n° 7.457, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

Professeur culture physique directeur de salle, diplômé d'Etat, rech. direction salle début 1975 Paris, banlieue nord ou ouest. Ecr. n° 6.594, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris-9e, q.t.

JNE FILLE 18 ans ch. emploi de bureau niveau B.E.P.C. gare du Nord ou ligne Pontoise-Paris. Ecr. n° 6.593, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

TRADUCTRICE FRANÇ., ESP., ANGLAIS, NOT. PORTUGAIS. E. S. I. T. + maîtrise espagnol, cherche place utilisant ces langues. Mme BRYSSINE, 29-37 rue de l'Est, 92100 BOULOGNE.

H. 29 a., resp. départem. audiovisuel, spéc. techniques vidéo, cherche poste formation. Prendrait en charge création départ. Ecr. n° 83.177, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Rééducateur en psychomotricité, préparant maîtrise E.P.S., cherche emploi Paris ou rég. paris. Ecr. n° 83.141, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

F. 32 ans, LIC. FRANÇ., ANGL., Spécial. méth. A.V. et actives, 5 ans expér., formation adultes, anglais courant, esp., not. ital., allem., CH. POSTE ENSEIGNEMENT, RESPONSABIL., COORDINATION Paris et rég. Paris. Libre suite. — Mme LERNER, 280-58-00, ou écrire 103, rue Lafayette, PARIS (10e).

Juriste allem., 26 a., 2 a. d'exp., employé de com. extér. de Hambourg, angl. cour., rech. poste dans une étude ou société ayant affaires internat. Ecr. à M. D. MAHNE, 18, rue Culas, Paris-5e.

J. F. 24 a., lic. sc. éco. (option gestion d'entreprise) ch. situat. Dispon. suite. Ecr. Mlle JARRY, 1, rue Humblot, 75015 PARIS.

JEUNE CADRE 25 a., spécial. problèmes financ. et gest., trésorer., entrepr., expér. bancaire, I.T.B., cherche emploi stable société industrielle ou banque. — Ecr. n° T 61.603, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

GERMAN CIVIL ENGINEER specialized in hydro mechanics and cooling water problems wants to come to Paris. Ecrire n° 1.688, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. 23 ans, célib., libéré O.M., bac philo, ex-instit., all., angl. courant, not. danois, libre de ste. étudie ttes propos. Tél. 328-09-08.

Débutante, niv. terminale D, ch. place stable, avec formation informatique. — Tél. : 380-53-28.

Ing. A. et M., 26 a. ch. trav. à mi-temps (mer., jeu., vend.). Capacités plus partic. ds les dom. de la rech. et de l'organisation. Anglais pratiqué. Lieu de travail souhaité : Paris et banlieue. Ecr. N° 1.686 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 22 ans, Bac C, niveau DUES MP, étud. toute propos. Ecr. N° 1.687 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F., 34 a., 15 a. expér. secrétar. sér. réf., bonne présentat. sens responsabil., adaptat. esprit vif, mémoire, méthode, cher. collaboration directe av. son patron. Tél. : 366-92-81.

Intendant ayant expérience restaurants d'entreprise, collectivités, villages de vacances cherche poste stable Paris ou province. Ecrire HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann 75008 Paris. N° 60.137 qui transmettra.

TECHNICIEN-SUPERIEUR (B.T.S.-B.E. const. mécan.) 24 ans, libéré O.M. étudierait toutes propositions intéressantes. Ecrire SOREL, 118, rue du Val-de-Saire — 50100 CHERBOURG Tél. : 53-13-61.

Comptable principal, 26 ans. 5 ans d'expérience, ch. situat., banl. Sud. M. PESTEL, 74, rue EMILE-ZOLA, 94260 FRESNES.

J.F. 22 a., lic. Sc. Eco. gest., ch. empl. lib. immédiat. Ecrire DEVALS, 76, r. Vauvenargues, 18e.

J H. 26 ans, DES droit privé lic. Sc. Eco. jur, cons. expér. recherche poste cons. jur. et fisc. st. ou jur. de Société. Ecrire M. R. LAURENT. 04300 DAUPHIN.

J. F., 24 a., lic. droit public, niv. DES dipl. inst. du travail LYON cherche emploi mi-temps PARIS. — Téléphone : 206-40-58.

E.S.C., 37 ans

Ayant créé, dirigé, géré une S.A. vendant des services, parfaitement au courant des rouages d'une Société. Excellent commercial. Anglais parlé. Cherche un poste de haut niveau ou souhaiterais seconder un patron.

Ecrire n° 1.656, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS.

J.H. 28 ans, bonne présentation aimant contacts humains, 7 a. expér. vtes rech. situat. adjoint à direct. commerciale. Ecrire : M. EGGER 6, bd Auguste-Blanqui, Paris-13e.

Ingénieur techn. 28 a., 3 a. expérience composants électron. Anglais courant, totalement disp. étud. toutes propositions cciales France, étranger. M. FAVRE, 37, r. du Banquier, 75013 Paris.

CADRE COMMERCIAL 40 ans, rés. Alsace, part. intr. marchés d'export. Suisse, Autr., R.F.A. et pays de l'Est, ch. représent. à dév. sur ces secteurs. Ecr. N° 2.832/Havas Mulhouse.

J.H. 26 ans, lib. O.M., dipl. maîtrise gestion, certif. financ. contrôle gest., intéressé par ttes proposit. ch. situat. Ecrire M. GRALL, 56, av. G.-MANDEL PARIS 75016.

Psycho-sociologue

CHERCHE VACATION

Formation, recrut. organ. Ecr. N° 1.664 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. 2e ann. Doct. Socio. 3 Dipl.Fns F. de Presse + 3 ans ex., rech. emploi enseign./presse/recherche. — Tél. : 350-48-69.

CADRE ADMINISTRATIF et Commercial, Droit + Sc. Po., expérience formation perman. et promotion immobilière, rech. poste de Import-Export, comm. extér. Aménag. Etranger. Disp. immed. Dépl. à l'étranger poss. Ecr. n° 596.868, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, (2e), qui tr.

INSPECTEUR TRAVAUX 27 ans, format. cabinet architecte, suivi de chantier, pièces écrites, vérification, réceptions, levées de réserves. Rech. resp. simil. Architectes BET Promoteurs Entreprises. Ecr. Mariette, 16, av. du Gl-Adeline - 91170 Viry-Châtillon. Tél. brx : 266-34-56.

J. H., Cadre, 30 ans, SC. PO, Lic. Droit 3 ans expérience, connaiss. probl. Adm. Jurid. et Financ. ds Sté Intern. et Impte Sté Promot. Imm. aimant cont. et accept. déplac., rech. resp. simil. ds Secrétariat Gl ou Direct. [illegible] grad. — 94120 Fontenay-ss-Bois. Tél. hres burx : 226-34-56.

Hme 28 a., responsable achats pr l'Europe dans une firme américaine, ayant 5 ans expér., rech. situation simil. ds l'industrie. Ecrire n° 51.813, P.A. SVP, 37, rue Général-Foy (8e).

Chef service de sécurité, étude second. Droit, dynamique, énergique, rompu aux méthodes d'actions psychologiques d'investigation et de protection, réf. 1er ordre, ch. situation, lib. immédiatement. M. Lubeck, 3, sqU. du Tarn, Paris-17e. - 755-60-66.

Sec. Dir. LICENCIE Droit Affaires. Prép. Doctorat, 5 a. expér. Prop. Industrielle. Avocat, cherche emploi Paris. Candalié, 77, rue Duchesme, PARIS (18e).

J. H., E.S.C., Lic. Sc. Eco. rech. emploi mi-temps Paris. Ecr. H. Devienne, 23 bis, av. Thiers, 27200 Vernon.

DIPLOMEE SUP. DE CO. 25 a., expér. gest. administ. et commerciales, angl., [illegible] ch. empl. Etud. toutes propositions. Ecr. N° 1.672 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JURISTE lic. + DES Droit privé J. F. 29 a., célib., expér. [illegible] études, suivi dossiers négociat. à procédure, cab. fonct. Angl. approf. références, cherche poste initiative et responsabilités en rapport, secteur indifférent. Libre rapidement. Ecr. N° 77.326, Contesse Pub., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

ELECTROMECANICIEN [illegible] A., CADRE, format. autodidacte + certif. CNAM en gest. rech. poste à respons. en gest. fabric. Méth. OPL, px de revient, devis, études des coûts (comptab. analyt.), achats. Intéressé par tt problème d'organisat. (techn. ou administ.) pouv. créer un serv. Paris/banl. Ecr. N° 1.641 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Homme, 34 ans, cadre comptab., 10 a. expérience, bacs, BP, BTS, probatoire DECS, libre de suite, cherche situation Paris, ou TUNISIE, MAROC. Ecr. N° 1.640 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 25 a., maîtrise géographie des transf. agrégative géo., 1 a. expér. en D.D.A. contacts av. milieu agricole, cherche situation stab., étudie ttes propos. lib. de suite. Ecr. ou tél. à [illegible] 480, parc Frot, 77100 Meaux. Tél. : 433-04-96.

H., 31 a., [illegible] étud. [illegible] allem., not. ital. et esp., expér. banc. internat., ch. sit. stable cadre niveau cl. VII de banque Paris ou équiv. ds sté internat. Ecr. N° 1.679 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 28 a., autodidacte, ch. situat. opportunité carrière dans ADMINISTRAT. VENTES ou COMMERCIALE, accepte déplacem. 50 % réf. : 5 a. indus. autom., 3 a. industr. pétrole, salaire actuel 58.000 F/an. Ecrire : N° 77.657, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

INGENIEUR CHIMISTE Homme, dynamique, ambitieux, 30 ans, parlant anglais, expér. synthèse organique, cherche poste débouchant sur niveau élevé, après période d'adaptation.

Ecr. N° 1.668 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Avocat [illegible] toutes juridictions, de la clientèle et du trav. en groupe, cherche collaboration avec confrères ou dans une société de contentieux ou autres. Habit. des contacts à tous nivx. Paris ou Province. Ecr. HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS. S/Réf. 60170.

EXPORTATION

Agé 33 a. ESC dep. 10 a. en France, part. tril. angl.-fr.-alld, 7 a. exp. com. int., act. dir. com. adj. ch. nouv. poste rég. PARIS NORD-EST, ROISSY-MEAUX. Ecr. N° 1.681 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DOCTEUR ES SCIENCES

PHYSIQUE DU SOLIDE (3e cycle). Propriétés électroniq. et optiques des semi-conduct. Expér. cert. analyse et program. (Fortran, Assembleur 360, GAP), statistiques, ch. situat. stable : Etudes et recherches, informatique, enseignement. Libre rap. Ecrire n° 117.795 HAVAS POITIERS.

CADRE GESTION

E.S.C., 33 ans, dir. administr. entreprise moyenne, offre :
— Attirance problème gestion, organisation, finances ;
— Expérience nord-américaine,
— Conseiller entreprise ;
— [illegible] connais. de l'anglais ;
— [illegible]
— Disponible rapidement ;
— Rémunération à négocier.
Souhaite :
— Possibilité de me développer et carrière d'avenir ;
— Atmosphère dynamique, simple, efficace.
Si mon C.V. vous intéresse, écrivez donnant quelques détails sur emploi à Havas Reims n° 109.495, qui transmettra. Réponse immédiate.

Cadre de banque (cl. VII) Hme 29 a., lic. Sc. Eco. + IAE angl. 5 a. expér. crédit man + 1 an responsab. format. de cadres ds établiss. financ., rech. posit. de collaborat. ds secteur banc. ou industr. Paris, prét. 80.000 F. Ecr. 51.807 P.A. SVP, 37, rue Gal-Foy - Paris (8e).

Comptable principal 26 ans, 5 ans expér., ch. situat., banl. Sud. M. PESTEL, 74, rue Emile-Zola - 94260 Fresnes.

Secrét. Direct. compl., J.F. 32 a., tr. qual., anglais, lib. ste, ch. situation. Ecr. Mlle Gachet, 18, rue Monmousseau. Bât. F, 94000 Ivry.

J.H. PHOT. AMAT., 24 a., ch. empl. Reportage ou Lab. M. MOUCHEL - Téléph. : 533-85-3[illegible]

Quarant., bne prés., sér. référ. ch. secrétariat Direction (dac. sténotyp) ou poste responsab. Paris 3.200 × 13 × 40, intérim s'abst. Ecr. n° 14.441, P.A. SVP, 37, rue Gal-Foy - 75008 Paris

proposit. com. capitaux

A confier pour la France l'Allemagne, l'Autriche (ou pour l'une ou l'autre) Représentation générale intéressante d'articles ménagers

STARMEX - AG, Badstrasse 6 6210 Sursee. Suisse. Tél. : 19-41-45-21-42-42.

Importante société recherche capitaux privés à court terme. Fortes rémunérations. Garanties importantes. Tél. : 285-17-40, M. Hoffmann. 55, rue de Châteaudun, Paris-9e.

BRESIL PAYS D'AVENIR Pour acheter, gérer, tous biens urbains, industriels agricoles ou forestiers au Brésil : contactez un Européen qui y réside. Ecr. HAVAS, 15/17, bd Ad.-Max B. 1000 BRUXELLES N° M. 13.

Importante Société Immobilière recherche CAPITAUX garantie hypothécaire en 1er rang sur ses immeubles — Apport minimum 300.000 F. — Intermédiaire s'abstenir. 92, bd Montparnasse 75014 Paris. Téléphone GIRPA : 325-50-30.

PLACEMENTS PIERRE revenu 8 % index. av. garantie bancaire. Mini. 1 million de francs. CHOP CREATION, tour Montparnasse, PARIS-14e. — Tél. : 538-72-21.

Sté immobilière sérieuse carte profess. ch. ASSOCIE. 742-49-98.

occasions

Achat - Vente tous bijoux brill. Argenterie PERRONO 4, Chaussée-d'Antin, OPERA ; 37, av. Victor-Hugo, ETOILE.

PARTICULIER vend « L'ILLUSTRATION » 50 numéros 1914-1918 Tél. : 985-28-99.

autos-vente

Personne intéressée pour achat voiture neuve ou occasion téléphoner ap. 19 h. à : 527-74-73. Avantage et condition.



Part. à part. vend 504 à Injection. Cond. intérieure, modèle 1972, 63.000 km, parfait état, bleu métallisé, intérieur cuir noir. Ceinture de sécurité à enrouleurs, pare-brise Securit feuilleté. Prix ARGUS. Téléphone : 227-75-95.

Vends Simca 1100 TI 6.000 km. Prix Argus. Tél. : 033-14-56.

VOITURES DE DIRECT.

Audi 80, Audi 100, Coupé 100 S RO 80.

Modèles récents. Faible kilom. Garantie 6 mois.

AUDI NSU

Direction Après-Vente. 20, rue Barrault. — PARIS-13e. Téléphone : 589-43-86.

locat.-autos

TOURISME - UTILITAIRE 48, rue Sarrette-14e. T. 589-60-85.

perdu-trouvé

Qui a trouvé une chienne grande rousse, avec cravatte blanche. Prière signaler 607-19-29, 17, rue de Chaumont, PARIS-19e. FORTE RECOMPENSE.

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 18 h. 30

au **233.44.31**

pour tous renseignements : **233.44.21**

Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

L'immobilier

appartements vente

Paris

BD SAINT-GERMAIN
avise. 2 P. caract., tt conft. spec. Vernet Lam. 81-88

ENFERT Immeuble ancien. Liv. + 2 chbres , placard, c., s. bs, chff. cal. Prix : 280.000. - Tél. : 734-98-87.

7e - AVENUE BOSQUET
ERN. ETAGE. VUE S. SEINE
DUPLEX 250 m2. - Balcon TERRAS. 2.200.000 F
EXCLUSIVITE :
IVEU ET CIE. JAS. 51-84.

BD VOLTAIRE
Immeuble pierre de taille. Etage élevé. Ascenseur neuf.
3 P. 60 M2 ENVIRON. Entrée, cuisine, w.-c. possib. bns. Bonne distribution.
4 P. 95 M2 ENVIRON Entrée, cuisine, w.-c. bains. Bonne distribution. Renseign. et visites : 755-85-30.

BD MONTMORENCY. 6 p., cft +2 ch. serv. Tél. , ascens. 750.000. - 577-96-85.

18e VIEUX MONTMARTRE
Quartier d'artistes, calme, aéré et ensoleillé, dans typique petit hôtel particulier entièrement restauré
PROPRIETAIRE VEND DIRECTEMENT 9 STUDIOS 2 PIECES ET DUPLEX ENTIEREMENT EQUIPES
Magnifiques poutres apparentes, luxueuse décoration réalisée par spécialiste.
Matériel rare et très recherché. Location facile et assurée à haute rentabilité de 8 à 11 % indexée.
LE PROPRIETAIRE - GIRPA 325-25-25 et 56-78.

6e CHERCHE-MIDI. S. verd. 4 P. TT CONFT. 97 m2. Possib. crédit. — Tél. 766-46-58.

15e LUX. 2 P. 52 m2. TOUT CFT +JD. PRIV. DE 110 m2. — Tél. WAG. 42-47.

XVIe ALMA. R. FREYCINET
Immeuble neuf, duplex, dernier étg., 180 m² + 180 m² terrasse. Possib. 2 apparts. - 522-62-14.

PL. FRANÇOIS-Ier
TRES RARE
Appt profession. de gde classe 280 m², 7-8 pièces, 3 bs et cuis., gd luxe, plein soleil, 4 ch. serv. Prix en rapport qualité. 766-23-41.

4e. Calme. MAISON 5 PCES, 80 m² habitables. Prix 750.000. ALGRAIN, 285-00-59, 09-54.

BASTILLE. Ds imm. P. de T.
GRENIER 45 M²
à aménager. Téléph. 277-75-68.

Michel-Ange. Gd standg, 5 p., 2 bs, 125 m², Balc. 325-79-41.

JUSSIEU GRAND LIVING + CHB., cuisine, s. de bs, wc, chff. EN DUPLEX. REF. NF. 22, r. des Boulangers. Mardi-mercredi, de 14 h à 17 h.

XVIe ALMA. R. FREYCINET
Imm. neuf, appart. 4 p., 131 m², ét., balc., 894.000 F. 522-62-14.

PARIS-7e
6, rue M.-de-la-Sizeranne, anciennement rue Masseran, à proximité de la pl. de Breteuil dans immeuble de standing DU STUDIO AU 4 PIECES S/pl. mercredi, vend., 14-18 h., samedi, 10-18 heures. S.O.G.E.I., 331-45-67 +.

59, RUE CARDINAL-LEMOINE Propr. vd direct. ds imm. P. de T. beaux stud. et 2 p., tt cft, moq., ascens., cuis. éq., v.-o. S/pl. ou tél. 325-00-71.

LA TOUR-MAUBOURG
APPT SUR 2 NIVEAUX
Charme provincial.
R.-ch., salon-s. à m., gde c. ch. bs ; 1er ét., par escal. privé, bel. ch. calme + bains, 110 m², chb. de serv. Tél. 600.000 F.
SERGE KAYSER
RIVE GAUCHE - 633-84-58.

16e. Prop. vd à part. 2 p., 40 m², Me POMPE. 1er ét., tt cft, tél. Mme Laitienne, 720-12-00, p. 266.

MARAIS
Propr. vd appts occup. 1 à 3 pièces - WAG. 96-17, p. 42.

14e arrt. PLAISANCE
Sympathiq maison particulière, 170 m² - Prix : 225.000 F
Travaux à prévoir.
Tél. : 553-64-67.

9e. Square MONTHOLON. Résident., beau 4 p., tt cft, chauff. cent. ind., 110 m² env., tapis escal., tél., 7 fen. sur rue, calme, clair, 320.000 F. Mercr., 14-19 h., 24, rue Pierre-Sémard.

12e BASTILLE (400 mètres)
Dans très bel immeuble genre MARAIS et ILE ST-LOUIS
Magnifique spécimen fin 17e siècle, style Epoque, précieusement préservé
GIRPA - PROPRIETAIRE vend 87 STUDIOS 2 PIECES ET DUPLEX
entièrement installés, tt confort, grand standing, ascenseur, v.-o., interphone, jardin patio planté avec fontaine
Splendides poutres apparentes d'époque, fenêtres à petits carreaux.
INVESTISSEMENT DE 1er ORDRE ET D'AVENIR ou habitation de connaisseur.
Location et gestion assurées.
Prix intéressants.
325-25-25 et 56-78

Me BONNE-NOUVELLE
45 studios, grand confort, dans immeuble entièrement restauré.
IDEAL PLACEMENT
Le propriétaire : DID. 98-54.

MONTPARNASSE
Gd living+ch. Prix 225.000 F. EXCL. - S.N.E.C., 266-25-82.

100 m. PARC MONTSOURIS Imm. 1960. B. 2 p., tt cft, 60 m², gdes cuis. et bains, liv. 32 m², 198.000 F - 266-16-65, poste 6.

ROME - PLEIN SOLEIL
Imm. tt confort. Asc., V.-O., tr. b. 3 p., 55 m², cuisine aménagée - MED. 97-40.

ST-MICHEL. Vue sur Seine. Elégant et confortable 6 P., 2 sanitaires, cuisine aménagée + ch. service. Tél. MED. 97-48.

HOTEL DE VILLE
Vaste studio. 45 m², c., bs, tél., 3e étage, 140.000 F. - 325-49-71.

DUROC. Imm. nf, ét. él., except. Liv. + 2 chbres, tout confort, en duplex. WAG. 31-46.

JOUFFROY-CARDINET
IMM. RECENT en duplex + TERRAS., 6 p., tt cft, 150 m² + 2 boxes, 680.000. WAG. 31-46.

5e. AFF. except., 2 p., cuis., 78.000 F. - F.A.C., 237-69-59.

PASTEUR. Vds ds imm. P.deT., 3-4 p. Prix intéressant. Mercr., jeudi, 13 h. 30 à 17 heures. Mme BERNARD, 3, rue Nicolas-Charlet, ou 742-99-09.

MICHEL-ANGE. Imm. P. de T., standing, gd 3 p., tout confort. MARTIN, Dr Droit. 742-99-09.

JASMIN. Lux. 4-5 p., 145 m², 2 bs, s/v., gd calme, ch. serv., tt cft, 650.000 F - 747-45-16 m.

121 bis, r. de LA POMPE
Gd 8 p., poss. divis. ou profess. libérale. Vis. mercredi 14 h 30 à 17 h, ou SOL. 39-16.

2e BOURSE (150 mètres)
Emplacement de 1er ordre en plein quartier des affaires
Dans très bel immeuble ancien de caractère entièrement restauré
PROPRIETAIRE VEND DIRECTEMENT STUDIOS 2 PIECES ET 3 PIECES AVEC OU SANS LOGGIA
(hauteur plafond 4,10 m av. poutres), confort maximum, décoration réalisée par véritable spécialiste
Habitation originale, luxueuse et rare
INVESTISSEMENT SUR ET REFLECHI
LE PROPRIETAIRE GIRPA
325-25-25 et 56-78

15e JAVEL - Bel imm. Séjour double + 2 ch., tt confort, 110 m2, ch. service. - 567-22-88.

19e PRES LAUMIERE
GIRPA
lance un nouveau programme pour investisseurs avisés dans beaux immeubles entièrement restaurés
38 STUDIOS ET 2 PIECES
salle de bains, cuisine, décoration luxueuse, prix très modestes, rentabilité jamais atteinte, agréable résidence. Location et gestion assurées : GIRPA
325-25-25 et 56-78

RUE DU FOUR (6e)
Charm. duplex, 2 p., bs, 50 m², caract., ancien. Parfait état. Prix 300.000 F - 265-90-05.

Région parisienne

Part. à P. 94-CHENNEVIERE. Vue panoram., prox. RER, appt stdg, 135 m²+15 m² terrasse, 6 p., gar., 2 entr. indép., 350.000 F. Téléphone après 19 h. : 933-50-69.

Issy-les-Moulineaux. Cor.-Celton. Splendide DUPLEX, 6e et 7e ét., 4-5 p., 2 sanit., tt cft. 874-27-76.

94-Créteil. A 800 m. métro, préfecture. Propriétaire vend F-4, 2e étg., asc., tt cft, 125.000 + C.F. 15.000 F. Tél. 207-57-99.

Part. à P. 94-CHENNEVIERES. dans parc, vue panoramique. proximité RER. Appart. 3 pces, 70 m². Tout confort. 180.000 F. Téléphoner ap. 17 h. : 933-50-69.

Esl. BOULOGNE. Imm. P. de T. entièr. rénov., occupé, 3-4 p., dépend. Tél. 622-42-81, p. 26.

NEUILLY (av. de Madrid)
Vue imprenable. Grand 7pièces, 2 chambres service.
MARTIN, Dr Droit. 742-99-09.

NEUILLY. Dans bon imm., tout cft, GD ATELIER d'ARTISTE avec loggia + 2 ch., cuis., bs, impeccable, 150 m². Mercredi, 14-17 heures : 5 bis, avenue PHILIPPE-LE-BOUCHER.

VIRY-CHATILLON
PART. à PART., 3 Pces, 80 m2, 2 salles de bains. - Terrasse.
VUE EXCEPTIONNELLE SUR LAC
RESID. 72 impeccable.
Tél. : 905-20-97.

MESNIL-LE-ROI
(Lim. St-Germain) ds parc, pet. imm. P. de T. magnif., 3 pces. 85 m2, jdin privatif + park. en sous-sol. Prix : 290.000 francs. SA H. LE CLAIR, 65, av. Foch, à CHATOU. - Tél. : 976-30-02.

RUEIL - STUDIO
Neuf, petit imm. P. de T. stdg. 115.000 F. Crédit. — 967-62-03.

SEGONDI - 874-08-45
NEUILLY SABLONS. Bel imm. p. de taille, tt conft. GD 4 P. P. en duplex 150 m2 + terres. 100 m2. - A rénover entièrement. Mercredi, 14-17 h. : 5, rue JACQUES-DULUD.

Province

NICE - CIMIEZ
Une résidence exceptionnelle dans un cadre exceptionnel. LA CHARMERAIE, 2, av. Villebois-Mareuil. Réalisation de grand standing, appartement du 2 au 5 pièces, prix de lancement. 45e réalisation Jacques Perdu. Renseignements et documentation : Cabinet PERDU, 11, rue Halévy, 06000 NICE. Tél. (93) 87-10-59.

appartem. achat

Ch. stud. ou 2 p., tt cft. Ec. 2.931 Press, 31, bs Bne-Nouvelle, q. t.

Achète, urgent, rive gauche, préf. 4e, 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 1 à 2 PIECES. Paiement cpt chez notaire. - 873-20-67.

ACHETE URGENT, COMPTANT chbre bonne Paris. 873-23-55.

ACH. STUDIO ou 2 P., cuisine, paie cpt. Mme BERTHOU Parfums, 37, rue des Martyrs (9e).

Achète Paris, 5-7 pièces, bon stdg, quart. résid. - OPE. 40-06.

Ch. Paris, 3-4 p., cft. Ecr. 2.932, Press, 31, bd Bne-Nouvelle, q. tr.

viagers

Vendez en viager rente indexée. Expertise, gde discrétion. Etude LODEL 35, bd Voltaire, 700-00-99.

Vendez aux meilleures conditions FONCIAL, 32 ans de références 19, bd Malesherbes — 266-32-35.

constructions neuves

HAUTE RENTABILITE
studio 2-3-4-5 pièces à partir de 2.400 F le m2.
PRIX FERMES ET DEFINITIFS
en plein cœur de Melun construction traditionnelle grand standing
41, rue Saint-Liesne, 77000 MELUN
Tél. : 437-03-97.
Livraison 4e trimestre 1975.
IMMOBILIERE FRIEDLAND
Tél. : ELY. 27-11.
41, avenue de Friedland, 75008 PARIS.

appartements occupés

MAIRIE 17e
Ppt aire vd sur même palier 2 APPTS surf. tot. 80 m2 + terrasse 16 m2.
Occup. dame sle âgée et cple.
109.000 F Plein soleil. Bon imm.
S. pl. merc. 23, jdi 24, 15-19 h., 48, rue TRUFFAUT.

LE MARAIS
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
Superbe appartement 5 pièces, tt cft, ds très bel. imm. 18e s. 260-30-15.

bureaux

PARIS (9e)
350 à 2.400 m2 de bureaux neufs à louer.
André EICHER. — ELY. 83-90.

Châtelet - Sébastopol
Reste à louer :
160 m2 de bureaux neufs.
Tél. : 225-58-35.

Location sans pas-de-porte. TTES SURF. TS QUARTIERS. AGCE MAILLOT. — 293-45-55.

PARIS (17e) - 200 m2
Hôtel particulier.
Vente en toute propriété, RETI. — Tél. : 925-00-39.

COURBEVOIE, à vendre
Burx 2.000 m2 à 2.500 F le m2.
DE MONCAN. — ALM. 02-94.

PROPRIETAIRE
loue 1 ou plusieurs bureaux ds imm. neuf. — Tél. : 758-12-48.

CHAMPS-ELYSEES
Reste à louer 236 m2 de bureaux neufs sur 1 étage. Grand Standing. Nombreux parkings.
HAMPTON & SONS
Tél. : 225-58-35.

Le Saint-Simon
A LOUER 290 F le m2
CRETEIL (Métro ECHAT).
Tél. : 292-23-18.

VIIe 450 m2 BUREAUX dans imm. récent
Tt cft. 10 lign. tél. 4 park. Ball. 225-66-10

locations non meublées

Offre

PARC ST-CLOUD. B. 4 p., c., bains. Rare 900 F - 555-73-54.

PONT MIRABEAU, nf, jamais habité. Tr. gd 3 p., cuis., bns. park. 1.500 C.C. — 555-72-54.

Part. de préf. à part., 7e arr., lux. 7 p., 2 s. de bs, 1 cab. toil., ch. bonne, tél. T. 10 à 12 h. et 15 à 17 h. : 548-83-37.

10' ETOILE
VALLEE DE CHEVREUSE
Mage. propr., tr. b. séj., 5 ch., salle billard, bureau, lingerie, 3 s. bs, 2 s. dche, cuis. éq., gar. plus. voit., tél., parc 3.000 m². Loyer mens. 5.000 F. 265-89-35.

16e. Salon, salle à manger, 5 chambres, 3 bains, 2 téléph., gar.+park., 4.300 F. 278-61-36.

LUXEMBOURG, 4 p., 150 m², confort, 2.500 F. - 344-59-73.

Bd Malesherbes. Imm. standing, 4 p., tt cft, tél., profess. mixte, impecc., 3.500 F - AMP. 55-71.

16e MAISON RADIO. 4 pièces. 150 m2. 2 s. bains. Box. 3.000 F. — 345-25-88.

15e Près mairie. Appt 3 p., cft. 5e ét. Peint. neuves. 800 F mens.+ch. 250-19-38, 9 à 12 h.

XIe Me ST-AMBROISE. Im. nf. 4 ét. Appt 3 p. 74 m2. Tél. Park. 1.200 F+ch. — 522-62-14.

Demande

Pr. Direct. Sté Appts ou villas Paris ou Ouest. 8.000 F maxim. 954-15-97 - 954-30-49.

PART. A PART. PROFESSEUR
cherche 3 pièces Paris 4e, 5e, 6e. Calme. Téléph. S'ADRESSER : TRU. 83-82.

hôtels-partic.

DEMEURE « HORS DU TEMPS » CŒUR DU VIe.
3 récept., 3 ch., 2 bns., 3 w.-c. Grande bibliothèque. Cour-Jdin. CALME. Prix élevé. 742-02-44.

usines

PRE-SAINT-GERVAIS
Imm. comm. ou ind. fac. briq. appar. 3.500 m² dével., chf.-mte-charg. Conv. à textile, labor., etc. A vendre. Possibilité d'apport en société. MARCOT, 231-47-95.

pavillons

VERNEUIL-S-SEINE, Pav. 5 P., cuis., tt cft., jdin 380 m², prix 230.000 F. 965-67-53.

villégiatures

Loue authent. Roulottes gitanes attelées randonnées, Provence. J. Moyne, 84320 Entraigues. Tél. (90) 81-00-35 et (90) 83-16-26.

villas

ORÉE FORÊT DE FONTAINEBLEAU
à 5 minutes de la gare de Melun
LA VILAUBOIS
Piscine Chauffée, Club House, Tennis
NOUVELLE TRANCHE :
- 21 VILLAS de 4 à 7 pièces principales, avec jardin privatif.
- PETIT IMMEUBLE de 30 appartements, du 2 au 4 pièces principales.

LIVRAISON ETE 75, MAIS...
...PRIX FERMES ET DEFINITIFS !
Apport personnel : 20 %.
Prêts PIC au taux moyen de 8,22 %.

Renseignements et vente :
CONSEIL S.A.R.L., 546, avenue Foch, Dammarie-les-Lys. Tél. : 437-17-45, et sur place samedis et dimanches de 14 h. à 18 h., avenue Emile-Zola, Dammarie-les-Lys.

fonds de commerce

NICE : CENTRE AUDIOVISUEL d'études des langues vivantes à céder : 2 salles de 12 cabines équipées électroniquement et luxueusement, cause dble emploi. Ecrire : HAVAS NICE No 0724.

SEVRES
PRES BON MARCHE
Propriétaire vend murs de boutique RESTAURANT BELLE DECORATION avec grandes caves voûtées.
Bail 3-6-9 ans, très gros rapport.
ANTIQUAIRE très bien situé, caves voûtées.
Saint-Germain-des-Prés.
Affaires de 1er plan, placement sûr à haut rendement.

Rue populeuse ST-CHARLES, SALON DE COIFFURE plus de bail expulsion avec indemnité en cours.
LE PROPRIETAIRE - GIRPA, 325-25-25 et 56-78.

Quartier Trinité, lux. bout. 100 m² en duplex poss. habitat. Tous commerces. 828-02-74.

AIX-EN-PROVENCE
Graineterie + Bricolage, C.A. 1973, 1.200.000 F, av. 100.000 F. Pour négocier : S. CHIORINO (ppt aire), 49, r. St-Denis, Paris-1er. Tél. 325-51-82, p. 212.

Jolie Parfumerie Près St-Germain-en-Laye. 970-28-10.

AGENCE IMMOBILIERE et GERANCES
Très bel. affaire, banl. pleine expansion. En S.A. Gros rapp. Prix 500.000 F avec les murs. VIOU, 20, Pt-Neuf. 236-86-29.

terrains

Particulier achèterait terrain à bâtir, environ 500 m², proche banlieue Sud ou Sud-Ouest. Agences s'abstenir.
Ecr. No 6.595 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ETANGS A VENDRE
sur terrains boisés. Possibilité construire. Téléphone 58, Cerdon-du-Loiret (par Gien).

locaux commerciaux

PROPRIETAIRE VEND DIRECTEMENT
- ensemble immobilier loué NORD PARIS
PRIX : 480.000 F
Loyer annuel : 56.400 F
Indexation annuelle
- ensemble industriel zone PONTOISE
Terrain : 3.765 m2
dont bâtiments : 1.983 m3
PRIX : 1.790.000 F
Po. location annuelle : 210.000 F

Tél. : Mme ROBICHON après-midi : 267-43-48

Vds bail, Boulogne, compren. : magas. et bur., 70 m² + réserve ss-sol 80 m², 2 lig. téléphone, 8 postes, entièr. agencé, mobil. et mach. bur. Tél. : 969-10-54.

CRETEIL (Métro ECHAT)
2.000 ou 4.000 m2 Dépts 500 ou 1.000 m2 de bureaux. Location, tél. : 292-23-18.

15e CONVENTION. Petit imm. 12 p. 300 m2 env. 6 lig. téléph. 10.000 T.C. - 824-77-35.

INVESTISSEURS. Plact 10 % Net. Frais payés. PARIS 3e. Locx ccîaux à vdre. 150.000 F et 290.000 F. Tél. propr. : 285-17-40 poste 7.

propriétés

VESINET — IBIS
très belle mais. meul., récept., 6 ch. tout cft, jardin d'angle 1.500 m2, 2 gar. — 567-22-88.

Part. préf. à P. vd, 10 min. PTE D'ORLEANS. Maison, 240 m², gar. 6 voit., jdin. Pr. rendez-vs après 19 h. 567-65-56.

30 KM SUD. Ravissante ppté flanquée d'une tour. 2 p., récept., 4 ch., 2 s. bs+logt amis, dép. Parc 8.500 m2 bord. par riv. LARGIER, ANJ. 18-83.

Proc. FONTAINEBLEAU. Ppté (ancien hôtel). Conviendrait à collectivité ou similaire ; compren. : 3 gdes p., réception, cuis. office, 20 chbres-sanitair., dépend., jd. agrém. clos. 430.000. O.F.I. 2, pl. d'Armes, FONTAINEBLEAU. T. 422-44-72.

exclusivités

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par **Le Monde**

- A 30 km de Paris (autoroute A 6)
- A 12 minutes de l'Aéroport d'ORLY
- Sur un marché en rapide expansion

LA VILLE NOUVELLE D'ÉVRY
propose d'importantes possibilités d'investissements immobiliers (bureaux et industries).
Information et retrait des dossiers à EPEVRY - Avenue de la Préfecture - 91011 EVRY (Tél. 077-24-73)
M. Guy MOREAU - Télex 60774 F.

constructions neuves

si vous cherchez
un studio ou un 2 pièces à des prix fermes et définitifs
HABITABLES JUIN 1975
parmi les moins chers du 15e
LE CHARLES MICHELS
place Charles Michels
APPARTEMENT MODELE
ouvert tous les jours (sauf Mardi et Mercredi toute la journée et Vendredi matin)
de 10 h à 13 h - 14 h à 19 h
SEERI
22, rue Violet - Paris 15e
Tél. 734.32.80
sinvim
ambassade publicité

INFORMATION LOGEMENT
Centre Nation : 346-11-74
Centre Etoile : 525-25-25
pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartem. et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.
SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.
Service gratuit de la Compagnie Bancaire.

Rive Gauche
7e BRETEUIL
EXCEPTIONNEL GRAND APPARTEMENT
Très bel immeuble neuf terminé
LIVING 50 M2 + 3 CHAMBRES 2 salles de bains
GARAGE - TELEPHONE. - CREDIT POSSIBLE
NERET-MINET S.A. - 51, av. F.-Roosevelt, BAL. 62-20.

NANTERRE - 300 m RER
URGENT - 2.300 F le m2
4 P., CUIS., BNS, JAM. HABIT.
H. LE CLAIR, ELY. 69-34.

appartem. achat

Rech. d'urgence : APPTS gdes surfaces, 7e-8e-16e-17e, faire off. KIJOXSON : LAB. 13-89.

locations non meublées

Offre

FOCH, TR. BEL APPT 8 P., 4 S. de B., CH. serv., TEL, Park. Imm. stdg. 4.600 F. - 704-88-18.

XVIe, RESIDENT. Liv. dble + 2 ch. TEL. 1.850 F. - 704-88-18.

VAVIN RASPAIL
Gd standing. 4/4 P. 120 m², tout confort, 2.800 F + ch. 633-38-94.

ST-MANDE pr. Bois. Gd stand. Dble living + ch., cuisine équipée, balcon, téléph. 1.150 F mens. - 344-25-27.

fonds de commerce

Recherchons toutes régions
INDUSTRIES - NEGOCES
ENTREPRISES DE SERVICE
Avons acheteurs sérieux disposant fort comptant.
C.C.I.C. 122, Champs-Elysées, Paris-8e - 359-46-91

pavillons

Pr. Enghien. 8 min., gare, voie priv., calme, beau pavill. récent, séj 35 m², 5 ch., b. ch., gar., s.-sol, etc. S. jardin 500 m². Part. à Part. Tél. : 236-79-57 ou 37-03.

appartem. vente

Paris

12, RUE VAVIN. 2-3 et 4 Pièces, libres février, mars ou juin 75, ou occupés, confort, ou à rénover. Visite, mardi et jeudi, de 14 à 17 heures, sur rendez-vous à 337-88-14 ou 15.

7e-Verneuil, Beaune, ODE 42-70, Stud. et 2 P., gd cft, lux. ren. COUR - JARDIN.

Odéon, Soleil. Caractère, ascens. 3 P. + séj. 70 m², haut. plafond. Appart. 140 m². - ODE. 42-70.

N.-D.Lorette, imm. p. de t., 3 P., pl. sud, calme, 175.000. 874-68-66.

GARE DU NORD. Appt s/rue, bel. imm., 2 P., cuis., entrée, wc, chff. centr., possib. bains : 110.000, crédit 80 %. 708-46-21.

AVANT D'INVESTIR
consultez notre sélection
PLACEMENT PIERRES
100.000 à 170.000 francs.
Téléphone : 742-71-55.

AV. TRUDAINE
Studios, 2 et 3 pièces, gd conft, imm. stdg. Vis. 3, rue Gerando, 10 h. 30 - 13 h. et 14 h. - 18 h.

16e Près AV. FOCH. Imm. p. de t. Appart. 220 m², salon, s. à m., 4 ch., 3 bns, 2 ch. serv. Prix 1.100.000 F. - LAB. 13-09.

7e Me ECOLE MILITAIRE. Bel imm. p. de t. Appart. 5 p., 150 m², tt confort + ch. service. Prix 750.000 F. - LAB. 13-09.

XVIIIe Excellent placement Jolis STUDIOS tout confort, vendus direct. par Propriétaire. Locations garanties 550 F mensuel. - Tél. 742-64-91.

ST-GEORGES Immeuble bourgeois
1er étage, entièrement sur jardin
5 P. TOUT CONFORT, tél. 535.000 F
Tél. 285-25-65 - 878-33-52

5e 6 PIECES TT CONFORT 585.000 F. - 285-46-46.

Région parisienne

Mme MAYER-SABATIE
9, rue Saint-Florentin, Paris, présente à la vente :
— VERSAILLES
Appartement rez-de-chaussée, de 4 Pièces, beau jardin privé.
— VILLE-D'AVRAY
Appartement 2e étage, 5 Pièces, balcons, sur jardin, garage, grand confort.
Consultez-la.
Tél. : 260-15-51 et 260-16-04.

FONTENAY-le-FLEURY. Résid. Parc Montaigne, 4/5 P., 97 m², sur verdu., cave, 2 park., tél., volets roulants, moquette neuve. Prix 215.000 F. Tél. : 460-31-22.

COURBEVOIE Résid.
Imm. pier. de t. standing, salon, sal. à mang., 2 ch., tout conft, 110 m² + belle chambre service. Prix 400.000 F., facilités. JEAN FEUILLADE, 579 - 24 - 39.

VERSAILLES Près Château Somptueux appt, hte décoration, époque 18e, 4 p., 160 m², 800.000 F. - 954-68-00.

VINCENNES Bois - 4 pces, gde allure. Dans imm. de classe, 450.000 F. - 285-46-46.

hôtels-partic.

HALLES - SAINT-EUSTACHE
Petit hôtel particulier, décoration sublime, intéressant pour famille conventionnelle, prix intéressant. CIABA : 720-66-66.

XVIe ARRDT. Sur voie privée, charm. mais. en parf. ét., réc., 2-3 c., bs + 1 gde ch. av. bs indép., jard. 50 m² entour. jard. LARGIER : ANJ. 02-97.

SAINT-MANDE
50 mètres PORTE de PARIS
En bord. BOIS VINCENNES
Splendide Hôtel particulier
ETAT NEUF. Jardin aménagé par paysagiste 1.000 m2 sur 2 rues. Rez-de-jardin : 3 chbres, douches, w.-c., chaufferie, cave. Rez-de-chaussée : hall d'entrée, gd salon, petit salon, s. à m., bureau, cuisine, vestiaire, w.-c., lave-mains. Par magnifique escalier de bois au 1er étage : 5 CHBRES, s. de bains, sal. de douches, w.-c., roberie, pender. En annexe sur rue secondaire :
BATIMENT NEUF A USAGE DE BUREAUX
Garage 8 voit. Logem. gardiens.
CONVIENDR. A SIEGE SOCIAL de STE MULTINATIONALE.
PRIX 3.200.000 F.
MANDATAIRE EXCLUSIF
135, bd de Champigny **DEJUST**
à LA VARENNE
883-15-50 et 883-95-50

locaux commerciaux

Montreuil, loc. ts comm., 35 m² + 2 atel. s/cour 25 m², 874-68-66.

LOCATION DE LOCAUX A USAGE DE RESTAURANT-BAR
« LA SAMBOE » (Société d'Aménagement de Bures-Orsay et d'équipement en Essonne) lance une consultation pour la cession d'un Restaurant-Bar de deux cents places situé dans le :
CENTRE INTER-ENTREPRISES DE LA ZONE D'ACTIVITES DE COURTABŒUF A ORSAY-VILLEJUST-VILLEBON
(plus de 15.000 emplois à terme dont 5.000 actuellement).
Pour tous renseignements écrire ou téléphoner :
« SAMBOE », Domaine de COURTABŒUF, 91-ORSAY.
Tél. : 928-58-60, 928-73-59.

Au cœur de DIJON
- Le CENTRE DAUPHINE ;
- Un Centre Commercial en pleine activité.

4 DERNIERES BOUTIQUES
- A vendre ou à louer, de 36 à 200 m² ;
- Prix fermes et définitifs ;
- Livraison immédiate.

266-34-56 - COGEDIM
Monsieur BOULLIER. — 12, rue ROQUEPINE. — PARIS 8e.

17e Gde boutique, sortie métro. 1.350/mens. 204-64-50, mat.

bureaux

A LOUER (disponible immédiatement)

• 10 rue de la Paix
750 m² de bureaux divisibles (à partir 100 m²) entièrement aménagés.
téléphone - parking ...

• 23.27 rue Cambon
dans une immeuble luxueusement rénové
500 m² de bureaux divisibles (130 m²)
+ 2 boutiques (128 m² x 2)

RICHARD ELLIS S.A.
17, rue de la Baume 75008 PARIS - 225.27.80
Pierre Lichau s.a.

24, rue de Paradis -10e
Bureaux à louer
- disponibles immédiatement
- Il reste 4800 m² divisibles (à partir de 200 m²)
- Très bonnes prestations
- Téléphone - Parkings etc...

Richard Ellis S.A.
17, rue de la Baume,
75008 PARIS - tél:225.27.80
TIFFEN LIPTON
17, rue du Docteur Lancereaux
75008 PARIS - tél:227.62.31
Pierre Lichau s.a.

URGENT - RECHERCHE
10.000 à 14.000 m² de bureaux à l'achat. — Libres ou occupés. Paiement comptant. O.F.I.M.P., 25, rue Marbeuf. - BAL. 09-21.

Trocadéro. Petit immeuble neuf, 500 m² burx + 100 m² appts + dépend., tout cft, lib., bail sans repr., 10 lign. tél. - 225-66-10.

BASTILLE Propr. loue direct. IMM. ADMINISTR. OU CCIAL, 3.200 m² en 1 ou 2 lots, entièr. rénové, climatisé, équip. intér. au gré du preneur. Bail : 3, 6 et 9. LOYER EXCEPTIONNEL. BAL. 66-10.

NOUVEL ORLEANS
PARIS (14e)
97-99, avenue Général-Leclerc.
135 m² BUREAUX avec téléph. A VENDRE OU A LOUER.
S'adresser sur place au BUREAU DE VENTE. Téléph. 588-87-11 ou 589-55-74.

16e A louer Bureaux. Prix intéressant. - 770-39-65.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

L'Aéroport de Paris en difficulté

• 100 millions de déficit en 1974
• Hausse de 15 % des redevances aéronautiques

Le déficit de l'Aéroport de Paris devrait atteindre, cette année, environ 100 millions de francs contre 18 millions en 1973. N'eût été la crise de l'énergie et les effets de l'inflation, il se fût situé autour de 40 millions de francs. La charge de l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy-en-France n'aura pas été allégée, comme le prévoyaient les experts, par une augmentation du trafic aérien.

Le Bourget, Orly et Roissy (d'où partiront, à compter du 1er novembre, la plupart des vols long-courriers d'Air France) traiteront en 1974 environ dix-huit millions de passagers, alors qu'on espérait les voir franchir la barre des vingt millions. Or les recettes de l'Aéroport de Paris sont pour moitié environ directement liées au trafic aérien. Toute réduction de 1 % de celui-ci entraîne actuellement un manque à gagner de l'ordre de 3.5 millions de francs.

« Nous ne pourrons pas nous sauver tout seuls, affirme M. Gilbert Dreyfus, directeur général de l'Aéroport de Paris, *mais pour que notre demande adressée à l'Etat soit recevable, nous devons d'abord faire un effort sur nous-mêmes. »* Un coup de frein est donc donné aux investissements. Les travaux engagés seront achevés, mais les opérations nouvelles seront différées.

C'est ainsi qu'à Roissy-en-France l'ouverture de l'aérogare n° 2, prévue pour le printemps 1979, pourrait être retardée. Il n'est pas question d'arrêter les travaux de génie civil, qui représentent le tiers de l'investissement, puisque tous les marchés ont été passés. En revanche, au mois de septembre 1975, au vu de l'évolution du trafic, les responsables de l'établissement public décideront s'il est opportun de lancer les marchés d'équipement (chauffage, électricité, etc.), qui font les deux tiers de la dépense.

En outre, la piste n° 2, située au sud du terrain, sera provisoirement bloquée à 2 700 mètres de longueur au lieu de 3 600. Sommairement aménagée pour servir de piste de secours, elle sera utilisable en 1976 de jour et par bonne visibilité. La date d'avril 1976 est maintenue pour la mise en service d'une desserte ferroviaire entre la gare du Nord et l'aéroport Charles-de-Gaulle.

Pour ce qui concerne les dépenses d'exploitation, les dirigeants de l'Aéroport de Paris ont mis sur pied un plan d'austérité. Il n'y a pas de petites économies : diminution de l'éclairage et du chauffage des bâtiments, suppression des voitures avec chauffeur pour les directeurs, quasi-abandon des missions à l'étranger et des frais de réception. Les notes et le courrier seront désormais imprimés recto-verso : l'établissement public consomme chaque année l'équivalent-papier de... 10 hectares de forêts. Toute embauche de personnel (l'Aéroport de Paris emploie quatre mille sept cents personnes) est arrêtée jusqu'à nouvel ordre.

Les dirigeants de l'Aéroport de Paris vont s'efforcer d'encaisser plus rapidement leurs recettes. Les compagnies aériennes, elles-mêmes à court de trésorerie, saisissent, en effet, toutes les occasions pour contester les factures et pour en retarder le paiement. En outre, les redevances aéronautiques seront majorées de 15 % en moyenne à compter du 1er janvier prochain. La taxe d'atterrissage sera augmentée de 18 % et la *« redevance passagers »* sera relevée de 5 F à 5,70 F (hors T.V.A.) pour le trafic national et de 14 F à 16,50 F pour le trafic international.

« Ce n'est qu'une demi-mesure qui ne nous permettra pas de combler nos pertes », explique M. Dreyfus, qui envisage un réajustement des tarifs au cours de l'année 1975 si l'inflation continue. Pour améliorer ses revenus, l'établissement public entend, d'autre part, multiplier ses activités d'ingénieur-conseil à l'étranger. Il vient de signer un contrat d'étude d'un nouvel aéroport dans l'émirat d'Abu-Dhabi ; il espère « arracher » d'autres marchés au Liban, en Algérie et en Amérique du Sud.

Le ministère de l'économie et des finances a accordé à l'Aéroport de Paris un différé de remboursement de charges financières de 56 millions de francs : un geste insuffisant. Les responsables de cette entreprise adresseront leur facture aux pouvoirs publics à l'issue du conseil d'administration du 21 novembre. *« Ce que nous demandons à l'Etat est finalement peu de chose comparé à ce que lui coûtent la R.A.T.P., la S.N.C.F. ou l'Aérospatiale »,* conclut M. Dreyfus.

JACQUES DE BARRIN.

A PROPOS DE...

La qualité de la vie quotidienne

L'URBANISME SANS PRIVILÈGE

« L'urbanisme », tel a été le thème du débat organisé le lundi 21 octobre au centre d'information de la Défense (Hauts-de-Seine) par le club Perspectives et Réalités en présence de M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie.

Pour « changer » l'urbanisme les responsables du club, proche des républicains indépendants, propose plusieurs réformes. Supprimer l'aide à la pierre pour la construction des logements, et la remplacer par une aide à la personne. Modifier « profondément » la conception des documents d'urbanisme de façon à prendre en considération tous les aspects de la vie quotidienne. Reloger sur place dans des immeubles sociaux neufs au moins la moitié des habitants chassés par une opération de rénovation ou de restauration.

Mais au-delà de ces mesures d'ordre technique, les membres du club demandent que l'on brise « le privilège d'une petite minorité qui s'est arrogé en France le droit de dire ce qui est beau et ce qui est bon pour la ville ». *Autrement dit plus de monopole pour les architectes bien en cour, ni pour les techniciens tout puissants. Il faut rendre la parole au public pour qu'il dise* « ce qu'il aime et ce qu'il veut ».

M. Jarrot n'a pas démenti ces propos et s'est déclaré un partisan des villes nouvelles. « D'ici à l'an 2000, *a-t-il affirmé,* pour 40 à 50 % la population urbaine résidera dans des habitations modernes. Les villes nouvelles sont donc une entreprise inéluctable qu'il convient de réussir. » *En aura-t-on les moyens ? Et le gouvernement entérinera-t-il les propositions du club fondé par M. Valéry Giscard d'Estaing ?* — E. M.

District parisien

Les nouveaux projets des Halles sont présentés aux élus

Pendant deux jours, lundi 21 et mardi 22 octobre, les conseille[rs] de Paris et les journalistes ont pu voir les esquisses proposées p[ar] neuf architectes et paysagistes pour le nouvel aménagement [du] carreau des Halles. Dans la salle Saint-Jean, de l'Hôtel de Vil[le] dont l'entrée est gardée — si jamais les Parisiens y jetaient un œil — les élus viennent prendre connaissance des résultats de [la] consultation organisée par M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à [la] culture.

Le choix du prince

Les cours et les patios imaginés par M. Emile Aillaud, les arènes et les tumuli de MM. Michel Andrault et Pierre Parat, le jardin en gradins de MM. Claude Vasconi et Georges Pencreac'h, le cirque vert et la serre de Baltard de MM. Alain Provost et Daniel Simon *(le Monde* du 8 octobre), jouxtent les projets de MM. Jean et Michel Niermans (un théâtre de verdure face à la bourse du commerce), Wilson Reis Netto (un jardin semé de bassins ronds et orné d'un pavillon de Baltard), Jean-Michel Charpentier (un centre sportif et des salles de spectacle sous et sur le sol, à la place du centre de commerce) et du paysagiste Daniel Collin, auteur du parc floral de Vincennes.

Le panneau qui attire le plus l'attention du visiteur est celui de l'architecte catalan Ricardo Bofill. Plusieurs esquisses en noir et en couleurs représentent les détails de la colonnade et des bâtiments proposés et entourent un plan colorié de la place elliptique (6 000 mètres carrés, 135 × 95 mètres) que l'architecte a dessinée au centre du carreau. Un texte manuscrit, à la plume, accompagne ces dessins baroques, lourdement chargés de nuages et de ciels d'incendie.

Absent de cette exposition, le projet de M. Gérard Grandval. Cet architecte a demandé à ne pas être associé plus avant dans ce qui apparaît, selon lui, comme un *« simulacre de libre choix »* *(le Monde* du 16 octobre). Le mémoire rédigé par le préfet à l'intention des conseillers de Paris confirme en effet cette analyse.

M. Verdier élimine tout d'abord les propositions de MM. Reis Netto, Aillaud, Grandval, Andrault et Parat, parce qu'elles supposent la remise en cause, voire la suppression, du forum central. Celle de M. J.-M. Charpentier est exclue car elle prévoit des constructions au-dessus du sol. Les projets de MM. Niermans, Collin et, *« à un moindre degré »,* celui de M. Provost ont l'inconvénient, selon le préfet, de proposer l'utilisation du « trou » laissé par le Centre français de commerce international (C.F.C.I.) pour un jardin en creux, ce qui aggraverait le déficit de l'opération. Le projet de M. Vasconi a enfin le défaut, aux yeux de M. Verdier, de demander un évasement du cratère, ce qui nécessiterait une nouvelle étude des structures et entraînerait un *« retard dans l'exécution du métro express ».* L'argument est faible : l'évasement du cratère n'est pas essentiel dans la proposition des auteurs du forum et on pouvait sans doute leur demander d'y renoncer... comme o[n] a demandé à M. Ricardo Bofill d[e] modifier son esquisse initiale.

Le manque à gagner entraîn[é] par l'aménagement de jardins e[n] creux dans le « trou » du C.F.C.[I.] ne semble pas non plus un obstacle majeur : la place centrale d[e] M. Bofill coûte, en effet, 30 millions de francs, que l'Etat pren[d] entièrement à sa charge, selo[n] une évaluation *« extrêmemen[t] sommaire »,* souligne le préfet. C'est donc bien le choix du gouvernement, qui ne peut se réduir[e] à un raisonnement technique o[u] financier, que le préfet demand[e] aux élus d'entériner.

Pourquoi, dans ces conditions organiser un *« simulacre de libr[e] choix ».* La consultation lancé[e] par M. Guy n'a jamais, certes été présentée comme un concours. Les responsables répugnent à utiliser cette procédure longue et lourde, qui aboutit parfois à des choix que leur initiateur regrette, comme ce fut le cas pour le centre Beaubourg. Tout se passe comme si le secrétaire d'Etat à la culture et le président de la République, après avoir rencontré l'architecte catalan, avaient consulté en toute hâte — douze jours exactement — une dizaine de concurrents dont les projets avaient, en tout état de cause, peu de chances d'être retenus.

Le choix du prince n'est pas obligatoirement un mauvais choix. Les œuvres d'architecture que l'on admire aujourd'hui en sont le plus souvent le résultat. Mais il faut alors avoir le courage de le dire clairement et ne pas donner après coup une allure démocratique à une décision autoritaire.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

FAITS ET PROJETS

Transports

● BRITISH CALEDONIAN RESTE A PARIS. — La plus grande compagnie privée britannique, British Caledonian, suspendra, à partir du 1er novembre prochain, ses vols Londres-New-York et Londres-Los Angeles pour économiser du carburant *(le Monde* du 20-21 octobre). En revanche, la ligne Paris-Londres — une des plus rentables pour la compagnie — continuera d'être desservie, quatre fois par jour, au départ de l'aéroport Charles-de-Gaulle.

● LES JAPONAIS A SUEZ. — Une société japonaise, la Petro Océan Construction, annonce qu'elle a obtenu l'adjudication de gros travaux de dragage et d'élargissement du canal de Suez, en vue de sa réouverture. Les travaux s'étendront sur une période de trois ans et demi.

TARIFS AÉRIENS : + 10 % SUR L'ATLANTIQUE NORD

Le bureau de l'aéronautique civile américaine (CAB), vient d'approuver une augmentation de 10 % en moyenne des tarifs aériens, applicable sur le réseau de l'Atlantique nord.

Cette hausse, qui entrera en vigueur le 1er novembre prochain, s'élèvera de 3,6 % à 19 % selon les saisons et la durée de validité des billets.

Le relèvement le plus fort intéresse les tarifs excursion 22-45 jours : + 17,6 % pendant la saison intermédiaire et 18,9 % en été.

Urbanisme

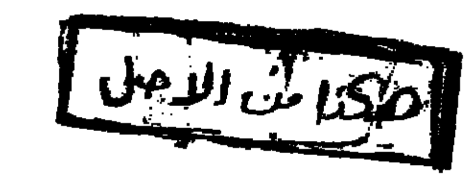
● L'AFFAIRE DU « GEANT DES FLANDRES ». — Après l'article intitulé : « A Dunkerque, difficultés pour le géant des Flandres », paru dans *le Monde* du 7 octobre, la société immobilière du Reuze nous prie de donner les précisions suivantes : *« Effectivement, il y a un retard dans les paiements des entreprises d'un mois et demi. Le montant des travaux à régler à ce jour est de 3 200 000 F et non pas 10 millions de francs comme annoncé. La bonne fin de l'immeuble est garantie par un pool de cinq banques pour un montant de 18 663 000 F... Il a été vendu à ce jour des locaux représentant plus de 10 000 m2 de planchers, soit plus de 50 % du programme. »*

ENVIRONNEMENT

● VOITURES ELECTRIQUES. M. Gabriel Peronnet, secrétaire d'Etat à l'environnement, a inauguré lundi 21 octobre la nouvelle usine édifiée à Ambert (Puy-de-Dôme) par la société Teilhol Voiture électrique (T.V.E.). *(Le Monde* du 31 octobre 1973 a consacré un article à cette entreprise.) L'objectif de la société est de produire deux mille à trois mille véhicules électriques en 1975. — *(Corr.)*

● SUPPRIMER LA PRIME DE TRANSPORT ? — Mme Brigitte Gros, sénateur non inscrit des Yvelines, demande dans une proposition de loi de remplacer la prime de transport dans la région parisienne par une « allocation spéciale ». Elle estime que « *d'une part, la prime de transport, telle qu'elle est accordée, ne tient pas compte des frais réels, d'autre part, qu'elle n'est pas une aide aux salariés les plus modestes puisqu'elle est attribuée à tous. Enfin, il n'est pas fait de distinction entre les usagers des transports en commun et ceux du transport individuel* ».

Mme Gros propose donc la création d'une *« allocation spéciale »* qui serait calculée par les employeurs selon des critères comparables à ceux en vigueur pour l'attribution de l'*« allocation logement ».*





LA VIE DES RÉGIONS

Quels pouvoirs pour la province ?

DÉCENTRALISER : une condition de survie

par OLIVIER GUICHARD (*)

UN Etat assuré, confiant en lui-même ; une économie active et qui a du ressort ; une société qui s'adapte : ce sont les chances à saisir pour réussir la plus importante entreprise des années 70 80, la décentralisation.

Car il faut un Etat pour la conduire, un Etat pour l'équilibrer ; faut qu'une France dynamique soutienne ce mouvement ; il faut une ciété prête à essayer ses ailes pour diffuser les responsabilités nou-lles.

Les conditions sont réunies pour la première fois sans doute dans tre histoire. Et il faut se mettre à l'œuvre parce que la décentralisation t elle-même une condition de survie pour notre Etat et notre société.

Si le général de Gaulle a réussi à arracher l'Etat à la paralysie s partis, seule la décentralisation le fera échapper à son asphyxie ogressive sous la masse de l'administration. L'Etat ne sera vraiment juste et fort », comme il le voulait, qu'allégé, désempêtré de tâches condaires.

Quant à notre société, elle deviendra vite folle de sa liberté si lle n'est pas lestée de responsabilités. Le libéralisme permissif rentre très tôt ses limites. Et d'autant plus en France que notre société, ui a perdu quelques-unes de ses structures et beaucoup de ses points rts, est vulnérable à l'extrême. Société individualiste, toute sa solidité ui venait de l'armature morale des individus — morale du travail et norale familiale. Quand celle-ci se relâche, il ne reste qu'un individualisme sans freins, et la société s'affaisse, se dissout.

C'est pourquoi un libéralisme authentique doit aujourd'hui moins se préoccuper d'étendre des droits que de donner matière à des pouvoirs. l doit organiser des réseaux de pouvoirs légitimes qui focalisent l'énergie ociale, qui diffusent le sens de l'entreprise collective, qui responsabisent les individus : c'est ainsi seulement qu'on échappera au paradoxe errible qui est aujourd'hui le nôtre : à mesure que la société perd sa orce, elle apparait plus oppressive. Parce qu'elle a de moins en moins e sens.

Contre le scepticisme

UN réseau de pouvoirs légitimes existe : ce sont les institutions locales, municipales, départementales et maintenant régionales. Elles ont, au cours des dix dernières années, commencé à gagner n initiatives, en responsabilités, en sérieux. Il faut pousser ce mouvement sans tarder et très loin.

La décentralisation n'est donc pas une entreprise de démantèlement e l'Etat. Mais de reconstruction sociale. En fait, notre Ve République, près avoir donné avec l'Etat une tête à la société politique, doit ii donner un corps.

Voilà dans quel esprit j'assume la présidence du conseil régional es Pays de Loire, où mon élection comme député m'a fait entrer de oit.

On sait dans quel scepticisme sont nés ces organes régionaux ; lui de l'opposition, bien naturel (moins bruyant cependant depuis que s hommes les plus éminents n'ont pas craint d'en prendre la tête) ; lui des fanatiques du pouvoir régional ; celui même de la majorité de s auteurs, troublés par l'échec du référendum de 1969.

Je ne partage pas cet état d'esprit. Une expérience déjà longue de la décentralisation m'a enseigné qu'il fallait commencer petit. Qu'une stitution nouvelle doit d'abord trouver sa place sur un terrain aussi omplexe. Et qu'un budget modeste permettait de faire beaucoup s'il ervait à lancer des projets plutôt qu'à boucher des trous. Mais les égions sont de bons points de départ pour une progression qu'il faut éparer dès maintenant si elle doit reprendre dans un an ou deux.

Outre leur tâche assignée — avis sur les équipements nationaux, ogrammatioin des équipements régionaux, gestion d'un budget de ommando, — les conseils régionaux et les comités économiques et ociaux peuvent être, doivent être, dans l'entreprise de décentralisation, es centres de rencontre, de réflexion, d'animation pour pouvoir devenir es centres de décision. Ils regroupent des personnalités qui ont pris es responsabilités locales, mais leur en donnent une vue plus dégagée t plus élevée. C'est là une position à exploiter pour le déblocage de a décentralisation.

Car il faut bien voir la difficulté de cette entreprise.

Pour avancer, la décentralisation exigera de vrais bouleversements. hacun sait que l'Etat ne pourra transférer de responsabilités majeures trente-huit mille communes aussi inégales en importance. Que la rise en charge, par des élus départementaux, de services assurés aujourd'hui par l'Etat obligerait à réviser la composition et l'organisation des onseils généraux.

Comment attendre d'hommes élus dans un certain cadre institutionnel et territorial qu'ils ébranlent les bases de leur influence ? Et omment le faire contre eux, c'est-à-dire contre tout le tissu politique rançais ?

Ni viol par l'Etat ni spontanéisme de la base ne feront progresser la décentralisation. Mais l'Etat pourra, le moment venu, prendre ses responsabilités, c'est-à-dire en donner davantage à d'autres si un dialogue actif a fait mûrir les esprits. Les régions peuvent être ces ourissoirs de la décentralisation.

Le lieu du vrai dialogue

VOILA pour le long terme. En pensant à l'actualité, j'ajouterai deux réflexions. La décentralisation industrielle — je préfère dire la diffusion de l'activité économique sur tout le territoire — a été facilitée par l'expansion. Si demain l'économie piétine ou se rétracte, il faudra veiller à ce que cette diffusion n'en souffre pas. La vitalité nouvelle de l'Ouest, du Midi, est un phénomène récent et encore fragile. Moins l'économie nous aidera, plus il y faudra de volonté politique. L'aménagement du territoire est donc plus que jamais à l'ordre du jour, et je suis heureux de voir qu'en est responsable un homme à qui la volonté ne manque pas.

Il est heureux que les organes régionaux soient en place pour exprimer ce souci. Et ils le feront.

On parle beaucoup de dialogue politique ; d'une sorte de normalisation des rapports entre majorité et opposition. Pour ma part, je crains que les progrès ne soient que limités et illusoires au niveau de l'Etat. Le vrai dialogue est entre ceux qui travaillent ensemble : c'est possible au niveau local. On ne rapprochera pas les systèmes d'idées, les « projets de société ». Mais sur les tâches concrètes de l'administration locale, on apprend à se connaître, à se respecter, à coopérer. Pour ma part, j'ai toujours eu cette conviction, et je m'en suis toujours bien trouvé.

Là encore, c'est par la décentralisation que passe l'invention d'une société politique plus détendue, c'est-à-dire finalement plus sérieuse, plus efficace, plus unie.

(*) Député U.D.R. de Loire-Atlantique, ancien ministre de l'aménagement du territoire et de l'équipement, M. Olivier Guichard vient d'être élu président du conseil régional des Pays de la Loire.

DU HAUT EN BAS

Je suis... tombé de mon haut en lisant dans « le Monde » du 2 octobre la proposition de débaptiser le département du Nord pour l'appeler « Hauts-de-France ».

Cela m'a rappelé une anecdote. On interroge un candidat au « bac » :

« Où est Marseille ?

« En bas de la France.

« Ah !... Et l'Algérie ?

« Au sud de la France.

« Alors le sud, c'est plus bas que le bas ? »

J'habite Luchon (630 mètres). Jamais l'idée ne m'est venue de « monter » à Toulouse (130 mètres). N'en déplaise à ceux qui souhaitent débaptiser le Nord, si un département méritait d'être appelé « Hauts-de-France », ce serait plutôt celui de Haute-Savoie...

Du reste, le Haut-Rhin est au sud du Bas-Rhin, et ce n'est pas le long de la mer du Nord qu'on parle le « haut allemand ».

M. DE VILLICOT.
(Luchon).

IL Y A UN AN

LE récent déplacement du conseil des ministres à Lyon, les initiatives prises par M. Jacques Chirac pour dialoguer régulièrement avec les responsables des régions, ont pu éveiller l'intérêt de tous ceux qui, sans appeler un véritable pouvoir régional, militent pour une plus grande décentralisation des responsabilités.

La réforme née de la loi du 5 juillet 1972 fête son premier anniversaire. Mais la mise en place des nouvelles institutions n'a pas soulevé dans les milieux politiques et économiques une approbation enthousiaste ou des critiques virulentes.

En 1975, un nouveau pas va être franchi. Les assemblées pourront accroître de manière substantielle leurs ressources fiscales : la loi les autorise en effet à prélever jusqu'à 25 F par habitant contre 15 F cette année.

Au même moment, on s'interroge pour savoir selon quelle procédure les régions seront associées à la préparation du VIIe Plan qui devrait commencer en 1976. Auront-elles toute latitude pour déterminer leurs investissements prioritaires ? L'État déléguera-t-il à chaque établissement public régional une enveloppe globale, par exemple celle qui correspond aux grands équipements régionaux dits de catégorie 2, à charge pour les élus d'arbitrer et de répartir ces crédits entre l'éducation, la santé, la formation, l'aide aux investissements, les routes ou la protection de la nature ? Les régions auront-elles enfin une réelle initiative pour leur organisation interne qui, dans deux cas récents (celui de la Corse et celui du Var), vient d'être modifiée par des « coups de poing » de Paris ?

Ce que l'on sait de la conjoncture immédiate conduit aussi à se préoccuper des conséquences de la crise énergétique sur l'économie de chaque province. Une moindre expansion ne risque-t-elle pas de provoquer une sorte de « période zéro » pour l'aménagement du territoire ? Et la délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) ne doit-elle pas s'intéresser de plus près, en ces temps difficiles, à toutes les situations locales ? Prévenir ou réparer ici ou là une faillite, un dépôt de bilan, des réductions d'horaires ou la fermeture d'une mine (comme celle de Faulquemont, en Lorraine) est évidemment une tâche moins noble que de réfléchir aux scénarios possibles sur l'évolution de l'Europe, aux causes du malaise des travailleurs d'usines, ou encore à ce que devrait être une « géographie de la liberté », pour reprendre le titre du dernier livre de M. Jérôme Monod.

Mais colmater des brèches, éteindre des incendies, garantir l'emploi ou faciliter les reclassements de la main-d'œuvre constituent aussi, puisqu'il s'agit de la vie quotidienne des Français, une impérieuse obligation qui impose une franche et constante collaboration de l'Etat et des régions. — F. Gr.

Le Var entre Draguignan et Toulon

LE conseil municipal de Draguignan se réunit ce mardi 22 octobre pour donner son avis sur le projet de transfert de la préfecture du Var à Toulon. Réunion qui promettait d'être suivie, houleuse, et dont le résultat ne faisait guère de doute.

Depuis la décision prise le 25 septembre par le conseil des ministres, la procédure du transfert suit son cours. L'ordonnance du 2 novembre 1945 qui règle ce genre d'opération prévoit une consultation pour avis des municipalités concernées et du conseil général. Toulon s'est déclaré d'accord pour être préfecture (33 voix pour au conseil municipal, 1 abstention, 1 voix contre).

Quant au conseil général, il a décidé, le 14 octobre, au vu du rapport du préfet, d'étudier en commission le dossier au fond. Il donnera ses conclusions le 26 octobre au cours d'une séance publique.

Le gouvernement, pour sa part, ne paraît pas décidé à changer de cap... à moins que... Présenté par le ministre de l'intérieur comme « une mesure de simplification administrative, de logique et de bon sens », *le transfert de la préfecture du Var procède aussi, tout permet du moins de le penser, d'un calcul politique dans lequel les intérêts de la région (qui devrait pourtant avoir son mot à dire dans l'affaire) paraissent bien oubliés.*

Derrière le dossier administratif les arrière-pensées politiques

« NOUS sommes quelques-uns à commencer à connaître les dessous de cette ténébreuse affaire », confie M. Edouard Soldani, maire de Draguignan et sénateur socialiste du Var. Un leitmotiv court ici : le transfert de préfecture prépare en fait le découpage du département qui avait déjà été envisagé lors de la réforme administrative de 1958, la partie située à l'est d'Hyères étant rattachée aux Alpes-Maritimes, celle à l'ouest aux Bouches-du-Rhône.

Un tel processus comblerait au demeurant les vœux du maire de Nice, M. Jacques Medecin (réformateur), qui se fait le zélateur d'une région Côte d'Azur à part entière, contrebalançant politiquement la région Provence acquise à l'union de la gauche. L'éventualité selon laquelle le département du Var serait rayé de la carte n'est pourtant pas sans heurter le bon sens. Comment concevoir en effet que l'on rétrograde la préfecture de Toulon quelques années seulement après l'avoir promue ? M. Poniatowski n'a-t-il pas, de surcroît, déclaré qu' « *il n'est pas question de modifier les frontières du département* » ? Il est plus certain, en fait, qu'à travers l'opération projetée on ait songé à « déboulonner » M. Soldani et à créer les conditions d'un changement de majorité au conseil général.

Mandarin et patriarche

Trente ans de parlementarisme, vingt ans de présidence du conseil général, mandarin et patriarche, manœuvrier confirmé, le maire de Draguignan paraissait jusqu'aux dernières élections présidentielles quasi inexpugnable de son fief varois.

En mai, surprise : bien qu'il ait fait une campagne très active en faveur de M. Mitterrand, M. Soldani voit, dans sa propre ville, M. Giscard d'Estaing arriver en tête du scrutin avec quatre-vingt-dix-sept suffrages d'avance. La consultation révélait d'ailleurs un certain tassement des positions socialistes et de la gauche dans le département. Toutes les villes importantes, à une exception près (La Seyne), avaient choisi M. Giscard d'Estaing. Avec 50,59 % des suffrages exprimés, M. Mitterrand devançait certes son adversaire, mais en perdant deux points par rapport aux élections présidentielles de 1965 et en ne retrouvant pas non plus l'ensemble des voix (51,5 %) qui *s'étaient portées sur les candidats de la gauche aux législatives de 1973.*

M. Soldani avait accusé sa défaite et, un moment, songé à abandonner ses mandats locaux.

Après le nouveau découpage cantonal remédiant à la sous-représentation des villes côtières, les socialistes ne disposaient plus, d'autre part, depuis septembre 1973, de la majorité absolue au conseil général (1). *Le ministre de l'intérieur pouvait* donc croire que politiquement le moment était venu d'agir : pour tenter de priver à terme M. Soldani et ses amis de leur rente de situation départementale et afin de mettre au pas le conseil général le plus « indocile » qui soit pour un préfet.

Un regroupement

M. Maurice Arreckx, maire centriste de Toulon et animateur, au conseil général, du groupe libéral d'action départementale, serait le bénéficiaire direct de la réforme Poniatowski. Après être resté pendant quinze ans dans l'opposition — tout en se ménageant des atouts dans la majorité, — M. Arreckx avait opté, dans le sillage de M. Lecanuet, pour M. Valéry Giscard d'Estaing, qu'il accueilli dans sa ville lors de la campagne électorale. Il ne peut assurément pas déplaire au ministre de l'intérieur, après l'accord négocié entre les républicains indépendants et le Centre démocrate, de donner plus de poids et d'influence au maire de Toulon.

Dans la mesure où le regroupement politique récemment intervenu vise à contrebalancer l'U.D.R., la promotion de M. Arreckx revêtirait une opportunité supplémentaire. Si le maire de Toulon a en effet décidé de conquérir un mandat parlementaire et de se présenter, aux prochaines législatives, contre le député communiste de la quatrième circonscription (Toulon I - La Seyne), M. Philippe Giovannini, son principal adversaire présumé sur le plan municipal sera le jeune et actif député U.D.R. de la troisième circonscription de Toulon et actuel maire de Sainte-Maxime, M. Aymeric Simon-Lorière. C'est également un U.D.R. qu'ont trouvé l'an dernier sur leur route, et qui les a stoppés, les candidats de M. Arreckx dans les cinq nouveaux cantons de Toulon.

M. Poniatowski avait-il analysé correctement la situation ? L'aspect brutal et le caractère de « fait accompli » *de sa proposition ont profondément* choqué. La mesure, entraînant le déplacement d'un millier de fonctionnaires et de leur famille, privant une ville — une région — d'un de ses principaux facteurs d'équilibre et la dépouillant d'attributs qu'elle possédait depuis cent soixante-dix-sept ans, nécessitait peut-être plus de pondération. D'où l'ampleur et la vivacité des réactions qui se prolongent.

« *Ce mauvais coup porté dans l'ombre* », selon son expression, a en fait contribué à remettre en selle M. Soldani en lui rendant toute sa pugnacité. Le risque pour le maire de Draguignan, autour duquel s'est ressoudée la fédération socialiste, était que sa ville demeurât isolée. La réponse apportée par cent quarante-trois maires varois sur cent cinquante-trois, représentant 60 % de la population (*le Monde* du 15 octobre), eût suffi à démontrer qu'il existait au contraire une large solidarité départementale.

Rien d'impératif

Les clivages politiques se retrouvent toutefois dans les positions prises au conseil général. Mais si les élus toulonnais, tous dans la majorité, ne pouvaient se prononcer contre le projet gouvernemental, plusieurs autres conseillers n'appartenant pas à la gauche la rejoindront certainement au moment du vote qui doit intervenir le 26 octobre ou les jours suivants. C'est notamment le cas du conseiller général et ex-*député U.D.R. de Saint-Raphaël*, M. René-Georges Laurin, pour lequel « *il y aurait beaucoup à dire sur l'aspect politique de la question* », ou du docteur Baptiste (non inscrit), maire d'une commune importante de l'aire toulonnaise, Six-Fours. Selon le pointage actuel, vingt-huit élus de l'assemblée départementale sur quarante et un se prononceraient contre le transfert.

Auparavant, les partisans du *statu quo* comptent publier une étude approfondie en réponse au rapport — en trois volets, démographique, économique et administratif — présenté par le préfet à l'appui du projet gouvernemental. Certains des arguments officiels ne sont pas sans valeur, mais M. Soldani entend démontrer qu'aucun n'est impératif et qu'en tout état de cause les compensations prévues sont « *mensonges ou illusions* ».

Le gouvernement peut-il reculer ? Il lui suffit d'avoir procédé aux consultations des municipalités toulonnaise et dracénoise, du conseil général et de prendre l'avis — qui ne porte pas sur l'opportunité du projet, mais sur la conformité de celui-ci à la loi — du Conseil d'Etat. Son intention de réaliser le transfert paraît, en tout état de cause, bien arrêtée, et son désir d'aller vite évident. Mais la détermination de M. Soldani et de ceux qui le soutiennent n'apparaît pas moins ferme. Une trentaine — on en escompte une centaine — de municipalités varoises ont déjà fait connaître qu'elles se tenaient prêtes à démissionner. M. Poniatowski, qui a invoqué la logique, n'ignore certainement pas ce que celle-ci peut avoir quelquefois de contingent.

GUY PORTE.

(1) Le conseil général du Var se compose actuellement de vingt socialistes ou apparentés, quatre communistes, huit U.D.R. et R.I. formant le groupe de la majorité varoise, sept centristes favorables à la nouvelle majorité (groupe libéral d'action départemental de M. Arreckx) et deux non-inscrits.

L'ÉVÉNEMENT LES BANQUES EN FRANCE

L'IMPORTANCE capitale prise désormais par les banques dans l'économie d'un grand pays industrialisé a été mise en vedette à plusieurs reprises ces derniers temps. Les mesures draconiennes prises par les pouvoirs publics pour freiner la progression des crédits, jugée exagérément inflationniste, et les protestations des petites et moyennes entreprises contre ce qu'elles estiment être une « asphyxie » pure et simple ont permis de mesurer l'importance en ce domaine de l'activité bancaire. La hausse très rapide du coût du crédit a été très sensible pour les particuliers désireux d'emprunter pour acquérir ou construire un logement tandis que la grève des banques au printemps dernier faisait toucher du doigt la fragilité d'organismes énormes, dont la structure comptable est désormais si centralisée et si mécanographiée que l'arrêt des ordinateurs suffit à paralyser tout le système.

Enfin, les « accidents » qui se sont produits à l'étranger, notamment la faillite de la banque allemande Herstatt, ont attiré l'attention sur les problèmes de sécurité des dépôts et de contrôle des opérations, aussi bien par les dirigeants des établissements que par les autorités monétaires. Le système bancaire français est très fortement contrôlé par les autorités de tutelle, et, jusqu'à présent, il est resté à l'abri de ces « accidents » qui se sont multipliés en Allemagne, en Suisse, en Grande-Bretagne, en Italie ou aux Etats-Unis.

Mais c'est sans doute l'utilisation prolongée par les pouvoirs publics des restrictions de crédits comme moyen de lutte contre l'inflation qui a le plus retenu l'attention. Faute de taxer ou de pratiquer une politique des revenus, le gouvernement a préféré agir de manière indirecte, et plus indolore, du moins jusqu'à ces derniers temps. A cette occasion, il a pu constater que les établissements nationalisés, dont l'Etat est propriétaire, se montraient parmi les moins respectueux de la réglementation quantitative du crédit. Résultat d'une concurrence effrénée, bonne conscience de hauts fonctionnaires se jugeant au-dessus des contingences, répugnance à s'aliéner une clientèle chèrement disputée ?

Toujours est-il qu'il a fallu l'imposition de fortes amendes pour dépassement dans la distribution du crédit et le « limogeage » du président du Crédit lyonnais pour faire rentrer dans le rang les banques nationalisées.

Une chose est sûre, en tout cas : la croissance des banques, qui s'était effectuée très rapidement depuis cinq ou six ans, avec une progression spectaculaire des dépôts et la rapide multiplication des guichets va se modérer sensiblement, sous la double pression des autorités monétaires et du ralentissement de l'expansion. Mais la place qu'elles ont prise dans l'économie leur restera acquise, au point que le programme commun de la gauche fait d'une nouvelle nationalisation du crédit l'une de ses principales propositions.

FRANÇOIS RENARD.

L'ACTION DE L'ÉTAT

LE CONTROLE

EN France, le commerce de banque est longtemps resté libre. Ce sont les lois des 13 et 14 juin 1941, à caractère corporatiste, et surtout la loi fondamentale du 2 décembre 1945 qui ont jeté les bases d'une stricte réglementation, qui repose sur trois piliers : le Conseil national du crédit, la Commission de contrôle des banques et l'Association professionnelle de banques (A.P.B.).

● LE CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT est un organisme représentatif des intérêts généraux, et, pratiquement, le bras séculier des pouvoirs publics en matière de politique du crédit. C'est lui qui définit la réglementation, fixe le rythme de progression des crédits distribués, le taux de rémunération de certains types d'épargnes et assure, en fait, la régulation générale du système.

● LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES, présidée par le gouverneur de la Banque de France, est chargée de faire respecter la réglementation en vigueur et les décisions prises par le Conseil national du crédit. Elle utilise les services des inspecteurs de la Banque de France, qui vérifient périodiquement la comptabilité des établissements, s'assurant que les situations produites sont bien exactes, et sanctionnent les manquements. C'est ainsi que le dépassement des taux de progression du crédit fixés réglementairement s'est traduit, pour un certain nombre de banques, par le paiement d'amendes assez élevées. La Commission de contrôle veille également à l'application des « ratios », c'est-à-dire le rapport entre le montant des dépôts et ceux des crédits (ratios de liquidités destinés à garantir la sécurité des dépôts de la clientèle), ou celui entre les fonds propres de la banque et ses engagements.

● L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES, enfin, est le groupement représentatif de la profession, et sert d'intermédiaire entre ses membres et le Conseil national du crédit.

D'une manière générale, la Belgique et les Etats-Unis mis à part, le système bancaire français est l'un des plus contrôlés et des plus réglementés du monde, ce qui lui a épargné les « accidents » relevés récemment à l'étranger. Bien qu'il n'existe pas, comme aux Etats-Unis, un système d'assurance des dépôts, la vigilance de la Commission de contrôle est telle que l'on n'enregistre pratiquement plus de faillites de banques.

Depuis une vingtaine d'années, les quelques établissements d'importance très réduite qui ont pu se trouver en difficulté ont été immédiatement repris par les grandes banques, et la clientèle n'a pratiquement pas été affectée. Reste, néanmoins, la déplorable affaire de la banque Martinon à Nice, dont le dépôt de bilan, effectué en 1966 dans des conditions non encore éclaircies, spolia sans recours un certain nombre de déposants.

RESSOURCES ET UTILISATION

D'UNE manière générale, les banques utilisent les capitaux qu'on leur confie pour effectuer des opérations de prêt au bénéfice de particuliers, de commerçants ou d'industriels. Pour reprendre l'expression célèbre : « *La banque, c'est l'argent des autres.* » Il convient donc de distinguer les ressources dont elles disposent, les emplois qu'elles effectuent et les services qu'elles rendent.

● *Les ressources des banques :* ce sont essentiellement les fonds déposés à leurs guichets par les particuliers (salaires et autres revenus) et, dans une moindre mesure, les entreprises. Au 31 décembre 1973, ces fonds étaient de l'ordre de 431 milliards, dont moins de 45 % étaient constitués par de simples dépôts à vue, non rémunérés, ainsi que le veut la loi. De ces dépôts à vue, les détenteurs peuvent disposer soit en les retirant des chèques en espèces, soit en tirant des chèques payés directement par les banquiers aux bénéficiaires désignés. Depuis 1966, les pouvoirs publics ont favorisé la constitution d'une épargne liquide rémunérée, sous forme de comptes sur livrets (analogues aux livrets de caisse d'épargne), de dépôts à terme bloqués, de bons de caisse à un an, deux ans ou cinq ans, qui, globalement, représentent plus de 50 % des ressources bancaires.

● *L'emploi de ces fonds :* l'essentiel de l'activité commerciale des banques, une fois l'épargne collectée, est de l'employer à des prêts, sous réserve de ne pas dépasser un certain rapport (le « coefficient de liquidité ») entre le volume des dépôts et celui des emplois, afin de garantir la sécurité des déposants.

Les établissements bancaires effectuent toute une gamme d'opérations à délais variables :

— A court terme, les banques prêtent directement aux particuliers pour des courtes périodes. Cette forme de crédit, dont le développement très rapide à partir de 1972 a été jugé inflationniste, est pratiquement stoppée à l'heure actuelle. Les banques accordent surtout des crédits pour l'achat de biens durables ou semi-durables (électroménager, ameublement, automobile). Ces dernières opérations sont plutôt l'apanage d'établissements spécialisés (voir d'autre part).

Mais le plus clair de l'activité des banques réside dans le crédit aux entreprises. C'est d'abord l'escompte à 90 jours ou 120 jours des traites reçues par des commerçants ou des industriels en paiement de leurs fournitures, escompte qui consiste à leur verser le montant de leurs créances avant cette échéance, déduction faite de l'intérêt de l'argent sur la durée restant à courir.

Puis, ce sont des opérations de prêt direct, telles que l'ouverture de crédit, l'avance en compte courant, le découvert par caisse, qui ont pris une telle importance pour les entreprises qu'une diminution des crédits qui leur sont habituellement consentis, ou même un simple plafonnement, peuvent les mettre en posture délicate, et même les acculer au dépôt de bilan. C'est bien ce qui semble se passer actuellement avec la mise en œuvre du plan de refroidissement. Ajoutons les cautions accordées pour les paiements des droits de douane et des droits indirects, les avances sur marchés et marchandises, les avals de toute nature, etc.

— A moyen et long terme, les opérations sont d'une autre nature. Pour les particuliers, elles s'appliquent presque uniquement aux acquisitions ou à la construction de logements, que ce soit par le truchement d'établissements spécialisés (Crédit foncier) ou de banques de dépôts traditionnelles.

Pour les entreprises, elles couvrent l'ensemble des crédits d'équipement. Un secteur d'une importance grandissante est celui du financement à court et long terme des opérations d'importation ou d'exportation, de même que les opérations de change et les transactions sur le marché de l'eurodollar, devenues d'une actualité brûlante. Ajoutons enfin les prises de participations minoritaires ou majoritaires dans le capital des entreprises, qui ne sont plus aujourd'hui l'apanage des banques d'affaires et sont pratiquées par tout le système bancaire.

● *Les services :* les banques offrent une large gamme de services rémunérés ou non. Outre la délivrance des chèques et la multiplication des guichets, de plus en plus accessibles au public, elles acceptent de régler automatiquement les factures d'électricité, de gaz, de téléphone et le prélèvement fiscal mensuel, virent directement traitements et salaires, louent des coffres-forts, assurent la garde des titres et le paiement des coupons des actions, effectuent des opérations de Bourse (achats ou ventes), placent des obligations, gèrent des portefeuilles et les SICAV. Elles ont tendance à élargir encore le champ de leurs activités, notamment dans l'assurance et le tourisme.

La régularisation de la distribution du crédit

LES banques étant devenues les principales créatrices de monnaie de par leur « pouvoir multiplicateur » (les dépôts permettent les prêts et les prêts entraînent des dépôts), l'Etat s'est de plus en plus efforcé, au fil des ans, d'agir sur le volume de la distribution du crédit. Compte tenu de l'inflation grandissante, son action a le plus souvent un caractère restrictif, face au gonflement, jugé excessif, de l'activité des banques. Pour ce faire, il dispose de deux méthodes :

● L'une, la plus ancienne, et la plus pratiquée en France depuis la libération, consiste à moduler quantitativement la progression du crédit distribué, par le biais d'une réglementation autoritaire, fixant des plafonds ou des pourcentages d'augmentation plus ou moins importants. Le cas échéant, des dérogations peuvent être accordées sélectivement pour favoriser une activité jugée prioritaire (l'exportation, par exemple, ou des secteurs « sensibles : » : équipements industriels, production d'énergie) ;

● Mais cette méthode, appliquée à plusieurs reprises depuis 1945, notamment en 1964-1965 et en 1968, après les « évènements » de mai, fut jugée trop rigide et trop favorable au « gel » arbitraire de situations de fait, abolissant toute concurrence et pénalisant les établissements les plus actifs. Elle fut donc abandonnée à l'automne 1970 pour faire place à une seconde méthode, agissant à la fois sur les taux d'intérêt et sur les réserves obligatoires.

Un certain nombre d'établissements spécialisés dans le crédit à la construction et à l'équipement sont, de ce fait, obligés d'emprunter des capitaux à d'autres établissements disposant de ressources excédentaires, tels que les banques de dépôts ou la Caisse des dépôts et consignations. Le taux de ces emprunts, contractés essentiellement sur le marché monétaire, est étroitement contrôlé par la Banque de France, qui, en le faisant varier, agit sur les conditions faites aux clients des établissements : plus le crédit à la construction est cher, moins les candidats à l'achat ou à la construction d'un logement seront nombreux et réciproquement.

L'encadrement du crédit

Une telle politique de maniement des taux, jugée insuffisante, fut doublée, au début de 1971, par le blocage sans intérêt, auprès de la Banque de France, de capitaux correspondant à une partie des dépôts à vue des banques (17 % actuellement) et des crédits distribués. Ce blocage, qui a pour effet de renchérir le coût des ressources des banques, les conduit à majorer le taux des crédits qu'elles consentent à leur clientèle, ou, si elles ne peuvent le faire en raison de la concurrence, à enregistrer une contraction de leurs bénéfices. Dans les deux cas, l'action menée est dissuasive. Au surplus, la Banque de France doit souvent prêter aux établissements, à taux élevé, les sommes nécessaires à la constitution de leurs réserves, ce qui aggrave encore la pénalisation.

● A l'automne 1972, devant le formidable gonflement des crédits bancaires (+ 24 %), les autorités monétaires furent amenées à utiliser simultanément les deux méthodes, en rétablissant l'encadrement quantitatif, de façon à ramener la progression des crédits de 24 % à 12 % à la fin de 1974. Les nombreuses et importantes infractions commises essentiellement par les grandes banques nationalisées furent sanctionnées par de lourdes amendes, et, surtout, l'encadrement fut rigoureusement appliqué à partir de juin 1974, ce qui entraîne actuellement une douloureuse réduction des concours accordés à certaines entreprises, petites et moyennes surtout. Cette combinaison des deux méthodes a donc pour effet de rendre l'argent rare et cher, donc de freiner vigoureusement l'expansion du crédit.

LES STRUCTURES

BIEN qu'il existe en France environ trois cent quarante banques, trois grands établissements dominent le marché. La Banque nationale de Paris (B.N.P.), le Crédit Lyonnais et la Société générale recueillent ensemble plus de 60 % des dépôts et leur part dans les crédits distribués est du même ordre. Ils ont été nationalisés en 1946; leur capital appartient à l'Etat et leurs dirigeants sont désignés par lui : le plus grand d'entre eux, la B.N.P., est issu de la fusion, en 1968, de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (B.N.C.I.) et du Comptoir national d'escompte de Paris (C.N.E.P.).

Loin derrière eux, comme l'indique le tableau ci-dessous, viennent le groupe du Crédit industriel et commercial (C.I.C. et banques affiliées), le Crédit commercial de France, l'ensemble Crédit du Nord-Banque de l'Union parisienne.

Hors classement, du fait de leur structure particulière et de leur caractère mutualiste ou coopératif, les banques à statut spécial tiennent une place importante dans le système bancaire français, avec plus de 20 % des dépôts : en tête le Crédit agricole, fédération de caisses locales et régionales administrées par des agriculteurs et coiffées par une caisse centrale, premier ensemble français pour le total du bilan et celui des dépôts, puis le Crédit mutuel, le groupe très actif des banques populaires, auxquels il faut ajouter le Crédit coopératif et son affilié le Crédit maritime mutuel.

Banques de dépôts et banques d'affaires

Traditionnellement et jusqu'en 1966, une distinction très nette s'imposait entre les banques de dépôts, qui ne recevaient et ne distribuaient que des fonds à court terme, et les banques d'affaires, empruntant et prêtant à long terme, prenant des participations — et des risques — dans le capital d'entreprises existantes ou à créer. Depuis 1966, cette distinction tend à s'effacer dans la mesure où la réglementation permet aux banques de dépôts de s'engager à plus long terme, tandis que les banques d'affaires s'adjoignaient des banques de dépôts.

Aujourd'hui, face aux grands établissements nationalisés, se dressent deux groupes puissants, centrés sur deux banques d'affaires, dont la structure est comparable, avec un holding (1), une banque de dépôts, un ensemble d'établissements spécialisés dans le crédit à la construction et à l'équipement, et un portefeuille de nombreuses participations dans de nombreuses sociétés industrielles et commerciales. Le groupe Paribas possède deux banques de dépôts, dont le Crédit du Nord-BUP, contrôle la Compagnie bancaire, premier établissement privé de crédit à l'immobilier avec ses filiales spécialisées notamment dans le crédit à la consommation (CETELEM). De même le groupe de Suez, qui vient d'absorber celui de la Banque de l'Indochine, est doté de sa propre banque de dépôts, la B.S.U.M., a pris le contrôle, en 1971, du Crédit industriel et commercial et talonne le groupe Paribas dans le secteur du crédit spécialisé avec l'ensemble des établissements rassemblés sous l'égide de la Compagnie La Henin.

Ajoutons enfin ce qu'il est convenu d'appeler les banques de groupe, primitivement simples instruments d'un ensemble industriel et ayant pris, par la suite, une certaine ampleur : la Banque Worms (du groupe Worms-transports maritimes, etc.), la Banque de l'Union européenne (groupe Schneider), la Banque Dreyfus (groupe Dreyfus-transports maritimes-commerce des grains), etc.

(1) Holding : société anonyme qui contrôle, grâce à ses participations financières, un groupe d'entreprises liées entre elles par une communauté d'intérêts. Par définition, un holding n'a pas d'activité industrielle propre.

Le classement des banques françaises...

(Total du bilan en milliards de F à la fin de 1973)

Banque	Total
Crédit agricole	164,6
B.N.P.	136
Crédit Lyonnais	116,4
Société Générale	101,63
Groupe du C.I.C.	43,82
Crédit Mutuel*	32,2
Banques populaires*	29,84
Crédit Commercial de France	20,29
Crédit du Nord B.U.P.	18
Banque de Paris et des Pays-Bas	13,6

(*) Chaînes de banques ou de caisses fédérées entre elles.

... et étrangères

(Bilan en milliards de dollars selon « The Banker »)

Banque	Bilan
Bank of America (Etats-Unis)	48,77
Citicorp (Etats-Unis)	44
Chase Manhattan (Etats-Unis)	36,79
B.N.P.	30,14
Dai-Ichi Kangyo (Japon)	28,47
Barclays Bank (G.-B.)	28,3
National Westminster (G.-B.)	27,55
Fuji Bank (Japon)	24,42
Deutsche Bank (R.F.A.)	24,39
Sumitomo Bank (Japon)	23,9
Crédit Lyonnais	23,45
Mitsubishi Bank (Japon)	24,43
Société Générale	22,32

LE CRÉDIT SPÉCIALISÉ

DEPUIS les décrets et décisions de 1966 et 1967, les banques ont reçu une plus grande liberté de manœuvre, et en ont profité pour devenir des « banques à tout faire », alors qu'autrefois une spécialisation poussée régnait en maîtresse.

Ainsi en est-il du *logement*. Autrefois, le Crédit foncier de France, établissement à caractère semi-public, assurait la plus grande partie du financement de la construction. Aujourd'hui, les banques ont pris les deux tiers du marché, et, en premier, les banques de dépôts, qui dépassent largement les établissements spécialisés tels que la Compagnie bancaire - U.C.B., la B.C.T. ou la Sovac.

Pour le crédit à *l'équipement*, même schéma : le Crédit national, de statut analogue à celui du Crédit foncier, accorde encore une part appréciable du crédit d'équipement, mais les banques de dépôts se sont lancées à leur tour dans les financements à longue durée.

Pour le crédit à *la consommation*, enfin, l'activité des établissements spécialisés tels que Cetelem (du groupe Suez) ou ceux du groupe Sovac, a été vivement concurrencée par ces mêmes banques de dépôts, qui ont dû néanmoins plafonner leurs encours au niveau atteint en juillet 1973.

Dans le domaine du *crédit-bail* (leasing) enfin, le succès de la formule a incité tous les établissements à l'utiliser. Le crédit-bail, on le sait, consiste en la location de biens d'équipement ou de biens immobiliers à usage professionnel lorsque cette opération donne au locataire la possibilité d'acquérir en fin de contrat tout ou partie des biens loués moyennant un prix résiduel fixé d'avance. Les pionniers de cette forme de crédit furent Locafrance et Locabail, aujourd'hui imités par l'ensemble du système bancaire.

Les taux d'intérêt

L'un des grands reproches faits aux banques a toujours été d'utiliser des dépôts non rémunérés, donc gratuits, pour accorder des prêts à taux élevés. Les banques ont commencé par répondre que le coût d'exploitation des dépôts et celui des services rendus (l'émission d'un chèque coûte 4 F actuellement) s'élevait à environ 6 % du montant des capitaux ainsi récoltés. Ensuite elles ont fait remarquer que la proportion des dépôts gratuits par rapport aux dépôts rémunérés à des taux compris entre 5 % et 12 % était passée, en sept ans, de 76,3 % à 45 %, ce qui a renchéri notablement le coût de leurs ressources.

Enfin, la Banque de France a provoqué volontairement une hausse des taux d'intérêt en relevant fortement le prix des concours qu'elle accorde de plus en plus aux établissements astreints à constituer des réserves. Pour toutes ces raisons, après un exercice 1972 extrêmement brillant, et des résultats médiocres en 1973, l'année 1974 sera dure pour les banques, solidement « encadrées ».

LES RESSOURCES DES BANQUES

(en %)

	1966	1973
Dépôts à vue	76,3	45,4
Comptes sur livrets	7,3	13,4
Dépôts à terme et bons de caisse	15,3	35
Epargne-logement	1,1	6,2

LES TAUX D'INTERET EN VIGUEUR

(automne 1974)

POUR LES PARTICULIERS :

Prêts personnels (pratiquement interrompus) : de 17 % à 21 %.

Découvert en banque (pénalisation) : 17 % à 21 %.

Crédit à la consommation. — taux de base : 20 à 22 % plus les frais de dossier, ce qui peut conduire à des taux effectifs de 25 % à 30 % sur de faibles durées.

Crédit à la construction : de 14 % à 19 %.

POUR LES ENTREPRISES :

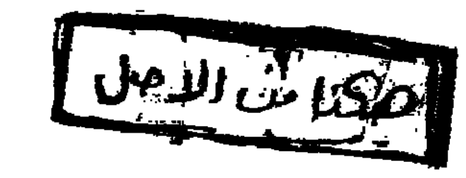
Escompte des effets commerciaux (traites) : 13 % à 18 %.

Découverts et avances : de 14,5 % à 20 %.

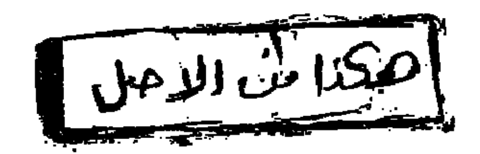
Crédits d'équipement (trois à sept ans) : de 13,50 % à 17 %.



JEAN CHABAUD. PEINTURE 1964.
- Information -







LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LES AGENTS DE MAITRISE EN QUESTION

II. — Changer les hommes ou l'organisation ?

par JEAN-PIERRE DUMONT

La maîtrise — du chef d'équipe au chef d'atelier — n'est pas épargnée par l'évolution des techniques et des relations humaines. Contestés, dépossédés de certaines fonctions, les « petits chefs » s'inquiètent. La catégorie des agents de maîtrise est-elle condamnée à disparaître ? (« le Monde » du 22 octobre).

« L'élargissement des tâches des S. et même l'autogestion ne ndamnent pas la maîtrise à paraître. On y a bien réfléchi l'on est bien placé pour en ser la portée : il y aura tou- urs des responsables, des gars ur coordonner ou animer. » agent de maîtrise qui parle est 1 militant C.F.D.T., employé ans une entreprise de cuir.

Tous les chefs d'équipe, les ontremaîtres, les chefs d'atelier, urtout s'ils sont jeunes, sont essimistes, mais personne ne roit à leur disparition : *« C'est as possible ! » « Attention à la ode de l'autonomie ! », « On joue ur les mots »*.

De l'intéressé lui-même au rand patron, les avis sont fina- ement assez proches : *la maîtrise est essentielle, il faut la ransformer !*

Déjà, dans le fameux document que le C.N.P.F. a publié, en novembre 1971, sur *« le problème des O.S. »*, les dirigeants d'entre- prise insistaient sur le rôle-clef des agents de maîtrise : *« Le rôle de l'échelon dit de première ligne, à l'articulation de la ligne de commandement et de l'exécution du travail, est décisif. (...) Il doit y avoir, dans un atelier, des règles et une autorité nécessaire, mais le style et le caractère des relations entre la maîtrise et l'ouvrier doivent, dans ce cadre, évoluer profondément. »*

Depuis, le patronat a multiplié les enquêtes et les réflexions sur ce sujet ; des colloques ont été organisés, et l'un d'entre eux est devenu célèbre dans certains milieux, notamment à la C.G.T., où l'on suit attentivement ces recherches. Il s'agit d'un séminaire, organisé par le Centre de recherches et d'études des chefs d'entreprise, qui a abouti à la rédaction d'une charte en dix points, dite charte de Monceaux, du nom de l'hôtel particulier où s'étaient réunis des directeurs. Selon cette charte, et aussi selon le document publié en mars 1973 par *Entreprise et progrès*. « *Pour un nouvel encadrement : la maîtrise* », les réformes projetées vont plus loin que celles avancées en 1971 par le C.N.P.F. L'objectif est d'aboutir à *« la disparition de la maîtrise traditionnelle »*, à *« la suppression de certains échelons »* et à la transformation de l'organisation elle-même de l'entreprise.

La formation seule : une fausse piste

Selon l'un des spécialistes qui ont à l'origine de ces réflexions, M. Chaumette, les entreprises qui epuis plusieurs années ont ccompli des efforts importants e formation *« sont passées à côté de la plaque »*. Des stages, ouvent au profit des petits chefs, nt été organisés. Il s'agissait, il agit encore souvent, de sensibiliser la maîtrise à son rôle umain et de la préparer à un ouveau style de commandement. rreur ! affirment des conseil- ers en organisation : *« Non eulement cette pratique s'est vérée erronée, mais elle intro- uit dans l'esprit des agents de maîtrise des idées fausses, telles que la personnalisation des rapports d'autorité. »* Les stages de perfectionnement centrés sur le commandement et les doctrines généreuses — et tout américaines — des relations humaines sont trop isolés de la situation réelle des ateliers et des conditions de travail.

Plusieurs agents de maîtrise font état de ce hiatus entre les séminaires et la vie dans « la boîte ». Chef d'équipe, contremaître, chef d'atelier sont invités, deux à quatre jours, dans un château ou dans un hôtel ultra-moderne. L'ordre du jour est clair : face parfois aux directeurs, dans d'autres cas en leur absence, l'agent de maîtrise est invité à « vider son sac », à discuter de ses problèmes avec ses collègues ; étrange amalgame qui sert à créer une communauté pour regonfler les anciens — sceptiques — et assagir sans les décourager les jeunes, épris de participation.

A la fin du stage, un directeur vante les mérites de la maîtrise : *« Au lieu de commander, vous devez animer ; il faut savoir quand même sanctionner. D'ailleurs vous de l'ignorez pas : l'ourrier dit alors : « Il est vache mais il est » juste... » Votre réussite, ce doit être celle de vos collaborateurs. Vous avez un devoir social à remplir... L'agent de maîtrise est bien placé pour créer un esprit civique. Il doit être un épanouisseur de libertés. »* Les discours de clôture terminés, direction et maîtrise se retrouvent une dernière fois autour d'une bonne table. Mais, le lendemain, l'agent de maîtrise retourne à l'usine et supporte le carcan imposé par tous les services fonctionnels. On a essayé de changer l'homme... mais que peut-il faire si les structures de l'usine n'ont pas été modifiées ?

Pour M. Chaumette et d'autres spécialistes, *« le comportement insatisfaisant de la maîtrise est le résultat de la situation de travail telle que l'organisation la définit... »* ; en conséquence *« le changement de l'organisation est le seul garant du déblocage de la situation »*. En d'autres termes, des années de taylorisme mais aussi de centralisation du pouvoir, de multiplication des services, ont « dépouillé » l'agent de maîtrise. L'objectif aujourd'hui est de *« re- globaliser cette fonction »*, ce qui implique des changements dans l'organisation même de l'entreprise.

Devenir des « animateurs »

« Le premier objectif, nous affirme-t-on, *est de consulter la maîtrise sur tous les problèmes d'organisation. Les hommes qui sont en prise directe avec les ouvriers ne doivent plus être à leurs yeux la cinquième roue du carrosse. »* Toute décision relative à un atelier doit leur être communiquée : et si possible, elle devrait donner lieu, avant d'être prise, à une consultation.

« Deuxième objectif : l'agent de maîtrise doit être un consommateur de services fonctionnels. Il faut changer l'état d'esprit et le fonctionnement des services d'ordonnancement et de méthodes, qui ressemblent trop à des forteresses et imposent leurs directives. L'agent de maîtrise doit non pas recevoir des ordres mais travailler avec tous ces services. »

Et de proposer des commissions, des réunions interservices.

Troisième objectif : restituer à la maîtrise certaines fonctions de gestion, qui justifiaient jadis son existence. S'agit-il pour autant de commander ? Certes pas, le mot fait peur : on dit alors qu'il faut conseiller, guider, coordonner. De « petit chef » l'agent de maîtrise doit devenir un « animateur ».

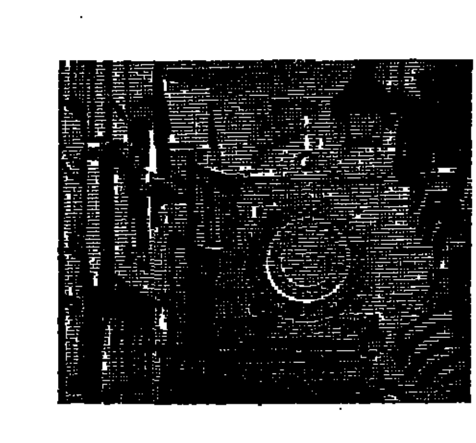
Certains sous-officiers de l'industrie devront-ils cependant s'effacer ? Les mêmes spécialistes le pensent. Ils parlent d'un *« raccourcissement de la ligne hiérarchique »*... *« Il faut envisager à terme la suppression de certains échelons »* : dans certains cas, il s'agit d'éliminer la fonction de contremaître par une revalorisation des fonctions, au-dessus, du chef d'atelier, au-dessous, du chef d'équipe ; dans d'autres cas, là où l'on crée des équipes autonomes, il faut au contraire supprimer le poste de chef d'équipe. Quant au statut de la maîtrise, des directions et des organisations patronales admettent qu'une différence doit continuer à exister entre l'agent de maîtrise et l'ouvrier. Certains pensent à un statut spécial, et des syndicats comme la C.G.C. réclament un « avenant » maîtrise ; d'autres veulent faire entrer la maîtrise dans le *« personnel d'encadrement »*. En fait, chacun tâtonne et les discussions traînent, la C.G.T. et la C.F.D.T. s'étant prononcées pour une grille unique de l'O.S. à l'ingénieur.

Mais les syndicats s'interrogent aussi sur la portée des réformes envisagées dans certains milieux patronaux. Pour les dirigeants de la C.G.C., la disparition d'agents de maîtrise est une astuce qui permettra aux employeurs de payer comme ouvrier celui qui fera finalement fonction de chef d'équipe, comme cela se passe déjà dans certaines entreprises ; à la C.G.T., où l'on dénonce aussi *« cette arrière-pensée patronale »*, on s'inquiète surtout de cette volonté des employeurs de raccrocher la maîtrise à la direction et de vouloir finalement l'intégrer dans le système par l'application d'une formule honnie chez les cégétistes : « la D.P.O. », c'est-à-dire la « direction par objectifs » (1). Mais tous finalement souhaitent que la maîtrise soit réhabilitée. Sans aller jusqu'à proclamer comme certains que *« la maîtrise constitue la colonne vertébrale de l'entreprise et que poursuivre sa destruction aboutira à une période prérévolutionnaire »*, syndicalistes et employeurs, agents de maîtrise surtout, souhaitent qu'on donne à cette catégorie déshéritée les moyens d'exercer leur métier et à l'homme qui assume cette fonction la possibilité d'être considéré. Déjà, dans certaines entreprises, des modifications importantes ont été faites. *« Nous ne sommes pas trop pessimistes finalement*, déclare un syndicaliste C.G.C. *On sait qu'on nous a menés très loin. Nous sommes au creux de la vague. Maintenant, ça va changer un peu. »*

(1) Méthode qui consiste, en principe, à gérer une entreprise ou un service à partir de plans élaborés sur la base des propositions des exécutants et dont la réalisation est ensuite contrôlée par la direction.

Prochain article :

DES MUTATIONS DIFFICILES



PORTRAIT D'UNE VILLE

Le port de Rouen

Les années soixante ont vu se confirmer les avantages de Rouen comme port industriel et commercial. Rouen se trouve en effet au centre d'une région économique particulièrement dynamique et l'élargissement de la communauté européenne a replacé la Normandie dans une position plus centrale. A 120 km de Paris, Rouen peut facilement jouer le rôle de centre de stockage et de distribution pour le marché de 15 millions d'habitants que représente la capitale.

Les relations de Rouen avec son hinterland sont particulièrement denses :

La Seine, ses affluents et ses canaux.

Un réseau ferroviaire électrifié qui met Paris à 1 heure de Rouen, et qui dispose d'une des gares de triage les plus modernes d'Europe.

Un réseau routier en voie d'amélioration rapide.

Des liaisons aériennes régulières vers Paris et l'Angleterre, sans compter la proximité d'Orly et de Roissy.

Un réseau d'oléoducs assurant un approvisionnement pratique des entreprises en énergie.

En dehors de ces avantages, Rouen bénéficie de la politique industrielle mise en oeuvre à l'occasion du 6e plan.

Développement de l'industrie dans les ports pour rapprocher les entreprises transformatrices des sources de matières premières et d'énergie.

Décentralisation : à une heure d'autoroute de Paris, Rouen permet de se décentraliser sans se couper des centres de décision parisiens.

Enfin, grâce à une politique commerciale dynamique, le port de Rouen est devenu une vaste zone industrielle dont les installations s'étalent le long de la Seine, ce qui permet à de nombreuses entreprises de disposer en propre d'appontements.

La ville de Rouen apporte au port un environnement particulièrement riche dans le domaine commercial et universitaire tout en lui fournissant une abondante main-d'oeuvre qualifiée.

Le port de Rouen (1973).

trafic général par eau	22,4 M. de tonnes
dont trafic maritime	13,4 M. de tonnes
trafic fluvial	9 M. de tonnes
nombre de navires (entrées et sorties)	9600
quais maritimes	12 km
engins de levage	200
postes pour navires de mer	150
postes à conteneurs	2

Trafic international (1973) en millions de tonnes

CEE	2,6	Asie	0,4
Pays Nordiques	0,9	Amérique du Nord	0,4
Pologne	1,2	Antilles	0,1
U.R.S.S.	1,5	Amérique du Sud	0,8
Afrique du Nord	0,9	Péninsule Ibérique	0,2
Côte Occidentale d'Afrique	1,4	Méditerranée Mer Noire	0,4
Océan Indien	0,1		

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

POINT DE VUE

Emploi et inflation

par AYMERIC SIMON-LORIERE (*)

EN France, à la différence de l'Arlésienne, le chômage se montre toujours avant que les responsables n'aient osé en parler. Trois chiffres justifient l'inquiétude des spécialistes :

— L'effondrement des offres d'emploi non satisfaites mesuré en donnée brute, moins 30,4 % (septembre 1974, septembre 1973) ;

— La brutale croissance des demandes d'emploi non satisfaites enregistrée, plus 33,9 % (septembre 1974, septembre 1973) ;

— Le fléchissement des placements, moins 12 % (septembre 1974, septembre 1973).

Il est temps d'oser dire qu'au-delà du chômage structurel, indépendant du taux de croissance, se développe un chômage conjoncturel inquiétant. Il est temps d'oser dire que la lutte contre l'inflation risque d'être mise en échec par l'absence d'une politique globale de l'emploi.

Je devine les arguments par lesquels l'on va justifier le chiffre jamais atteint de 534 300 demandes d'emploi non satisfaites : par l'arrivée massive des jeunes sur le marché du travail, par la forte progression des demandes d'emplois féminins, par l'implantation renforcée de l'Agence nationale pour l'emploi. Tout cela n'est pas faux. En effet, trente-sept demandes d'emploi sur cent émanent de jeunes, cinquante-quatre emplois sur cent créés en 1973 ont été occupés par des femmes, l'Agence couvre maintenant la totalité des départements français. Mais ces affirmations n'expliquent que la part structurelle du chômage, c'est-à-dire la part la moins ressentie, la moins mobilisatrice. Depuis trois mois, un chômage conjoncturel étroitement lié à la politique de lutte contre l'inflation mise en œuvre se développe ; il est aussi inquiétant, sinon *plus*, que celui qui régnait en 1967.

A mon grand étonnement, aucune autorité, aucun service, aucun document ne permettent officiellement d'en apprécier les conséquences. Quarante-huit lignes seulement, et optimistes de surcroît, dans le rapport économique et financier — une direction de la prévision qui, interrogée, est obligée d'avouer qu'elle ne fait dans ce domaine aucune prévision, — un ministère du travail qui ne peut qu'enregistrer *a posteriori* l'évolution de la situation.

Est-ce parce que l'état actuel de la science économique ne donne pas la possibilité de faire des approximations précises ? Est-ce parce que les structures psychologiques et sociales françaises ne permettent pas à ceux qui nous dirigent de parler en termes aussi francs que ne peuvent le faire les dirigeants allemands ? Est-ce parce que le dilemme lutte contre l'inflation-chômage n'a pas encore été conjuré ?

Quelles qu'en soient les raisons, il n'est pas acceptable d'admettre comme seule politique de l'emploi une politique de l'autruche. Je suis convaincu que la lutte contre l'inflation passe par la mise en œuvre d'une véritable politique de l'emploi sinon la mobilisation syndicale, l'anxiété des travailleurs, fera voler en éclats les mesures de régulation économique nécessaires, vitales, qui nous ont été proposées. Sinon les actions non négligeables décidées, suscitées par le gouvernement pour compenser la dégradation de l'emploi perdront de leur efficacité. Si le seuil de mobilisation syndicale est difficile à chiffrer, les conditions de mobilisation sont, elles, plus faciles à cerner.

Le développement des demandes d'emploi non satisfaites, limité jusqu'en juillet à certaines branches, à certaines régions, à certaines catégories, devient, hélas ! plus homogène, les pénuries de main-d'œuvre observées entre 1969 et 1973 régressent. Les sociétés de personnel intérimaire, cela est un signe, travaillent au maximum car les patrons anticipent sur la dégradation de la situation et allègent leurs charges.

Tout est donc possible.

Le 2 novembre 1973, de façon prémonitoire, le ministre des finances disait aux journalistes : dans un an vos plumes seront occupées par les problèmes de l'emploi. Celui qui faisait preuve d'une telle clairvoyance est sans nul doute le mieux placé pour inspirer aujourd'hui une ambitieuse politique de l'emploi, pierre de touche de la réussite de la politique économique entreprise.

(*) Député du Var, U.D.R., rapporteur du budget du travail et de l'emploi.

Pour éviter la liquidation

LA SOCIÉTÉ NÉOGRAVURE DEVRA TROUVER 50 MILLIONS DE FRANCS AVANT LE 31 OCTOBRE

Le tribunal de commerce de Paris a repoussé, lundi 21 octobre, la requête de suspension provisoire des poursuites pour les établissements de la région parisienne de la société la Néogravure (« le Monde » du 15 octobre). Il s'est, d'autre part, déclaré incompétent pour se prononcer sur les imprimeries de Rennes et de Lille, filiales du groupe.

Avant le 31 octobre, date à laquelle le tribunal de commerce statuera définitivement, la Néogravure devra donc trouver 50 millions de francs pour bénéficier d'un règlement judiciaire avec constitution d'un concordat, faute de quoi elle sera mise en liquidation.

Le comité d'entreprise précise que le dépôt de bilan conduirait au licenciement immédiat de trois mille sept cent trente-sept salariés. La décision du tribunal de commerce est accueillie avec une certaine surprise dans les milieux professionnels et syndicaux, dans la mesure où, il y a quelques jours, les pouvoirs publics avaient fait savoir que « tous les contacts nécessaires avaient été pris pour tenter de trouver une solution aux problèmes de la Néogravure ».

● ERRATUM. — Une regrettable erreur typographique nous a fait attribuer au baron Edmond de Rothschild le prénom d'Edouard dans l'article du *Monde* du 22 octobre qui rendait compte de ses propos quant à l'avenir de la banque Israël Corporation.

Le nombre des chômeurs augmente en Europe

Les pays européens connaissent une aggravation du chômage plus rapide que celle qu'on attendait il y a quelques mois. Les experts pensent que cette dégradation devrait encore s'accélérer dans le proche avenir : le nombre des chômeurs secourus pourrait passer en France, en six mois, de 145 000 à 250 000 : il pourrait doubler et atteindre cet hiver le million en Allemagne.

FRANCE : 150 000 ou 500 000 ?

Combien y a-t-il actuellement de chômeurs ? Les uns parlent des « vrais chômeurs », soit environ 150 000, les autres citent le chiffre de 500 000. Comment s'expliquer un tel écart et faut-il vraiment distinguer les « vrais chômeurs » et les autres ?

Ceux qui retiennent le chiffre de 150 000 ne comptent que les personnes ayant perdu un emploi et recevant les allocations d'aide publique, et les allocations complémentaires versées par le régime d'assurance ASSEDIC. Selon ces critères, il y avait effectivement, fin septembre, 142 800 chômeurs, bénéficiaires de l'ASSEDIC. Faut-il pour autant éliminer tous les Français qui recherchent en vain un emploi mais n'ont pas le droit à une indemnité de chômage ? Ce serait nier la notion réelle et vécue du chômage.

Les jeunes, par exemple, qui recherchent un premier emploi et n'en trouvent pas n'ont, sauf exception, aucun droit à l'assurance-chômage durant une période de six mois : en conséquence, les statistiques les prennent en compte comme « demandeurs » et non pas comme « chômeurs ». Fin septembre 1974, leur nombre atteignait 80 000 au lieu de 58 900 il y a un an.

De même, certaines personnes qui, elles, ont perdu un emploi mais ne sont plus assurées parce qu'elles recherchent en vain un nouveau travail depuis plus d'un an et ont épuisé leur droit à l'ASSEDIC n'apparaissent pas dans la catégorie « chômeurs ». Or cette année plus de 60 000 personnes sont dans ce cas.

En outre, parmi les quelque 290 000 femmes qui, elles aussi, réclament un emploi et sont inscrites comme « demandeurs », un grand nombre n'ont pas droit aux assurances puisque, depuis un certain temps, elles vivaient au foyer et, de ce fait, ne cotisaient pas au régime d'assurance-chômage complémentaire.

D'exception en exception, on aboutit ainsi au résultat officiellement public : 142 800 chômeurs secourus et 534 300 demandes d'emploi non satisfaites qui, selon les définitions retenues par les instances internationales... et l'opinion publique, sont bien, eux aussi, des chômeurs. Encore faut-il ajouter que certains le sont pour un mois seulement parfois (20 % environ des demandes), d'autres pour trois mois souvent (40 %), mais d'autres enfin pour plus longtemps encore.

A-t-on pour autant recenser tous les chômeurs ? Au chiffre de 534 300 est-il exact d'ajouter tous ceux qui, par ignorance, pudeur ou raisons autres, ne s'inscrivent pas comme demandeurs d'emploi et recherchent, eux-mêmes, un travail ? Les estimations sont contestées. En fait, si l'on peut, à ce titre, majorer de 10 % environ le chiffre des 534 300 demandeurs recensés, il faudrait, dans le même temps, soustraire quelque 8 à 10 % de demandeurs inscrits, qui ces dernières semaines ont été réembauchés par leurs propres moyens et ne l'ont pas signalé.

J.-P. D.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE : un million cet hiver

De notre correspondant

Bonn. — Pour la première fois depuis quinze ans, le nombre des chômeurs en R.F.A. pourrait atteindre un million l'hiver prochain. Tel est le pronostic que les cinq principaux instituts ouest-allemands d'études économiques avancent dans leur rapport d'automne, publié le lundi 21 octobre. Le ministère fédéral de l'économie a immédiatement contesté ces chiffres, et le porte-parole du gouvernement a regretté que les experts n'aient pas justifié leurs hypothèses. Il a estimé que les principaux destinataires de cet avertissement étaient les syndicats, mais que *« la peur n'était pas un instrument de la politique économique »*. Pour sa part, le patronat a qualifié le rapport de *« dur et impressionnant, mais réaliste »*.

Selon les cinq instituts, l'évolution de la situation économique dans les prochains mois dépend essentiellement de l'attitude des syndicats au cours des négociations salariales qui vont s'ouvrir. Les augmentations de salaires devraient se situer *« nettement au-dessous de 10 % »*, déclarent les experts, si l'on veut éviter la relance de l'inflation et une augmentation encore plus rapide du chômage.

Cette condition étant remplie, l'année 1975 devrait être marquée *« par des problèmes croissants, mais non par une récession brutale »*. Les instituts d'études économiques partent de l'hypothèse que les pays dont la balance des paiements est en déficit ne prendront pas des mesures protectionnistes et n'accentueront pas leur politique de stabilité. Ils pensent que les pays occidentaux, qui se trouvent *« dans la situation la plus défavorable depuis la fin de la guerre »*, connaîtront dans l'ensemble une croissance réelle d[e] 2,5 %.

La République fédérale devra se situer dans la moyenne : le[s] prix augmenteraient de 6,5 %, [le] taux de chômage atteindrait 3 [%] (soit environ 650 000 chômeurs en moyenne annuelle). Si les revenus des salariés augmentent de 9,5 % (compte tenu des allègements prévus par la réforme fiscale), les bénéfices des entreprises croîtront de 17 % ; la part des activités à l'étranger devrait rester stable dans le produit national brut.

Les instituts considèrent que cette évolution divergente des revenus des salariés et des entrepreneurs est indispensable à la relance des investissements. Plus prudent, le ministère de l'économie s'était contenté de recommander une augmentation parallèle des salaires et des bénéfices *(le Monde* du 15 octobre). Cependant, les responsables de la politique économique sont d'accord avec les experts pour estimer que la stagnation des investissements constitue actuellement le problème numéro un de l'économie allemande. Les programmes spéciaux de 950 millions de marks, que vient de décider le gouvernement fédéral, ne peuvent rien changer à cette situation. Selon les instituts d'études économiques, seule la modération des syndicats peut permettre d'atteindre les objectifs de stabilité monétaire et de croissance minimale, alors que n'apparaît aucun signe de relance des investissements privés. Dans ces conditions, une légère relance de l'activité serait possible dans le courant de l'année prochaine.

Les experts délivrent, d'autre part, un satisfecit à la politique économique et monétaire du gouvernement fédéral. Ils remarquent toutefois que les causes internes de l'inflation n'ont pas disparu (les prix industriels augmentant en moyenne de 14 % par an) et que la Bundesbank doit poursuivre sa politique monétaire, tout en « accompagnant » l'activité économique. Pour eux, la politique budgétaire des pouvoirs publics — y compris le déficit de 43 milliards de deutschemarks — est compatible avec l'objectif de stabilité. Les instituts remarquent seulement que le financement du déficit va poser d'autant plus de problèmes que le ministre des finances a renoncé publiquement à augmenter les impôts. Ils mettent en garde contre *« une course entre les pertes des recettes fiscales et les économies budgétaires »*, comme au moment de la récession de 1966-1967.

Pour le recyclage des pétrodollars, les instituts d'études économiques recommandent deux mesures, afin de gagner la confiance des pays créanciers : une quasi-indexation des taux d'intérêts, qui détournerait les pays producteurs de pétrole des prêts à court terme et l'émission des titres d'emprunt par le Fonds monétaire international.

DANIEL VERNET.

L'Italie serait le premier pays à bénéficier des emprunts communautaires

(Suite de la première page.)

MM. Ortoli, le président de la Commission, et Fourcade, qui préside les travaux des Neuf, obtinrent que le Conseil écarte cette formule dilatoire.

Les traces de la méfiance allemande

Cependant, la méfiance persistante manifestée par M. Apel, assortie de la volonté tenace de s'entourer d'un luxe de précautions suffisant pour que le contribuable allemand ne soit pas un jour victime de l'imprévoyance ou de la légèreté des pays partenaires, a laissé des traces dans le règlement finalement adopté par le Conseil. La plus visible a trait au montant de l'emprunt.

La semaine passée, les Allemands avaient indiqué qu'ils entendaient que les emprunts émis par la Communauté durant l'année 1975 ne dépassent pas 3 milliards de dollars. Lundi, M. Apel vint expliquer qu'il fallait comprendre ce montant intérêts compris, puisque aussi bien c'était pour le total que l'autorisation d'accorder une garantie allait être demandée aux Parlements nationaux. Le Conseil s'accommoda de cette condition, bien qu'elle réduisit la portée pratique de l'opération. M. Fourcade a admis que le plafond fixé pour les émissions communautaires était modeste, mais, a-t-il observé, *« l'essentiel était de démarrer la procédure »*. Le support juridique de ces émissions étant adopté, la Communauté, qui confiera sans doute cette tâche à la Commission, va pouvoir établir les premiers contacts pour identifier les éventuels souscripteurs.

Les détails de l'accord

Le texte approuvé par le Conseil parle d'emprunts à contracter *« en dehors de la Communauté »*. Ils pourront donc être placés aussi bien auprès de pays tiers — notamment auprès des producteurs de pétrole — que sur le marché international des capitaux.

Les crédits ainsi rassemblés seront affectés aux Etats membres qui en feront la demande pour faciliter le règlement de leurs paiements extérieurs, mais ne pourront être utilisés à financer le budget.

Les conditions concernant la conduite de la politique économique seront posées aux pays bénéficiaires.

Les opérations d'emprunt autorisées, pour lesquelles l'aval des Parlements nationaux va être maintenant sollicité, se limitent à 3 milliards de dollars, intérêts compris. Mais, dans l'esprit des Neuf, y compris apparemment de M. Apel, il s'agit là d'un règlement de démarrage; en d'autres termes, si cela se révèle bientôt nécessaire, les ministres pourront dans six mois ou dans un an relever ce seuil de 3 milliards de dollars, mais il leur faudra alors demander une nouvelle autorisation aux Parlements, ce qui, assurément, constitue une procédure très lourde.

A la demande de l'Allemagne, l'engagement maximum auquel pourrait être contraint de faire face un Etat membre — dans le cas où le bénéficiaire de l'emprunt ainsi que d'autres pays de la C.E.E. se révéleraient insolvables — est égal au double de la quote-part de chacun dans le dispositif communautaire de soutien à court terme, soit 44 % pour chacun des trois plus grands pays : l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. C'est là encore une disposition conforme aux conditions posées la semaine dernière par le cabinet de Bonn.

La personnalité juridique qui émettra les emprunts sera la Communauté elle-même. L'agent d'exécution pourrait être la Banque européenne d'investissements ou la Banque des règlements internationaux.

M. Colombo a pratiquement annoncé l'intention de son pays de demander à bientôt bénéficier d'un emprunt communautaire. Il n'a cependant donné aucune indication sur le montant des crédits ainsi sollicités. Rien n'empêche Rome de chercher à obtenir le prêt le plus élevé possible, soit, compte tenu du plafond imposé, environ 1,5 milliard de dollars pour un prêt à huit ans, ou 2 milliards de dollars pour un prêt à cinq ans. Le chancelier de l'Echiquier, M. Healey, a indiqué que, dans l'immédiat, son pays ne ferait pas appel à la nouvelle possibilité de financement ouverte par la Communauté.

M. Fourcade a donné une indication analogue : *« La France n'a pas besoin, pour l'instant, d'un emprunt de cette nature, puisque aussi bien, l'emprunt international qu'elle a émis il y a quelques mois n'a pas encore fait l'objet de tirages. »* Mais, a ajouté le ministre, je n'exclus pas l'hypothèse que plus tard la France puisse trouver, grâce à ces emprunts communautaires, une contribution utile au règlement de ses paiements extérieurs. M. Fourcade a indiqué que, comme M. Healey, il était favorable à un recyclage des capitaux pétroliers s'opérant à plusieurs niveaux : par des accord bilatéraux conclus d'Etat à Etat ; par le truchement des institutions communautaires — c'est l'objet de la décision qui vient d'être prise ; et, enfin, en élargissant les facilités de financement du Fonds monétaire international.

L'approvisionnement en sucre de la C.E.E.

De leur côté, les ministres de l'agriculture, qui ont aussi commencé à siéger lundi à Luxembourg, ont interrompu leurs travaux vers 3 heures du matin. Ils devaient les reprendre ce mardi à 11 heures. Leurs débats, qui portent sur les orientations à donner à la politique sucrière de la Communauté, comportent deux volets : la réglementation du marché du sucre dans la Communauté au cours des années à venir, d'une part, la méthode à mettre en œuvre pour assurer l'approvisionnement immédiat en sucre de la Communauté, d'autre part.

En ce qui concerne la réglementation du marché pour les années à venir, la France insiste pour que la garantie financière donnée par la Communauté s'applique à une production de sucre au moins égale à la consommation intérieure dans les neuf pays, soit plus de 10 millions de tonnes. M. Christian Bonnet a fait valoir que les difficultés aujourd'hui rencontrées pour approvisionner les Neuf plaidaient en faveur d'une politique d'extension de la production.

L'approvisionnement immédiat de la Communauté soulève effectivement des difficultés importantes et, au sein des des Neuf, de très vives controverses. Compte tenu du déficit de la production par rapport à la consommation, compte tenu également de la défaillance probable d'une partie des fournisseurs traditionnels du Royaume-Uni (les pays peu développés du Commonwealth), la Communauté va devoir probablement importer des quantités de sucre considérables, de l'ordre de 400 000 à 600 000 tonnes. Qui financera cette opération, étant donné que le prix mondial est très supérieur au prix européen ? La Commission propose de faire jouer la solidarité communautaire. La plupart des Etats membres sont d'accord pour suivre la Commission dans cette voie, bien que la note promette d'être très élevée : le coût de ces importations forcées se situerait au moins aux alentours de 300 millions d'unités de compte, soit 1,1 milliard de francs.

Les Allemands, fidèles à la politique d'extrême rigueur financière qu'ils pratiquent dans les enceintes communautaires depuis quelques mois, estiment qu'un tel effort financier serait très lourd. Ils entendent que le coût du financement d'importation de sucre à supporter par le budget communautaire soit plafonné à un niveau relativement modeste. Un compromis sera sans doute difficile à mettre au point, mais le ministre britannique, M. Peart, a indiqué hier qu'il ne quitterait pas Luxembourg tant qu'une solution satisfaisante n'aura pas été trouvée pour permettre l'approvisionnement en sucre du marché britannique.

PHILIPPE LEMAITRE.

UN RELÈVEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CAISSES D'ÉPARGNE

(Suite de la première page.)

A l'heure actuelle, le taux d'intérêt servi aux détenteurs d'un livret A est de 6,5 % seulement, alors que la hausse des prix entre août 1973 et août 1974 (dernier indice connu) s'est élevée à 14,5 %. M. Fourcade *« refuse »* l'indexation ; mais la protection de l'épargne populaire spoliée par l'inflation est à l'ordre du jour.

Le relèvement d'un point du taux d'intérêt, qui passerait alors de 6,5 % à 7,5 %, coûterait, en tout cas, environ 1,5 milliard de francs. Actuellement, les dépôts pour les comptes sur livrets atteignent environ 180 milliards de francs, dont plus de 90 % de comptes A, exonérés d'impôts, avec un plafond de 25 000 F. Pour les sept premiers mois de 1974, l'excédent des dépôts sur les retraits, dans les caisses d'épargne, se sont élevés à quelque 10 milliards de francs, contre 5,6 milliards durant la même période de 1973.

AGRICULTURE

LA RÉCOLTE MONDIALE DE CÉRÉALES SERA INFÉRIEURE A CELLE DE 1973

Londres *(A.F.P.)*. — Selon les dernières estimations du secrétariat du Commonwealth, la récolte mondiale de céréales sera inférieure à celle de l'année dernière :

● BLE : Si les conditions climatiques restent « normales » dans l'hémisphère sud, où les moissons n'ont lieu que vers la fin de l'année, la production mondiale (Chine non comprise) 330 millions de tonnes contre 336 millions de tonnes. La récolte a été abondante dans la C.E.E. (environ 43 millions de tonnes, contre 40 millions), mais l'U.R.S.S., avec 100 millions de tonnes, aurait produit 8 millions de tonnes de moins qu'en 1973.

● MAIS : La production sera largement inférieure à celle de l'an passé. La récolte américaine ne dépassera guère 126 millions de tonnes, contre 143 millions de tonnes, la production européenne sera au mieux stagnante avec quelque 15 millions de tonnes.

● CEREALES SECONDAIRES (orge, avoine, seigle, sorgho) : Excepté en U.R.S.S., la production des principaux pays producteurs sera en baisse parfois importante.





LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

FORMATION PROFESSIONNELLE

UNE INTERVIEW DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Les partenaires sociaux doivent négocier un véritable congé payé de formation

nous déclare M. Paul Granet

L'ensemble des dépenses de l'État au titre de la formation professionnelle continue dépassera 3 milliards de francs en 1975, en progression de 50 % en deux ans. C'est ce qu'a annoncé M. Paul Granet, secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé de la formation professionnelle, en présentant ce mardi 21 octobre à la presse le projet de budget pour l'an prochain. Si l'aide de l'État à la formation est donc appelée à croître rapidement, l'effort demandé aux entreprises pour financer le perfectionnement de leur personnel (1 % des salaires) ne serait pas augmenté en 1975, l'objectif de 2 % en 1976 étant abandonné.

Le secrétaire d'État estime, dans l'interview qu'il nous a accordée, que l'on a trop mis le projecteur sur les actions de formation qui partent de l'entreprise. Il souhaite que soit institué un véritable congé payé de formation ouvert à tous et pas seulement à ceux dont le perfectionnement répond aux besoins immédiats de la production. Une négociation devrait être rouverte sur ce sujet entre les syndicats et le C.N.P.F. et aboutir à des résultats concrets d'ici au printemps 1975.

« La formation continue doit être l'élément essentiel d'une politique active de l'emploi, ont déclaré les pouvoirs publics lors de la publication de la loi de 1971. Aujourd'hui, la situation de l'emploi a tendance, dans un certain nombre de secteurs et de régions, à se dégrader. Avez-vous le sentiment que l'existence d'une législation dite d'avant-garde sur la formation facilite réellement les adaptations ou les conversions des travailleurs ?

— Ce n'est pas un sentiment, c'est une certitude : la législation sur la formation facilite les adaptations et les conversions. En 1969, 160 000 personnes avaient suivi un stage devant déboucher sur une insertion ou une conversion professionnelle ; en 1973, ce chiffre est passé à 440 000. S'il n'y avait pas eu la formation professionnelle, la plupart de ces 440 000 personnes auraient vraisemblablement figuré sur les statistiques du chômage.

« Cela dit, il ne faudrait pas penser que la formation professionnelle, surtout dans une conjoncture de crise économique générale, résoudra tous les problèmes de l'emploi. Elle n'est d'ailleurs pas uniquement faite pour cela.

» Pour l'instant, ce que nous voulons, c'est donner plus d'efficacité à cette politique d'insertion professionnelle en adaptant plus étroitement la formation à la demande d'emploi. Cette adaptation sera d'autant mieux réalisée que la politique de formation professionnelle sera réellement déconcentrée et régionalisée. C'est pour cela notamment que je suis favorable à la création d'observatoires régionaux de l'emploi.

— Les pouvoirs publics ont donné aux entreprises un rôle essentiel dans le développement d'une politique de formation, en particulier en les obligeant à consacrer 1 % de la masse salariale au perfectionnement de leur personnel, ou à défaut à verser l'équivalent au fisc. Mais ce système n'a-t-il pas abouti à négliger la formation de tous ceux qui ne sont pas encore — ou qui ne sont plus — dans le système de production : jeunes à la recherche d'un premier ou deuxième emploi, femmes désirant retrouver une activité professionnelle après avoir élevé leurs enfants, chômeurs, etc. ?

— Vous avez raison, mais cela ne vient pas de la loi. Celle-ci a bien prévu les deux aspects de la formation : des actions financées par le produit de la participation obligatoire dans le cadre de l'entreprise et à l'extérieur, des formations imputées sur le budget de l'État.

» Le fait que la participation obligatoire alimente un budget dans l'entreprise a effectivement mis le projecteur sur les actions qui partent de l'entreprise. Je crois qu'il faut aujourd'hui déplacer le projecteur.

» Tout n'est cependant pas négatif. Les interventions publiques sont importantes : sur les 2 100 000 personnes qui ont suivi des stages en 1973, 954 000 ont bénéficié d'une aide de l'État, parmi lesquels les trois quarts n'étaient pas des travailleurs en activité.

Un effort particulier en faveur des jeunes

» Pour demain, je préconise plus que jamais de considérer les gens qui ne sont pas insérés dans la vie professionnelle comme des publics prioritaires (les femmes, surtout celles de trente à cinquante ans, les primo-migrants, les chômeurs et aussi les jeunes), et donc de leurs affecter plus largement encore l'argent qui provient du budget de l'État. Mais je voudrais aussi que dans une certaine mesure la participation obligatoire serve pour des personnes qui sont hors de l'entreprise. Je vais prendre des dispositions pour que des organismes collecteurs de la taxe comme les A.S.F.O. ou les F.A.F. (1) puissent financer des stages pour des personnes qui ne sont pas encore dans l'entreprise.

» Je voudrais faire un effort particulier pour les jeunes qui sortent du système scolaire et qui n'ont ni diplôme ni contrat de travail. Je voudrais qu'on leur reconnaisse le droit à une formation professionnelle immédiate et rémunérée et même au maintien de cette rémunération quelque temps, après la fin de leur stage dans le cas où ils ne trouveraient pas tout de suite un emploi.

— Lorsqu'un salarié désire suivre un stage qui ne correspond pas aux besoins immédiats de son entreprise, il se heurte souvent à bien des difficultés : entraves qui tiennent aux limitations du nombre d'absences simultanées dans l'entreprise, coût de la formation et rémunération pendant le congé qui souvent ne sont pas pris en charge. Quelles mesures comptez-vous prendre pour rendre moins théorique le droit de tous au congé-formation ?

— Pour un salarié d'une entreprise, il y a effectivement deux manières de suivre des stages de formation : soit être pris en compte dans le plan de formation de l'entreprise, soit bénéficier d'un congé individuel. L'idéal serait que le plan de formation de l'entreprise prenne également en compte tous les souhaits des travailleurs. Ce n'est pas complètement le cas dans la mesure où le plan d'entreprise a généralement pour finalité la meilleure adaptation du personnel à la production. Alors, pour les travailleurs qui ont envie de changer de branche professionnelle, ou de recevoir une formation de caractère plus général, il existe le congé individuel de formation.

» Mais l'application de ce droit au congé n'est effectivement pas satisfaisante : ce congé n'est payé que pendant cent soixante heures par l'entreprise ; ce n'est pas toujours suffisant pour avoir une véritable formation technique ; le coût du stage n'est trop souvent pas pris en charge.

» C'est pourquoi j'ai l'intention de proposer à la délibération du gouvernement une relance de la négociation sur le congé-formation. L'Assemblée nationale en a d'ailleurs décidé ainsi au cours de sa séance du 18 octobre. Mon vœu est que dans les tout prochains mois les partenaires sociaux proposent un véritable congé payé de formation débouchant à terme, pourquoi pas, sur l'idée d'année sabbatique.

Un contrôle des formateurs par les formés

— La politique de formation dans l'entreprise dépend, en fait, pour l'essentiel, de la direction. Au moment où il est à nouveau question de la réforme de l'entreprise, n'estimez-vous pas que la formation est un domaine privilégié dans lequel les salariés et leurs représentants au comité d'entreprise devraient avoir un pouvoir réel d'initiative, de décision et de contrôle ?

— Effectivement, on a souvent eu l'impression que la politique de formation professionnelle était du ressort exclusif des chefs d'entreprise et des organisations patronales (ASFO). Je trouve cela extrêmement fâcheux. D'après mes renseignements, dans un quart des entreprises, il y a une véritable concertation avec les comités d'entreprise. Cela signifie *a contrario* que la concertation ne joue pas bien dans les trois quarts des cas.

» Dans le projet de loi sur le congé individuel de formation, je voudrais aussi repréciser les conditions de cette concertation. Les membres des C.E. doivent disposer de tous les moyens d'information et aussi du temps nécessaire pour se familiariser avec la politique de formation, pour la suivre, pour y participer, pour en discuter.

» Je voudrais également qu'ils aient un pouvoir de contrôle sur les résultats de la formation. Je souhaiterais arriver à un véritable contrôle des formateurs par les formés.

» Au-delà du pouvoir d'initiative et de contrôle à donner au comité d'entreprise, il y a le problème du pouvoir de décision. On ne peut éluder cette question. Mais la réponse dépend largement des résultats des travaux de la commission Sudreau et des délibérations gouvernementales qui suivront.

» Il ne faudrait pas oublier toutes les entreprises de moins de cinquante salariés qui, elles, n'ont pas de C.E. Je me demande s'il ne faudrait pas prévoir une fois par an, par exemple, une assemblée générale de l'entreprise, où l'employeur expliquerait aux salariés sa politique.

— Des entreprises qui n'ont pas de véritable politique de formation n'hésitent pas, pour justifier qu'elles ont bien consacré 1 % des salaires à la formation, et donc pour ne rien avoir à payer au fisc, à investir dans l'achat de matériels pédagogiques onéreux qui ne serviront pas ou à payer à leurs cadres des stages au contenu discutable et à des prix prohibitifs. Des contrôles sur l'utilisation du 1 % ont-ils déjà faits par les services publics ; dans l'affirmative, sur quoi a porté ce contrôle et quels en ont été les résultats ? N'estimez-vous pas nécessaire aussi de contrôler l'activité des entreprises de formation qui ont proliféré depuis trois ans ?

— L'abus du matériel pédagogique est un de nos soucis. Les cellules de contrôle ont d'ailleurs opéré des redressements, c'est-à-dire des refus d'imputation sur le budget de la formation professionnelle.

» Pour éviter les abus, un corps de contrôleurs est actuellement en place dans toutes les régions ; quinze mille contrôles ont été effectués en 1973 ; pour 1975, j'ai dans ce domaine la plus forte augmentation de mon budget, je peux demain doubler le nombre des membres des cellules de contrôle. Celles-ci contrôlent aussi bien la formation professionnelle à l'intérieur de l'entreprise et s'assurent qu'il ne s'agit pas seulement d'adaptation aux postes de travail ; elles contrôlent aussi les organismes privés de formation. Lorsqu'elles décèlent des formations purement fictives, elles refusent l'imputation sur la participation obligatoire de 1 %.

» Le jugement que l'on peut porter sur les organismes privés de formation doit être nuancé : la situation est moins grave qu'on ne le dit ou du moins elle a tendance à se régulariser d'elle-même. Les entreprises dépensent déjà en moyenne 1,45 % des salaires pour la formation, donc plus que les 1 % obligatoires ; si elles dépensent plus, ce n'est pas pour gaspiller. Le contrôle ne doit pas aller trop loin car nous risquerions de tuer tout esprit de recherche et d'innovation pédagogique.

— Sur les quinze mille contrôles que vous avez fait, combien ont donné lieu à des interventions ou à des rectifications d'imputation ?

— Il y a eu à peu près mille refus d'imputation. C'est peu. Mais, au début, nous avons conçu le contrôle comme devant être plus normatif que répressif. A partir de l'année prochaine, il sera plus répressif.

— Une certaine ambiguïté subsiste quant au rôle des organismes publics de formation, en particulier ceux de l'éducation nationale. Doivent-ils se situer en concurrence avec les organismes privés et essayer de passer des conventions avec les entreprises ? Doivent-ils plutôt chercher à mieux répondre aux demandes individuelles de formation, non directement liées aux besoins d'une entreprise et d'une profession ?

— Je souhaite que l'appareil public d'éducation joue un très grand rôle, car il donne une formation souvent plus générale. Mais si la formation continue a besoin de l'appareil public, inversement, l'éducation nationale et en particulier les universités ont besoin de l'apport de la formation continue pour se rénover et pour changer de méthodes et d'état d'esprit.

» Je ne veux ni monopole ni concurrence — l'expression me paraît fâcheuse. Je souhaite simplement une saine émulation et la possibilité pour les usagers de choisir librement. Je constate d'ailleurs que l'éducation nationale et les universités se défendent très bien. Normalement, elles ont vocation à recevoir plus particulièrement les gens qui n'ont pas encore d'insertion professionnelle, et aussi ceux qui bénéficient des congés individuels de formation.

L'objectif d'une taxe de 2 % en 1976 est abandonné

— Les associations culturelles et d'éducation populaire n'auraient-elles pas un rôle important à jouer dans une conception élargie de la formation continue ?

— Cela fait effectivement partie de ce rééquilibrage de la formation auquel je songe. C'est le programme des actions collectives, dont l'initiateur a été M. Bertrand Schwartz, et qui consiste à prendre une unité géographique et à y mener une opération de sensibilisation à la formation, d'inventaire des besoins et de mise en place de cycles de formation. Je viens dans cet esprit de lancer une expérience dans six ZUP (2). Les ZUP sont, en effet, des lieux privilégiés où l'on retrouve des gens de milieux divers en rupture avec leur société d'origine. Avec l'aide de toutes les associations, je tenterai, à partir du 1er janvier 1975, une expérience de formation. Des équipes vont essayer de lancer dans le cadre de ces ZUP une grande politique de formation professionnelle ; ils bénéficieront, bien entendu, de crédits pour organiser des cycles de formation.

— La loi de 1971 avait prévu que la somme consacrée par les entreprises à la formation serait progressivement augmenté pour atteindre 2 % de la masse salariale en 1976. Nous n'en sommes actuellement qu'à 1 %, et ce taux a été maintenu pour 1975 dans le projet de loi de finances. Ne s'agit-il pas d'un coup d'arrêt au développement de la formation ?

— Non. Cela répond à une volonté de réflexion et de rationalisation. L'objectif de 2 % est certes abandonné pour 1976. Mais n'était-ce pas doublement un mythe ? Dans la conjoncture économique actuelle, on ne pouvait pas, de toute manière, arriver à ce taux en 1976. En outre, pourquoi 2 % ? Je n'exclus pas que nous soyons à un taux de 3 % ou 3,5 % en 1980. Les budgets de formation sont appelés à progresser encore longtemps. Mais je ne veux pas me laisser enserrer dans un programme à marche forcée, mis au point à une époque où l'on ignore l'ampleur d'un certain nombre de contingences économiques comme l'inflation ou la crise de l'énergie.

» Pour 1975, le gouvernement a arrêté le chiffre de 1 %. Le Parlement et, notamment, la majorité présidentielle semblent souhaiter une augmentation un peu plus que symbolique, le taux de la contribution obligatoire des entreprises à 1,20 %. J'ignore ce qui sera finalement voté.

» En ce qui concerne les interventions de l'État pour la formation, elles progressent de façon sensible (22 %), alors que le budget général augmentera en moyenne de 13,8 %. Cela prouve bien que la formation professionnelle reste pour les pouvoirs publics une priorité. »

(Propos recueillis par JEAN-MARIE DUPONT.*)*

(1) Les A.S.F.O. sont des associations créées par des employeurs ou des organisations patronales et gérées par eux. Ils coordonnent les politiques de formation des entreprises. Il existe environ six cents A.S.F.O. en France.

Les FAF (Fonds d'assurance formation) sont des organismes créés par convention entre un ou plusieurs employeurs et une ou plusieurs organisations syndicales. Agréés par arrêté du premier ministre, ils sont gérés paritairement ; ils sont alimentés par les versements des entreprises et peuvent recevoir des aides de l'État.

(2) Ces ZUP (zones à urbaniser en priorité) sont situées à Auxerre, Chambéry, La Rochelle, Le Mans, Montbéliard, Troyes (La Chapelle-Saint-Luc).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE AKZO N.V./ASTRAL

Il est rappelé que l'offre aux actionnaires d'Astral d'échanger leurs actions à raison d'*une action Astral* (ex-coupon n° 44) *contre une action Akzo N.V.* (jouissance 1er janvier 1974) est valable jusqu'au 8 novembre 1974 (voir notre numéro daté du 11 octobre 1974).

La note d'information concernant l'opération a reçu de la commission des opérations de Bourse le visa n° 74-132 en date du 18 octobre 1974 ; elle peut être retirée ou demandée aux guichets de la BANQUE WORMS (Service des titres, 15, rue des Mathurins, Paris-8e).

GESTION MOBILIÈRE

L'insertion passée dans notre numéro daté 20 octobre s'entend bien de la société désignée ci-dessus et non de la Gestion immobilière comme indiqué par erreur.

OBLISEM

Le conseil d'administration, réuni le 16 octobre 1974, a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1974. Le montant des produits distribuables ressort à 39 395 948 F : il sera proposé à la prochaine assemblée des actionnaires la mise en paiement d'un coupon unitaire de 10 F, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor (crédit d'impôt) de 1,05 F, soit un dividende global de 11,05 F contre 10,72 F l'année précédente.

Ce dividende, qui s'applique aux 3 938 685 actions en circulation au terme de l'année, assure au titre un rendement de 10,50 %.

BANQUE COMMERCIALE POUR L'EUROPE DU NORD (EUROBANK)

79-81, boulevard Haussmann, 75382 PARIS CEDEX 08.

Numéro de téléphone à partir du 4 novembre 1974 : 266-92-60.

CHARBONNAGES DE FRANCE

AVIS AUX PORTEURS DE BONS 6,25 % 1968
MAJORATION DU TAUX D'INTÉRÊT

Conformément à l'autorisation qui leur a été donnée par un arrêté du ministre de l'économie et des finances daté du 18 octobre 1974 et publié au « Journal officiel » du 21 octobre 1974, les Charbonnages de France ont décidé d'allouer aux porteurs de leurs bons 6,25 % 1968 qui ne demanderont pas le remboursement de ces bons au 5 février 1975 une augmentation du taux d'intérêt qui s'appliquera à la période postérieure à cette date.

Cette majoration, fixée à 3,95 %, portera le taux nominal de 6,25 % à 10,20 % l'an.

Les autres caractéristiques des titres (garantie de l'État, faculté de remboursement anticipé à 550 F le 5 février 1982, primes de remboursement de 10 % et 20 % selon la date d'échéance) demeurent inchangées.

Le taux de rendement actuariel brut de l'emprunt calculé sur la base du nouveau taux nominal et des primes de remboursement s'établira à 11,42 %.

L'adhésion des porteurs à cette modification de taux sera matérialisée par une demande d'estampillage qui pourra être présentée à tout moment, et notamment lors de l'encaissement des coupons, aucun délai n'étant imposé aux porteurs pour faire procéder à cette opération.

L'estampillage des titres sera effectué sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie à Paris, 17, rue Galilée, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels.

MOULINEX

Les ventes totales hors taxes pour le troisième trimestre 1974 ont été de 188 433 445 F, contre 159 573 798 F en 1973, représentant ainsi une progression de 18,09 %.

Pour la première fois, les exportations de ce trimestre, qui se sont élevées à 96 361 688 F, progressant ainsi de 39,75 %, étaient supérieures aux ventes sur la métropole, qui ont atteint 92 071 757 F.

Il est probable que, étant donné la continuation de l'extension de nos ventes à l'étranger, on enregistrera la même remarque pour le dernier trimestre de cette année.

(PUBLICITÉ)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE
Société Algérienne de réalisations et d'études minières
« ALREM »

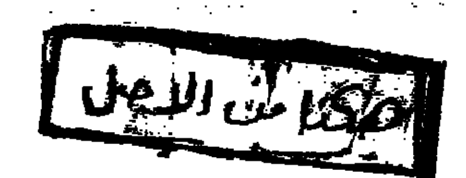
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Un appel d'offres international est lancé pour la fourniture de matériel d'exploitation des carrières.

6 CRAWLAIR ;
6 COMPRESSEURS ;
3 BULLDOZERS ;
6 CHARGEUSES SUR CHENILLES ;
3 CHARGEUSES SUR PNEUS ;
9 CAMIONS DUMPER 25 T. ;
9 CAMIONS BENNE RENFORCEE 17 T. ;
6 CHARIOTS ÉLEVATEURS ;
3 BETONNIERES ;
3 PARPAINGNEUSES DIESEL.

Le cahier des charges et des spécifications techniques peut être retiré au siège de la société : 4, boulevard Mohamed-V, ALGER.

Les offres seront adressées sous double pli cacheté et portant la mention « Appel d'offres - Equipement carrières - Ne pas ouvrir » à ALREM dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
21 OCTOBRE

Calme et irrégulier

...a première séance de la ...maine s'est déroulée dans le ...me, avec une légère tendance à ...fritement. Hausses et baisses, ...tefois, se sont à peu près équi...rées, de sorte que l'indice Cap...ez n'accusait, à l'ouverture, ...un recul voisin de 3 points, ...t 0,5 %.

...Le fléchissement marqué du ...er de l'argent au jour le jour, ...i de 12 7/8 % est tombé au ...ssous de 13 %, pour la première ...s depuis le 5 juin dernier, n'a ...ère impressionné le marché. Il ...t vrai que les initiatives sont ...inées par la proximité des ...érations de liquidation qui com...menceront mardi par la réponse ...s primes.

A noter, toutefois, la forte ...usse de l'action Hachette ...(+ 10 %), sur des rumeurs de ...organisation de la firme liées ...u départ de M. Simon Nora, ou ...ême d'opérations financières, de ...lus en plus insistantes depuis ...lusieurs semaines.

Avance de B.C.T., SIAS, Férodo, ...reusot-Loire, C.M. Industries, ...tc.

Recul de Suez, Casino, Miche...in, Poclain, Citroën, J. Borel, ...adiotechnique, Aquitaine, Raf...inage.

Le fait le plus marquant de ...a séance a été la nouvelle avance ...e la rente 4 1/2 % 1973, qui après ...voir passé vendredi la barre de ...500 F, pour la première fois depuis ...le longs mois, s'est avancée à ...moins de 3 % de son record histo...rique de mars dernier (532 F). Le ...apoléon n'a pourtant monté que ...e 1,30 F à 268 F, tandis que le ...ingot et le kilo en barre progres...aient davantage à 24 540 F et ...4 539 F contre 24 210 F et 24 350 F.

Aux valeurs étrangères, repli ...s américaines, des allemandes ...t des hollandaises.

Aux pétroles internationaux, ...ouvelle avance de Norsk Hydro ...t Pétrofina.

Fermeté des mines d'or, en liai...son avec la hausse du métal à ...ondres.

LONDRES

Calme

Le marché est calme mardi à l'ouverture. Les industrielles varient dans d'étroites limites. Légers progrès des pétroles. Stabilité des mines d'or. Effritement des fonds d'Etat.

OR (ouverture) dollars) : 158 20 contre 157 ..

VALEURS	CLOTURE 21/10	COURS 22/10
War Loan 3 1/2 %	23 5/8	23 5/8
Beechams	139 ...	138 3/4
British Petroleum	270 ...	271 1/2
Shell	151 ...	153 ...
Vickers	92 ...	90 3/4
Imperial Chemical	166 ...	166 ...
Courtaulds	72 ...	72 1/4
De Beers	175 ...	175 ...
* Western Holdings	27 3/4	27 3/4
Rio Tinto Zinc Corp.	90 ...	90 ...
* West Driefontein	37 1/2	37 3/8

(*) En livres

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	....
Effets privés	....	12 7/8 %
Moyen terme	....	11 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21/10	22/10
1 dollar (en yens)	299 875	299 75

NOUVELLES DES SOCIETES

ESSO SAF. — Compte tenu d'une dotation de 250 millions F aux amortissements, et d'une dotation de 587 millions F à la provision pour fluctuation des cours des matières premières, la perte d'exploitation s'élève à 24 millions F, avant prise en compte des dividendes d'Esso Rep (32 millions F).

TELEMECANIQUE ELECTRIQUE. — Bénéfices d'exploitation du premier semestre de 1974 : 35,24 millions F (+ 23 %). Bénéfice net : 17,09 millions F contre 16,02 millions F, après imputation d'une provision de 11 millions F pour hausse des prix contre rien en 1973, et 1,5 million F de surtaxe exceptionnelle.

ROUDIERE. — Bénéfice net inchangé de 6,29 millions F pour le premier semestre 1974, après imputation de 1,1 million F au titre de la surtaxe.

U.C.B. — Bénéfice net de 8,36 millions de francs pour le premier semestre 1974.

TRINDEL. — Résultats semestriels : bénéfice net de 1,6 million de francs, déduction faite de la surtaxe exceptionnelle de 18 %, contre 1,32 millions de francs en 1973

NEW YORK

Nouvelles hausses

Début de semaine en fanfare à Wall Street, où, après un léger repli initial, les cours ont repris leur mouvement ascendant à une allure rapide, si bien qu'en clôture l'indice des industrielles enregistrait un gain de 14,94 points à 669,82.

L'activité, toutefois, a sensiblement diminué : 14,50 millions de titres contre 16,46 millions vendredi.

La détente du loyer de l'argent a continué d'exercer une influence favorable sur le marché, qui a constaté avec satisfaction que les taux d'intérêt des fonds d'Etat se maintenaient au-dessous de 10 %.

Fermeté des ordinateurs, des transports aériens, du bâtiment, des produits chimiques et pharmaceutiques, des pétroles, des cuivres, des papeteries, des établissements d'épargne et de prêts, des pneumatiques, des sidérurgiques, des tabacs et des mines d'or.

Sur 1 771 valeurs traitées, 948 ont monté, 528 ont baissé et 295 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 152,43 (+ 3,40) ; services publics, 68,99 (+ 1,21).

VALEURS	COURS 18/10	COURS 21/10
Alcoa	34 3/4	38 ...
A.T.T.	45 1/2	46 ...
Boeing	17 3/8	17 5/8
Chase Manhattan Bank	29 1/8	30 ...
Du Pont de Nemours	100 ...	105 1/2
Eastman Kodak	69 7/8	74 1/2
Exxon	67 1/4	68 3/4
Ford	35 3/8	32 5/8
General Electric	36 ...	38 ...
General Foods	19 1/2	19 3/4
General Motors	35 6/8	35 ...
Goodyear	14 5/8	14 7/8
I.B.M.	184 1/4	192 1/2
I.T.T.	16 ...	16 3/8
Kennecott	32 5/8	33 7/8
Mobil Oil	37 1/8	38 ...
Pfizer	28 3/4	28 1/2
Schlumberger	102 ...	101 3/4
Texaco	23 1/4	24 ...
U.A.L. Inc.	18 1/4	19 1/8
Union Carbide	43 1/2	43 1/4
U.S. Steel	42 ...	42 1/4
Westinghouse	9 7/8	9 3/4
Woolworth	11 ...	10 7/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	18 oct.	21 oct.
Valeurs françaises	68,1	67,7
Valeurs étrangères	74,3	75

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	57,2	57,7

BOURSE DE PARIS — 21 OCTOBRE — COMPTANT

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

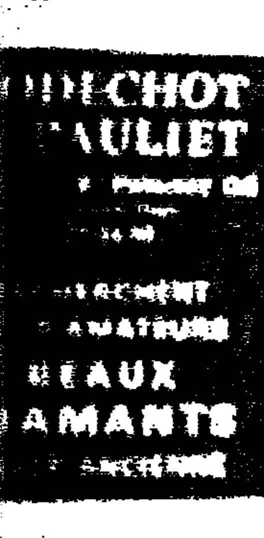
★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/10	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 739	4 744	4 72
Canada ($ can. 1)	4 825	4 835	4 77
Allemagne (100 DM)	184 150	183 450	183 25
Belgique (100 fr.)	12 332	12 342	12 20
Danemark (100 krd.)	79 170	78 920	78 25
Espagne (100 pes.)	8 285	8 280	8 10
Grande-Bretagne (£ 1)	11 057	11 067	10 98
Italie (100 lires)	0 709	0 708	0 68
Norvège (100 krn.)	86 120	85 620	85 25
Pays-Bas (100 fl.)	179 500	178 975	178 50
Portugal (100 esc.)	18 720	18 770	17 60
Suède (100 krs.)	108 ...	108 200	107 50
Suisse (100 fr.)	164 325	164 250	163 75

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES et DEVISES	COURS préc.	COURS 21/10
Or fin (kilo en barre)	24350	24539
Or fin (kilo en lingot)	24210	24540
Pièce française (20 fr.)	268	268 20
Pièce française (10 fr.)	201 20	203
Pièce suisse (20 fr.)	255 90	257 90
Union latine (20 fr.)	251 80	252
Souverain	261 20	262 10
Pièce de 20 dollars	1328 80	1327 90
Pièce de 10 dollars	730 80	728
Pièce de 5 dollars	450 50	447 90
Pièce de 50 pesos	994	1001 ..
Pièce de 10 florins	232 80	234 ..



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 22 octobre 1974 a été tiré à 578 103 exemplaires.



LA DISETTE EN ASIE

Vingt personnes meurent de faim chaque jour à Dacca

L'Inde va importer 4,5 millions de tonnes de céréales

Soixante-dix à quatre-vingt mille personnes seraient mortes de faim dans la région nord-ouest du Bangladesh, au cours des derniers mois, rapporte le *Times of India*. Certes, ces chiffres doivent être accueillis avec prudence. Mais on reconnaît officiellement à Dacca que la famine a fait des milliers de morts depuis les inondations catastrophiques du mois de juillet. Selon le journal progouvernemental *Ittefaq*, citant une organisation charitable musulmane, vingt personnes au moins meurent de faim quotidiennement dans la capitale.

Des centaines de Bengalais poussés par la faim tentent chaque jour de pénétrer en Inde, et cette migration donne lieu à des incidents frontaliers. Dacca a pris des dispositions pour se faire livrer des céréales, mais celles-ci n'arriveront pas avant plusieurs semaines et ne seront pas suffisantes

C'est également ce que vient de faire l'Inde, où sévit, en particulier au Bengale-Occidental, une grave disette. Le gouvernement de Mme Gandhi a, en effet, finalement décidé d'importer 4,5 millions de tonnes de céréales d'ici à la fin de l'année fiscale, en mars 1975, annonce *Economic Times*. Le journal précise que la plus grande partie de ces importations proviendraient des Etats-Unis, le reste des pays occidentaux.

Il y a quelques années, en même temps qu'ils annonçaient que leur pays était sur le point de se suffire à lui-même, les dirigeants indiens avaient publiquement assuré qu'il pourrait se passer à l'avenir de l'aide américaine, jugée politiquement « humiliante ». Dès lors, devant les perspectives d'une récolte à nouveau médiocre cette année, en tout cas très insuffisante pour nourrir une population de cinq cent soixante millions d'habitants, New-Delhi avait espéré pouvoir acheter ou « emprunter » à nouveau auprès de Moscou 2 à 4 millions de tonnes de céréales. Il semble que cela ait été difficile, notamment en raison du veto de l'administration américaine sur les exportations de blé vers l'U.R.S.S. De plus, les relations indo-soviétiques ont été quelque peu affectées ces derniers mois à la fois par l'explosion nucléaire indienne et par l'annexion du Sikkim, ces deux initiatives ayant, semble-t-il, irrité les Soviétiques. Quant aux Etats-Unis, ils n'auraient proposé de livrer à l'Inde que 500 000 tonnes de céréales à des conditions plus favorables que celles qui ont cours sur le marché international. Ces livraisons constitueraient une reprise de l'aide alimentaire à l'Inde, mais elles ne seront plus payées comme auparavant en monnaie indienne. La plupart des importations se feront donc sur une base commerciale. De son côté, la Commission européenne a proposé aux « Neuf » de livrer 1 million de tonnes de céréales à l'Inde, en partie sous forme de dons.

Ces 4,5 millions de tonnes d'importations totales encourageront peut-être les agriculteurs indiens à livrer à la consommation les réserves qu'ils conservent pour spéculer, et devraient contribuer à enrayer la hausse des prix. Mais ceci ne permettra pas de combler un déficit estimé globalement à 10 millions de tonnes et de reconstituer les stocks, actuellement au minimum. Ce déficit est, certes, la conséquence de calamités naturelles (inondations et sécheresse) récentes, mais aussi d'une crise plus profonde et plus ancienne que celle de l'énergie (*le Monde* du 15 mai 1974). — G. V.

Chrysler-Simca n'apportera plus son soutien financier à Matra pour la compétition

Les accords commerciaux ne sont pas visés par cette décision

Le groupe Chrysler-France, dont dépend Simca, a pris la décision de ne plus apporter son soutien financier à Matra dans le domaine de la compétition. Cette mesure ne concerne pas les accords commerciaux qui lient Chrysler et Matra à propos de la fourniture de moteurs Simca pour le modèle Matra-Bagheera, de la collaboration pour la production et de la distribution de la voiture, qui est assurée par le réseau Chrysler. Il est bien évident que la situation économique préoccupante que connaissent presque tous les constructeurs automobiles, et notamment Chrysler, est à l'origine de la décision confirmée le 22 octobre, mais qui semblait inévitable dès le lendemain des dernières Vingt-Quatre Heures du Mans (*le Monde* du 27 juin).

M. Jean-Luc Lagardère, directeur général de Matra, qui, il y a quatre mois, *« n'écartait plus l'éventualité de renoncer à la compétition »*, n'était pas sans savoir que Chrysler-Simca songeait déjà, de son côté, à modifier sa politique sportive en fonction de la conjoncture. L'économie réalisée par Chrysler-Simca portera, par an, sur environ 7 millions de francs (6 millions d'aide directe à Matra, 1 million d'exploitation et d'opération d'encadrement). M. Joseph Ris, délégué général de Chrysler-France, a précisé que sa société avait aussi *« tenu compte de l'évolution de la situation énergétique, des menaces dont avait été l'objet le sport automobile de la part de plusieurs gouvernements, et de l'opportunité de s'intéresser désormais à d'autres formes d'action, plus éducatives, de nature à mieux former le conducteur »*.

C'est le 17 décembre 1969 que Matra et Chrysler avaient conclu un accord pour l'étude et le développement d'une voiture à tendance sportive, équipée d'un moteur Simca (1). Les deux sociétés étaient tombées d'accord sur un programme de collaboration sportive qui pouvait être reconduit de gré à gré chaque année. C'est cet accord qui a été dénoncé ces jours-ci. En échange d'une aide financière considérable — les 6 millions dont il a été question — les prototypes Matra et, pendant un temps, les formule 1, portaient le sigle Matra-Simca.

Il reste à connaître la décision que va prendre Matra : renoncer ou non à la compétition. M. Lagardère, en avançant de deux mois sa conférence de presse, donnée traditionnellement en janvier, a voulu apporter la réponse le plus rapidement possible. Ce qu'il annoncera, au début du mois de novembre, sera le résultat des négociations engagées depuis plusieurs mois pour trouver de nouveaux supports financiers (2). On sait aussi que Matra ne considérait plus comme une catastrophe de *« tourner la page »* si aucune solution satisfaisante n'avait été trouvée.

FRANÇOIS JANIN.

(1) Le modèle précédant la Matra-Simca Bagheera était équipé d'un moteur Ford.

(2) Le budget d'une année de compétition atteint 16 millions.

CHRYSLER A SIGNÉ AVEC L'IRAN UN ACCORD PRÉFÉRENTIEL

La direction de Chrysler-Grande-Bretagne a confirmé qu'un accord préférentiel avait été signé en juin, à Detroit, entre le groupe Chrysler, troisième constructeur mondial, et l'Iran.

Aux termes de cet accord, le principal constructeur iranien, Iran National, basera son programme d'expansion sur la fabrication de voitures particulières sous licence Chrysler. Iran National investira, au cours des cinq prochaines années, 2,65 milliards de francs environ afin de faire passer sa production annuelle de 90 000 unités actuellement à 500 000 en 1980. L'accord garantit à Iran National la fourniture des pièces nécessaires au montage des véhicules par la firme américaine et ses filiales anglaise et française.

APRÈS LA DÉMISSION DE M. SIMON NORA

Vers d'importants changements dans le groupe Hachette

Confirmant ce que nous laissions prévoir (le Monde du 22 octobre), la Librairie Hachette a publié lundi soir le communiqué suivant :

« Des divergences sur les orientations qui commandent l'avenir de la Librairie Hachette ont conduit M. Simon Nora, administrateur-directeur général, à présenter sa démission au président Ithier de Roquemaurel.

» Celui-ci l'a acceptée en exprimant son regret de ce départ et en remerciant M. Simon Nora pour la qualité et l'efficacité de sa gestion. »

La carrière de ceux qui, dans le secteur public ou dans ces grandes affaires qui sont forcément soumises à l'influence de l'Etat, ont peu ou prou épousé la cause de M. Chaban-Delmas subit décidément de surprenants accidents.

La Librairie Hachette passait à juste titre pour le modèle des sociétés fermées lorsqu'à l'automne 1971 elle fit appel à M. Simon Nora pour pratiquer l'ouverture qui paraissait nécessaire, voire indispensable. Les colosses ont parfois besoin de rajeunir.

Mais on ne transpose pas facilement les méthodes de direction qui réussissent dans un secteur public discipliné et, somme toute, homogène. Rien n'est plus ardu que de gouverner une affaire qui tient au livre, à la presse, à la distribution, qui a de nombreuses ramifications internationales et au sein de laquelle il est difficile de porter atteinte à ceux qui représentent les différents groupes de pression, les actionaires (notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas et ceux qu'elle représente) ou la famille, mot qu'il conviendrait d'écrire avec un « F » majuscule lorsqu'il s'agit des descendants directs ou indirects de Louis Hachette.

M. Simon Nora avait choisi d'accompagner le redressement auquel on le conviait d'une sorte de fuite en avant qui n'est pas sans avoir posé quelques problèmes politiques ou économiques. Politiques, avec notamment la fondation du *Point*, nouvel hebdomadaire confié aux journalistes qui avaient quitté *l'Express* lors de la reprise en main par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Economiqu[es] en raison du poids des indemn[ités] qui ont, dans divers secteurs, acc[om]pagné la réorganisation, et en rai[son] des activités nouvelles. Hachette F[or]mation Conseil et les diverses soc[ié]tés qui touchent au domaine [de] l'audio-visuel n'ont pas trouvé as[sez] rapidement leur point d'équilibre. [La] crise conjoncturelle qui frappe [la] presse et l'édition devait faire [le] reste.

Qui, aux côtés du président Ith[ier] de Roquemaurel, dirigera demain [la] Librairie Hachette ? Les rumeurs l[es] plus incontrôlables circulent. Tel [ou] tel groupe bancaire ne serait p[as] étranger aux mouvements boursie[rs] sur l'action Hachette, et le dép[art] du directeur général peut être év[en]tuellement lié à une sorte d'O.P. souterraine.

Quelle que soit l'évolution ult[é]rieure de la situation, la pres[se] n'oubliera pas qu'elle est dans s[on] ensemble concernée par le sort [du] groupe Hachette. Sa distribution e[st] comme on le sait, assurée par de[s] sociétés de messageries dont [la] direction générale est confiée à [la] Librairie. Le contrôle de la gestio[n] de ces organismes (les Nouvelle[s] Messageries de la presse parisienn[e] et Transport-Presse) est toujours n[é]cessaire. Le respect de la loi d[e] 1947, qui assure à la presse un[e] participation majoritaire dans la d[i]rection des entreprises de diffusion, le coût réel de la distribution étro[i]tement lié à la redevance allouée à Hachette pour en assurer la direc[tion] technique, tels sont les points qui préoccupent tous les journau[x] édités à Paris. Sous le consulat d[e] M. Simon Nora, d'importants progrès ont été accomplis. Il ne faudrait pa[s] qu'après un certain dégel survienne une nouvelle glaciation.

J. S.

[L'action Hachette a monté brutalement de 16 %, lundi 21 octobre, en Bourse de Paris, à 159 F, sur l'annonce officieuse du départ de M. Simon Nora. Il est vrai qu'un mois auparavant elle avait atteint son cours le plus bas depuis quinze ans à 125 F. Sa chute s'était accélérée depuis le début de 1973, où elle valait encore 400 F, et surtout depuis le début de 1974, en raison des mauvais résultats de l'exercice 1973 (13,2 millions de francs contre 40,6 millions en 1972) et de la diminution du dividende (13,50 F contre 19,20 F).]

La grève des centres de tri postaux s'étend largement en province

Très fortes perturbations dans la distribution du courrier

La grève du personnel des centres de tri postaux, qui a débuté jeudi dernier à Paris, s'étend progressivement en province. Il en résulte de très fortes perturbations dans la distribution du courrier, notamment dans la région parisienne. Ces mouvements, motivés par des revendications sur les conditions de travail, les salaires et les effectifs, présentent la particularité de ne pas être précédés de préavis, et sont donc largement imprévisibles. Ils sont décidés pour une durée illimitée et s'accompagnent parfois d'occupation des locaux.

Le secrétaire d'Etat aux P.T.T. a publié le 21 octobre, dans la soirée, le communiqué suivant : *« En raison des mouvements de grève qui paralysent l'activité des centres de tri parisiens, l'administration des postes et télécommunications se trouve dans l'obligation de n'accepter à partir du mardi 22 octobre, et jusqu'à nouvel avis, que les lettres ordinaires et envois prioritaires (sérums, vaccins et produits antibiotiques) au départ et à destination de Paris, des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne, Oise. »*

Cette décision est motivée par les arrêts de travail de durée illimitée qui affectent désormais la plupart des centres de tri parisiens (plus de 80 % de grévistes lundi) et de nombreux centres de province : ceux par exemple de Lille, Arras, Dijon, Lyon, Marseille, Avignon, Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Angers et Le Mans... A Caen, le centre de tri de la gare a été occupé lundi par le personnel en grève que la police a fait évacuer dans la soirée. Les locaux ont également été occupés au centre de Saint-Etienne-Châteaucreux.

Des consultations sont organisées par les syndicats et pourraient entraîner dans les jours prochains une aggravation du mouvement.

D'autre part, des préavis de grève de vingt-quatre heures ont été déposés pour le mardi et concernent le Centre national d'études des télécommunications (CNET) d'Issy-les-Moulineaux et celui de Lannion. A Lannion une occupation des locaux est prévue par les syndicats. Ceux-ci dénoncent la « brutalité » de la récente réforme des télécommunications qui, déclarent-ils, *« ne résout en rien la crise du téléphone »* et s'élèvent contre *« la volonté de saboter ce service public en donnant la priorité aux équipements rentables »*.

Enfin un préavis de grève de vingt-quatre heures intéresse, pour ce mardi aussi, les services centraux du secrétariat d'Etat (trois mille personnes) dont les personnels devaient manifester avenue de Ségur (Paris-7e) de 10 à 11 heures. Ces personnels protestent contre de récentes nominations de non-fonctionnaires à des postes de responsabilité du secrétariat d'Etat.

